

Quels sont les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité ?

Nos remerciements au comité scientifique, Agnès Florin, Danielle Boyer, Laurence Rioux, Emmanuelle Nauze-Fichet et à France Stratégie, Peggy Furic, Marine de Montaignac pour le suivi attentif de cette recherche.

Elodie Alberola, Pierre Moisset, Sylvain Taboury.

Merci à Nine Farcy pour son soutien.

I. Synthèse	6
II. Contexte et enjeux de la recherche.....	10
1. L'essor et la complexification des politiques petite enfance en France	10
2. Des politiques d'accompagnement à la parentalité à la croisée des chemins.....	10
3. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018-2022) et « l'appel à manifestation d'intérêt » pour la mise en place de territoires démonstrateurs Petite enfance « Accueil pour tous » (2021)	11
4. Un recours très inégalitaire aux modes d'accueil formels.....	13
5. Le faible intérêt des publics fragiles pour les modes d'accueil de la petite enfance et les actions de parentalité : épuisement, défiance ou « retrait éducatif » ?	15
6. Caractériser et qualifier les besoins des familles pauvres en modes d'accueil de la petite enfance et d'appui à la parentalité	16
7. Prendre en compte le point de vue et le vécu des parents de jeunes enfants en situation de pauvreté.....	17
III. Hypothèses de recherche	19
1. Première hypothèse : une partie de ces familles aimeraient accéder à un emploi.	19
2. Deuxième hypothèse : une partie de ces familles ne sont pas en emploi et n'ont pas de perspectives.	19
3. Troisième hypothèse : les parents pauvres tiennent à leur statut de parent « gardien » ou « caregiver »	20
4. Quatrième hypothèse : le rôle central de l'accompagnement et de l'intermédiation	20
IV. Cadrage : pauvreté des familles et pauvreté éducative.....	21
1. Pauvreté des familles et des enfants : quelques éléments de quantification et de qualification.....	21
2. Le recoupement partiel des différentes approches de la pauvreté ou de la difficulté de dire ce que les différentes approches de la pauvreté mesure.	22
2. Comment approcher le fait d'être parent en situation de pauvreté ?	24
▪ De l'inégalité des pratiques parentales d'éducation... ..	25
▪ ... A la pauvreté comme culture éducative défensive	26
V. Synthèse bibliographique sur les besoins d'accueil du jeune enfant des familles en situation de pauvreté	27
1. Les familles pauvres ne souffrent-elles que de freins subjectifs et objectifs ?	27
2. Pour une approche du non recours qui donne sa place aux perceptions et aux dynamiques des usagers ou comment ne pas recourir peut être un choix plein et entier	31
3. La « non demande » : étude sur les besoins d'accueil de la petite enfance non exprimés.....	33
4. De l'intérêt de bien distinguer les difficultés d'accès et le non recours : les enseignements d'une étude récente sur les crèches AVIP	34
VI. Choix méthodologiques et corpus	37
1. L'interrogation de 44 familles en situation de pauvreté et/ ou de précarité à distance relative des modes d'accueil formels en Seine-Saint-Denis et Aveyron	37
2. Une vingtaine d'entretiens de cadrage auprès des acteurs institutionnels et opérateurs (liste en annexes).....	39
VII. Les dynamiques de mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté en Aveyron et en Seine-Saint-Denis	40
1. L'Aveyron et la Seine-Saint-Denis : des territoires particulièrement contrastés	40
▪ L'Aveyron	40
▪ La Seine-Saint-Denis	41

2.	Dynamique de la stratégie de lutte contre la pauvreté.....	43
▪	L'Aveyron	43
➤	Des sujets travaillés dans le cadre structurant du Schéma départemental des services aux familles	43
➤	Des leviers mobilisés pour répondre aux besoins des familles en situation de pauvreté mais dont l'appropriation par les acteurs reste à travailler	43
➤	Des acteurs de terrain conscients des enjeux, mais souvent démunis en termes d'appui et d'accompagnement méthodologique	45
➤	Zoom La stratégie locale de la ville d'Onet-le-Château	46
▪	La Seine-Saint-Denis	47
➤	Un département fortement engagé et moteur.....	47
➤	Un engagement sur l'articulation entre la petite enfance et l'insertion sociale et professionnelle	47
➤	Zoom, les projets de l'AMI « accueil pour tous » en Seine-Saint-Denis	48
➤	Le dispositif FMUP : accompagner l'insertion par l'accueil de la petite enfance tout en restant en questionnement.....	49
➤	Un accompagnement des collectivités dans l'ouverture des modes d'accueil du jeune enfant aux publics en insertion.....	50
➤	Un questionnement qui reste ouvert sur les différents publics de parents pauvres	51
➤	Des initiatives « d'aller vers » qui ne passent pas par l'emploi et l'insertion	52
➤	La stratégie pauvreté et la petite enfance en Seine-Saint-Denis : des décisions et des questions	53
▪	Essai d'analyse transversale sur les conditions de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté en Aveyron et en Seine-Saint-Denis : la tentation de l'insertion	53
	Essai de typologie : parentalité et distance à l'accueil du jeune enfant	55
1.	Les mères esseulées.	58
▪	La construction du positionnement parental	58
➤	Une arrivée des enfants peu maîtrisée	58
➤	Un contexte d'éducation très précaire et tendu	59
➤	Une crainte de l'extérieur	59
➤	Le sentiment de devoir faire une « transition de parentalité » dans un contexte très inconfortable.....	59
▪	Le rapport aux modes d'accueil et aux ressources extérieures.....	61
➤	Une information tardive sur les modes d'accueil pour un recours immédiat	61
▪	Les mères esseulées : combattre le repli par un accompagnement concerné et personnalisé	62
2.	Les mères célibattantes.	63
▪	La construction du positionnement parental	63
➤	Une arrivée plus ou moins maîtrisée des enfants... qui est toujours l'occasion de construire des liens d'affection et d'entourage.....	63
➤	Un recours actif et précoce aux ressources extérieures autour des enfants.....	64
➤	Tenir la famille à distance	64
➤	Tenir le conjoint à distance	65
➤	Une parentalité en contexte précaire	66
➤	Mener activement une transition de parentalité	66

➤	D'un changement de parentalité à une parentalité citoyenne	67
▪	Le rapport aux modes d'accueil et aux ressources extérieures	68
➤	Un rapport simple aux modes d'accueil	68
➤	Le recours à des ressources extérieures pour conduire sa transition de parentalité	69
➤	Les interventions déstabilisantes de la protection de l'enfance	70
▪	Permettre la socialisation de la parentalité	72
3.	Les mères distantes.	72
▪	La construction du positionnement parental	73
➤	Des enfants voulus qui arrivent parfois par surprise mais sans déstabilisation	73
➤	Une parentalité sereine ?	73
▪	Le rapport aux modes d'accueil et aux ressources extérieures.....	75
➤	La mise à distance des services publics et administrations en rapport avec l'enfance	75
➤	Un repli sur la sphère familiale et communautaire	76
▪	Une distance infranchissable ?	77
4.	Les mères précarisées faute d'accueil.....	78
▪	Construction du positionnement parental	78
➤	Une arrivée incertaine des enfants dans un contexte stable	78
▪	Le rapport aux ressources extérieures et aux modes d'accueil de la petite enfance	79
➤	La mise à l'épreuve de la parentalité par l'impossibilité d'accéder à l'accueil collectif	79
➤	Des bricolages d'accueil périlleux	80
➤	Des dérives de parentalité	81
➤	Une précarisation financière et matérielle.....	83
➤	Sortir du droit commun pour accéder à un accueil	83
▪	Amener la conversation sur les modes d'accueil.....	84
5.	Les parents défiants qui cherchent à se soustraire aux logiques de contrôle social	85
▪	La construction du positionnement parental	85
▪	Le rapport aux modes d'accueil et aux ressources extérieures.....	88
VIII.	Structuration du référentiel éducatif et parental. Le rapport à la norme et à l'institution des familles.....	91
1.	Des parents qui adhèrent aux normes centrales de la parentalité contemporaine	91
2.	La mère, le père et la transition de parentalité.....	92
3.	Accompagnement ou contrôle social ?	93
IX.	Analyse de la distance des familles en situation de pauvreté à l'offre d'accueil et de parentalité	94
1.	Des freins « objectifs » à l'accès aux modes d'accueil formels en résonance avec la revue de littérature.....	94
▪	Le coût, un facteur pas si évident de renoncement	94
▪	Des critères d'accès aux modes d'accueil collectifs peu « inclusifs » vis-à-vis du non-emploi ou du handicap	95
▪	Une information trop administrative, non valorisée dans ses bénéfiques.....	96
2.	Les freins « subjectifs » à l'accès aux modes d'accueil et actions de parentalité	96
▪	L'enfant, support identitaire fort, mais levier pour la valorisation de l'investissement parental	96

▪ Une défiance à l'égard des assistantes maternelles	97
▪ La crainte du contrôle social	97
▪ L'aide à la parentalité : la peur de la stigmatisation, le besoin de trouver des ressources en résonance avec son parcours.....	98
X. Pistes de réflexion pour un rapprochement de l'offre et des familles	99
1. Informer et démontrer les bénéfices possibles des modes d'accueil collectifs et individuels pour les enfants.	99
2. Penser l'accueil progressif, penser des formes d'accueils mixtes	100
3. Restaurer un « contrat de confiance » entre professionnels et parents	100
4. Penser, outiller, accompagner la gouvernance territoriale des politiques de la petite enfance et de l'emploi.....	101
XI. Annexes : Corpus acteurs institutionnels, associatifs et familles, monoparentales essentiellement	102
1. 11 entretiens réalisés auprès des acteurs institutionnels en Seine-Saint-Denis	102
2. 13 entretiens réalisés acteurs des acteurs institutionnels et opérationnels en Aveyron	103
3. 20 entretiens familles menés (19 mères et 2 pères – un couple interrogé ensemble) en Aveyron (les entretiens ont été anonymisés par noms d'emprunt)	104
4. 24 entretiens mères menés en Seine-Saint-Denis (les entretiens ont été anonymisés par noms d'emprunt).....	109

I. Synthèse

Quels sont les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité ?

➤ Les enjeux de l'accès des jeunes enfants en situation de pauvreté aux modes d'accueil de la petite enfance

La France se caractérise par un taux de pauvreté monétaire des enfants de moins de 18 ans de 21% et des enfants de moins de 3 ans de 20,3 % contre 14,8% de l'ensemble de la population en 2018 (INSEE). Cette pauvreté des enfants se concentre particulièrement dans notre pays sur les jeunes enfants vivant en famille monoparentale ou famille nombreuse avec un ou deux parents inactifs, du fait d'une plus mauvaise répartition de l'emploi au détriment des ménages avec enfants¹. L'accès aux modes d'accueil de la petite enfance comme moyen de conciliation de la vie familiale et professionnelle est donc un enjeu central de lutte contre la pauvreté monétaire touchant les enfants. L'accès aux modes d'accueil de la petite enfance est également, d'après différentes recherches², un moyen de lutter contre les inégalités précoces de développement du langage particulièrement bénéfique pour les enfants les plus pauvres.

➤ Le faible accès des enfants en situation de pauvreté aux modes d'accueil de la petite enfance

Face à ces enjeux forts, les inégalités d'accès aux modes d'accueil du jeune enfant sont très marquées dans notre pays, au détriment des enfants les plus pauvres. Seules 52 % des familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans recourent à un ou plusieurs modes d'accueils formels ou dispositifs de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (assistant(e)s maternel(le)s ou salariées à domicile, crèches, prestation partagée d'éducation de l'enfant - Prepare). Ce taux n'est que de 24% pour les familles vivant sous le seuil de pauvreté, 21% pour les couples où aucun des deux parents n'est actif occupé et 22% pour les familles monoparentales au chômage ou inactives³. Le constat de cette inégalité d'accès est déjà ancien et n'a que peu été infléchi par les efforts politiques récents, notamment ceux de la stratégie pauvreté.

➤ Pourquoi les familles pauvres recourent-elles moins aux modes d'accueil de la petite enfance ?

Face à ce constat d'un accueil du jeune enfant qui ne pourrait qu'être bénéfique dans la lutte contre la reproduction de la pauvreté et d'un faible recours des populations concernées, les explications apportées par différents travaux⁴ recourent principalement à la figure du « frein ». Les populations pauvres ne pourraient que souhaiter un tel accueil mais seraient freinées dans leur mouvement par des questions d'accessibilité économique, géographique, horaire, administrative mais aussi par de « fausses représentations » qui les amèneraient à ne pas voir les bénéfices des modes d'accueil et préférer garder elles-mêmes leurs enfants.

¹ Math, Antoine. « Pauvreté des familles et des enfants : la France dans la comparaison européenne », Chronique Internationale de l'IRES, vol. 162, no. 2, 2018, pp. 14-34

² Dont, récemment l'enquête sur cohorte Elfe. Voir : Grobon S., Panico L., Solaz A., « Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans », Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, (1):2-9, 2019

³ Bérardier M. (2021), « Le recours aux modes d'accueil en 2018 », L'e-ssentiel, n° 199, Cnaf

⁴ Barone Carlo (dir), « Les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », CNAF, 2021.

➤ **Une recherche centrée sur le point de vue des parents de jeunes enfants en situation de pauvreté et de précarité à distance de l'offre d'accueil et des actions de parentalité**

L'originalité de la présente recherche est de se centrer sur le point de vue de parents de jeunes enfants en situation de pauvreté afin de resituer la question de leur recours ou de leur non-recours aux modes d'accueil de la petite enfance dans leur parcours de vie, dans les contraintes et logiques de leur quotidien marqué par une adversité matérielle, administrative et parfois familiale forte. **L'ambition étant de dépasser l'analyse par les freins** pour cerner plus finement les ressorts de la mise à distance et/ou du possible rapprochement à l'offre. **L'étude du parcours de vie, le vécu de la parentalité et la manière dont se constituent le référentiel parental et éducatif, les rapports à la norme et à l'institution ont été plus particulièrement investigués.**

44 entretiens ont été menés majoritairement en face-à-face de juin 2022 à mars 2023 auprès de familles en situation de précarité et pauvreté identifiées par des relais institutionnels et associatifs locaux dans deux territoires contrastés d'un point de vue socio-économique : la Seine-Saint-Denis et l'Aveyron. Du fait du sujet (l'accueil du jeune enfant) et de la structure des ménages rencontrés (fréquemment monoparentaux), **nos entretiens ont eu lieu quasi exclusivement avec des femmes.**

➤ **Entre distance et défiance, des parents pauvres éloignés des modes d'accueil**

L'analyse de l'expérience des mères interrogées permet de comprendre leur rapport aux modes d'accueil et aux ressources autour de la parentalité à la croisée de trois phénomènes :

- **Leur attachement à un modèle de vie familiale dit « traditionnel » ou « populaire »** où les rapports entre hommes et femmes, adultes et enfants sont régis par des logiques statutaires laissant peu de place aux interrogations éducatives et à la recherche de ressources autour de la parentalité.
- **Leur rapport à l'extérieur en tant que parent** : ces mères se différencient sur le souhait de construire leur parentalité uniquement au sein de leur réseau communautaire ou familial ou bien de recourir activement aux ressources extérieures (activités, accueils, échanges) pour leurs enfants et elles-mêmes.
- **Les expériences vécues et les rapports aux institutions de contrôle et d'accompagnement de la parentalité** (essentiellement Protection Maternelle et Infantile (PMI) et services de protection de l'enfance). Leur intervention, trop asymétrique, parfois à charge, peut venir d'une part contrarier le rapport fragile à l'extérieur de certaines de ces femmes. D'autre part, elle peut freiner ou compromettre leur dynamique de parentalité en remettant en question - sans leur fournir nécessairement de ressources - leurs actions, leurs intentions.

➤ **5 types de positionnement et de parcours de parentalité, transverses à la Seine-Saint-Denis et à l'Aveyron**

A la croisée de ces trois phénomènes, **5 types de positionnement, transverses aux deux terrains d'enquête, plus ou moins ouverts aux modes d'accueil et aux ressources extérieures autour du jeune enfant ont été identifiés.** Par-delà cette plus ou moins grande ouverture, le point commun de la majorité de ces parcours est la distance aux modes d'accueil, qui ne sont pas perçus immédiatement comme étant positifs ou souhaitables pour les enfants, et la défiance envers les intervenants extérieurs suspectés de pouvoir juger et dénoncer la situation de la famille.

Nous analysons et rendons compte de parcours très majoritairement féminins de parentalité en situation de pauvreté. Les cinq types que nous abordons ici se répartissent de manière relativement équilibrée sur les terrains de Seine-Saint-Denis et en Aveyron :

1. **Les mères esseulées.** Ces femmes subissent leur monoparentalité, restent dans le regret de la présence d'un père auprès d'elles et de leurs enfants. Elles sont également fréquemment contraintes de ne pas travailler (du fait de leur situation irrégulière). Elles se sentent tenues de faire

une « transition de parentalité »⁵ pour correspondre aux normes attendues par les professionnels les accompagnant, mais peinent à s'y inscrire pleinement du fait de leur attachement à un premier modèle inaccessible de famille installée fortement structurée par des relations statutaires.

2. **Les mères « célibattantes ».** Ces femmes choisissent d'être mères seules sans ou avec une faible aide (et peu d'attentes) du père de leurs enfants. Contraintes parfois de ne pas travailler, elles « mènent » activement leur « transition de parentalité » en recourant aux ressources extérieures (accueil du jeune enfant, lieux d'activité parents-enfants). Très actives et très centrées sur leur parentalité, elles sont parfois violemment fragilisées par les interpellations de la protection de l'enfance.
 3. **Les mères distantes.** Ces femmes sont, c'est une caractéristique structurelle de ce type, toutes en couple. Ce qui leur permet de se situer dans le modèle de famille statutaire (répartition fortement genrée des tâches, présence de la femme auprès des enfants). Elles souhaitent se tenir à distance des institutions et de la délégation de l'accueil de l'enfant à des professionnels et ne recourent, parfois, aux modes d'accueil que sous la contrainte économique de la nécessité de travailler. Elles souhaitent mener leur parcours de parentalité à distance des regards professionnels extérieurs à la famille et/ou la communauté culturelle.
 4. **Les mères précarisées faute d'accueil.** Ces femmes sont, elles aussi, majoritairement en couple dans des ménages au départ modestes sans être pauvres. Actives professionnellement, elles souhaitent recourir uniquement à la crèche à l'exception de tout recours aux assistant(e)s maternel(le)s. Cette focalisation débouche, avec les refus de place en crèche, sur la nécessité pour elles de garder – de manière contrainte – leurs enfants, sur un appauvrissement du ménage (monétaire et matériel) et une déstabilisation de leurs pratiques parentales.
 5. **Les mères ou parents (c'est un des seuls types où nous avons rencontré des hommes) défiants, qui cherchent à se soustraire aux logiques du contrôle social.** Ces femmes ont connu, dans leur propre enfance ou pour leurs enfants, l'intervention de la protection de l'enfance et souhaitent se tenir à distance de tout regard ou intervention de professionnels auprès de leurs enfants. Aussi, même si elles peuvent être actives professionnellement, ces mères préfèrent confier leurs enfants à des proches. Elles se rapprochent des modes d'accueil essentiellement par des démarches progressives de familiarisation-observation qui leur permettent de se rassurer sur l'accueil que pourra connaître leur enfant ainsi que sur les regards des professionnels à leur rencontre.
- **Passer des freins à lever à la réassurance des parents par l'effet de preuve d'un accueil réussi (bien-être et développement de l'enfant)**

Cette prise en compte du point de vue des parents de jeunes enfants en situation de pauvreté amène à 4 préconisations principales qui insistent sur le fait de construire **des voies d'accès aux modes d'accueil pour les parents pauvres en partant de leur expérience et de leur positionnement dans une logique immersive et collaborative** :

1. **Démontrer les bénéfices possibles des modes d'accueil collectifs et individuels pour les enfants par l'observation, l'association graduelle sur un temps long des familles, des mères.** La distance culturelle ou sociale des parents en situation de pauvreté aux modes d'accueil de la petite enfance, la défiance de ceux qui ont connu des interventions de la protection de l'enfance rendent nécessaire le fait de leur démontrer la plus-value des modes d'accueil pour leurs enfants. En les laissant notamment observer des moments d'accueil au sein des établissements, en les associant – avec leurs enfants – à des moments de jeux, d'ateliers organisés par les structures.
2. **Penser l'accueil progressif et les formes d'accueil mixte** : la plupart des parents interrogés ne peuvent s'accorder la possibilité de faire accueillir leur enfant que s'ils ont accès à un « sas »

⁵ A savoir : passer d'une éducation marquant la distance avec l'enfant à une éducation relationnelle, bien plus engageante

d'accommodation qui dépasse la période d'adaptation et facilite l'idée d'un accueil, puis la séparation. Ils veulent être rassurés sur ce que va vivre et devenir leur enfant en leur absence s'ils le font accueillir. Ils doivent pouvoir observer les professionnels, participer à des temps d'accueil, être présents : être accueillis.

3. **Pour un accompagnement plus sensible de la parentalité dans un contrat de confiance renouvelé.** Pour travailler avec les parents pauvres les professionnels de l'accueil, de la prévention, de la protection doivent rendre sensible et clair ce qu'ils attendent en termes de développement et de bien-être de l'enfant. Ils doivent pouvoir partager un référentiel commun et en débattre avec les parents et s'exposer aux parents en tant qu'acteurs concernés par leurs enfants, s'ils veulent espérer pouvoir travailler avec eux.
4. **Penser, outiller, accompagner la gouvernance territoriale des politiques de la petite enfance et de l'emploi** afin de rapprocher ces domaines pour un meilleur partenariat autour des parents à distance plus ou moins grande de l'emploi.

II. Contexte et enjeux de la recherche

1. L'essor et la complexification des politiques petite enfance en France

L'accueil de la petite enfance s'est développé en France à partir des années 70, **comme une politique familiale et de l'emploi en réaction à l'essor de l'activité professionnelle des femmes**. Il s'agissait alors de répondre à des demandes de solution d'accueil de la part de familles bi-actives. Au sortir des années 90, cette politique s'est vue dotée **d'une dimension sociale, plus précisément d'une dimension de soutien à l'insertion socio-professionnelle et de lutte contre l'exclusion**, qui a pris plus récemment la figure de la lutte contre la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté.

Il s'est d'abord agi d'une volonté de réorientation de l'offre d'accueil face au constat du plus faible accès des familles modestes à d'accueil collectif bénéficiant beaucoup plus fréquemment aux ménages aisés⁶. Depuis le rapport de Martin Hirsch⁷, l'accent a été mis sur **l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance comme moyen de lutte contre la pauvreté des parents et, conséquemment, des enfants**. Mais également comme moyen de **lutter contre la reproduction de la pauvreté** en faisant bénéficier les enfants de conditions de socialisation précoce plus favorables à leur développement que celles rencontrées dans leur milieu d'origine. L'objectif de lutte contre la pauvreté attribué à l'accueil de la petite enfance s'est dès lors complexifié. Il est considéré à la fois comme un moyen de lutte contre la pauvreté économique en permettant le retour à l'emploi des parents et comme un moyen de lutte contre la reproduction de la pauvreté en changeant le parcours ultérieur des enfants par l'ouverture d'autres horizons avant même l'entrée à l'école. Les dimensions de lutte contre la pauvreté (économique) et de lutte contre la reproduction de la pauvreté (sociale et éducative) sont aujourd'hui mêlées.

Cette politique s'est étoffée et diversifiée au fil des décennies et se traduit par une intervention publique massive et multidimensionnelle en direction des jeunes enfants et de leur famille. Selon les travaux du Séminaire « *Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique* », organisé par la Cnaf, France Stratégie et le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) (décembre 2020-juin 2021), 28,5 milliards d'euros sont aujourd'hui investis en France pour la petite enfance via le système de transferts socio-fiscaux (prestations familiales, prestations de solidarité et d'insertion, quotient familial...) et le financement des modes d'accueil collectifs et individuels, soit une dépense annuelle de 13 000 euros par enfant⁸. Au sein de cet ensemble, des politiques spécifiques sont menées via la protection maternelle et infantile, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et des prestations qui y sont associées, le soutien au congé parental ou les dispositifs d'accompagnement de la parentalité. Des politiques visent également à améliorer le cadre de vie de l'enfant et de sa famille, en agissant sur le développement des services de proximité, l'accès aux droits, les conditions de logement, l'aménagement de l'espace, ou l'accès à la culture.

2. Des politiques d'accompagnement à la parentalité à la croisée des chemins

Les politiques de soutien à la parentalité se sont déployées depuis le milieu des années 70 en France (notamment avec la création des maisons vertes par Françoise Dolto) et dans d'autres pays développés en réponse à plusieurs évolutions. Tout d'abord, celle de la famille qui change de forme par l'augmentation des séparations qui génèrent familles monoparentales et recomposées. Ces changements étant eux-mêmes le reflet des mutations profondes des rapports entre les différents membres de la famille. Deuxième évolution, le constat partagé par plusieurs pays européens que les prises en charge institutionnelles des enfants en danger ou délinquants sont coûteuses et perdent en efficacité en privilégiant la protection de l'enfant hors de sa famille au détriment de la préservation des liens et des potentialités de la famille. Troisième évolution, peut-être un peu moins fréquemment notée tant elle s'apparente à un changement de fond : la démocratisation scolaire qui touche l'ensemble des

⁶ Vanovermeir S., 2012, L'accueil des jeunes enfants : axe majeur de la politique familiale française depuis les années 1970, DREES, Dossier Solidarités et Santé n°31.

⁷ Hirsch M., 2005, Au possible nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale.

⁸ Séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique », Synthèse, Cnaf, France Stratégie, Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), octobre 2021.

pays développés. Avec l'accès à l'école de la majorité des enfants et l'ouverture (relative) des possibles que cette scolarisation peut représenter pour chaque enfant, la place de la famille change. Elle est plus qu'un lieu de transmission d'une histoire, d'une place dans la société⁹, **elle devient aussi et surtout un lieu support pour le parcours des enfants**. A ce titre, la famille apparaît plus comme une institution qui doit être soutenue pour ce nouveau rôle que considérée au nom de son rôle, plus classique, de transmission.¹⁰

En termes d'intervention auprès des familles, la France est riche d'initiatives déjà anciennes qui ont connu le renfort d'une approche psychanalytique (les maisons vertes) et relancées, avec la création des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents¹¹, au tout début des années 2000. Au fil d'initiatives politiques, les dispositifs se sont multipliés : les Lieux d'accueil enfant parent, les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité et plus récemment les Points informations famille sont apparus. Ces dispositifs ouverts à l'ensemble des parents rentrent parfois en concurrence avec d'autres dispositifs propres aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, les Programmes de réussite éducative notamment. **La charte nationale de soutien à la parentalité¹², est par ailleurs en cours de validation par le HCFEA**. Cette charte vise, notamment, à clarifier les « principes applicables aux actions de soutien à la parentalité ». Elle fait suite à une longue série de rapports¹³ et de débats sur la politique de soutien à la parentalité dans notre pays. Ces différents travaux ont été l'occasion de rappeler que cette politique n'était pas dotée de crédits très importants, qu'elle repose sur une multitude d'acteurs et d'actions sans principes d'actions très structurants d'où souvent, une difficulté à y voir clair sur le périmètre exact de ces actions, leurs modalités pratiques, leurs publics ainsi que leur efficacité. Ces différents travaux et débats ont également pointé le fait que, dans notre pays, cette politique de soutien à la parentalité s'enracine dans une **tradition fortement universaliste** (elle doit s'adresser à tous les parents, sans ciblage particulier) **ainsi qu'une approche « non normative »**. Il n'y aurait pas de meilleure manière d'être parent qui pourrait s'enseigner et se transmettre en tant que tel ; il faut donc accompagner et aider les parents dans leur manière d'être parents sans prétendre mieux savoir qu'eux. Cette orientation universaliste s'oppose, notamment, à un ciblage plus explicite sur les publics pauvres et précaires dans les pays anglo-saxons et pose aujourd'hui question dans l'optique de la récente stratégie de lutte contre la pauvreté

3. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018-2022) et « l'appel à manifestation d'intérêt » pour la mise en place de territoires démonstrateurs Petite enfance « Accueil pour tous » (2021)

Les mesures inscrites dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018, s'inscrivent pleinement dans cette politique de prévention et d'investissement social en faveur des jeunes enfants et de leurs familles. Favoriser le retour à l'emploi des parents et agir sur l'égalité des chances dès le plus jeune âge pour rompre la spirale de reproduction de la pauvreté est au cœur des mesures ayant trait à l'accueil du jeune enfant. Mesures qui visent à **favoriser l'accès des enfants défavorisés aux modes d'accueil formels** ainsi qu'à **améliorer la qualité et la pertinence de ces modes d'accueil**, via notamment un plan de

⁹ Bien sûr, la famille avait déjà cessé d'être, *stricto sensu*, le lieu de transmission principal d'une place sociale depuis le développement des systèmes scolaires et de formation au 19^{ème} siècle. Néanmoins, c'est dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle que les différents systèmes scolaires se démocratisent et que les relations de la famille et de l'école dans la formation du parcours et du destin des individus changent nettement.

¹⁰ MOISSET P. (2014) *La parentalité : une révolution inachevée ? in Métiers de la petite enfance*, 206, Elsevier Masson.

¹¹ Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) prennent appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.

¹² Prévus au point 2 de l'article L 214.1.2 du code de l'action sociale et des familles, en date du 19 mai 2021.

¹³ HAMEL M. P., LEMOINE S. (coord) avec MARTIN C., CNRS, (2012) *Le soutien à la parentalité, une perspective internationale, Centre d'analyse stratégique, 2012. JACQUEY-VAZQUEZ B., RAYMOND M., SITRUK P., 2013, Evaluation de la politique de soutien à la parentalité, IGAS, Les politiques de soutien à la parentalité, HCFEA, 2016.*

formation des professionnels de la petite enfance. **Les éléments de la Stratégie ayant trait à l'accueil du jeune enfant peuvent être résumés ainsi en deux ensembles :**

Quatre mesures visant à l'accès des enfants défavorisés aux modes d'accueil formels :

- Développer les modes d'accueil de la petite enfance, notamment dans les territoires fragiles avec la création d'un « bonus Territoires » qui permet de diminuer à moins de 10% le reste à charge des communes (mesure 1.1¹⁴)
- Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant par l'instauration d'un « bonus mixité » (mesure 1.2)
- Renforcer la transparence des modalités d'attribution des places en crèches (mesure 1.3)
- Créer d'ici 2020, 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle AVIP (mesure 1.5)

Une mesure visant à améliorer la qualité des modes d'accueil formels :

- Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée en maternelle (mesure 1.4)

Elle s'appuie également sur une volonté de « **Rénover la politique de soutien à la parentalité et créer 300 nouveaux centres sociaux sur les territoires prioritaires** » (mesure 5.6.), partant du principe que pour les familles en situation de pauvreté, qui recourent structurellement moins souvent aux services qui leur sont proposés, ces lieux peuvent constituer **des espaces d'intermédiation** favorisant leur accès aux droits et aux services, ainsi qu'une première étape vers la socialisation des enfants grâce à la relation de confiance nouée avec les parents.

En 2021, à l'initiative d'Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles, et afin de renforcer le volet modes d'accueil de la petite enfance de la Stratégie pauvreté, la DILP et la CNAF ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de territoires démonstrateurs Petite enfance « Accueil pour tous ». Cet appel à manifestation d'intérêt « visait à faire émerger des projets innovants, en proposant une offre diversifiée et un accueil régulier ou à temps partiel, ou encore ponctuel, des pratiques d'accueil adaptées et une dimension pédagogique spécifique ». Il s'agit aussi d'agir sur la « non demande » d'accueil par les ménages les plus fragiles, en leur proposant une réponse adaptée à leurs besoins. 21 projets ont été financés dans le cadre de ce projet. Les enjeux sont d'importance : le caractère fondateur des premières années de la vie de l'enfant n'est plus à démontrer. De nombreux rapports et missions de politiques publiques¹⁵ ont rappelé ces dernières années l'importance de cette période dans le développement et la construction de l'enfant, la nécessité d'accompagner l'évolution rapide des apprentissages, de créer les environnements protecteurs, sains et sûrs dans lesquels l'enfant pourra s'épanouir et explorer pleinement ses capacités. Ces différents travaux soulignent combien le développement du jeune enfant, de l'enfant plus largement, se déroule en interaction avec son entourage, et en premier lieu avec ses parents.

En dépit d'un maillage variable suivant les territoires, de nombreux services et dispositifs permettent aux parents d'échanger sur leurs questionnements, leurs expériences, les bouleversements de leur rôle de parent, de mieux comprendre l'évolution des besoins de leur(s) enfant(s). Peuvent être cités : les consultations des services de la Protection maternelle et infantile (PMI), les interventions des travailleurs sociaux de la Caf, du Département ou de la Mutualité sociale agricole¹⁶, les accueils et

¹⁴ Numérotation des mesures issue du Rapport d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté rapport 2022.

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-rapport-pauvrete-juillet_0.pdf

¹⁵ Giampino S. (2016), *Développement du jeune enfant. Modes d'accueil, formation des professionnels*, ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes ; HCFEA (2018), *L'accueil des enfants de moins de 3 ans* ; Défenseur des droits (2018), *De la naissance à 6 ans : au commencement des droits* ; HCFEA (2019), *Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant*, et HCFEA (2019), *Voies de réformes sur les congés parentaux dans une stratégie globale d'accueil de la petite enfance* ; Ministère des Solidarités et de la Santé (2020), *Les 1 000 premiers jours. Là où tout commence*, commission d'experts ; OCDE (2021) ; Cnaf, France Stratégie, Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), Séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique », Synthèse, octobre 2021.

¹⁶ Mutualité Sociale Agricole

actions proposés par les services d'accueil du jeune enfant, structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale), l'accueil des Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) ou les dynamiques portées par l'ensemble des acteurs associatifs investis sur le champ du soutien à la parentalité (soutenus notamment par les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents – REAAP). Les **difficultés socioéconomiques constituent bien souvent un facteur de vulnérabilité pour les familles**, dont l'environnement et les conditions de vie peuvent peser sur la disponibilité accordée à l'enfant pour accompagner les apprentissages, développer les opportunités de socialisation, à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer.

Les politiques d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité constituent des leviers (parmi d'autres) pour réduire ces inégalités sociales et favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge. **Des travaux français et internationaux¹⁷ portant sur les accueils collectifs en particulier montrent en effet que la fréquentation d'un mode d'accueil de qualité permet de réduire ces inégalités de manière forte et durable.** Les enfants défavorisés bénéficiant d'un accueil formel sont ceux pour lesquels est constaté de la manière la plus prononcée des effets bénéfiques sur le développement cognitif, linguistique et social, lorsque les modes d'accueils sont de qualité élevée (en lien avec la qualification et le taux d'encadrement des professionnels, mais aussi avec la qualité des interactions générées avec les professionnels et avec leurs familles).¹⁸ **Or, l'analyse du recours à ces modes d'accueil formels témoigne de fortes inégalités d'accès suivant le profil des familles, et en particulier une nette sous-représentation des familles en situation de pauvreté monétaire.**

4. Un recours très inégalitaire aux modes d'accueil formels

En 2020, 1 308 000 places sont disponibles en France pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans (58,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en baisse par rapport à 2019 le taux de couverture était de 59,8 places pour 100 enfants), dont 711 000 places proposées par les assistant(e)s maternel(le)s, 479 000 places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et 71 000 places en école préélémentaire¹⁹. Il est à noter que la France a connu depuis près de 15 ans une augmentation constante du taux de couverture de la petite enfance par les places d'accueil formel et que l'année 2020 présente le premier recul. Dans les années récentes, la baisse du nombre de places en assistant(e)s maternel(le)s et la réalisation très partielle de créations de nouvelles places en EAJE étaient compensées par la baisse de la natalité et du nombre d'enfants de moins de trois ans. Un tel resserrement de l'offre, s'il devait se confirmer, laisse augurer d'un renforcement des efforts à fournir pour en consacrer une partie suffisante aux publics fragiles et distants.

A la fin de l'année 2018, **seules 52 % des familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans recourent à un ou plusieurs modes d'accueils formels** ou dispositifs de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (assistant(e)s maternel(le)s ou salariées à domicile, crèches, prestation partagée d'éducation de l'enfant - Prepare). **Ce taux n'est que de 24% pour les familles vivant sous le seuil de pauvreté²⁰, 21% pour les couples où aucun des deux parents n'est actif occupé et 22% pour les familles monoparentales au chômage ou inactives²¹.** La France est un des pays où les inégalités d'accès aux structures d'EAJE sont les plus marquées (Bennet, 2012b ; Van Lancker et

¹⁷ Heim A. (2020) : Les effets attendus des mesures sur les modes d'accueil de la petite enfance : quelques éléments de littérature, Rapport 2020 du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, annexe 13, France Stratégie. Melhuish E., Erekly-Stevens K. et Petrogiannis K. (2015), A review of research on the effects of Early Childhood Education and Care (ECEC) upon child development. ACRE project; Curriculum Quality Analysis and Impact Review of European Early Childhood Education and Care (ECEC); OCDE (2018), « Petite enfance, grands défis 2017. Les indicateurs clés de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants ».

¹⁸ Séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique », Synthèse, op. cit.

¹⁹ Données disponibles dans le récent rapport du HCFEA : « Accueil des enfants de moins de trois ans : relancer la dynamique. »

²⁰ Seuil de pauvreté monétaire défini comme le fait de vivre (pour un individu seul ou les membres d'un ménage) avec seulement 60% du revenu médian (celui qui divise la population en deux ensembles égaux situés au-dessus et au-dessous de ce repère).

²¹ Bérardier M. (2021), « Le recours aux modes d'accueil en 2018 », L'e-ssentiel, n° 199, Cnaf.

Ghysels 2016). Selon les études réalisées par la DREES²², seuls 5% des enfants des ménages du premier quintile accédaient aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) contre 22% des enfants du cinquième quintile. L'écart entre les chances d'accès à la crèche des enfants des premiers et cinquièmes quintiles s'était même creusé entre 2007 et 2013, les enfants des ménages les plus aisés ayant alors 4,4 fois plus de chance d'être accueillis en crèche que ceux des ménages les moins aisés en 2013, alors qu'ils n'avaient « que » 4 fois plus de chances d'être accueillis en 2007. Et si entre les deux dates, l'accueil des enfants les plus pauvres (premier quintile) a tout de même augmenté en EAJE, **cet accueil a principalement progressé à temps partiel. Malgré l'amélioration, c'est donc la réalisation de l'objectif de lutte contre la pauvreté qui est relativisé.** Un recours à temps partiel laisse supposer – au mieux – un emploi à temps partiel et donc une sortie moins nette de la pauvreté par le retour à l'emploi. Un accueil à temps partiel tempère également l'atteinte de l'objectif de lutte contre la pauvreté **par la socialisation précoce de l'enfant. Certains²³ estiment que l'accueil de l'enfant doit être suffisamment intense (nombre d'heures par semaine) et régulier (chaque semaine) pour qu'il ait un effet.** La dernière enquête DREES 2021 « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » confirme cette difficulté d'accès des familles éloignées de l'emploi aux modes d'accueil de la petite enfance et le repli sur la garde parentale. « Les modes d'accueil utilisés par les parents varient fortement selon leur catégorie socioprofessionnelle, actuelle ou antérieure. Seuls 25 % des enfants dont la mère est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure sont gardés principalement par leurs parents, contre 88 % de ceux dont la mère n'a jamais travaillé.²⁴ »

Les récentes mesures du plan Pauvreté peinent à infléchir cette inégalité d'accès particulière à notre pays. En effet, **le troisième rapport d'évaluation de la stratégie²⁵, publié en 2022, indique que, si le bonus mixité a rapidement été déployé, il touche moins de la moitié des EAJE qui accueillent de 30 à 40% d'enfants en situation de pauvreté.** De plus, le bonus territoire incitant à la création de places d'accueil dans les territoires les plus pauvres n'a, semble-t-il, pas infléchi la concrétisation très partielle de l'objectif de création de nouvelles places en EAJE (moins de 30% de l'objectif réalisé). Le rapport conclue ainsi : « Les premiers résultats disponibles semblent indiquer des difficultés à atteindre leurs cibles, que ce soit en matière de fréquentation par des enfants appartenant aux familles dont les ressources sont situées sous le seuil de pauvreté (la part des enfants pauvres fréquentant un équipement d'accueil du jeune enfant relevant de la prestation de service unique a stagné entre 2019 et 2020), ou en termes de développement des crèches dans les quartiers les plus défavorisés » (pp. 68-69)

Un travail plus récent de l'INSEE²⁶ nous livre également deux résultats remarquables. Premièrement, « *Obtenir une place en EAJE pour son enfant, grâce à l'augmentation soudaine de la capacité d'accueil*

²² Il s'agit de l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » (qui) a pour finalité de dresser, tous les 6-7 ans environ, un panorama complet des solutions de garde adoptées par les parents pour leurs jeunes enfants, au regard de leurs contraintes professionnelles. Elle vise, notamment, à reconstituer de façon très précise, sur une semaine type, le calendrier d'accueil des enfants, incluant les périodes passées avec leurs parents, et à identifier l'ensemble des intervenants qui se succèdent pour assurer leur garde pendant la période considérée. (Présentation sur le site de la DREES). Nous référons à la publication : Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007, Etudes et Résultats n°678, février 2009. Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013, Etudes et Résultats n°896, octobre 2014.

²³ « Petite enfance, grands défis 2017 : indicateurs clés de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants », OCDE, 2017.

²⁴ La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021, Etudes et résultats, février 2023, n°1257 [ER1257MAJ.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/ER1257MAJ.pdf) (solidarites-sante.gouv.fr)

²⁵ Disponible à l'adresse : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-rapport-pauvrete-juillet_0.pdf

²⁶ Pora P., (2020) Accroître l'offre de places en crèche : peu d'effet sur l'emploi, une baisse du recours aux autres modes de garde, INSEE Analyses n°55. Il s'agit d'une étude menée par comparaison de l'évolution des taux d'emploi et situation par rapport à l'emploi des parents de jeunes enfants dans différentes agglomérations au regard de l'évolution de l'offre d'accueil collective sur leur territoire. L'effet de la création de places d'accueil collective est déduit de l'évolution observée à différentes dates sur les territoires étudiés : Cette étude s'appuie sur une approche dite « event-study ». Plus précisément, les effets d'intérêt sont identifiés en comparant l'évolution d'une variable dépendante, par exemple la situation des mères de jeunes enfants vis-à-vis du marché du travail, entre des communes où le nombre de places en EAJE rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans augmente soudainement et de la même façon, mais à des dates différentes. Sous l'hypothèse dite

des établissements de leur commune de résidence, n'a pas d'effet significatif quant à la situation sur le marché du travail des parents d'enfants de moins de 3 ans ». C'est-à-dire sur l'inscription dans l'emploi, le nombre d'heures et de jours travaillés ainsi que le revenu salarial. Deuxièmement, « *Si une hausse soudaine de la capacité d'accueil des EAJE dans une commune n'a pas d'effet sur la fréquence du recours au congé parental indemnisé (complément de libre choix d'activité), elle diminue en revanche fortement la demande pour les assistantes maternelles et la garde à domicile* ». Autrement dit, la création de places en crèches n'incite pas certains parents à ne pas se mettre en retrait de l'emploi pour s'occuper de leur enfant mais elle incite d'autres parents à préférer la crèche à des assistantes maternelles déjà disponibles sur le territoire. **Créer des places en crèche ne pourrait que déplacer la demande d'accueil de parents qui étaient inscrits dans l'emploi** et qui auraient cherché une autre solution d'accueil pour s'y maintenir.

Ces résultats conduisent à poursuivre le questionnement des pratiques d'accueil et notamment la politique d'allocation des places sans doute encore trop favorable aux parents actifs et insuffisamment inclusive envers les parents précaires ou sans emploi. **Ils invitent également à explorer davantage les représentations, le vécu et l'expression du besoin des parents les plus modestes**, ayant notamment tendance à privilégier l'accueil par la mère malgré la création de places d'accueil. Comment analyser cette non-demande de parents qui disposent *a priori* de moins de possibilités à domicile ou dans leur environnement d'apporter stimulations et occasions de développement à leur enfant ? Quelles sont les raisons culturelles, éducatives, biographiques de ces familles de ne pas chercher à faire accueillir leur enfant ? **Quelles sont les sources explicatives du résistible accès des enfants des milieux les plus modestes aux EAJE ?**

5. Le faible intérêt des publics fragiles pour les modes d'accueil de la petite enfance et les actions de parentalité : épuisement, défiance ou « retrait éducatif » ?

Comment expliquer le difficile accès des publics précaires et pauvres aux modes d'accueil de la petite enfance avec le constat de fortes inégalités territoriales, de difficultés d'accès financières et juridiques d'accès et, surtout, d'une augmentation de l'offre, susceptible de palier l'inégalité de répartition qui ne suffit pas à toucher ces publics. On dispose certes déjà d'explications issues des travaux de Chantal Zaouche Gaudron ou des travaux d'ATD Quart Monde²⁷ : des parents sans perspective d'emploi ne voient pas l'intérêt d'un accueil de leur enfant. Les parents pauvres sont plus particulièrement à distance, voire dans un rapport de défiance et d'adversité aux institutions et aux travailleurs sociaux et se tiennent donc éloignés des propositions qui pourraient leur être faites. Enfin, ces parents sont trop « pris », « occupés » par des formes d'adversité quotidienne pour se mobiliser pour l'accueil de leurs enfants. Ces explications n'épuisent toutefois pas totalement ce qui semble relever non pas uniquement d'une difficulté de mobilisation des parents pauvres pour leurs jeunes enfants ou d'une défiance, que d'une forme de « retrait éducatif » par rapport aux ressources extérieures.

Ainsi, différentes études pointent ce constat : les parents les plus démunis font moins (sous un certain angle) avec et pour leurs enfants et, de plus, désirent moins faire de choses (lecture, discussions, sorties). Ainsi, une étude québécoise²⁸ « Mieux connaître la parentalité au Québec » menée auprès de 15 000 parents d'enfants de moins de 5 ans par questionnaire par l'association Avenir d'Enfants apporte trois enseignements.

Premièrement, les parents « défavorisés » (plus faible niveau de diplôme et de revenus notamment) ont moins de pratiques éducatives, codées comme plutôt positives, avec leurs enfants : ils leur lisent

« de tendances parallèles », qui postule essentiellement que si l'offre de places en EAJE n'y avait pas augmenté, les communes où cette hausse s'est produite le plus tôt auraient continué à évoluer de la même façon que celles où cette hausse s'est produite plus tard, cette approche permet d'identifier l'effet de cette brusque augmentation sur la variable d'intérêt. En suivant l'approche mise en œuvre par [Ouvrir dans un nouvel onglet Duflo 2001], cet effet peut être remis à l'échelle de la taille de cette brusque augmentation pour en tirer l'effet de l'obtention d'une place en crèche sur la situation vis-à-vis du marché du travail des mères de jeunes enfants, pour la sous-population des familles qui bénéficient d'une place en EAJE grâce à ces augmentations, mais qui n'y auraient pas eu accès si ces augmentations n'avaient pas eu lieu. (Méthode de l'étude accessible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4652808#documentation>)

²⁷ Voir notamment le compte rendu du réseau Petite enfance Famille : Les lieux d'accueil petite enfance : j'y vais ? j'y vais pas ? à Ira »

²⁸ http://agirtot.org/media/488778/synthese_faits-saillants-eqepe.pdf

moins fréquemment des histoires par exemple que les parents plus favorisés. Mais ils fréquentent également moins de lieux publics avec leurs enfants (squares, jardins), se rendent moins souvent à des activités liées au développement de l'enfant et sont moins informés de telles activités. Comme le dit l'étude « les parents n'ayant aucun diplôme sont moins susceptibles de connaître les services offerts aux familles ».

Deuxièmement, ces mêmes parents défavorisés ont moins de demandes ou d'envies de telles pratiques éducatives (là encore codées comme « positives » parce qu'en rapport avec le développement de l'enfant). Ainsi, ces parents sont moins fréquemment en demande d'information sur des sujets tels que la santé et le développement socio-affectif de leur enfant.

Troisièmement, les parents défavorisés ressentent moins de pressions et de stress dans leur parentalité que les parents des milieux plus dotés. « Les parents vivant dans un ménage à faible revenu lisent ou racontent moins souvent des histoires, ont un sentiment d'efficacité parentale plus fort, vivent moins de stress parental, sont plus nombreux à ne s'imposer aucune pression concernant la façon dont ils s'occupent de leurs enfants. Plus le niveau de revenu et de scolarité des parents augmente, plus ceux-ci se disent stressés et soumis à des pressions. »²⁹

Ces trois constats amènent à ressentir l'attitude de certains parents en situation de pauvreté par rapport aux modes d'accueil et aux ressources extérieures en matière de parentalité non pas uniquement comme de la restriction (j'aimerais mais je ne peux pas) ou de la défiance (ça pourrait m'intéresser mais c'est inconnu, un peu inquiétant ça peut être périlleux...) mais comme une forme « d'indifférence » (ça ne m'intéresse pas pour mon enfant).

Une telle attitude se retrouve également, plus ponctuellement, dans des travaux français : ainsi dans un récent « baromètre de la petite enfance³⁰ » la direction des études de la CNAF remarquait que seule une petite minorité (8%) des parents d'enfants de 6 mois à un an ne demandent pas d'aide en cas de questionnement sur leur enfant. Cette posture s'observe un peu plus souvent chez les familles disposant de faibles revenus et se fait plus rare à mesure que ces revenus s'élèvent : 11 % des familles disposant de moins de 1 500 euros nets par mois ne recherchent quasiment jamais un conseil ou une aide contre 3 % de celles percevant plus de 4 000 euros par mois. Autrement dit, même en cas de difficultés avec leur enfant, on constate une moindre tendance des parents les plus modestes à rechercher un support ou conseil extérieur.

On pourrait ainsi observer, chez une fraction au moins des parents pauvres, non seulement une restriction des pratiques autour du jeune enfant (par manque de moyens, par manque d'offre, par manque d'informations, par crainte), mais un manque d'appétence ou « d'envie » éducative. Un manque d'appétence qui peut être issu des restrictions « objectives » mais qui se transforme alors, ou vient renforcer, un horizon éducatif plus restreint.

Il nous semble important, dans cette revue des difficultés d'accès des parents pauvres aux ressources extérieures autour de leurs jeunes enfants, de pointer cette possible conversion de la restriction en horizon. Cela pourrait vouloir dire qu'il s'agit non seulement de proposer des ressources à ces parents mais de les « reconvaincre » aux bénéfiques, à l'intérêt de ces ressources pour leurs enfants, pour eux-mêmes et pour leurs relations avec leurs enfants.

6. Caractériser et qualifier les besoins des familles pauvres en modes d'accueil de la petite enfance et d'appui à la parentalité

Le présent projet de recherche s'inscrit dans le cadre des travaux du comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, piloté par France Stratégie et présidé par Louis Schweitzer. Il émane du souhait du comité **d'approfondir la connaissance sur les besoins**

²⁹ Compte rendu de la recherche sur le site Gynger : Guernalec-Levy G. Les parents pauvres, plutôt zen selon une étude québécoise. Septembre 2017. <https://www.gynger.fr/lesparents-pauvres-plutot-zenselon-une-etude-quebecoise/>

³⁰ CNAF, DSER, *Baromètre d'accueil du jeune enfant 2019, l'essentiel n°190*.

des familles en situation de pauvreté en matière de modes d'accueils formels³¹ et d'aide à la parentalité en partant des besoins des familles et de déterminer la pertinence de la stratégie et de l'appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour tous » pour y répondre, **selon trois axes de questionnement** :

- Quels sont les attentes et les besoins des familles en situation de pauvreté en matière de modes d'accueil formels et d'aide à la parentalité ?
- Les modalités d'accueil formels et les politiques de parentalité existants sont-elles pertinentes pour y répondre ? Quelles sont les modalités ou les champs ignorés de ces politiques qu'il conviendrait de favoriser pour toucher les plus précaires ? Comment renforcer le recours des parents en situation de pauvreté ou de précarité aux dispositifs prévus pour eux ? Quels sont les facteurs de réussites ou d'échec des dispositifs d'accueil formel ou d'aide à la parentalité ?
- Les mesures de la stratégie en matière d'accueil de la petite enfance et d'aide à la parentalité sont-elles pertinentes pour répondre aux besoins des familles qu'elles ciblent ? L'appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour tous » semble-t-il pouvoir répondre aux besoins identifiés ? Quelles pourraient être des pistes d'amélioration pour renforcer leur atteinte des publics cibles par rapport à ces besoins ?

La recherche ambitionne ainsi de répondre aux questions suivantes :

- **Question 1** : De quelle manière se structure le référentiel éducatif et parental des familles en situation de pauvreté ? Quel rapport à l'institution et plus largement à la norme ?
- **Question 2** : Quelles sont les raisons de la plus grande distance à l'offre d'accueil et de parentalité ? De quelle nature sont les empêchements au recours et en contrepoint les facteurs d'adhésion ? Est-il possible de typer ces motifs de recours ou de renoncement selon les parcours biographiques, sociaux, familiaux ?
- **Question 3** : Quels impacts des actions, démarches relevant de la stratégie de lutte contre la pauvreté sur l'inclusion de ces familles ? Quelle vision des familles et des acteurs locaux ? Quelle place à l'intermédiation et notamment aux centres sociaux ?

7. Prendre en compte le point de vue et le vécu des parents de jeunes enfants en situation de pauvreté

Cette recherche propose **une exploration fine de la non-demande d'accueil et d'accompagnement à la parentalité**. Comment s'explique le faible recours à l'offre, au-delà d'une insuffisance de places ou d'un déficit potentiel d'information sur les ressources existantes (« freins objectifs »³²) ? Quels sont les ressorts d'une possible mobilisation de l'offre et les obstacles en cas de non-demande ou de non recours ? Dans quelle mesure des différences de normes et de valeurs éducatives avec les institutions d'accueil et d'intermédiation entrent-elles en jeu dans les déterminants des pratiques et arbitrages réalisés par les familles ?

En effet, le moindre recours de ces familles à l'offre d'accueil est le plus souvent lié - dans les recherches - à des obstacles susceptibles de leur rendre inaccessibles les structures d'accueil (Archambault et al., 2019 ; OECD, 2016), **ou de freins dits objectifs** (Levesque et al.2013) issus d'une inadéquation structurelle effective des modes d'accueil aux besoins spécifiques des familles

³¹ Modes d'accueils formels : modes d'accueil collectifs (réguliers comme les crèches, les jardins d'enfants ; occasionnels comme les halte garderies ; multi-accueil) ou individuels (assistante maternelle à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles MAM, crèche familiale, accueil au domicile des parents par une personne salariée). Les modes d'accueils informels sont les assistantes maternelles non agréées, la garde par un membre de la famille, le voisinage...

³² LIEPP Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants Chapitre III Barrières d'accès aux modes d'accueil formels de la petite enfance 2020

défavorisées : accessibilité géographique, financière... Les familles sont alors freinées dans leur mouvement vers l'accueil de leur jeune enfant par des éléments structurels extérieurs.

Sont également mis en avant **des freins « subjectifs »** relevant de « représentations inadéquates de l'offre réelle d'accueil et de certaines croyances chez les parents en situation de pauvreté selon lesquelles le mieux pour un enfant est de rester avec sa mère dans les trois premières années de sa vie³³. Les familles sont alors freinées, dans ce qui devrait être leur mouvement « naturel » vers l'accueil de leur enfant par des éléments intérieurs : culture ou « représentations erronées ». Ces fausses représentations sont **peu documentées**, encore à décrypter et discuter notamment par l'analyse de l'expression des familles. **Cette attention est plus particulièrement au centre de cette recherche par l'analyse notamment des parcours de vie des familles, de leur parcours expérientiel en tant que parents.**

L'approche proposée s'attache ainsi à décrire l'univers vécu de la parentalité.

Comment ces parents conçoivent-ils leur rôle, les besoins de leurs enfants ? Sur la base de quelles pratiques ? Que souhaitent-ils pour leur jeune enfant ? Quel est leur rapport aux institutions ? Quels dilemmes, quels questionnements concrets s'imposent ? Qu'est ce qui peut motiver une attente, une demande ? Il s'agit également de déconstruire les déterminants du recours, les parcours de la demande, quand elle existe et apprécier les facteurs facilitant la mobilisation de l'offre dans l'organisation, l'information délivrée, l'interaction proposée. Il s'agira notamment de comprendre le rôle de l'intermédiation et ce qui se joue sur ces temps.

³³ Ibid.

III. Hypothèses de recherche

La distance ou le « non-recours » à l'offre, pose la question de la définition de l'offre d'accueil du jeune enfant et des services d'aide à la parentalité puisqu'il suggère une incapacité au moins partielle de ces dispositifs à répondre aux besoins et/ou à la demande d'une partie des publics auxquels ils sont destinés.

L'état des savoirs sur l'accueil du jeune enfant en situation de pauvreté, coordonné par Chantal Zaouche-Gaudron, en 2021³⁴, comme les travaux dirigés en 2017 par Claude Martin sur le soutien à la parentalité³⁵, soulignent **que peu d'études ont véritablement exploré les attentes, besoins, représentations des familles, des pères et des mères en situation de pauvreté** sur les dispositifs d'accueil du jeune enfant, ou étudié les facteurs qui pourraient favoriser une demande plus forte ou différenciée d'aide à la parentalité. Si de nombreuses enquêtes sont menées en France sur les besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant ou d'aide à la parentalité, dans le cadre d'enquêtes nationales (Enquête Emblème,...³⁶), ou de diagnostics locaux, préalables à la définition de plans d'actions (Schémas départementaux des services aux familles, Conventions territoriales globales,...), celles-ci ne ciblent pas spécifiquement les familles en situation de pauvreté et sont souvent loin d'apporter un éclairage précis sur les ressorts et les obstacles à la mobilisation des ressources par ces familles, **par ailleurs fréquemment sous-représentées dans les panels de répondants à ces enquêtes menées localement**. Les résultats sont également souvent complexes à analyser : si les enquêtes montrent par exemple une réelle demande des familles en matière d'aide à la parentalité ou d'accueil du jeune enfant (par exemple sur les horaires dits « atypiques »), les acteurs sont souvent interloqués par l'écart particulièrement important qui peut exister entre le déclaratif et la réalité de la fréquentation de leurs actions et initiatives locales, en particulier par les familles en situation de pauvreté.

Comment s'explique leur faible recours, **au-delà d'une insuffisance de places ou d'un déficit potentiel d'information sur les ressources existantes** ? Quels sont les ressorts de leur mobilisation des ressources lorsqu'elles les utilisent et les obstacles qui peuvent être identifiés lorsqu'elles n'y ont pas recours ? **Dans quelle mesure des différences de normes et de valeurs éducatives avec les institutions d'accueil et d'intermédiation entrent-elles en jeu dans les déterminants des pratiques et arbitrages réalisés par les familles** ?

De notre point de vue, plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour répondre à ces questions :

1. Première hypothèse : une partie de ces familles aimeraient accéder à un emploi.

Mais n'en disposant pas à la naissance de leur enfant, elles ne font pas de démarches envers les modes d'accueil, ce qui peut empêcher le retour en emploi et entretenir un cercle de désinsertion professionnelle. Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) tentent de renverser la chaîne de détermination en proposant une place en amont de l'accès à un emploi en conditionnant le maintien de cette place à un parcours d'insertion conclu dans un certain délai. Dans cette première hypothèse, les familles concernées ressentiraient un besoin potentiel d'accueil et seraient dans l'attente d'une information sur un droit possible à l'accueil en amont de leur accès à l'emploi.

2. Deuxième hypothèse : une partie de ces familles ne sont pas en emploi et n'ont pas de perspectives.

Pas de perspectives locales d'emploi ou pas d'intention de retourner en emploi en ayant à charge de jeunes enfants. Ces parents n'ont alors pas de contraintes externes les amenant à se poser la question de l'accueil de leur enfant. Ils peuvent être sensibles ou sensibilisés à des moments de « répit » ou de « respiration » pour eux sans leurs enfants ou des moments d'accueil et de stimulation pour leur enfant.

³⁴ Zaouche Gaudron C. (dir.) et Boyer D., Lacharité C., Modak M., Séraphin G., Ulmann A.-L. (2021) Quel accueil pour le jeune enfant en situation de pauvreté ? Un état des savoirs, Paris, La Documentation française, Caisse nationale des allocations familiales.

³⁵ Martin C. (dir.) (2018), Accompagner les parents dans le travail éducatif et de soin. Savoirs, questions et perspectives pour l'action publique et la recherche, Paris, La documentation française, Caisse nationale des allocations familiales.

³⁶ Laporte C., Crépin A., Hilairat D., « Attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale et vie professionnelle. Les premiers enseignements de l'enquête EMBLEME », Cnaf – TMO Régions, Dossier d'étude 208, les Collection des documents de travail de la Cnaf, 2019.

Dans cette hypothèse, ces parents seraient, là encore, dans l'attente d'une information sur un droit possible à un accueil indépendamment de leur perspective d'emploi. Néanmoins, il faut alors prendre en compte le fait que, d'autant plus en l'absence de perspective d'emploi, la dimension parentale peut être d'autant plus centrale pour ces parents, **ce qui fait qu'ils ne s'autoriseraient pas l'accès à un accueil qui ne soit pas justifié « socialement » par l'accès à une autre identité forte : celle de salarié ou actif en tension/combinaison avec celle de parent.** La question de sensibilisation / accompagnement se substituerait dès lors à celle de la seule information (telle opportunité existe). Il s'agirait d'amener ces parents à s'autoriser la possibilité d'un accueil de leur enfant en ouvrant les modes d'accueil à des visites, des ateliers, des premiers contacts en présence de leurs enfants. Il conviendrait ainsi d'accompagner les parents à expérimenter cet autre univers, ces temps et potentiellement à les apprécier et les désirer.

3. Troisième hypothèse : les parents pauvres tiennent à leur statut de parent « gardien » ou « caregiver »

Les parents pauvres n'ont pas nécessairement de perspective d'emploi et tiennent à leur statut **de parent « gardien » ou « caregiver »**, ont un moindre intérêt pour les pratiques de stimulation et de développement des enfants en général et de leur enfant en particulier. C'est ce qui ressort de l'étude québécoise précitée³⁷. **Les parents en situation de défavorisation sociale** (faible niveau de diplôme et de revenus) ont moins de pratiques éducatives favorables au développement langagier de l'enfant (lire des histoires notamment), et ressentent moins de pression en tant que parent tout en étant moins informés et moins en recherche d'information sur le développement de l'enfant ainsi que les lieux ressources pour leurs enfants autour de chez eux. **Dans cette hypothèse, ces parents n'ont véritablement pas d'attentes en termes d'accueil de leur jeune enfant.** Pas d'attentes *a priori* (puisque'ils sont moins curieux de ce qui pourrait constituer une ressource par rapport à leur quotidien avec leur enfant). Ce qui fait qu'il faut sans doute, là encore, penser non pas simplement en termes d'information **mais de sensibilisation « renforcée »**.

Exposées ainsi sur ce modèle simple, ces différentes hypothèses nous amènent à insister, dans notre approche, sur **l'univers vécu de la parentalité des familles en situation de pauvreté. Comment ces parents conçoivent-ils leur rôle ? Sur la base de quelles pratiques ? Comment perçoivent-ils les besoins de leurs jeunes enfants ?** Comment régulent-ils les relations qu'ils construisent avec eux ? Qu'est ce qui leur pose question ? Problème ? Quelles adversités et ressources perçoivent-ils dans leur environnement pour construire leur place de parents ? Ont-ils des rapports de confiance ou de défiance aux institutions (école, PMI, centre social, acteurs spécialisés etc...), à certains de leurs proches, au voisinage plus ou moins distant ? Comment perçoivent-ils, dans cet ensemble, les modes d'accueil de la petite enfance dont ils ont connaissance près de chez eux ?

4. Quatrième hypothèse : le rôle central de l'accompagnement et de l'intermédiation

On vient de voir avec notre deuxième et troisième hypothèse que le rôle - non pas seulement de l'information - mais d'un accompagnement, d'une intermédiation entre les parents pauvres et les dispositifs de soutien à la parentalité pourrait être considéré comme crucial. Cette intuition est notamment issue de différentes démarches³⁸ à destination des publics en situation de pauvreté et leur accueil, qui soulignent le rôle central de **l'accompagnement et de « l'intermédiation »**. Par intermédiation, on peut entendre tout ce qui vient se mettre entre, « faire lien entre », ces parents et l'accueil de leur enfant. Que ce soient les liens de familiarité et de confiance avec des voisins, un centre social, un espace de vie sociale qui peuvent amener à des premières activités extra-familiales et des premiers accueils de l'enfant, ou des formules hybrides d'accueil avec possibilité de participer à des

³⁷ Lavoie, A. et Fontaine. C. (2016). Mieux connaître la parentalité au Québec. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans en 2015, Québec, Institut de la statistique du Québec. http://agirtot.org/media/488778/synthese_faits-saillants-eqepe.pdf

³⁸ Moisset Pierre, Département de la Loire – dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté – Accompagnement de 4 établissements d'accueil du jeune enfant dans l'accueil de publics fragiles et vulnérables ; Moisset Pierre, expertise et coordination scientifique des évaluations dans le cadre de la démarche « Premiers Pas ». Suivi et coordination des 8 démarches d'évaluation de pratiques et dispositifs inspirants/innovants dans le cadre de la démarche Premiers Pas. Démarche de réflexion et reconfiguration de la politique d'accueil du jeune enfant dans l'objectif du développement et du bien-être de l'enfant ; Moisset Pierre, comité d'expert expérimentation « Jeux d'Enfants », ANSA.

ateliers au sein d'EAJE, de Relais Petite Enfance, d'expérimenter et d'être sensibilisé à ce en quoi consiste un autre univers de vie et d'activité pour le jeune enfant.

IV. Cadrage : pauvreté des familles et pauvreté éducative

1. Pauvreté des familles et des enfants : quelques éléments de quantification et de qualification

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme étant le fait de disposer, pour les membres d'un ménage et compte tenu de sa structure, d'un revenu inférieur ou égal à 60% du revenu médian. A ce sens, en 2019, 14,6% de la population française est touchée par cette forme de pauvreté. Ce taux de pauvreté monétaire est resté (moyennant des fluctuations annuelles à la baisse ou à la hausse) relativement constant ces dernières années tout en ne concernant plus les mêmes populations au fil du temps. Si les cinq dernières décennies ont globalement vu la pauvreté des seniors diminuer avec l'arrivée à maturité des régimes de retraite avec l'affirmation a contrario d'une pauvreté juvénile (avec un taux de pauvreté des jeunes de 18 à 24 ans de 23% en 2018), on a plus récemment vu cette même pauvreté sénior (elle était de 9,5% en 2019 avec 0,9% d'augmentation depuis 2018) augmenter à nouveau par l'effet des précédentes réformes du régime de retraite (non revalorisation des pensions du régime général).

La France se caractérise par un taux de pauvreté monétaire des enfants de moins de 18 ans de 21% et des enfants de moins de 3 ans de 20,3 % contre 14,8% de l'ensemble de la population en 2018 (INSEE). Les enfants présentent donc un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale ; sur-représentés dans les familles nombreuses, qui constituent une des modalités plus répandues de manifestation d'une pauvreté monétaire touchant les enfants. A ce propos, une autre évolution notable des dernières décennies est le changement de proportion entre familles nombreuses et monoparentales : « Au cours des vingt dernières années, la structure de la pauvreté a été très affectée par les évolutions des configurations familiales survenues pendant cette période. En 2019, 2,1 millions de personnes pauvres vivent en famille monoparentale, et 1,7 million dans un ménage composé d'un couple avec trois enfants ou plus. Depuis 1996, ce nombre a augmenté de 1,1 million de personnes pour les familles monoparentales et diminué de 740 000 personnes pour les familles nombreuses. Cette évolution est due conjointement à l'augmentation du nombre de personnes vivant en famille monoparentale (de 4,2 à 7,1 millions de personnes) et à l'aggravation de leur situation : leur taux de pauvreté a augmenté de 4,4 points sur la période. Le phénomène inverse est observé pour les couples avec trois enfants ou plus, qui deviennent relativement moins fréquents dans la population, et dont le taux de pauvreté a diminué de 4,1 points sur la période, principalement entre les années 1996 et 2009. »³⁹

Par-delà leurs évolutions récentes, ces deux configurations – familles monoparentales et familles avec 3 enfants ou plus et un ou deux parents sans emploi ou hors emploi – sont devenues les deux principales configurations de pauvreté infantile. Ainsi, en 2018, sur les 2 928 000 enfants en situation de pauvreté, 1 329 000 - soit 45,3% de l'ensemble des enfants en situation de pauvreté - vivent dans un ménage bi-parental avec un ou deux parents sans emploi ou inactif ; 1 114 000 – soit 38% de ce même ensemble vivent dans un ménage monoparental avec un parent actif ou en emploi. Dans ce dernier sous ensemble 688 000 enfants (soit 24,3% de l'ensemble des enfants en situation de pauvreté) vivent avec un parent seul sans emploi ou inactif⁴⁰.

Si la France présente (en 2014) un taux de pauvreté monétaire en population générale relativement faible la plaçant juste derrière les Pays Bas et le Danemark⁴¹, elle présente en revanche un taux de pauvreté monétaire des enfants bien plus conséquent : « Toutefois, s'agissant des enfants, la situation apparaît bien moins bonne pour la France. Désormais, seuls le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne y présentent un taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % plus élevé pour les enfants (et les mêmes

³⁹ Comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Compléments 2022 FRANCE STRATÉGIE 100 JUILLET 2022 www.strategie.gouv.fr, pp. 99-100.

⁴⁰ INSEE, Revenus et patrimoine des ménages, édition 2021, disponible à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371239?sommaire=5371304&q=pauvret%C3%A9%20des+enfants>

⁴¹ Math, Antoine. « Pauvreté des familles et des enfants : la France dans la comparaison européenne », Chronique Internationale de l'IREC, vol. 162, no. 2, 2018, pp. 14-34.

pays, ainsi que la Belgique, pour le taux de pauvreté au seuil de 50 %). Tous les autres pays examinés ont des taux de pauvreté des enfants plus faibles. Ce glissement relatif dans le classement pourrait pour partie s'expliquer par des effets de compositions démographiques différentes : les taux de pauvreté des familles monoparentales et des familles nombreuses étant plus élevés que les taux de pauvreté des autres ménages dans tous les pays, les pays ayant comparativement une plus forte proportion de familles monoparentales (typiquement le Royaume-Uni) ou de familles nombreuses (typiquement la France) auront, toutes autres choses égales par ailleurs, un taux de pauvreté des enfants plus élevé que des pays où ces proportions sont plus faibles (typiquement l'Allemagne). » (Op. Cit.) La France est un des pays qui, suite à la crise de 2008 notamment, présente une des plus fortes augmentations de la pauvreté infantile et le décrochage le plus significatif de ce même taux de pauvreté monétaire des enfants par rapport au reste de la population. Sachant que, dans le même temps, d'autres pays ont connu des augmentations bien plus modestes concernant les enfants (Allemagne et Pays Bas). Antoine Math, dans le travail que nous citons, nous permet d'aller encore plus loin dans la caractérisation de la pauvreté des enfants en France, notamment par rapport à la situation par rapport à l'emploi des ménages où ils vivent. Ainsi, la France se caractérise par un faible taux de pauvreté en emploi (le fait, pour un adulte de ne pas avoir travaillé plus de deux mois sur les douze derniers mois écoulés) et une baisse de ce taux de pauvreté en emploi entre 2008 et 2015. Cependant, elle est - derrière l'Espagne - le pays où ce taux a le plus augmenté (+4,1%) pour les personnes seules avec enfant » (...) dans ce dernier pays, la question de l'absence ou de la faiblesse de l'emploi au sein des familles monoparentales semble donc s'être aggravée depuis 2007, et davantage en comparaison des autres pays étudiés ».

La France présente donc bien une spécificité de la pauvreté des enfants en rapport avec la conciliation vie familiale vie professionnelle et, donc notamment, la question de l'accueil des jeunes enfants : « S'agissant des ménages avec enfants, la France se positionne moins bien en comparaison des autres pays européens étudiés : comme en matière de pauvreté monétaire, d'autres pays (Pays-Bas, Allemagne, Suède, Danemark) présentent une part plus faible d'enfants vivant dans des ménages pauvres à très faible intensité de travail. Cette relative moins bonne performance de la France du côté des enfants, en termes de pauvreté monétaire comme en termes de pauvreté en emploi, pourrait donc trouver pour partie une explication du côté de la répartition des emplois, et donc des revenus primaires : **le manque d'emplois se concentrerait davantage en France qu'ailleurs du côté des ménages avec enfants que des ménages sans enfants, et en particulier davantage du côté des familles monoparentales, ce qui renvoie aux difficultés dites de « conciliation » entre charges familiales et professionnelles que rencontrent ces familles ».**

2. Le recoupement partiel des différentes approches de la pauvreté ou de la difficulté de dire ce que les différentes approches de la pauvreté mesure.

Les chiffres précités laissent à voir une pluralité d'approches (pauvreté monétaire, en conditions de vie⁴², en emploi) et des capacités de mesure et d'objectivation de la pauvreté en quelque sorte « rassurantes ». On peut mesurer, comparer, caractériser la pauvreté par rapport à des politiques fiscales et d'emploi et pointer ainsi, outre l'évolution des taux, des phénomènes précis qui influent sur la pauvreté des ménages et des enfants. Cela ne doit pas faire oublier que, par-delà des conventions d'objectivation et de mesure de la pauvreté, **cette dernière reste une catégorie compassionnelle et mobilisante pour l'action publique (Viguié, 2020), difficile à saisir dans ce qu'elle signifie concrètement pour les individus qui la vivent.** En effet, si le mot sollicite des images et des émotions fortes et apparemment claires, la notion est plus difficilement opérationnalisable. Passer l'approche de la pauvreté en mesure « absolue » - par la possibilité ou non d'accéder à un panier de biens pour une famille en fonction de ses revenus - on peut mesurer la pauvreté en termes monétaire⁴³ et en conditions

⁴² En France, un ménage est dit « pauvre en termes de conditions de vie » lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement (INSEE)

⁴³ Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. (Définition de la pauvreté monétaire, site de l'INSEE).

de vie par les restrictions de consommations⁴⁴. On peut également poser directement la question aux personnes pour mesurer la pauvreté « subjective » ou, enfin, avoir une approche relationnelle de la pauvreté par l'exposition à une relation d'assistantat et de contrôle. L'approche monétaire ou en conditions de vie ne dit pas, ou peu, ce que les personnes ressentent de leur situation. Autrement dit, on peut être en pauvreté monétaire sans se ressentir comme pauvre, ou en pauvreté monétaire sans être exposé à des restrictions de consommation. On peut également ne pas se déclarer en pauvreté en conditions de vie en étant en pauvreté monétaire : en effet, la restriction des ressources fait que l'on renonce à certains biens ou services et que l'on déclare d'autant moins en manquer ou ne pas pouvoir y accéder qu'on a fini par ne plus les désirer.

Ces différentes approches permettent d'identifier des taux de pauvreté mais aussi des situations, **des populations qui ne se recoupent pas forcément ou guère**. Ce qui fait avancer à différents chercheurs, dont Nicolas Duvoux, la nécessité de combiner ces critères afin d'obtenir des approches et mesures plus pondérées. « Ces indicateurs doivent être pensés ensemble, et, si possible, de manière dynamique. En effet, ces deux indicateurs (de pauvreté monétaire et en conditions de vie), lorsqu'ils sont croisés, permettent de mesurer ce que Nicolas Duvoux propose d'appeler la « grande pauvreté » (parallèlement à son autre définition⁴⁵) qui, en 2019, touche en France environ deux millions de personnes⁴⁶. Celle-ci constitue le « noyau dur » de la pauvreté. À l'inverse, l'absence de recoupement entre les différents indicateurs (40% des personnes en situation de pauvreté monétaire ne sont pas en situation de privation matérielle, et réciproquement) fait apparaître un halo d'environ un Français sur cinq, touché par une des formes de difficulté.⁴⁷ » (Duvoux, 2022)

Appliquée aux familles et aux enfants (personnes de moins de 18 ans), ces différentes approches de la pauvreté livrent également une image floue. En effet, selon l'INSEE⁴⁸ les enfants sont plus fréquemment touchés par des formes de pauvreté monétaire que les adultes : en 2018 ce sont 21% des enfants de moins de 18 ans et 20,3 % des enfants de moins de 3 ans qui relèvent de ménages et situations de pauvreté monétaire contre 14,8% de l'ensemble de la population.

Pour autant les différentes formes de pauvreté se recoupent également peu à leur niveau comme l'illustre ce graphique issu d'un document ONPES concernant les enfants de 1 à 15 ans réalisé sur les données 2014 de l'enquête revenus fiscaux et sociaux (RFS) l'enquête SRCV (enquête statistique sur les ressources et conditions de vie, enquête annuelle sur panel)⁴⁹ :

⁴⁴ L'indicateur français de pauvreté en conditions de vie des ménages mesure la part de la population incapable de couvrir les dépenses liées à au moins huit éléments de la vie courante sur 27 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. (INSEE)

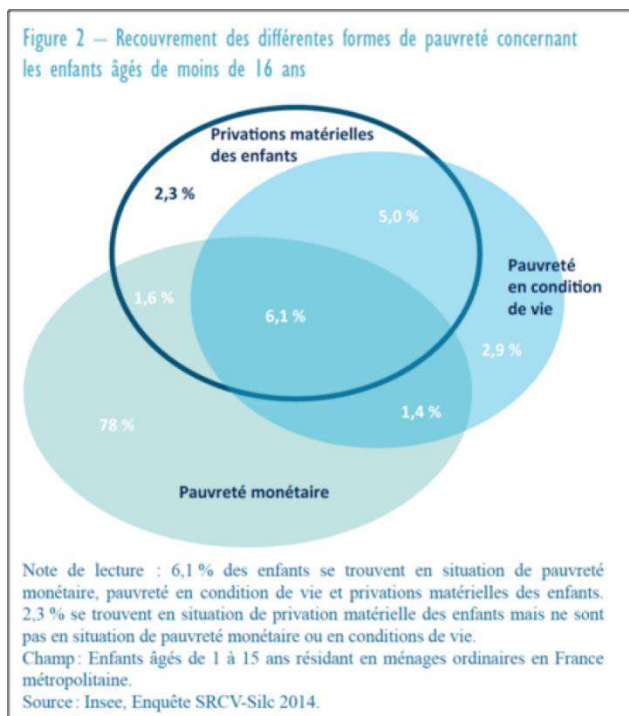
⁴⁵ La grande pauvreté est également définie comme la combinaison de faibles revenus, inférieurs à 50 % du revenu médian, et de privations matérielles et sociales sévères, avec sept critères de privation sur treize.

⁴⁶ Blasco Julien, Picard Sébastien, « Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018 », Revenus et patrimoine des ménages, 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371273?sommaire=5371304>

⁴⁷ Parole d'expert, site Vie Publique, <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/287372-pauvrete-en-france-mesures-et-realites-par-nicolas-duvoux>.

⁴⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371239?sommaire=5371304&q=pauvret%C3%A9%20enfants>

⁴⁹ Les cahiers de l'ONPES, n°1, 2017 « Enfants pauvres, enfants démunis : quels indicateurs ? »



Cette situation de tension entre une focalisation sur la notion de pauvreté en tant que symptôme significatif d'une difficulté sociale appelant une mobilisation urgente et une notion aux définitions variées et non congruentes difficilement opérationnalisable semble issue de l'histoire récente de la mobilisation publique et politique sur le sujet. Les années 90 auraient en effet vu, avec un changement de générations de chercheurs et hauts fonctionnaires attachés à ce sujet, le passage d'une approche qualitative de la pauvreté à une approche économétrique et de quantification sans travail d'éclaircissement de ce que la « pauvreté veut dire » : « De fait, la pauvreté, comme catégorie d'action publique, tend de plus en plus à se substituer, de manière insidieuse, à la construction réfléchie des catégories d'analyse du phénomène. Ce mouvement, qui est renforcé par les conditions concrètes dans lesquelles se déroule désormais le travail de recherche, c'est-à-dire en lien de plus en plus étroit avec l'expertise, conduit dès lors à occulter les différentes

configurations sociales de la pauvreté. Plus exactement, en même temps qu'elle occulte, pour ainsi dire « par le haut », les processus causaux qui l'entretiennent, la pauvreté, entendue comme catégorie prioritaire d'action publique, occulte, pour ainsi dire « par le bas », les réalités vécues qui lui donnent corps » Duvoux, N. & Rodriguez, J. (2016)⁵⁰.

C'est, face à ces difficultés déjà connues que nous avons proposé de nous intéresser à différentes configurations de la pauvreté familiale afin de voir comment – à conditions de ressources restreintes proches - se positionnaient et se projetaient des parents de jeunes enfants dans différents contextes territoriaux, culturels, migratoires, de rapport à l'emploi, d'accès à des réseaux d'aides familiaux et culturels etc... **Il s'agissait de déconstruire une image trop homogène et unifiée de la pauvreté pour, à partir d'une même sélection sur la base de difficultés financières, matérielles, sociales et juridiques, donner à voir différents parcours et dynamiques interpellant de manière variée la parentalité des personnes concernées et, donc, leurs demandes, besoins et projections pour leurs jeunes enfants.**

2. Comment approcher le fait d'être parent en situation de pauvreté ?

On notera, dans les différents travaux que nous avons pu consulter sur ces notions de pauvreté, l'intérêt de l'usage que Nicolas Duvoux et Adrien Papuchon⁵¹ font de la pauvreté subjective : « La pauvreté subjective apparaît donc aujourd'hui, d'un point de vue sociologique, **comme un indicateur d'insécurité**, tandis que la pauvreté monétaire, qui mesure la part de la population disposant d'un niveau de vie nettement inférieur à la médiane, constitue un indicateur d'inégalité. La subjectivité, appréhendée comme le résultat de l'intériorisation des rapports entre groupes dans la société (Bourdieu, 2001, p. 300), est donc mobilisée comme un instrument d'objectivation de la diffusion de l'insécurité sociale, destinée à pallier les écueils liés à la dimension statique des approches en termes de pauvreté monétaire ou d'autres indicateurs d'inégalités. Être pauvre revient, sous ce rapport, à avoir le sentiment de ne pouvoir se conformer à l'orientation temporelle dominante (dirigée vers l'avenir) » (Duvoux, Papuchon, 2018).

⁵⁰ La pauvreté insaisissable : Enquête(s) sur une notion. Communications, 98, 7-22. <https://doi.org/10.3917/commu.098.0007>

⁵¹ Duvoux, N. & Papuchon, A. (2018). Qui se sent pauvre en France : Pauvreté subjective et insécurité sociale. Revue française de sociologie, 59, 607-647. <https://doi.org/10.3917/rfs.594.0607>

Nous sommes, en effet, attentifs dans notre approche qualitative à la façon dont les personnes interrogées parviennent, ou pas, à se projeter en tant que parents pour eux-mêmes et leurs enfants. Leurs conditions matérielles de vie, leurs conditions de ressources, les différentes formes de contrôle social qu'elles peuvent être amenées à rencontrer les amènent-elles à se sentir, justement, dans différentes formes d'insécurité parentale qui peuvent grever le rapport à leurs enfants ? Si oui, quelles conditions, quels parcours débouchent sur de tels effets ? Quelles ressources ou types de positionnement permettent, au contraire, à ces parents d'échapper à ce sentiment d'insécurité ? Bien sûr, nous disposons de différentes études qui nous permettent d'imaginer, en situation de pauvreté, un ensemble de facteurs de stress qui viennent emboliser les rapports parents-enfants du fait des nécessités quotidiennes de la survie⁵². **Dans ce sens, la pauvreté familiale et éducative recouvre essentiellement les impacts extérieurs de conditions de survie sur un quotidien familial et parental que l'on imagine – par ailleurs – correspondre à une parentalité « ordinaire » ou, plus clairement dit, d'une parentalité correspondant aux normes éducatives considérées comme « centrales » dans la société.**

▪ **De l'inégalité des pratiques parentales d'éducation...**

Si l'on peut légitimement faire l'hypothèse de l'influence de facteurs de stress sur la parentalité en situation de pauvreté, **différents travaux inscrivent les pratiques (et le manque de pratiques éducatives) des milieux les plus fragiles dans un gradient social plus continu** qui voit des pratiques en direction du jeune enfant et des éléments de développement de ce dernier devenir de plus en plus faibles ou rares à mesure que l'on descend l'échelle sociale. On ne peut donc simplement parler de situations de stress qui se « cristalliseraient » au passage du seuil de pauvreté mais d'une gradation de pratiques sociales au sein de laquelle la pauvreté vient s'inscrire. Ainsi, un des principaux travaux illustrant cet aspect est la fameuse, expérience de Hart et Risley⁵³. Etude consistant dans le suivi de 42 familles d'enfants âgés de 7 à 12 mois suivies à raison d'une heure d'observation et d'enregistrements vidéo mensuels pendant 22 mois. L'analyse de ces observations et enregistrements a débouché sur plusieurs découvertes dont celle résumée sous le slogan « The Thirty Million Word Gap ». Les chercheurs ont étudié, en fonction du SSE (Statut Socio-économique), comment le nombre de mots entendus par l'enfant variait entre les familles ; dans les familles les plus favorisées, les enfants entendent jusqu'à trois fois plus de mots. Le nombre moyen de mots entendus en une heure était de 2150, contre 1250 dans les familles ouvrières et 620 dans les familles suivies par l'équivalent de l'aide sociale » (Habboub, 2022, p. 164). « Le gradient social n'est pas que de quantité, mais aussi d'une différence de qualité du langage » (...) les chercheurs n'ont pas seulement quantifié le langage entendu, ils l'ont aussi analysé en termes de qualité. Ils ont, par exemple étudié la longueur des phrases, ce qui leur a permis de constater une plus grande richesse de noms, d'adjectifs et de verbes au passé, et davantage de conversations sur des sujets initiés par les enfants. » (Ibid., p.165) On observe, enfin, une différence d'orientations des échanges avec les jeunes enfants. Dans les familles favorisées, le ratio entre mots d'encouragement et mots de découragement était de 6 pour 1, contre 2 pour 1 dans celles de la classe moyenne et de 1 pour 2 dans les familles défavorisées. (...) Les chercheurs se sont alors rendu compte que « plus de la moitié des mots qu'entendaient les enfants de familles défavorisées étaient des interdits. » (Ibid, p.166).

Ce travail, qui a été beaucoup débattu sans avoir été contesté dans ces grands constats nous donne à voir deux choses : il y a bien ce que l'on pourrait appeler un gradient social de parentalité qui voit les pratiques favorables au développement de l'enfant devenir moins fréquentes et systématiques à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. Les situations de pauvreté (que l'on peut assimiler dans les résultats de l'étude aux familles suivies par l'aide sociale) présentent une particularité : celle d'être dans une situation encore plus accentuée du point de vue de cette raréfaction des pratiques favorables au développement. **Mais sans que l'on puisse dire qu'elles aient, elles seules, franchies un palier de raréfaction qui ferait des situations de pauvreté une cible prioritaire, voire unique, des actions de sensibilisation.**

⁵² Conger RD, Wallace LE, Sun Y, Simons RL, McLoyd VC, Brody GH. Economic pressure in African American families: A replication and extension of the family stress model. *Dev Psychol.* 2002;38(2):179-93.

⁵³ Hart, B. Risley, T.R. (1995), *Meaningful Differences In everyday Experience of Young American Children*, Paul H Brookes Publishing.

Une même différence dans la volumétrie précoce du langage a été constatée, plus récemment, dans l'enquête ELFE⁵⁴ : « En termes de développement du langage, alors qu'en moyenne aux alentours de leurs 2 ans, les enfants connaissent 74 mots parmi les 100 proposés, ceux dont la mère a un niveau de diplôme inférieur au BEPC en connaissent 4 de moins et ceux dont la mère a un diplôme de l'enseignement supérieur plus élevé que le niveau Bac+2 en connaissent 6 de plus. Ces disparités sont confirmées par les résultats du modèle non ajusté : de forts gradients selon le diplôme de la mère ou le revenu du ménage sont observés sur l'indicateur standardisé de langage. » (Grobon, Panico, Solaz, 2019). Ce différentiel de volumétrie du langage entre enfants en fonction des caractéristiques socio-économiques du ménage sont nettement diminués dans le cas où l'enfant fréquente un mode d'accueil formel sans que les auteures en concluent à un effet unique et univoque du mode d'accueil : « Enfin, lorsqu'on raisonne à mode de garde donné, les écarts selon le diplôme ou le revenu dans la richesse du vocabulaire se réduisent encore, et ce de manière assez prononcée. L'amplitude des écarts entre les classes extrêmes n'est plus que de 27% d'un écart-type pour le diplôme de la mère et de 21% pour le revenu. Le développement du langage diffère entre les enfants selon le mode de garde utilisé. Les enfants gardés en crèche ou par une assistante maternelle ont acquis un vocabulaire plus riche que ceux gardés par les parents ou les grands-parents, bien que l'on ne puisse pas conclure que cette différence de vocabulaire soit due au mode de garde. Il peut s'agir d'un effet de structure non contrôlé, par exemple si les enfants gardés en crèche ont des caractéristiques non observées dans l'enquête qui les conduisent à acquérir un meilleur vocabulaire. Il apparaît toutefois qu'en comparaison de la garde par les parents, le fait de fréquenter un mode de garde extérieur formel tend à réduire les inégalités sociales de développement langagier. » (Op. Cit.) Là encore, on observe bien **une gradation d'un différentiel** (mesuré par le nombre de mots connus et utilisés par l'enfant à 2 ans) de développement en fonction des niveaux d'étude et économique, **et non pas une situation particulière ou une situation particulièrement préoccupante des seules situations de pauvreté.**

▪ ... A la pauvreté comme culture éducative défensive

Ces différents constats sur un gradient social de parentalité semblent « dissoudre » la spécificité attachée ou imputée aux seules situations de pauvreté. On peut néanmoins trouver matière à s'intéresser spécifiquement aux situations familiales les plus modestes, voire pauvres, lorsque l'on constate que, dans les ménages à faibles revenus, la faiblesse des pratiques parentales est redoublée par une moindre attention, une moindre curiosité aux différentes ressources possibles autour du jeune enfant. Différentes études pointent ce constat : les parents les plus démunis font moins (sous un certain angle) avec et pour leurs enfants et, de plus, désirent moins faire de choses (lecture, discussions, sorties). Ainsi, l'étude québécoise déjà citée⁵⁵ au-delà des trois principaux constats déjà évoqués (moins de pratiques éducatives jugées favorables aux enfants chez les parents en situation de défavorisation sociale, moins de curiosité envers les différentes ressources possibles autour du jeune enfant et moins de pression ressentie dans la tenue de son rôle parental), nous donne à voir des corrélations parlantes : « On remarque d'abord que plus le besoin général en information est élevé, plus ils sont nombreux, en proportion, à avoir lu ou raconté des histoires à leurs enfants de 0 à 5 ans au moins une fois par jour. Ce même gradient est observé en ce qui concerne le besoin en information sur la santé et les soins des enfants. Pour ce qui est du besoin en information sur des aspects socioaffectifs, cette fois, ce sont les parents ayant un besoin considéré comme modéré (43%) ou élevé (43%) qui présentent les plus fortes proportions de ceux ayant fait cette activité parentale positive quotidiennement.⁵⁶

On observe donc que la pauvreté va avec le fait de faire moins, pour des raisons de stress,

⁵⁴ Grobon S., Panico L., Solaz A., » Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans », Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire, (1):2-9, 2019

⁵⁵ L'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans (EQEPE) a été réalisée en 2015 par l'Institut de la statistique du Québec à la demande d'Avenir d'enfants, un organisme qui offre de l'accompagnement et du soutien aux communautés locales mobilisées autour du développement global des enfants de 0 à 5 ans, principalement ceux vivant dans un contexte de pauvreté. La synthèse des résultats est accessible à l'URL : <http://agirtot.org/media/488778/synthesefaits-saillants-eqepe.pdf>

⁵⁶ Mieux connaître la parentalité au Québec, Un portrait à partir de l'enquête Québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans, 2015. Socio-affectifs, Ce sont les parents ayant un besoin considéré comme modéré (43%) ou élevé (43%) qui présentent les plus fortes proportions de ceux ayant fait cette activité parentale positive quotidiennement. URL : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/mieux-connaître-la-parentalite-au-quebec-un-portrait-a-partir-de-enquete-quebecoise-sur-l'experience-des-parents-denfants-de-0-a-5-ans-2015.pdf>

d'empêchement, mais également de moins souhaiter faire de chose avec et pour son jeune enfant. On voit, là encore, une restriction se transformer en conditions voire en horizon. La pauvreté pourrait signifier, pour les parents de jeunes enfants, une inaccessibilité (faute de disponibilité, de légitimité mais également par crainte du contrôle et des sanctions) de différentes pratiques envers leurs enfants qui se mue en une « culture éducative » défensive. **Cette culture éducative défensive (faire moins et moins souhaiter faire) traduisant l'intériorisation d'une insécurité, l'intériorisation du pressentiment voire de la conscience de ne pouvoir transmettre à ses enfants une place plus stable et/ou plus ouverte. De ne pouvoir transmettre une évolution, un espoir qui permettrait d'aller au-delà de ce que le parent connaît au présent comme restrictions et menaces.**

V. Synthèse bibliographique sur les besoins d'accueil du jeune enfant des familles en situation de pauvreté

1. Les familles pauvres ne souffrent-elles que de freins subjectifs et objectifs ?

Au regard de la rigueur et de l'ampleur de travaux de recension récents réalisés sur des questions similaires (Chantal Zaouche Gaudron « Quel accueil pour l'enfant en situation de pauvreté ? », rapport pour la CNAF, 2021), ou proches (Carlo Barone « Les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants », rapport pour la CNAF, 2021), il ne nous a pas semblé pertinent de nous lancer dans une nouvelle démarche de lecture exhaustive. En effet, Chantal Zaouche-Gaudron balaie dans son ouvrage nombre de travaux – notamment anglo-saxons – tant sur les questions de mesure de la pauvreté et d'approches de la pauvreté des enfants, que des impacts de la pauvreté sur le développement des jeunes enfants, que les questions d'accès aux modes d'accueil en fonction des politiques ciblées ou universalistes. Quant à Carlo Barone et son équipe, leur travail : « (...) rassemble les preuves scientifiques établies au niveau international en matière de politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants. Il montre que l'accueil en crèche ou par une assistante maternelle constitue un levier pour accompagner les acquisitions fondamentales et atténuer l'impact des inégalités socio-économiques, sous réserve de la qualité de cet accueil et de son accessibilité à tous.⁵⁷ »

Notre objectif était plutôt de relire ces recensions récentes mais également d'autres travaux avec la focale particulière de notre problématique de recherche. Ce, afin de repérer d'éventuels travaux analysant déjà les vécus et stratégies des familles en situation de pauvreté par rapport à leur jeune enfant, vécus et stratégies pouvant expliquer un moindre recours à l'accueil extérieur de ce dernier. Nous avons, ainsi, posé une série de constats (pour certains déjà bien connus).

- **Le flou relatif de la notion de pauvreté (cf. analyse précédente partie III).** Catégorie compassionnelle et mobilisante, la pauvreté reste difficile à saisir. Sa définition en terme monétaire ne donne pas accès à des situations de pauvreté familiale clairement identifiable. Ainsi, la pauvreté monétaire ne recouvre que partiellement la pauvreté en conditions de vie des enfants. Plus loin, l'approche monétaire et matérielle de la pauvreté ne donne pas à voir ni analyser les vécus ni les vécus familiaux qui peuvent lui être attachés. Ainsi, la pauvreté ressentie subjectivement est assez largement décorrélée de la pauvreté monétaire.
 - Finalement, ressort des travaux mobilisés le fait que la pauvreté pose question en tant qu'elle est une **privation qui risque de devenir condition**. Quand la restriction des capacités d'action des personnes risque de compromettre leurs capacités futures à reconquérir leurs droits et assumer leurs responsabilités. Cette condition de privation subie étant congruente avec la définition de la pauvreté comme situation d'assistanat et de dépendance.
- **La pauvreté familiale ou la pauvreté éducative est également peu définie.** En effet, nous n'avons, dans nos lectures, trouvé que peu de notations et d'analyses portant sur ce qu'est la parentalité en situation de pauvreté. Les pratiques éducatives moins fournies des parents pauvres

⁵⁷ Les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants, E-ssentiel, n°206, 2022, CNAF. Accessible à l'adresse : https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Essentiel/Essentiel%20Collection%20_%20Etudes_206.pdf

(moins de paroles échangées avec l'enfant, moins de jeux, moins de sorties) sont vues souvent comme les effets d'une restriction matérielle et psychique des possibilités d'action des parents du fait de leurs conditions de vie adverse. Ou bien encore comme la manifestation d'une crispation des parents sur des rôles et des normes éducatives très « traditionnels » (rôles parentaux fortement genrés, forte asymétrie dans les relations adultes-enfants). **Autrement dit, ce que nous cherchons à éclairer dans notre recherche fait bien partie d'un chantier plus vaste et actuel sur la parentalité en situation de pauvreté/adversité sociale.**

- **Une approche de l'accès des familles pauvres aux modes d'accueil de la petite enfance qui donne peu de place aux points de vue de ces familles pauvres...** En nous basant largement sur le travail de Carlo Barone et du LIEPP pour la CNAF (cité plus haut), nous observons que dans les nombreux travaux internationaux mobilisés, la question du rapport des familles pauvres aux modes d'accueil de la petite enfance sollicite peu le point de vue de ces familles. Ce choix est vu **comme une croyance** (qui résiste donc à l'information ou à une démarche d'information supposée rationnelle et éclairée) ou bien **comme un défaut d'information** (puisque si les parents avaient la bonne information, ils ne pourraient que choisir ce qui est meilleur pour leur enfant). Mais non comme un choix, y compris un choix malheureux ou, finalement, peu pertinent pour les personnes elles-mêmes. » En règle générale, les obstacles objectifs proviennent d'une inadéquation structurelle effective des modes d'accueil aux besoins spécifiques des familles défavorisées. **Alors que les obstacles subjectifs proviennent plutôt de représentations inadéquates de l'offre réelle et de sa complexité chez les familles défavorisées. Certaines croyances, comme l'idée que le mieux pour un enfant est de rester avec sa mère dans les trois premières années de sa vie**, ou certaines attitudes vis-à-vis du recours à une structure non familiale, peuvent aussi interférer avec une éventuelle prise en charge dans ces structures. » (LIEPP, p.117)
- Nous reprenons ici plus en détail les principaux enseignements de la revue de littérature du LIEPP en listant les principaux obstacles à l'accès aux modes d'accueil formel des familles défavorisées **ordonnés selon leur caractère objectif ou subjectif (chapitre 3 p116-126)**

Objectif selon que ces obstacles proviennent d'une inadéquation structurelle effective des modes d'accueil aux besoins spécifiques (peu décrits) ou subjectifs issus de représentations inadéquates de l'offre réelle ou de certaines « croyances » ou réflexes culturels quant au bénéfice perçu pour l'enfant d'une garde par la mère dans les premières années de vie, subjectivité par ailleurs peu traitée dans la littérature.

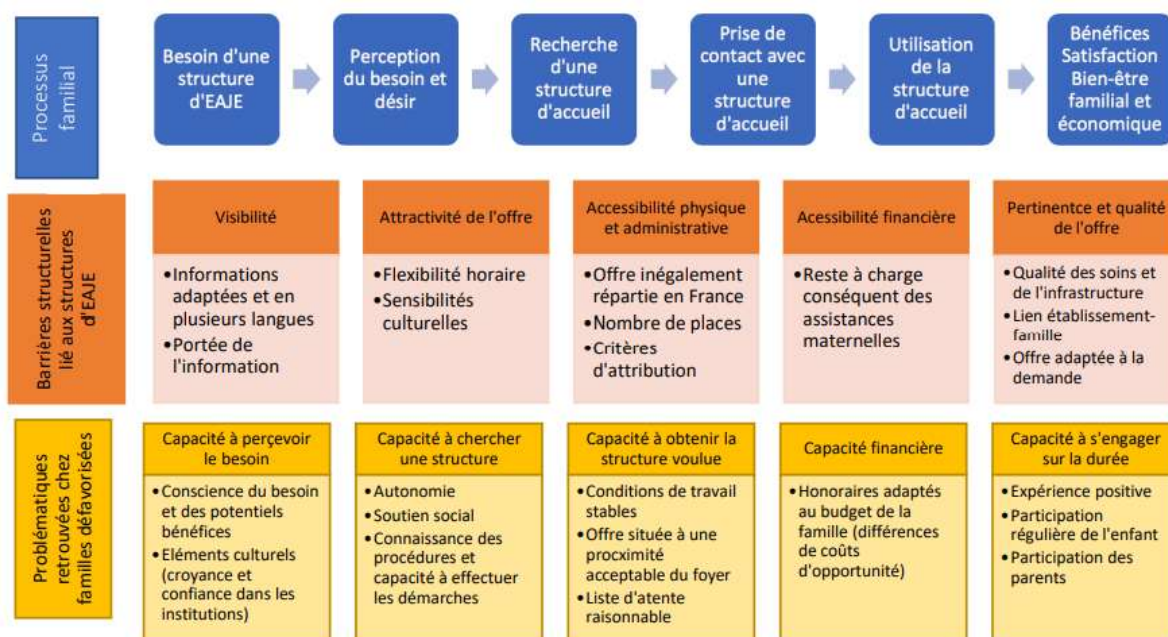


Figure 20 - Cadre conceptuel des barrières d'accès aux structures d'accueil formelles pour les populations défavorisées, schéma adapté de Archambault et al. (2019)

Depuis la prise de conscience du besoin, si elle advient, à la participation effective à un mode d'accueil, les familles défavorisées se heurtent ainsi un certain nombre d'obstacles susceptibles de leur **rendre inaccessibles** les structures (Archambault et al. 2019).

Ainsi, les principaux obstacles s'opposant aux familles seraient :

- **La visibilité des structures (approachability)** qui ne mettent pas à disposition des familles une information suffisamment adaptée dans son format, la langue d'adresse et les médias mobilisés pour atteindre notamment des familles immigrées ou appartenant à des minorités ethniques (Archambault 2019, Johnson et al, 2017, Lazzari 2012)
- **L'attractivité de l'offre (acceptability desirability)** adaptée aux besoins particulier des familles, acceptable (Vandenbroeck, Lazzari, 2014) avec notamment pas ou peu de proposition de plages horaires adaptées aux professions à horaires atypiques (Gingras, 2012) ou le respect de certaines pratiques spécifiques avec l'absence de nourriture halal ou casher par exemple (Nicaise et al.2019)
- **La capacité à chercher une structure (ability to seek)**. La complexité à des étapes nécessaires à la constitution, du manque d'information pour la réalisation de ces étapes et la non familiarité avec le vocabulaire administratif peuvent décourager les familles à mener la procédure à son terme (Archambault et al. 2019, Lazzari, 2012, Vesely, 2013)
 - L'isolement social, le chômage sont susceptibles d'entraîner un manque d'information et un manque de soutien qui influencera négativement la dynamique de recherche d'une structure.
- **L'accessibilité physique et administrative (availability)**. L'offre de structures d'accueil est inégalement répartie sur le territoire et tend à se concentrer dans les territoires les plus favorisés (David 1999, Le Bouteillec 2014, Vandenbroeck 2008, Lazzari 2012) Alors que les crèches sont principalement concentrées dans les territoires fortement urbanisés, les assistantes maternelles sont principalement concentrées dans des régions moins fortement urbanisées. Par ailleurs, au sein des agglomérations, on retrouve encore des disparités entre les quartiers les plus riches et les quartiers les plus modestes : les crèches et autres établissements fréquents en zone urbaines se concentrent dans les quartiers les plus favorisés (Bennett, 2012 ; Collombet, 2018; Lazzari, 2012; Vandenbroeck & Lazzari, 2014). Dans certains quartiers défavorisés, aucune structure d'accueil ne se trouvera à proximité du domicile des familles (David, 1999 ; Wilkinson, 2002). Or les familles les

plus défavorisées sont bien souvent non-motorisées, et donc moins mobiles que les familles favorisées (Vandenbroeck & Lazzari, 2014). Ainsi, si amener l'enfant dans une structure demande trop de temps et trop de trajet, le recours à ces structures sera impossible (Vandenbroeck et al., 2008).

- **Les critères d'attribution des places en EAJE** et les conditions de travail des familles défavorisées. Les structures d'accueil mettent en place des critères de sélection. Or ces critères de sélection, bien que variables en fonction des établissements et des départements, sont souvent en défaveur de familles défavorisées (Collombet, 2018; Le Bouteillec et al., 2014). En effet, pour obtenir une place, il est souvent nécessaire que les deux parents travaillent, aient un emploi stable et une priorité est souvent donnée aux parents qui ont déjà un enfant placé dans la structure. L'opacité ressentie quant aux critères d'attribution peut renforcer les sentiments d'inaccessibilité et de découragements que peuvent ressentir certains parents défavorisés.
- **L'accessibilité financière (affordability) des structures et capacité financière des familles.** Les assistantes maternelles sont majoritairement concentrées dans les régions moins urbanisées, où se trouvent des familles plus modestes. Or le reste à charge pour ce mode de garde est bien supérieur que celui de l'accueil collectif (Collombet, 2018) La part occupée dans le budget familial de la dépense d'une prise en charge dans une structure d'accueil formelle sera beaucoup plus importante pour une famille défavorisée que pour une famille plus aisée (Vandenbroeck et al., 2008). Du fait de la situation économique précaire, il n'est pas intuitif ou économiquement rationnel que les parents fassent le choix d'ajouter une dépense et une contrainte supplémentaire, alors que la mère peut s'occuper de l'enfant si elle ne travaille pas (Collombet, 2018). Il existe donc des coûts directs (part dans le budget plus importante) et de coûts indirects (coûts d'opportunité) plus importants pour les familles défavorisées.
- **La pertinence et la qualité de l'offre des structures d'accueil.** Les parents doivent être satisfaits des services, être en lien avec le personnel s'occupant de leurs enfants, pouvoir bénéficier de coûts (financiers, organisationnels, etc.) relativement faibles sur le long terme, pour être en capacité de mesurer les effets bénéfiques des structures d'accueil. Il est ainsi crucial que l'engagement des parents dans la structure puisse perdurer jusqu'à la scolarisation de l'enfant. La qualité de la structure joue un rôle majeur dans ce processus d'engagement des familles.
- **La capacité des familles à percevoir le besoin (freins subjectifs).** Les familles peuvent ne pas ressentir le besoin de faire appel à une structure d'accueil, **car celle-ci ne coïncide pas avec leur modèle familial et avec leur perception à la fois des besoins des enfants et du rôle de la mère** dans le foyer (Suizzo, 2002 ; Archambault et al., 2019; Vandenbroeck et al., 2008). Cela peut être dû à plusieurs facteurs : un absence de conscience du besoin et des bénéfices, et/ ou des éléments culturels. Un certain nombre d'études tendent à montrer que la conscience des effets positifs des modes d'accueil sur le développement et la socialisation du jeune enfant est aussi beaucoup moins développée dans les populations défavorisées (Leseman, 2002). **Le modèle » mère au foyer » pouvant venir soit de coûts-opportunités défavorables au travail de la mère (i.e. les perspectives d'emploi et de salaire sont trop faibles), soit de valeurs et croyances personnelles sur la manière d'élever son enfant** (Petitclerc et al., 2017). Wolf (2020) rapporte que ces croyances dépendent fortement du milieu culturel d'origine et de l'éducation que les parents ont eux-mêmes reçue. Les attitudes d'acculturation sont apparues comme positivement reliées à l'utilisation des structures d'accueil formelles. La confiance accordée par les parents à de telles structures pour prendre soin de leurs enfants peut jouer un rôle important. L'étude de Van Lancker et Ghysels (2016) sur 31 pays européens permet de mettre en évidence que moins la qualité perçue des établissements est bonne dans un pays, plus les inégalités d'accès sont fortes.

Finalement, il ressort de la récente revue de littérature du LIEPP, une approche des rapports entre familles vulnérables et modes d'accueil principalement sous l'angle du frein. Que ce dernier soit objectif par des questions d'éloignement, de coût, de conditions d'accès et d'information ou subjectifs à travers les arbitrages des familles, les préférences culturelles voire ce qui est désigné comme des « croyances » contraires au recours à l'accueil.

Une croyance qui suppose les bénéfices et les bien fondés de cette façon de vivre sa parentalité. Aussi, on peut remarquer avec Chantal Zaouche-Gaudron que, « **les raisons pour lesquelles les structures**

sont utilisées par les parents ne sont guère explorées dans les études, quel que soit le milieu d'appartenance des parents. Le problème est que la raison de la non-utilisation des structures ne sont pas non plus explorées, en particulier parmi les sous-utilisateurs que sont les parents de milieux populaires. (...) Au final, elles doivent être souvent imaginées, déduites des connaissances des fonctionnements des familles de ces milieux. »⁵⁸.

Néanmoins, dans le dernier point listé ci-dessus « la capacité des familles à percevoir le besoin » sont évoqués des valeurs et des positionnements des parents contraires au recours à l'accueil du jeune enfant. Nous souhaiterions creuser cette piste d'un non recours du fait d'une absence de demande et/ou d'intérêt des parents. Un non recours qui ne relève pas d'un manque ou d'un frein, mais d'une orientation.

2. Pour une approche du non recours qui donne sa place aux perceptions et aux dynamiques des usagers ou comment ne pas recourir peut être un choix plein et entier

L'étude NOUR sur le non recours aux modes d'accueil de la petite enfance a été menée par une équipe de recherche de l'Université Catholique de Louvain en partenariat avec l'association RIEPP (Réseau Initiatives Enfants Parents Professionnels). Le rapport final est paru en 2022. Il s'agit d'une démarche intégrant une revue de littérature sur la question du non recours, le choix raisonné de cinq territoires d'étude (en fonction du taux de couverture, de données socio-démographiques sur la situation des familles et de typologie de territoire) et la conduite d'entretiens auprès d'acteurs de l'accueil et des familles non recourantes sur chacun de ces territoires. Dans le cadre de leur revue de littérature, les chercheurs passent en revue de nombreux travaux abordant cette notion tant dans le cadre de l'accueil de la petite enfance que sur les questions de soins, de démarches d'insertion pour les jeunes, de recours aux RSA ou à des aidants dans le cadre de la dépendance. Cette revue leur permet, de repérer les différents éléments déjà listés plus haut à partir du travail du LIEPP, mais également d'insister sur d'autres approches possibles du non recours **qui viennent nuancer et complexifier tant le positionnement des professionnels que celui des usagers par rapport à l'offre et la réception possible d'un service.**

Le non recours par non connaissance renvoie aux questions d'information précitées. Il peut s'agir d'un manque d'information lié à une faible ou une absence de diffusion d'information auprès des usagers, mais aussi du fait d'un manque de recherche et d'intérêt des usagers pour une information pouvant potentiellement les intéresser. On peut également signaler que le manque d'information peut expliquer en partie ce qui est appelé le « non recours frictionnel », c'est à dire le non recours lié notamment aux changements des règles d'attribution de certains services. Changements qui fait que les informations dont pouvaient disposer certains usagers ne sont plus bonnes à un temps donné et que, le temps qu'ils obtiennent les informations actualisées, un délai peut s'être écoulé durant lequel ils sont dans un non recours temporaire.

Le non recours par non proposition. Ce type de non recours implique les professionnels de l'accompagnement. Professionnels qui peuvent ne pas proposer à certains usagers des ressources et prestations auxquelles ils auraient, théoriquement, droit. Soit parce qu'ils savent que, concrètement, ils ne pourront de fait y avoir recours (manque de places), soit parce qu'ils estiment que ce n'est pas pertinent dans leur parcours.

Le non recours par non demande. C'est la forme de non recours qui nous intéresse particulièrement ici, et notamment par rapport à tout ce que nous allons avoir l'occasion de développer dans nos analyses à venir. Ce non recours concerne les usagers qui ont l'information sur l'existence d'un service, qui savent qu'ils peuvent en être destinataires mais qui ne le demande par manque d'intérêt pour cette ressource ou cette prestation. Au sein de cette non demande, on peut distinguer une part subie et une part active. Pour la part subie : « Lorsque la non demande est subie, elle renvoie à un manque de capacités, c'est-à-dire de connaissances, de savoir-faire, de confiance, de soutien (en lien avec les ressources économiques, sociales ou psychiques des personnes) ». Elle peut également être révélatrice du **welfare stigma** tel que souligné par Frédérique Leresche (2019). Cette dernière préfère d'ailleurs parler de « **non recours raisonné** » plutôt que de non demande, formulant l'hypothèse qu'il s'agit d'une « critique » (au sens où l'entend Boltanski) de l'offre publique. » (NOUR, p. 67) La non demande peut donc traduire un manque de confiance ou de compétences de mobilisation même devant une information complète. Elle peut également, quand elle est « active » traduire des préférences des usagers qui vont à l'encontre de la ressource proposée : « Lorsque la non-demande est délibérée, elle

⁵⁸ Zaouche Gaudron, direction, Quel accueil pour le jeune enfant en situation de pauvreté ? p.55, CNAF, 2021.

découle potentiellement d'un calcul coût / avantage ; d'un désaccord vis-à-vis de l'offre (concernant ses principes, ses conditions, ses modalités) ; d'une préférence pour des alternatives ; d'un choix « civique » (Op. Cit., p. 68). Comme le souligne Philippe Warin, cette forme de non recours est difficilement concevable, voire « inaudible » pour les pouvoirs publics, particulièrement en France où les administrations ont tenu une place centrale dans la définition des services offerts à la population et leur pertinence : « Au fond, ne signifie-t-il pas un refus de ce régime de liberté censé sortir les individus de leur vulnérabilité sociale ? Dans ce cas, est-il vraiment possible de passer à côté du non recours par désintérêt si celui-ci apparaît aussi comme l'expression éminente de la liberté, c'est-à-dire de la possibilité pour une personne d'accepter ou de refuser une option qu'on lui propose (ou lui impose) ? »⁵⁹ **La possibilité positive d'un non-choix ou plutôt d'un choix-de-non** (au sens d'un choix de refuser une prestation) est, c'est sensible dans le travail de recension du LIEPP, difficilement entendable. Pourtant, elle nous met sur la piste de ce que nous recherchons dans cette démarche : l'univers vécu des parents de jeunes enfants en situation de pauvreté et les types de parcours et de dynamiques qui peuvent les amener à ne pas choisir l'accueil extérieur de leur enfant : » (...) Arnaud Béal se réapproprie ce constat dans son travail de thèse et souligne, en empruntant les mots de Pierre Mazet, que ne pas demander ses droits alors qu'on les connaît constitue une forme de « non recours inaudible ». Il ajoute que pour « faire valoir ses droits », il faut les connaître, mais il faut également « s'y reconnaître » (Berrat, 2011, p. 139, cité par Béal, 2016, p.43) faisant ainsi la part belle aux normes et pratiques des individus qui, potentiellement, peuvent entrer en désaccord avec celles véhiculées par l'offre publique et par le droit. » (NOUR, p.68)

Les usagers, les parents en ce qui nous concernent, peuvent ne pas se reconnaître dans les valeurs, les pratiques mises en acte auprès des enfants dans les modes d'accueil. Même s'ils sont informés, ce qu'ils perçoivent des modes d'accueil peut leur paraître inutile, voire non pertinent par rapport à ce qu'ils souhaitent pour eux-mêmes et leurs enfants. **Ce non recours peut également avoir des supports identitaires : rester l'accueillant principal de son propre enfant**, se construire un statut et une position de parent au quotidien. **Non pas parce que c'est la seule identité possible (ce qui peut être le cas) mais parce que c'est celle que l'on préfère à ce moment-là**. Une telle conception du non recours nous donne la possibilité de penser **des usagers qui se maintiennent à distance**. Une distance qu'il faut entendre au moins à deux sens. **Distance au sens de retrait** : le service proposé apparaît trop risqué (risque d'être contrôlé, jugé, de devoir rendre visible une situation partiellement irrégulière), le service a déjà été proposé mais a donné lieu à des déceptions (place promise et finalement non obtenue) des déceptions dont on veut se tenir éloigné. Mais **distance aussi au sens géométrique ou culturelle du terme** (c'est à dire une distance qui n'est pas issue d'un mouvement de retrait mais d'un éloignement des référentiels). **Ces usagers sont distants parce qu'ils ont un autre référentiel qui les place dans d'autres perspectives et ils n'ont aucune raison de se rapprocher du service qui leur est proposé.**

Cette conception du non recours résonne avec les différents travaux que nous avons pu consulter sur la pauvreté avec la complexité supplémentaire que, dans les situations de pauvreté, **la question du retrait et de l'éloignement des référentiels se mélangent, s'hybrident**. En effet, on peut trouver dans ces situations de l'éloignement culturel par rapport à l'offre d'accueil, mais aussi des parcours de déception, de non recours subis par déception et défiance. Des parcours qui amènent à ne plus désirer certains bien et certaines ressources, voire à se constituer une identité positive dans le recours à des alternatives (garder son enfant soi-même). Mais, même avec cette complexité, envisager le non recours par non demande permet également, et nous en reparlerons dans nos préconisations, des démarches « d'aller vers » **qui impliquent la sensibilisation, la « conversion » des publics cibles**. Dans leur article portant sur l'accès des populations défavorisées aux structures d'accueil formelles de la petite enfance, Judith Archambault, Dominique Côté et Marie-France Raynault mettent l'accent sur l'importance de la convivialité et la flexibilité des services : le personnel permet-il aux parents de rester dans la salle avec les enfants ? Est-il sensible aux normes culturelles des familles immigrées ? Parle-t-il leur langue ? Etc. Cette dimension peut être mise en lien avec celle dénommée par les auteures : « **appropriateness** » et « **ability to engage** » qui renvoie à la pertinence et à la qualité de l'offre des structures d'accueil, condition *sine qua non* à la persistance de l'engagement des familles. » (NOUR, p.59) Il s'agit, dans cet exemple, de permettre à des parents « non sensibles » à la pertinence de

⁵⁹ Warin, P. (2008). Le non recours par désintérêt : la possibilité d'un « vivre hors droits ». Vie sociale, 1, 9-19. <https://doi.org/10.3917/vsoc.081.0009>

l'accueil de leur enfant *à priori*, d'être accueillis avec leurs propres référentiels mais aussi de voir ce que leur enfant va vivre en leur absence. Ce qui va, peut-être, leur rendre désirable cet accueil. C'est donc la question de la sensibilisation plus que de l'information qui est en question ici : « Afin d'affiner la modélisation de l'accessibilité proposée par Thomas et Penchansky, Emily Saurman choisit d'y ajouter un sixième volet qui est celui de la sensibilisation (« awareness »). L'auteure le définit de la sorte : « Awareness refers to effective communication and information strategies with relevant users » (Saurman, 2016, p.37 citée par Fret, B, & al., 2019, p.2). Ce sixième volet se rapproche sensiblement de la dimension relevant de la visibilité des structures (« approachability ») rapportée à la capacité des familles à percevoir le besoin (« ability to perceive ») telle que décrite dans la revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants (Carbuccia, Barone, Borst et al., 2020, p.119). Inspirée du cadre conceptuel de Judith Archambault et al., cette dimension est préalable à toutes les autres dans la mesure où elle désigne à la fois la connaissance que les personnes ont des services potentiellement à leur disposition, des démarches à effectuer pour y accéder et enfin, des bénéfices qu'elles pourraient en tirer. Ici, le focus est mis sur la façon dont les opérateurs de service communiquent avec le public qu'ils ciblent mais aussi sur les capacités du public à percevoir le besoin du recours à ce service. » (NOUR, p.59)

3. La « non demande » : étude sur les besoins d'accueil de la petite enfance non exprimés

Une étude⁶⁰ récente, sur les besoins d'accueil de la petite enfance non exprimés, menée à la demande de la Ville de Saint-Denis (donc dans le contexte d'un de nos terrains d'étude), (Bouve C., Sanchez C., Viné Valin V., Garnier P. 2021) relaye de possibles facteurs de cette non-demande ou de ce non recours constatés par les acteurs de terrain sollicités en groupe de travail lors de la recherche. On y retrouve, les différentes formes de non recours précédemment signalées :

- **Une information disponible mais qui ne se sensibilise pas assez les usagers : une information administrative sur les modes d'accueil trop centrée sur les conditions matérielles** de l'accueil (horaires par exemple, temps et délais d'inscription), qui ne permet pas aux familles de comprendre ce que recouvre l'accueil dans ses modalités de fonctionnement et véritablement d'accueil, d'intégration. Est pointée la nécessité d'une information **qui permette d'affiner avec la famille son besoin futur** d'autant plus avec des familles qui ne se projettent pas encore pendant la grossesse. Également l'importance d'avoir des documents dans les différentes langues des communautés présentes sur la ville.
- **Le non recours par non proposition avec la possible difficulté des agents d'accueil à disposer d'une vraie connaissance des modes d'accueil pour travailler la définition de la demande, orienter au mieux les familles** vers l'offre y compris partenariale mais également pour répondre aux questions sur les aides et les coûts d'accueil.
- **Le non recours frictionnel qui peut être temporaire ou permanent quand la réponse parvient aux usagers après que leur besoin a cessé d'exister : le temps écoulé entre la demande et l'obtention de la place** variable selon le moment de l'inscription pouvant aller jusqu'à dix mois d'attente. Cet étalement dans le temps est un facteur de découragement des familles. Par ailleurs, le besoin en temps plein ou temps partiel peut évoluer dans le temps de réponse. Ce non recours « frictionnel » étant encore plus sensible dans le cas des recours en urgence :
 - **La difficile réactivité de l'offre** lorsqu'il s'agit de répondre à une demande dans le cadre d'une entrée en formation ou en emploi non anticipées « d'une semaine à l'autre ». Or, le disposition d'inscription ne permet pas l'anticipation : tant que la famille n'a pas de justification d'entrée en formation par exemple, elle ne peut faire de demande pour un temps plein, seulement pour un temps partiel.
- **La pertinence de l'offre : une offre qui ne correspond pas à certains besoins** (horaires atypiques, inclusion, accueil en demi-journée) ou non lisible notamment pour l'accueil en demi-journée

⁶⁰ Etude sur la mise en place de l'expérimentation d'une garderie éphémère et analyse croisée de deux quartiers de Saint-Denis.

- **Enfin, le non recours par désintérêt qui comprend des éléments identitaires de « repli » :**
 - **L'enfant, « prétexte » au repli sur soi.** La difficulté de la séparation est évoquée comme un prétexte, un symptôme, » par peur du monde du travail, par la difficulté d'aller vers le marché de l'emploi » (acteurs)
- **Des éléments identitaires issus de pratiques culturelles.** L'appartenance culturelle est pointée comme un frein : » on peut confier facilement son enfant à la famille mais pas à une institution, il y a certaines cultures qu'on voit très peu, les familles hindoues par exemple. » ou » Dans certains quartiers, les mères ne recourent pas du tout aux assistantes maternelles, ce n'est pas dans la culture de confier son enfant à une autre femme » (acteurs)
- **Des éléments de non recours subi : l'illégitimité de la demande pour des mères qui ne travaillent pas.**

Les chercheurs⁶¹ évoquent la variation des parcours de la non-demande relevant davantage du non recours et précise le processus de création du besoin ou du non-besoin au niveau de la famille donnant à voir des paliers de réflexion, de décisions, d'intervention possibles de l'offre ou de l'institution p113.

« Pour mieux comprendre comment se créer un besoin ou un non-besoin au niveau de la famille et notamment en ce qui concerne une recherche de mode de garde pour le jeune enfant, nous avons grossi la focale autour de la famille et nous avons pu observer le processus suivant. Dans un premier temps, le couple ou la famille monoparentale va procéder **comme à un état des lieux de ses croyances**, de ses coutumes familiales et/ou culturelles, de ses envies et motivations du moment, » *où il en est dans la vie* » comme le dira un professionnel de terrain, c'est-à-dire s'ils viennent d'arriver en France, à Saint Denis, parlent-ils le français, ont-ils un projet d'inclusion sociale et professionnelle, comment s'organise la vie de couple et le partage des tâches au sein de l'habitation, quels sont leurs rêves pour leurs enfants, etc. **Naîtront à cette étape des besoins ou des non-besoins.** Après avoir évoqué explicitement ou implicitement ces points, beaucoup vont en parler à leur entourage familial proche, leurs parents notamment, pour avoir leur point de vue et des conseils. À cette nouvelle étape, le besoin ou le non-besoin pourra être confirmé ou évoluer de non-besoin en besoin et inversement. Cela sera vrai pour chacune des étapes qui vont se succéder. Puis cette cellule familiale va s'adresser à son entourage moins proche, toujours dans cette même dynamique de se conforter dans leur intention d'effectuer une demande ou non. Les services de la PMI ont également vocation à faire émerger un besoin, notamment pour l'enfant et/ou la mère ou le père même si nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer ce type de structure familiale » p 113

La non-demande étant souvent la déclinaison de trois catégories possibles de non recours : une non-demande suite à des informations/idées erronées, la non-demande par non adhésion ou par préférence d'une alternative.

4. De l'intérêt de bien distinguer les difficultés d'accès et le non recours : les enseignements d'une étude récente sur les crèches AVIP

Les crèches Avip sont un des leviers pensés de remédiation avec l'offre par l'orientation d'acteurs de l'insertion socio-professionnelle. Pour rappel, les crèches Avip doivent réserver 20% (assouplissement des 30% initiaux) de leurs places à des parents en recherche d'emploi avec un effort particulier de ciblage sur des foyers monoparentaux ou résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville. Ils sont accueillis 24 heures par semaine sur 3 jours différents. Dans le cadre de leur recherche d'emploi, les parents sont accompagnés par Pôle emploi et bénéficient d'une modalité d'accompagnement renforcé dit accompagnement global. « En 2020, 144 crèches avaient été labellisées AVIP, soit 48 % de l'objectif. La création de crèches AVIP a été retardée par rapport aux objectifs initiaux. En juin 2021, 259 crèches étaient labellisées AVIP sur 32 départements, soit 86 % de l'objectif initialement fixé pour 2020. Le nombre de places correspondant n'est pas connu (mesure 1.5). » (troisième rapport

⁶¹ Echantillon qualitatif de 28 familles sur les quartiers de Floréal et Franc Moisin à Saint-Denis

d'évaluation de la stratégie pauvreté, 2022, pp.60-61) **Le récent rapport d'évaluation des crèches à vocation d'insertion professionnelle⁶² (Avip)** réalisé à la demande de la CNAF⁶³ souligne **les effets positifs de la labellisation sur le rapprochement des acteurs de l'enfance et de l'insertion** avec une intégration des contraintes respectives au profit de bénéficiaires qui n'auraient sans doute pas eu accès à une offre d'accueil compte tenu de leurs spécificités d'emploi et de leur distance à l'offre.

Ces parents, avant l'accueil en crèche Avip, avaient régulièrement mis en place des arrangements précaires pour organiser la garde de leur enfant auprès de leurs proches, solutions jugées peu satisfaisantes. Les foyers mono-parentaux par exemple qui représentent 12% des publics en crèche, constituent près de la moitié du public des crèches Avip (45%), dont 98% des mères seules.

Les éléments de profils des bénéficiaires d'Avip montrent que le dispositif a bénéficié à des familles particulièrement précaires. Les bénéficiaires sont à la fois moins diplômés et ont connu une plus grande durée d'inactivité. 48 % sont allocataires du RSA et 54 % déclarent au moins une difficulté d'ordre social (hors mode de garde). La difficulté la plus citée est celle concernant le logement, déclarée par près d'un tiers des parents (31 %). Le sentiment d'isolement vient en deuxième : 25 % disent se sentir isolés au moment de leur entrée dans le dispositif Avip.

De plus, les familles monoparentales sont surreprésentées (45 % du public) ainsi que les familles nombreuses (35 %). Leur niveau de revenu est également faible (45 % des personnes ayant un niveau de revenu inférieur à 10 000 euros par an). Le dispositif permet un effet levier pour faire accéder ces familles aux crèches, qui n'y sont par ailleurs que très peu représentées. **Ces familles sont pour la plupart « affiliées » en contact avec les institutions (91 % étaient déjà inscrites à Pôle emploi) et 75% d'entre elles avaient déjà cherché à inscrire leur enfant en crèche, souvent dès son plus jeune âge.** Les parents avaient donc déjà envisagé de faire garder leur enfant et ne semblent pas être « éloignés » des modes de garde, mais plutôt des personnes qui étaient déjà en attente de ce type de solution. Le dispositif semble avoir moins bénéficié à des familles plus éloignées, qui n'avaient pas entamé de démarche en ce sens.

« Le public Avip est donc à ce titre singulier, et ne peut être considéré, comme représentatif de l'ensemble des publics sans emploi et sans mode de garde. Il s'agit de parents majoritairement déjà inscrits dans une dynamique de recherche d'emploi, **avec une représentation positive et une confiance à l'égard des modes d'accueil collectifs** ». **« Ce sont des parents dont la norme éducative ne consiste pas nécessairement à garder soi-même son enfant, alors-même que cette norme est réputée plus développée dans les classes populaires ».**

Si les familles Avip avaient déjà pour 72 % d'entre elles entrepris des démarches au préalable pour obtenir une place en crèche, **seules 19 % d'entre elles avaient cherché une place chez une assistante maternelle.**

Les parents **font état d'échanges nourris avec les professionnelles**, à la fois concernant le développement de leur enfant, mais aussi sur des conseils relatifs à l'éducation, ou encore sur des endroits intéressants où se rendre avec leur enfant. 81 % des parents estiment que l'accueil en crèche a eu un impact positif important sur l'éveil de leur enfant et 83 % sur sa sociabilité ; 87 % des parents déclarent avoir appris des choses utiles pour l'éducation de leur enfant ; 83 % ont évolué dans le regard qu'ils portent sur leur enfant, sa sensibilité, ses émotions et 74 % estiment avoir pris en confiance en eux dans les façons de faire avec leur enfant.

Il est à noter que, les modalités d'information sur l'accès possible à la crèche « Qui vous a parlé de la possibilité d'avoir une place en crèche ? » sont particulièrement diversifiées. Si Pôle emploi et l'assistance sociale sont cités respectivement par 19% et 18% des enquêtés, **la présentation spontanée (20%) et le bouche à oreille (13%) sont quasi équivalents.**

Les résultats de ce dernier travail portent à bien distinguer, dans les parcours et dynamiques que nous allons pouvoir rencontrer, les difficultés d'accès (incluant l'ensemble des difficultés listées plus haut,

⁶² Présentation de l'étude dans le rapport 2022 d'évaluation de la stratégie Pauvreté : « Le cabinet Asdo a mené pour la Cnaf une enquête monographique sur huit crèches labellisées AVIP dans quatre départements, assortie d'une enquête par questionnaire téléphonique auprès des parents bénéficiaires de ce dispositif sur la période 2019 à début 2021. 391 personnes ont répondu à l'enquête (environ 20 % des parents bénéficiaires sur la même période). Les parents ont été interrogés à deux reprises, à six mois d'intervalle, afin d'étudier l'évolution de leur trajectoire et des entretiens individuels approfondis ont été menés auprès de vingt parents bénéficiaires. »

⁶³ ASDO, Evaluation des crèches à vocation d'insertion professionnelle, dossier d'étude n°228, CNAF. Accessible à l'adresse : <https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-03805458/document>

éloignement, tarifs, modalités de fonctionnement, compréhension et clarté des modalités d'inscription dans les établissements) et le non recours par absence d'intérêt.

Au final donc, ce que cette évaluation semble nous apprendre, c'est que les bénéficiaires des places AVIP ne sont pas des parents qui se tiennent éloignés des modes d'accueil pour des questions de choix (ne souhaitent pas travailler et garder leur enfant) et/ou de défiance (se méfient des professionnels), mais des parents qui avaient – en grande partie - déjà un mouvement vers les modes d'accueil (en demandes de places) mais qui n'ont pas connu de succès avant d'avoir une place AVIP du fait de leur situation professionnelle. Aussi, si cela confirme la pertinence des places AVIP pour une population de parents « empêchés » d'accès aux modes d'accueil du fait de leur manque d'emploi et pris de ce fait dans un cercle vicieux (pas d'emploi, pas de place d'accueil, pas de place d'accueil, pas d'emploi) ; cela ne nous dit rien des comportements et attentes de parents en situation de non recours volontaire, à distance des modes d'accueil.

VI. Choix méthodologiques et corpus

1. L'interrogation de 44 familles en situation de pauvreté et/ ou de précarité à distance relative des modes d'accueil formels en Seine-Saint-Denis et Aveyron

Les départements de Seine-Saint-Denis et de l'Aveyron ont été sélectionnés pour leurs caractéristiques socio-économiques très contrastées, la connaissance fine des chercheurs des dynamiques de territoire et des acteurs locaux susceptibles de favoriser le repérage des publics cibles et leur adhésion à l'enquête.

Ce choix, en quelque sorte opportuniste, pour favoriser la mise en place des terrains dans une temporalité relativement contrainte⁶⁴ et la prise de contact dans une relation de confiance avec des publics vulnérables a permis d'investiguer un département extrêmement urbain, très jeune, marqué par des migrations et un très fort taux de pauvreté de 28,1% des 30-39 ans (tranche d'âge dans laquelle on trouve principalement les parents d'enfants de moins de 3 ans) et un département bien plus rural, vieillissant, avec un taux de pauvreté des 30-39 ans de 15,9%⁶⁵. **Deux terrains très différents, quasi opposés, qui permettent d'aborder différents types de pauvreté des familles et différents types d'environnement social et institutionnel des familles pauvres.**

En effet, si l'on sait (HCFEA, 2018) que les deux configurations familiales les plus nettement corrélées avec la pauvreté des enfants sont les familles monoparentales et les familles nombreuses (plus de trois enfants), on reste – dans une approche par la pauvreté monétaire – dans une conception assez homogène de ce qui caractérise la pauvreté des familles. Autrement dit, cette pauvreté est conçue principalement comme la conséquence et manifestation d'une adversité socio-économique et d'une restriction de consommations ou de possibilités de consommation⁶⁶. Si cela peut constituer un contexte suffisamment commun pour l'ensemble des familles pauvres, pour établir l'opportunité des différentes actions de la stratégie pauvreté en direction des familles sur différents types de territoires, il faut aller au-delà de ce premier contexte. En effet, à conditions et niveau de vie analogues, la dynamique d'une famille migrante dans un territoire urbain, n'est pas la même que celle d'une famille par exemple installée dans une ville en région, issue elle-même de milieux précarisés, voire constituant une nouvelle génération, dans un parcours multi-générationnel de pauvreté.

L'objectif est de cerner au mieux l'univers vécu de la parentalité des familles en situation de pauvreté : le parcours de vie (de parents), leurs conceptions de leur rôle de parent, leurs pratiques, leurs perceptions des besoins de leurs enfants et des relations qu'ils entretiennent avec eux, leurs souhaits et ambitions en la matière.

Sans projeter d'attentes ou de demandes chez les familles, l'enjeu est de libérer la parole afin de faire émerger :

- Ce qui leur pose question, leurs difficultés et les obstacles perçus dans leur environnement, dans l'éducation de leurs enfants ou liés à leurs conditions de vie, ce sur quoi elles « butent » et qui peut venir motiver une attente, une demande concernant leur parentalité et/ou leur jeune enfant.
- Le regard qu'elles portent sur les ressources de proximité, leur rapport aux institutions (école, PMI, centre social, travailleurs sociaux etc...), l'usage qu'elles en font et les incidences potentiellement liées au rôle de l'entourage social et familial.

Il s'agit de décrypter de la manière la plus fine possible les ressorts de la mobilisation par les familles en situation de pauvreté des dispositifs existants et les motifs de non-recours :

⁶⁴ Notification et lancement de la mission fin mai avec de premiers résultats attendus en octobre pour une fin de mission (remise du rapport) à la mi-décembre

⁶⁵ Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal en 2020 : comparaisons départementales, Insee-DGFIP-Cnav-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

⁶⁶ Notons-le, l'ONPES dans une publication de 2017, nuance déjà grandement cette première approche en démontrant que la pauvreté monétaire, en conditions de vie et en privation matérielle des enfants de moins de 16 ans ne se recouvraient que très partiellement. Néanmoins, nous étions encore principalement dans une approche par les restrictions de revenus, de consommation et matérielles. Cf : Les cahiers de l'ONPES, n°1, Enfants pauvres, enfants démunis : quels indicateurs ? octobre 2017.

Apprécier les facteurs facilitant la mobilisation de cette offre dans l'organisation des services sur le territoire, l'information délivrée, ou l'accompagnement proposé. Les modalités d'accueil et les politiques d'aide à la parentalité sont-ils pertinents pour répondre à leurs demandes, à leurs attentes et à leurs besoins ? Quels sont les modalités ou les champs ignorés de qu'il conviendrait de favoriser ? Comment renforcer le recours aux dispositifs ? Quels sont les facteurs de réussite ou d'échec ? Quelles sont les logiques d'action propices à connaître et utiliser pour les sensibiliser à une offre d'accueil et d'accompagnement autour de la parentalité et de leur jeune enfant ?

L'idée étant de saisir différents types de pauvreté familiale où les dynamiques éducatives, les dynamiques conjugales et de genre, les relations de défiance, confiance, retrait, les stratégies du quotidien différent ; **afin de pouvoir esquisser ou suggérer une première typologie qualitative de pauvreté des familles avec de jeunes enfants et en tirer des préconisations pour l'ajustement des dispositifs de la stratégie pauvreté.**

Dans une optique de diversification de l'échantillon, les critères suivants ont été recherchés :

- **Monoparentalité / coparentalité.**
- **Familles primipares / multipares**
 - **Avec des enfants âgés (dernier ou seul enfant) de moins d'un an ou au-dessus de deux ans**
- **Familles avec et sans perspectives d'emploi**
- **Proximité avec l'offre d'accueil ou d'accompagnement**
 - **Familles éloignées de l'offre d'accueil ou de parentalité ou en relative proximité (accueil à temps partiel par exemple)**

Malgré l'intermédiation locale, la difficulté à entrer en contact avec des publics vulnérables en demande le plus souvent de réassurance vis-à-vis de la démarche d'enquête, ici relativement contraignante dans son format (entretien de plus d'une heure) et la temporalité de la recherche ont rendu complexe l'atteinte de l'objectif initial de 50 à 60 familles.

Au final, 44 familles en situation de pauvreté et/ou précarité, identifiées par les acteurs locaux, collectivités ou acteurs locaux au contact du public, quasi également réparties sur les territoires de Seine-Saint-Denis et Aveyron constituent notre corpus.

Les difficultés de rencontre avec les familles en situation de vulnérabilité mettent en exergue l'importance de la mise en confiance et donc de l'intermédiation par des acteurs connus et familiers des publics, avec qui le lien peut être, soulignons-le, également fragile. Déterminé par la mobilisation et la nature des acteurs relais, **l'échantillon final respecte toutefois les critères recherchés et précédemment évoqués de situation parentale, de rang des naissances et d'âge des enfants, de proximité à l'emploi, de proximité à l'offre d'accueil, de parentalité et au travail social plus généralement.**

Le fait de passer principalement par des acteurs du travail social, a permis d'accéder à des familles relevant, au regard de leurs conditions de vie ou de leurs revenus et de leurs ressources (non objectivées par ailleurs), de situation de pauvreté monétaire, voire de pauvreté matérielle plus ou moins sévères. Certaines d'entre elles étant ou ayant été confrontées à une forme de « contrôle social » (suivi ou placement ASE).

Enfin, nous avons le sentiment d'avoir touché des situations suffisamment variées pour donner à voir une dynamique des situations de pauvreté familiale sans prétendre à l'exhaustivité. ([Tableau des profils en annexes](#))

Précisions méthodologiques

En moyenne, 3 à 5 familles nous ont été orientées par acteur, avec un taux de chute conforme aux enquêtes visant des publics en situation de précarité ayant à gérer un quotidien difficile et peu disponibles sur un temps long, notamment avec des enfants en bas âge non accueillis, non scolarisés : désistement de dernière minute, oubli de rendez-vous, recalage...

En Seine-Saint-Denis plus d'une quinzaine d'acteurs ont été sollicités afin de faire intermédiation vers des familles à interroger : **responsable de maison de l'enfance, associations gérantes de crèches et de crèches éphémères, associations de parents (activités et aide aux devoirs), centres de PMI, association porteuse d'un AMI « accueil pour tous », association gérante de centres d'hébergement, acteurs de la CAF.** Les entretiens (21) ont été finalement rendu possibles par quatre d'entre eux qui, chacun, a permis le contact avec trois à six parents.

Les recrutements sans intermédiation, en salle d'attente de PMI par exemple, n'ont pas permis de prendre contact pour des entretiens ultérieurs ou de réaliser dans des conditions satisfaisantes des entretiens sur site.

En Aveyron, la mise en relation avec les familles a été rendue possible via l'intermédiation d'une dizaine d'acteurs locaux, **centres sociaux** (Rodez, Millau, Pays Segali), **structures/pôles/Relais petite enfance** (Decazeville, Rodez, Onet-le-Château), **associations de solidarité** (Decazeville, Marcillac-Vallon), ainsi que **travailleurs sociaux** de la Caisse d'allocations familiales.

Afin de rassurer les publics et de faciliter les interactions, les entretiens longs, semi-directifs, de plus d'une heure, se sont déroulés en majorité en face-à-face dans les locaux des acteurs sollicités, familiers des familles. Avec l'accord de celles-ci, certains entretiens ont pu être enregistrés. Les conditions de l'entretien ont pu être marquées par la présence des enfants des parents interviewés (et l'interruption fréquente de la conversation) ou la difficile maîtrise de la langue française. En Seine-Saint-Denis, un entretien a été réalisé grâce à une interprète.

2. Une vingtaine d'entretiens de cadrage auprès des acteurs institutionnels et opérateurs (liste en annexes)

Une dizaine d'entretiens de contextualisation ont été également projetés sur chacun des terrains avec les différentes collectivités, institutions et opérateurs locaux susceptibles d'éclairer les particularités du territoire, notamment dans la mise en œuvre des différentes politiques liées à l'accueil de la petite enfance et à l'accompagnement de la parentalité ; avec une attention particulière aux actions relevant de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et aux dispositifs financés dans le cadre de l'AMI en Seine-Saint-Denis.

Point d'attention, il n'est pas proposé une évaluation au sens strict des actions relevant de la Stratégie pauvreté et mises en place, lorsqu'elles existent, sur les territoires concernés par l'étude. Le cadre de la recherche est plus particulièrement centré sur les familles et la pertinence éventuelle des actions qui leur sont destinées. Ainsi, si les entretiens avec les acteurs territoriaux, pour certains porteurs d'actions relevant de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de territoires démonstrateurs Petite enfance « Accueil pour tous » lancé en juin 2021, nous permettent de saisir les conditions et ressorts de cette mise en œuvre ; ils ne nous permettent pas d'en livrer une évaluation à proprement parler. Soulignons qu'en Aveyron, aucun projet de ce type n'a été mis en œuvre sur le territoire et qu'en Seine-Saint-Denis, les quatre projets concernés ont connu des difficultés de mise en œuvre ayant entraîné des retards conséquents dans leur avancée.

En conséquence, nous rendrons compte en terme monographique de ces deux contextes particuliers de structuration et éventuellement de mise en place en soulignant les questions de politiques publiques qui en ressortent sans prétendre à l'exhaustivité, ni à l'évaluation raisonnée.

VII. Les dynamiques de mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté en Aveyron et en Seine-Saint-Denis

Le développement suivant ne rend pas compte d'une évaluation des mesures de la Stratégie pauvreté dans les deux territoires d'enquête. Les échanges avec différents niveaux d'acteurs institutionnels (acteurs déconcentrés de l'Etat, département, CAF, villes, associations), et les quelques porteurs de projets relevant de l'AMI, ont eu pour finalité d'apprécier les différentes modalités de mise en œuvre des mesures en direction des familles pauvres sur ces territoires, parmi lesquelles celles relevant de la Stratégie pauvreté, afin de pouvoir éclairer le contexte de la recherche et resituer l'analyse du discours des familles. Le propos est bien entendu de cerner les conditions de l'accueil des familles pauvres dans les modes d'accueil formels et dans les actions d'aide à la parentalité.

Nous rendons compte ici de ce que les entretiens menés laissent percevoir de la dynamique des politiques et des actions en direction des familles en situation de vulnérabilités. Précisons que l'analyse en Aveyron se nourrit de notre connaissance fine du territoire par la conduite de nombreuses missions ces dernières années et l'accès à un nombre important d'entretiens. Le terrain en Seine-Saint-Denis ne bénéficie pas d'une telle antériorité de travail, même si des liens ont pu être noués avec certains acteurs de terrain. Cette différenciation explique en partie les disparités de l'analyse produite notamment sur les conditions de mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté.

1. L'Aveyron et la Seine-Saint-Denis : des territoires particulièrement contrastés

▪ L'Aveyron

Comme d'autres départements ruraux (le Cantal ou la Lozère par exemple), l'Aveyron est **relativement peu touché par le chômage**. Avec un taux localisé de 5,8% au deuxième semestre 2022⁶⁷, l'Aveyron est l'un des départements ayant le taux le plus faible à l'échelle nationale. Il se classe 13^{ème} parmi les départements français ayant le taux de chômage localisé le plus bas sur cette période.

Les situations de pauvreté sont moins prégnantes que dans la majorité des départements français : en 2020, selon les dernières données communiquées par l'Insee, **14% des personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté en Aveyron**, contre 14,6% en moyenne nationale⁶⁸. En Occitanie, seul le département de la Haute-Garonne a un taux de pauvreté inférieur à celui de l'Aveyron. Le niveau de vie médian (20 850 €) est plus faible que la moyenne de la France métropolitaine (21 860 €), mais très proche de celui observé à l'échelle régionale (20 950 €). Les inégalités en termes de niveau de vie y sont peu marquées au regard des autres départements d'Occitanie, seule la Lozère affiche des écarts encore plus faibles.⁶⁹ 29,1% des 15 ans et plus non scolarisés sont non diplômés (contre 27,4% en moyenne nationale et 35,7% en Seine-Saint-Denis)⁷⁰.

Les populations immigrées représentent 5,5% de la population globale contre 9,7% en moyenne nationale (30,7% en Seine-Saint-Denis).

Ayant une moyenne d'âge parmi les plus élevées des départements français, l'Aveyron est un département plutôt vieillissant : en 2019, les 65 ans et plus représentaient 27,5% de la population

⁶⁷ Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT.

⁶⁸ Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

⁶⁹ « L'Aveyron, l'un des départements les plus âgés, les plus agricoles et les plus épargnés par le chômage », in : Insee Dossier Occitanie n° 8 - Octobre 2018.

⁷⁰ Insee, RP 2019

(contre 19,9% en moyenne nationale), alors que les moins de 20 ans ne représentaient que 20,4% de la population globale (contre 24,1% pour la France).

Le taux de natalité de l'Aveyron (8,6 naissances pour 1000 habitants entre 2013 et 2019) est l'un des plus faibles à l'échelle nationale (11,8 pour la France sur cette période), mais l'Aveyron dispose d'un taux de couverture des besoins en modes d'accueil du jeune enfant (moins de 3 ans) de 66,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020, soit un taux bien supérieur à la moyenne nationale (59,8)⁷¹, même si ces chiffres sont à prendre avec précaution au regard de la baisse très significative chez année du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s sur de nombreux territoires du département⁷².

La part des familles nombreuses (part des familles avec 3 enfants et plus de moins de 25 ans parmi les familles avec enfants) est deux fois plus faible qu'en Seine-Saint-Denis (12% contre 23,2%), tandis que la part des familles monoparentales (au sein des familles avec enfants) progresse comme dans de nombreux départements (24,6%, en 2019), mais reste bien inférieure à la moyenne nationale (28,7%)⁷³.

Département essentiellement rural, **l'Aveyron ne compte que deux territoires couverts par la géographie prioritaire de la Politique de la Ville** (le quartier des Quatre Saisons, à Onet-le-Château, au sein de l'agglomération de Rodez et le quartier de la Bastide, à Villefranche-de-Rouergue), tous deux moins marqués par la pauvreté et la précarité que l'ensemble des quartiers prioritaires de la région Occitanie⁷⁴.

Même si les situations de précarité sont moins prégnantes, celles-ci sont néanmoins fortement ancrées sur certains bassins de vie de l'Aveyron (sur les territoires plus urbanisés de Millau et de l'agglomération de Rodez, le bassin Decazevillois, mais aussi des territoires très ruraux comme le Nord Aveyron ou le Lézou), et se sont pour partie aggravées durant la crise sanitaire, comme en témoigne par exemple l'augmentation des demandes d'aide alimentaire constatée par la Délégation aveyronnaise du Secours Catholique, via les statistiques d'accueil de ses équipes en 2021⁷⁵.

Des situations qu'une partie des acteurs interrogés dans le cadre de cette recherche, notamment ceux qui œuvrent en territoire rural, jugent parfois complexes à identifier et accompagner, en particulier lorsque les publics ne font pas appel aux services locaux ou lorsque ceux-ci sont peu présents sur le territoire : les situations d'isolement, voire pour certains la crainte de la « stigmatisation », freinent bien souvent le repérage des difficultés et la réponse à la diversité des besoins des publics en situation de fragilité.

A l'exception des territoires les plus urbanisés ayant une tradition de coopération bien ancrée dans les pratiques des acteurs locaux (Millau, Decazeville, ou Onet-le-Château par exemple), **les dynamiques de collaboration engagées localement pour répondre à ces situations apparaissent encore limitées sur de nombreux territoires Aveyronnais.**

▪ La Seine-Saint-Denis

Deux fois supérieur à la moyenne nationale, le taux de pauvreté de Seine-Saint-Denis, est le plus élevé de France métropolitaine : 27,6% contre 14,6% en moyenne nationale en 2020.

⁷¹ Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020, Cnaf (données actualisées en novembre 2022)

⁷² Le Crédoc a accompagné plusieurs Conventions territoriales globales en Aveyron entre 2020 et 2023, montrant (via les données collectées par les Relais petite enfance en particulier) que l'offre d'accueil individuel était bien souvent surestimée dans le calcul du taux de couverture global diffusé par la Cnaf : le nombre d'assistantes maternelles actives est souvent inférieur sur ces bassins de vie, certains territoires comme le Ruthénois ou le bassin de Decazeville ont perdu 30 à 40% de l'offre d'accueil individuelle présente sur le territoire ces dernières années, et nombre d'assistantes maternelles (en particulier à l'approche de la retraite) n'utilisent pas la totalité de leur agrément pour l'accueil des enfants.

⁷³Insee RP 2019.

⁷⁴ Op.cit.

⁷⁵ « Etat de la pauvreté en France 2022. À l'épreuve des crises : enquête sur les budgets des plus précaires », Secours Catholique – Caritas France, Délégation Tarn-Aveyron-Lozère.

Avec 85 200 allocataires du RSA en 2018, plus de 11 % de la population totale est couverte par cette prestation (en incluant conjoints et personnes à charge). **Ce nombre de foyers bénéficiaires va connaître une augmentation durant la période COVID pour atteindre 91 730 en décembre 2020 soit 7% de plus qu'en décembre 2019**⁷⁶. L'augmentation du nombre de foyer bénéficiaires est six fois plus rapide en 2020 que sur l'année 2019. Le système de protection sociale permet partiellement de réduire les inégalités. Sans redistribution, le taux de pauvreté serait encore plus élevé (39,4 %).

Au deuxième trimestre 2022, le taux de chômage au sens du BIT est quasi stable en Seine - Saint-Denis. Il oscille entre 10,5 % et 10,3% depuis le quatrième trimestre 2021, et il est presque au même niveau qu'au quatrième trimestre 2019, juste avant la crise sanitaire. Le taux de chômage est de trois points plus élevé que celui de la France métropolitaine au deuxième trimestre 2022. La Seine-Saint-Denis fait partie des 5 départements de la France métropolitaine avec le taux de chômage le plus élevé juste après les Pyrénées Orientales, l'Aisne, l'Aude et l'Hérault.

Le niveau de vie médian de 18 470 € en 2020 reste le plus faible de France métropolitaine. Les écarts avec les départements voisins sont significatifs : - 10 340 € avec les Hauts-de-Seine et - 5 070 € avec le Val-de-Marne. La Seine-Saint-Denis compte 32 % de ménages locataires du parc social, le taux le plus élevé du pays. La richesse patrimoniale de la population est également limitée en raison de la faible part des propriétaires (39,9 % contre 57,7 % en moyenne nationale en 2015) mais également des revenus du patrimoine qui représentent moins de 6 % du revenu disponible. Enfin, les situations de mal-logement perdurent comme en témoignent le développement des habitations de fortune ou le nombre de places en hébergement d'urgence (2 110 places fin 2018)⁷⁷. Le récent baromètre économique et social de la Seine-Saint-Denis édité par le conseil départemental fait état d'une augmentation des impayés de loyer sur le département de +23% entre 2020 et 2021.

Le nord et le centre du département, zones les plus peuplées (43 % de la population départementale) symbolisent la fragilité socio-économique du département. Les emplois y sont pourtant nombreux (34 % des emplois du département) mais globalement peu dynamiques (+ 4 % entre 1999 et 2015).

Il s'agit surtout d'une zone d'accueil pour une population modeste, voire précaire. Plus de 30 % des habitants ont moins de 20 ans, et plus d'une personne sur trois est immigrée. Les ménages vivent à 70 % dans un habitat collectif et 39 % occupent un logement social. La part des familles nombreuses est la plus forte du département et celle des familles monoparentales est supérieure à la moyenne départementale. Les cadres et les professions intermédiaires sont très minoritaires dans la population active (17 %). Plus d'une personne sur deux est sans baccalauréat et plus de deux sur dix sont au chômage (au sens du recensement de la population). Le taux de pauvreté atteint 33,7 %. En 2016, plus de la moitié des habitants de la Ville de Saint-Denis travaillent dans un autre département que la Seine Saint Denis. En 2017, le nombre de résidences principales suroccupées à Saint Denis est de 27,2%.

Comme le signale la note d'intention du département de Seine-Saint-Denis à l'AMI territoire démonstrateur accueil pour tous : « (...) le Département enregistre le plus fort taux de natalité de France métropolitaine (17,4 ‰ habitant soit environ 29 000 naissances par an), **les besoins en modes d'accueil du jeune enfant (0 à 3 ans) se confrontent au taux de couverture le plus faible de France métropolitaine** (30,8% contre 59,3% au national, source Cnaf 2018), malgré les efforts de rattrapage des dernières années ». Le taux de couverture de l'accueil de la petite enfance est ainsi particulièrement bas dans un département à la démographie dynamique même si le taux de natalité (estimé par l'INSEE) est un peu plus bas ces deux dernières années : 16,6 et 15,5 pour mille en 2020 et 2021 (mais à comparer aux 10,9 et 11 naissances pour mille habitants en France métropolitaine ces deux mêmes années).

⁷⁶ http://www.odds93.fr/?babrw=racine/menuhaut/realisations/-syntheses-d-etude/babArticle_308

⁷⁷ Insee Analyses Ile-de-France N°114, Février 2020.

2. Dynamique de la stratégie de lutte contre la pauvreté

▪ L'Aveyron

➤ *Des sujets travaillés dans le cadre structurant du Schéma départemental des services aux familles*

En Aveyron, la Stratégie pauvreté s'est surtout développée dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (dite CALPAE) signée en 2019 entre l'Etat et le Département : elle s'est concentrée sur des sujets tels que la prévention des sorties « sèches » de l'ASE, l'insertion des bénéficiaires du RSA et des jeunes, ou l'expérimentation de référents de parcours et d'un premier accueil social de proximité sur l'agglomération de Rodez pour les personnes les plus en difficulté socialement.

Cette contractualisation avec le Département est la principale porte d'entrée de la Stratégie Pauvreté en Aveyron : elle est centrée sur l'insertion professionnelle (ce champ d'intervention couvre la moitié des financements), et va être approfondi dans les prochaines années sur les enjeux relevant de la protection de l'enfance.

Concernant les besoins des familles en situation de pauvreté en matière de petite enfance et d'aide à la parentalité, le bilan de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté⁷⁸, publié par la Préfecture de l'Aveyron pour l'année 2021, renvoie explicitement aux actions définies et conduites collectivement dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2016-2020, renouvelé en février 2022 pour la période 2022-2026. Pour les services de l'Etat interrogés dans le cadre de cette recherche, ce Schéma constituait le cadre partenarial le plus adapté pour traiter collectivement ces questions, et articuler les mesures de la Stratégie pauvreté avec les orientations et dispositifs connexes des institutions partenaires.

Les enjeux de la Stratégie pauvreté sont de fait pris en compte dans l'axe 2 du SDFS 2016-2020, visant à « Renforcer la qualité des réponses apportées aux besoins des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles dites 'vulnérables' », à travers des actions permettant de favoriser l'accueil en structure collective des enfants de familles ayant des besoins spécifiques (action 5) ou l'expérimentation du déploiement du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (action 8). Le Schéma 2022 – 2026 rappelle également la nécessité de « renforcer le soutien aux familles en situation de vulnérabilité » (action 14).

Pour autant, dans le premier comme dans le deuxième Schéma, les partenaires locaux identifiaient également un besoin de clarification des critères de définition des situations concernées - de quelles « vulnérabilités », « fragilités » parle-t-on ? – d'évaluation et de capitalisation des bonnes pratiques et expériences menées sur le département pour aller vers ces publics, de manière à alimenter un partenariat peu structuré sur ces sujets et plus enclin à travailler des enjeux tournés vers le développement et le maintien de l'offre d'accueil (en particulier l'offre d'accueil individuel), la diversification de l'offre d'aide à la parentalité sur des territoires peu pourvus et la mise en réseau des acteurs, la structuration et le développement d'une offre d'information et d'accompagnement en direction des jeunes, ou l'accompagnement des enfants en situation de handicap⁷⁹.

➤ *Des leviers mobilisés pour répondre aux besoins des familles en situation de pauvreté mais dont l'appropriation par les acteurs reste à travailler*

⁷⁸ Bilan de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en 2021, Préfecture de l'Aveyron.

⁷⁹ Des constats posés lors des entretiens menés avec les acteurs institutionnels dans le cadre de cette recherche, mais aussi éprouvés lors de la mission d'accompagnement à l'élaboration du Schéma menée par le Crédoc en 2020-2021.

Parce qu'il manque des places d'accueil en Aveyron, le **bonus « territoire »** est déployé sur l'ensemble du département, dans le cadre des Conventions territoriales globales, et modulé selon le potentiel financier et le niveau de vie des habitants de la collectivité : par exemple, un forfait de 2 100 € par place et par an est proposé pour toutes nouvelles places d'accueil créées dans le cadre des Conventions territoriales globales signées par la Caf avec les collectivités, mais ce forfait peut atteindre 3 100 € par place au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Le déploiement des fonds mobilisés dans le cadre du **bonus mixité**⁸⁰ fait l'objet d'un suivi régulier par les services de la Caisse d'allocations familiales (13 EAJE en ont bénéficié en 2019), mais faute de temps et d'outillage méthodologique, ce suivi ne va pas jusqu'à l'analyse qualitative de l'impact de ce levier sur les pratiques locales, des modalités d'accueil et d'accompagnement des publics. Les gestionnaires des services d'accueil de la petite enfance sont informés de l'aide dont ils peuvent bénéficier et des conditions de leur éligibilité, mais ne sont pas accompagnés pour développer leurs connaissances des besoins de ces publics et des pratiques qui peuvent être mobilisées : *« C'est une priorité de la COG, de faciliter l'accueil des enfants en situation de pauvreté ou de handicap. Mais à part l'info auprès des gestionnaires de la possibilité d'utiliser ce levier, rien n'a été fait. On ne fait pas le suivi du Bonus mixité, on ne l'exploite pas. On ne sait pas quelles structures le mobilisent ni quel est le profil des familles. Cela se calcule au réel, et ils ont ou pas. Du coup ils se retrouvent avec un montant financier, mais qu'est-ce qu'ils en font ? Cela ne leur permet pas de réfléchir en amont dans la structure à l'accueil. Je déclare mes données et surprise, j'ai ou je n'ai pas. Ce serait peut-être à nous, Caf, de leur permettre d'anticiper cela. Mais il faudrait qu'on établisse une stratégie derrière ça. On pourrait, car ils font un prévisionnel, mais la typologie des publics, on a du mal à l'anticiper. Et il faudrait une stratégie d'aller-vers. (...) Mais il faudrait qu'on soit accompagnés par la Cnaf là-dessus. Cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien. On faisait des bilans annuels dans le cadre des CEJ, et dans ce cadre-là on essayait de s'assurer qu'il y ait une véritable mixité, et après on voit si c'est lié au territoire ou aux pratiques de la structure »* (entretien Caf).

Les bilans réalisés à l'échelle des territoires (dans le cadre des Contrats enfance jeunesse initialement, désormais des Conventions territoriales globales) permettent de s'assurer de la prise en compte des enjeux de mixité au sein des différents lieux d'accueil, mais **ne s'inscrivent pas dans une réelle stratégie départementale ou territoriale** en la matière.

L'expérimentation des **Crèches à vocation d'insertion professionnelle a été déployée** sur deux territoires, au sein du Centre social Caf de Rodez et du multi-accueil la Capirole de Decazeville (un troisième dispositif a été initié plus récemment sur le territoire de Saint-Affrique), mais ces dispositifs locaux n'ont pas fait l'objet d'un partenariat véritablement opérationnel ni d'une évaluation régulière de leurs avancées et/ou difficultés (ce chantier est inscrit dans l'action 14 du nouveau Schéma départemental des services aux familles). Les entretiens menés dans le cadre de cette recherche (auprès des porteurs de projets et de la Caf) ont mis en lumière les résultats peu probants observés sur chacun des dispositifs en matière de contractualisation, du fait de la **faible mobilisation des acteurs de l'insertion** autour du projet, d'une **difficulté d'appropriation** du dispositif par les structures (des publics qu'ils accueillaient déjà et un dispositif qui a plus rigidifié des fonctionnements jugés plus souples par le passé pour répondre aux besoins de ces familles), et d'un environnement institutionnel pas suffisamment impliqué pour engager une dynamique (peu de réunions de bilan ont pu être organisées depuis le lancement de ces expérimentations en 2018, pour partie du fait de la crise sanitaire).

Le **plan de formation des professionnels de la petite enfance** a été diffusé par les services de l'Etat via un courriel d'information, mais n'a pas trouvé d'écho auprès des collectivités et structures gestionnaires, faute d'une réelle coordination (le Comité départemental des services aux familles n'étant pas en place à ce moment-là, il n'a pas pu jouer son rôle de coordination de ces mesures et impliquer l'ensemble des partenaires, pour le relayer sur les territoires) et d'un accompagnement institutionnel autour de ce levier d'action.

⁸⁰ L'objectif de ce financement est d'encourager l'accueil d'enfants issus de familles vulnérables dans les Eaje en compensant la baisse de recettes pour les établissements accueillant le plus d'enfants en situation de vulnérabilité. L'accueil en crèche de ces enfants représente un double investissement : économique, puisqu'il permet aux parents de garder ou de reprendre un emploi, et social, en faveur de l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Le bonus, compris entre 300 et 1 200 € par place et par an pour toutes les places d'une crèche, est destiné à favoriser l'accueil des enfants en situation de pauvreté, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Qpv).

Pour autant, comme en témoigne le programme de la journée départementale du Schéma Départemental des services aux familles de janvier 2023, **ces enjeux sont bien au cœur des préoccupations des partenaires du Schéma** (la prise en compte des besoins des familles en situation de vulnérabilité constitue une des thématiques discutées à cette occasion), mais ceux-ci soulignent leur **besoin d'être accompagnés pour avancer sur ces sujets**. Bien que jugés essentiels par les acteurs départementaux et locaux interrogés, **ces sujets restent aujourd'hui des chantiers à investir dans le cadre des politiques publiques déployées en Aveyron**.

- *Des acteurs de terrain conscients des enjeux, mais souvent démunis en termes d'appui et d'accompagnement méthodologique*

Peu de collectivités témoignent d'une réelle stratégie de prise en compte des besoins des familles en situation de pauvreté, ne serait que dans les modalités d'attribution des places d'accueil : les commissions d'attribution des places ne sont pas systématiques et intègrent rarement ce critère parmi leurs critères de priorisation.

Les missions que le Crédoc a assurées en Aveyron (accompagnement du Schéma départemental des services aux familles et de plusieurs Conventions territoriales globales) et les entretiens menés dans le cadre de cette recherche nous ont permis d'observer que la priorité reste encore souvent réservée aux enfants des « parents qui travaillent », sur de nombreux territoires. Une priorisation parfois intériorisée dès le départ par les familles interrogées dans le cadre de cette recherche, mais aussi le plus souvent éprouvée directement dans leurs démarches lorsqu'elles ne relevaient pas de ce statut.

Les besoins des familles en situation de pauvreté en termes de modes d'accueil et d'aide à la parentalité sont plus pris en compte sur les territoires ayant une antériorité d'intervention sociale auprès des populations précarisées : les territoires concernés par la géographie prioritaire de la politique de la ville (Onet-le-Château, Rodez via le Centre social Caf implanté sur le quartier Saint-Eloi), ou anciennement concernés, marqués par des indicateurs de précarité relativement élevés, comme le bassin de Decazeville ou la ville de Millau. C'est par exemple sur ces territoires que des collectifs parentalité se sont montés et ont pu construire une réflexion collective sur les projets à développer pour toucher les publics les plus éloignés de leurs actions.

Cette « vocation sociale » est clairement revendiquée par exemple par le Centre social de Rodez, géré par la Caisse d'allocations familiales et situé dans un quartier de veille de la Politique de la Ville, dont les locaux accueillent différents services et typologies d'actions qui permettent de tisser progressivement le lien avec les familles en situation de pauvreté via diverses « portes d'entrée », tout en travaillant la transversalité des réponses : multi-accueil de 22 places, actions parentalité dans le cadre de l'accueil collectif familles, Lieu d'accueil enfants parents (LAEP), Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), accueil France services, permanences des travailleurs sociaux de la Caf et du Département, agent prestation Caf. Le choix fait par le Centre social de réserver la moitié des places du multi-accueil à l'accueil occasionnel est complexe à gérer d'un point de vue économique mais contribue fortement à la mobilisation de l'offre par les familles les plus modestes : 69% des familles dont les enfants sont accueillis au multi-accueil ont une participation financière inférieure à 1€. Ces familles sont peu attirées par les conférences et groupes de paroles proposés, mais participent aux actions relevant du soutien à la parentalité, lorsque la dimension aide aux loisirs est dominante (sorties culturelles, cinéma,...), « *pour elles mais aussi afin que leurs enfants disposent des mêmes possibilités que les autres* » (entretien Centre social), mais aussi lorsque des sujets parentalité sont travaillés dans le cadre d'ateliers axés sur une pratique manuelle, des objets médians (exemple : projet « *comment on fait famille chez nous ?* » travaillé sur une année avec l'intervention d'une sculptrice, qui a touché un groupe important de familles en situation de pauvreté). Quel que soit le service mobilisé, cet accompagnement des familles en situation de pauvreté nécessite cependant une forte mobilisation des équipes : « *Cela demande une forte implication des gestionnaires d'équipements : ce n'est pas la même chose en termes d'accompagnement qu'avec des familles qui déposent l'enfant et le reprennent, discutent 5 minutes et c'est tout. Le Bonus mixité ne suffit pas. Il faudrait un mi-temps supplémentaire pour être vraiment efficaces. Le fait d'être en PSU, d'avoir l'obligation d'un équilibre financier, c'est compliqué. Il y a aussi des enjeux de formation pour les professionnels : par exemple sur les Educatrices de Jeunes Enfants (EJE), accueillir les familles précaires en EAJE, ce n'est pas acquis. Il faut que ces professionnel(le)s aient envie aussi, sinon elles ne tiendront pas. Parce que les familles oublient les rendez-vous, etc., il faut toujours les rappeler. C'est*

fatigant. Ce qui est financé par le REAAP, c'est bien, mais elles ne viennent pas sur ces actions. Et les loisirs, le travail au quotidien, ce n'est pas financé par le REAAP, et peu couvert dans le cadre de l'agrément » (entretien Centre social).

Même si cela peut être parfois à double tranchant, en particulier lorsque les familles ont le sentiment de devoir se plier à des injonctions institutionnelles, les acteurs de terrain interrogés dans le cadre de la recherche insistent sur l'importance du réseau et du travail d'intermédiation qui peut être fait en amont avec les familles, pour faciliter l'orientation vers les dispositifs d'accueil et actions d'aide à la parentalité. Ce travail peut être facilité lorsque des collectifs/réseaux parentalité sont constitués localement, comme c'est le cas à Millau, sur le bassin de Decazeville, ou à l'échelle du quartier Saint-Eloi à Rodez. « *Nous on travaille beaucoup par exemple avec l'association Millau Ségur, qui accueille notamment des femmes victimes de violences : c'est l'accompagnement que les éducateurs vont faire, et le relationnel qu'on a construit avec eux, qui fait levier pour ces familles* » (entretien centres sociaux de Millau).

Certains territoires ruraux, comme la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène ou du Pays Ségali par exemple, témoignent également d'une réelle attention aux publics dits « vulnérables » : les publics « orientés » par la PMI ou le médecin référent sont par exemple priorités dans les critères d'attribution des places en accueil collectif sur la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène. Le Centre social et culturel du Pays Ségali a également essayé de développer des passerelles entre les services de réponse d'urgence (Banque alimentaire) et les services d'accueil de la petite enfance et/ou dispositifs d'aide à la parentalité.

Sur ces territoires, que le Crédoc a accompagnés dans le cadre de l'élaboration de leurs Conventions territoriales globales ou interrogés dans le cadre des groupes de travail du Schéma départemental des services aux familles, la plupart des acteurs témoignent cependant des difficultés qu'ils rencontrent pour repérer et accompagner les familles en situation de pauvreté : si des actions ont pu être déployées pour aller vers ces publics sur les territoires les plus urbanisés, disposant de services dédiés (centre social par exemple) pour mener des actions ou de collectifs parentalité constitués (Millau, Decazeville), les possibilités d'action apparaissent plus réduites dans les secteurs ruraux, souvent démunis en matière de ressources et de méthodologie d'action.

Bien que diverses expériences puissent être capitalisées et valorisées pour mieux appréhender les besoins des familles en situations de pauvreté et les solutions adaptées pour y répondre, la plupart des entretiens montrent que ce travail de capitalisation reste à développer en Aveyron, pour construire de réelles stratégies d'action à l'échelle locale (et départementale) : un sentiment d'isolement et de « bricolage » est régulièrement énoncé par les acteurs sur ces sujets.

➤ *Zoom La stratégie locale de la ville d'Onet-le-Château*

La Ville d'Onet-le-Château, dont le quartier des Quatre Saisons est couvert par la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, a pensé l'organisation de ses services pour répondre au mieux à la diversité des besoins des familles, et en particulier celles concernées par des situations de précarité.

Une fonction de **référente de parcours « Parent »** a été créée en 2019 afin de proposer une « **porte d'entrée unique** » dédiée aux familles, en charge des inscriptions (dossier unique) scolaires, de restauration scolaire, périscolaire, petite enfance, accueils de loisirs, centre social, mais aussi de la **Classe de Toute Petite Section** et de l'accompagnement individuel des parents (écoute, accompagnement administratif). Un **accompagnement individuel de premier niveau** qui ne se substitue pas à l'action des travailleurs sociaux, mais permet de nouer un contact dont les enjeux sont bien différents pour les familles.

Cette fonction a été pensée pour **nouer un lien sur la durée avec les familles** en situation de pauvreté, travailler progressivement la diversité de leurs besoins, et les orienter vers les dispositifs pertinents, du fait de son rôle d'interface avec l'ensemble des partenaires locaux (en particulier le centre social, en charge plus spécifiquement de l'accompagnement collectif des familles, mais aussi les écoles, les travailleurs sociaux, le Pôle Mère Enfant, le CADA,...) et la **Classe Toute Petite Section** qui cible les enfants n'ayant pas bénéficié de l'offre d'accueil petite enfance.

Cette action est favorisée par la **mise en réseau des acteurs** dans le cadre des différentes instances relevant de la politique de la ville, du cadre de la Convention Territoriale Globale, ou du PEDT mais n'a

pas encore fait l'objet d'une évaluation de ses effets pour les habitants de la commune, ne disposant pas à ce stade d'un recul suffisant depuis sa mise en œuvre.

▪ La Seine-Saint-Denis

➤ *Un département fortement engagé et moteur*

Les investigations menées lors de cette recherche ne permettent pas d'émettre un avis consolidé sur la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté en Seine-Saint-Denis, territoire vaste et porteur de nombre d'initiatives et d'innovations locales hors Stratégie pauvreté et au-delà de la seule question de l'offre d'accueil. En effet, le Conseil départemental se caractérise par le fait qu'il est un des très rares Conseils départementaux encore gestionnaires d'un service des crèches (54 établissements) en propre. Le département bénéficie également d'une très bonne couverture par 112 centres de PMI. Comme le précise la note d'intention présentée par le Conseil départemental en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêts territoire démonstrateur « Accueil pour tous » : « *Cette politique vise à réduire les inégalités sociales par la prise en compte des publics en situation de vulnérabilité au sein des modes d'accueil. Concernant le soutien à la parentalité, le Département s'engage dans une double logique de prévention et de développement social, exercée par une pluralité de directions et services. Parmi eux, les actions menées par la PMI, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la Direction Education et Jeunesse (DEJ), la Direction de la Prévention et de l'Action Sociale, etc.* ».

Le Département a également pris une place d'animateur des questions d'accueil de la petite enfance sur le territoire via différentes institutions : « *Compte tenu des besoins considérables en places d'accueil identifiés en Seine-Saint-Denis, le Département coopère étroitement depuis les années 2000 avec l'Etat et la CAF. Deux Schémas Départementaux de la Petite Enfance et de la Parentalité (SDPEP) de la Seine-Saint-Denis en sont issus depuis 2014. Actuellement, l'évolution vers le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) en lien avec la loi ASAP et les réformes qui y sont liées, sont en cours de préparation* ».

« *Afin de consolider leur coopération dans la mise en œuvre du SDPEP, le Conseil départemental et la CAF ont mutualisé progressivement des moyens humains et financiers à partir de 2010, jusqu'à la mise en place en 2018 du Pôle Innovation Petite Enfance et Parentalité (PIPEP), qui anime cette démarche. Le PIPEP est rattaché à la Direction PMI dans le cadre de la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF) et à la CAF de Seine-Saint-Denis* » (Note d'intention AMI territoire démonstrateur Accueil pour tous). Le Département organise également, avec les communes, intercommunalités et Etablissements publics territoriaux, une conférence annuelle autour des questions de petite enfance et parentalité.

➤ *Un engagement sur l'articulation entre la petite enfance et l'insertion sociale et professionnelle*

Dans sa note d'intention, le Département souhaite se positionner, du fait de ses différentes compétences, sur la question de l'articulation entre les domaines de l'insertion et la petite enfance : « *C'est à partir de cette expérience de croisement de compétences petite enfance et insertion, que le Conseil départemental a estimé opportun et légitime de présenter une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Dans ce cadre, le Département souhaite se positionner en appui des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) et des Villes qui les composent, afin d'accompagner et fluidifier les multiples articulations et coopérations envisageables entre les acteurs de la petite enfance et ceux de l'insertion.* »

Cet engagement dans l'articulation entre accueil petite enfance et insertion se fait dans le cadre d'une renationalisation du financement du RSA qui, avec l'engagement de l'Etat à financer le coût des prestations moyennant le prélèvement d'une rétrocommission fixe de 520 millions d'Euros annuel auprès du Département, permet au Département de ne plus être grevé par l'augmentation de cette

charge et de dégager un budget pour l'amélioration des dispositifs d'accompagnements des bénéficiaires.

Aussi, le département a lancé un appel à projet autour des Agences Locales d'Insertion (ALI) avec une volonté d'obtenir des offres d'accompagnement des publics plus globales, holistiques. Ce qui veut dire qu'il n'est plus employeur direct des conseillers insertion et maîtrise peut-être un peu moins leur approche. Néanmoins, peu d'offres ont fait une place aux questions d'accueil de la petite enfance : « *Dans le cahier des charges des ALI il était question des modes d'accueil. Sur les projets présentés, on a eu une faible prise en compte des modes d'accueil. Il n'y a que SFMAD ou E2S qui ont proposé, que par des acteurs déjà engagés sur ces questions-là. C'est un système en plein bouleversement qui nous a pris de court, quand on est devenu territoire démonstrateur, on ne savait pas qu'on allait monter les ALI. C'est une transversalité de l'approche qui s'est construit sur plusieurs années et avec le service crèche. Avant le service crèche n'était pas mobilisé sur ces questions. Pour la création de FMUP dès l'année dernière on a beaucoup travaillé avec le service crèche. C'est là que lors d'une réunion on nous parle d'une statistique de la CAF sur les familles pauvres dans les crèches. Les crèches du département ont 52% de familles pauvres (en dessous d'un euro de l'heure). Avec fluctuation en fonction des établissements qui allait de 30 à 95% et le département a décidé de candidater aux crèches AVIP.* » (Département SSD). Aussi, le Département de Seine-Saint-Denis s'est notamment engagé dans l'élaboration, avec la CAF et l'association SFM-AD du dispositif « Fais-moi une place » sur le territoire de l'EPT de Plaine Commune. Il s'agit d'un dispositif d'intermédiation entre des familles en recherche d'accueil de leurs jeunes enfants dans le cadre d'un retour à l'emploi et les différents modes d'accueil. Les autres projets de l'AMI accueil pour tous sont également orientés vers l'accompagnement et « l'aller vers ».

➤ *Zoom, les projets de l'AMI « accueil pour tous » en Seine-Saint-Denis*

Les 4 projets relevant de l'AMI Accueil pour tous sont orientés vers « l'aller vers », vers la rencontre de ces publics distants de l'offre par la mise en œuvre de temporalités spécifiques dans l'accueil de l'enfant et du parent, d'itinérance, et de transversalité des modes d'accueil (individuel, collectif). Les projets ayant connu des retards de mise en œuvre (difficultés de financement, de recrutement, turn-over de personnes référentes), nous ne pouvons porter un regard particulier sur leur mise en œuvre et rappelons que nos entretiens familles ne sont pas issus de ces projets en cours de construction.

- La Ville de Pierrefitte-sur-Seine vise à créer un nouvel espace dédié à la parentalité, porté par une équipe pluri-disciplinaire, adossé à une crèche, en multi-accueil de 25 berceaux dont une partie des places sera réservée aux plus fragiles.
- La Ville de Saint-Denis vise le déploiement d'une « offre d'accueil intermédiaire », d'un réseau de lieux passerelles, permettant l'accueil enfants-parents mais aussi des temps de garderie ponctuels, installés dans différents lieux comme les centres sociaux, les ludothèques, assurés par les assistantes maternelles connaissant une baisse d'activité, employées pour l'occasion par la commune. La ville projette également l'ouverture d'une crèche le samedi matin pour y développer des activités en direction des parents. Au jour de l'entretien, une chargée de mission venait d'être recrutée et les conditions d'emploi des assistantes maternelles étaient encore à l'étude.
- La Ville de Clichy-sous-Bois porte un projet global consistant à créer une offre d'information et d'accueil adaptée aux besoins de la population. Le lien avec l'ensemble des acteurs concernés, rendu visible par la création d'un label local, vise à créer des parcours d'accueil des familles : espace d'écoute et plateforme numérique, formation des professionnels de la petite enfance et du secteur social...
- Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis porte un projet départemental en lien avec les différentes intercommunalités qui est la généralisation, par suite d'expérimentation, du projet « Fais-moi une place » visant à faciliter l'accès à un mode d'accueil aux ménages en insertion. Projet qui doit être déployé via la création de commissions d'accès aux modes d'accueil spécifiques à l'échelle des EPT. Des actions d'information itinérantes au plus près des familles, la labellisation « AVIP » de deux Maisons d'assistantes maternelles et la création d'un laboratoire ressources pour les collectivités complèteront cette action.

- *Le dispositif FMUP : accompagner l'insertion par l'accueil de la petite enfance tout en restant en questionnement*

L'expérimentation « Fais-moi une place » (FMUP) est un projet de facilitation de l'accès aux modes d'accueil pour les familles en insertion, lancé par la CAF et le Département de Seine-Saint-Denis. Elle émane du groupe de travail « insertion » du Schéma Départemental Petite Enfance et Parentalité (2014-2018) autour de la levée du frein d'accueil du jeune d'enfant entravant l'insertion socioprofessionnelle des parents. Plaine Commune a été retenue comme le territoire de déploiement de l'expérimentation. La CAF et le Département ont lancé un appel à projet fin 2017 qui a abouti à retenir la proposition de l'association SFM-AD dont le siège est à Stains et qui agit sur plusieurs villes de Plaine Commune.

Le dispositif a été lancé en mai 2018. Ce dispositif, réinscrit dans le Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité 2020-2024, se déploie en direction d'un accueil occasionnel sur le territoire de Plaine Commune. Il s'agit de la mise en place d'une plateforme de recensement des places dans les EAJE et chez les assistantes maternelles volontaires qui peuvent être mobilisées, afin de répondre aux besoins d'accueil en urgence des parents, en situation d'insertion sociale ou professionnelle ou face à un accident de santé. L'idée est de centraliser l'offre et la demande et de permettre au parent en situation d'insertion ou traversant un événement inattendu, de bénéficier d'une place d'accueil. Un accompagnement est ensuite proposé pour éventuellement pérenniser l'accueil de l'enfant.⁸¹

Le dispositif s'est déployé en 2019 et est en cours **d'extension**. Les premiers résultats mentionnés semblent encourageants même si une certaine prudence semble à garder : *« L'expérimentation a démarré en mars 2018 et les premières familles ont été reçues en mai 2018. Entre ce démarrage et le 31 décembre 2020, 647 demandes ont été reçues par le dispositif. 545 ont été instruites, 479 ont reçu une proposition et 66 n'ont pas trouvé de solution. 284 propositions de mode d'accueil ont été concrétisées. Effectivement, à diverses étapes du dispositif, la demande a pu être annulée, ou les propositions effectuées refusées par le parent pour diverses raisons, notamment liées à la maturité réelle du parcours d'insertion, à la faisabilité réelle d'organisation par les femmes monoparentales ayant plusieurs enfants mineurs, au coût du reste à charge ou aux déménagements fréquents en Seine-Saint-Denis. »* On notera que, sur les 647 demandes, seules 284 ont été « concrétisées » ce qui donne un taux de conversion ou de réussite de 44% environ.

Le département a également commandé, auprès de Lamia Bouadi, doctorante au laboratoire Lise du CNAM, une étude - sous la direction de Chantal Nicole Drancourt – sur ce dispositif. Il en ressort une évaluation toute aussi nuancée : *« La question qui se pose aujourd'hui, c'est que parmi ces 500 demandes, on en retrouve 277 qui ont été abandonnées. Cela veut dire que l'on propose une solution à la famille, mais pour autant, elle ne se concrétise pas. Parmi ces 277 pour vous faire la déclinaison, 59 ont été annulées juste après la première instruction, c'est à dire qu'on est parti juste à l'exploration de la solution. On n'a pas pu faire tout ce travail de diagnostic et de mise en relation, que la demande a été annulée par le parent. 57 n'ont pas trouvé de solution. Là, ça veut dire qu'on a cherché une solution, qu'on a exploré différentes solutions, mais qu'on n'a pas trouvé. Et 161 propositions ont été refusées par le parent. Là, ça veut dire qu'on est vraiment allé jusqu'au bout de la mise en relation qu'on a exploré les différentes solutions, qu'on a fait le montage financier, qu'on a proposé une offre ou plusieurs aux parents et qui, finalement, on nous a dit qu'ils ne préféraient pas la mettre en place »⁸².*

Cet extrait d'entretien, cité par Lamia Bouadi, avec la chargée de mission du dispositif FMUP nous donne des indications supplémentaires, et précieuses, sur les dynamiques de ce taux de conversion (autour de 40%) tout relatif. Les parents orientés sont à l'origine d'une majeure partie des abandons, en début de processus voire quand la proposition concrète leur est faite. Ce taux d'abandon très fort face à des propositions concrètes envers un public sensé être en besoin mais aussi en demande d'une place d'accueil du jeune enfant pose plusieurs questions dans le cadre de la maturation et de

⁸¹ Bouve C., Sanchez C., Viné Valin V., Garnier P., « La « non-demande ». Étude sur les besoins d'accueil de la petite enfance non exprimés », Rapport pour la ville de Saint Denis, 2021

⁸² Chargée de projet FMUP, citée par Lamia Bouadi, évaluation dispositif FMUP, Lise-CNAM-CNRS

l'extension du dispositif (extension qui était d'actualité au moment où nous avons mené les entretiens à l'été 2022). Le public orienté, notamment par les conseillers insertion emploi dans le cadre du suivi des bénéficiaires du RSA, n'était peut-être pas tant demandeurs que cela. Cette prescription se fait parfois au nom de l'injonction d'un retour à l'emploi ou à la formation et ne respecte pas le besoin ou désir du parent lui-même. Ce qui aboutit fréquemment à des abandons de démarches et donc des prescriptions sous forme de « faux positifs » embolisant les dispositifs. *« Un des freins, c'étaient les conseillers d'insertion professionnelle qui ne connaissaient pas bien les différents modes d'accueil, ce qui leur posait problème pour orienter les familles. [Il n'y a pas eu de réflexions sur les critères à priori ?] Non. C'était tellement peu filtré qu'au final ils n'avaient pas forcément des personnes qui correspondaient aux critères posés au départ. » (Entretien Caf 93).*

Néanmoins, il est à noter que le dispositif FMUP a été monté en SSD dans la suite de très nombreux constats et interrogations sur l'articulation entre insertion sociale et professionnelle et accueil de la petite enfance. Autrement dit, un questionnement sur le fait de savoir si la mise en avant fréquente, par les familles, de l'obstacle de l'accueil du jeune enfant dans la poursuite et concrétisation des démarches d'insertion est un alibi (au regard de la contrainte d'insertion) ou l'expression d'un réel besoin ? Cette question est restée pendante malgré l'installation, dans le département, de l'IEPC (Institut d'Etude et de Pratiques Citoyennes) inspirateur des crèches AVIP et axant une partie de son accueil des jeunes enfants et des parents sur cette levée du frein de l'accueil. Aussi, si le dispositif FMUP a été lancé, c'est avec un souci d'une intermédiation large entre parents et modes d'accueil et d'une évaluation renforcée, concrétisée notamment par le rapport cité ci-dessus : *« Qu'est-ce qu'il faut regarder ? Quels indicateurs ? Comment cette expérimentation peut être une interrogation permanente sur ce que l'on voit ? Dès le premier copil, la responsable de FMUP a indiqué qu'une chose était la prescription et une autre l'accompagnement... FMUP est une plateforme humaine d'intermédiation qui anime deux réseaux. Tout le monde prescrit, on ouvre grand les portes et un réseau de pourvoyeur de places, des crèches privées associatives, publiques, et ass mat. Un a priori était que les ass mat étaient un mode d'accueil inhibé par les professionnels qui pensaient qu'il n'était pas un mode d'accueil pour les familles en insertion et tous professionnels disaient aux gens « ce n'est pas pour vous ». On a fait un double test pour savoir qui est le pourvoyeur de place. FMUP démontre que les pourvoyeurs de place ce sont les ass mats. Et il a beaucoup plus de mal à toucher les crèches. » (entretien Département SSD)*

Aujourd'hui, à l'heure d'un plus large déploiement du dispositif, les acteurs restent en questionnement sur les modalités de ce déploiement : *« (...) le contexte a changé, il y a les agences locales d'insertion et dans leur panel d'action, les missions par rapport aux modes d'accueil. Le défi c'était de se dire est-ce qu'on arrive à mettre autour de la table des acteurs de l'insertion et de la petite enfance. Oui, on peut rapprocher ces professionnels-là. Est-ce qu'aujourd'hui on ne va pas tomber dans le droit commun ou est-ce que cela doit être essaimé... si on essaime avec qui on le fait, est-ce que les outils de modélisation sont prêts. La méthodologie... et on ne maîtrise pas le temps qu'il va falloir pour de nouveaux partenaires de s'adapter. Si on essaime de quelle manière on le fait. Confronter les outils à de nouveaux territoires. On doit lancer un nouvel appel à projet pour identifier un nouveau partenaire sur un nouvel ETP. » (CAF, SSD).* On trouve dans cet extrait un questionnement que l'on va retrouver plus bas concernant l'accompagnement des communes par le Département pour l'accueil des publics pauvres en EAJE : à savoir, **est-ce qu'il faut faire assurer cet accueil par des acteurs spécialisés, de l'insertion, des acteurs qui connaissent les parcours et les dynamiques des bénéficiaires et qui sont plus à même de décider de la bonne allocation de la ressource d'accueil ? Ou bien est-ce qu'il faut essaimer en basculant sur une logique de « droit commun »**, c'est à dire en faisant porter le dispositif par des acteurs municipaux qui sont également à charge de l'accueil de l'ensemble des publics.

- *Un accompagnement des collectivités dans l'ouverture des modes d'accueil du jeune enfant aux publics en insertion*

Le département de Seine-Saint-Denis se montre ainsi volontariste et engagé dans une facilitation de l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant tout en restant attentif, via certains de ses acteurs, à la diversité des publics pauvres et/ou exclus. Aussi, parallèlement au dispositif FMUP et au maintien d'un fort questionnement sur son déploiement, le Département tente d'accompagner les communes pour qu'elles ouvrent plus et mieux leurs modes d'accueil de la petite enfance aux publics pauvres et exclus

: « La DEIAT (Direction de l'Emploi de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale) procède à un classement des BRSA en trois paquets : ceux qui sont proches de l'insertion, pour Pôle emploi, le groupe des moyens, avec du socio-pro, pour les ALI (Agences Locales d'Insertion), et les plus vulnérables c'est le service social qui devait s'en occuper mais ce jeu d'acteurs est très mouvant. Les personnes circulent en fonction de quelles sont les structures à proximité de leur domicile, l'écoute de l'interlocuteur. On essayait aussi de comprendre ce qui se passe dans une pré-CAMA⁸³, le Département a proposé depuis cette année de faire une pré-CAMA commune pour les situations prioritaires pour attribuer les places prioritaires sur les EAJE municipal et départemental. Avec règle de trois tiers, un tiers de prioritaire, un tiers de socio pro et tout venant. » (Département SSD).

Néanmoins, sur ce dernier point, les acteurs départementaux semblent constater l'hétérogénéité des positionnements municipaux. La question semble être, au moment de nos entretiens, de savoir s'il faut améliorer la visibilité voire la priorisation des publics en insertion lors des CAMA (Commission d'Admission aux Modes d'Accueil) municipales, avec le risque que les acteurs des CAMA aient du mal à arbitrer les demandes du public en insertion (avec le risque d'octroyer des places à des parents qui vont les refuser) ; ou bien de favoriser l'accompagnement et la gestion des demandes d'accueil de ces publics par des acteurs spécialisés de l'insertion. Quoiqu'il en soit, cette démarche de sensibilisation des communes aux publics fragiles est également pleinement portée par la CAF : « Pour la CAF, c'est un véritable point d'entrée, la question du besoin des familles des quartiers prioritaires. On travaille avec les villes sous forme de CTG⁸⁴, outils politiques et stratégiques, diagnostics avec les élus, on va d'emblée conditionner les actions autour du fait que les actions quantifient le besoin, affinent le diagnostic et ensuite aide financière. Une question qui est une donnée d'entrée, on va passer par cette étape-là. On a en conditions d'intervention des indicateurs qui vont nous conduire à agir plus là où les besoins sont les plus importants. Le potentiel financier par habitant, les taux de couverture les plus faibles. Les taux d'occupation des crèches les plus faibles, pour l'accueil en occasionnel. Et on va accentuer les dispositifs AVIP, on va labelliser des places... pour les besoins, mesuré au niveau macro ou des dispositifs. (...) aujourd'hui les micro-crèches PAJE on va les accompagner là où les besoins sont importants et où les familles peuvent se les payer » (CAF, SSD)

Cet accompagnement des collectivités semble d'autant plus nécessaire que, au gré des changements politiques locaux, les efforts et dispositifs mis en place pour aller vers les publics fragiles peuvent être radicalement remis en question, comme l'évoque cette ancienne directrice petite enfance d'une grande commune de Seine-Saint-Denis : « Sur la commune, on avait créé un protocole pour que toutes les places en commission passent ensemble. Du fait qu'il y avait beaucoup de familles allophones qui ne peuvent pas multiplier les démarches. Ont mis en place à côté 7 LAEP, 7 lieux avec des séances quasiment tous les jours dans tous les quartiers. Qu'est-ce qu'on fait des parents qui ne rentrent pas dans les lieux d'accueil ? On a essayé de favoriser l'accueil individuel. On avait fait une aide pour l'accès à une ass mat, une aide qui a été coupée au moment des coupes budgétaires. (...) Aujourd'hui il n'y a plus de LAEP. Ils sont en train de changer les conditions d'accès et ne vont pas reconduire les crèches en insertion et veulent faire leur commission dans leur coin. Ils vont passer le dispositif de 750 à 180 places. Sur la commune on n'arrivait pas à répondre à toutes les familles, mais le taux de couverture de 30% et les LAEP fonctionnaient extrêmement bien. Ils permettaient aux familles d'avoir accès à du soutien à la parentalité. Pendant le confinement, on a ouvert les LAEP sous le nom d'ateliers jeux. En SSD on n'a pas de moyens mais du réseau qui permet de monter des trucs. Ça oblige à un maillage territorial. La CAF était très répondante. (...) Et puis avec le changement de mandature, l'élue a demandé comment passer toutes les crèches aux privées. » (Directrice petite enfance, SSD)

➤ *Un questionnement qui reste ouvert sur les différents publics de parents pauvres*

A l'issue de nos différents entretiens avec des acteurs travaillant sur le territoire de Seine-Saint-Denis on ressent trois choses : premièrement, via le dispositif FMUP et sa continuation, la perspective d'accueil des jeunes enfants des familles pauvres dans une optique d'insertion reste une orientation forte, déjà concrétisée même si elle reste porteuse de beaucoup de questionnements. Deuxièmement, l'accompagnement des différentes communes sur cette même thématique de l'accueil des publics fragiles, même s'il est très volontariste, reste soumis à l'existence de partenariats locaux, à des

⁸³ Commission d'Admission aux Modes d'Accueil.

⁸⁴ Convention territoriale globale.

sensibilités politiques changeantes. Troisièmement et enfin, un questionnement demeure sur les différentes situations et parcours que recouvrent la notion de familles avec de jeunes enfants en situation de pauvreté.

Les différents acteurs rencontrés sont bien conscients que toutes ces familles, pour être en situation de pauvreté, ne sont pas forcément dans une logique de retour à l'emploi ou en formation : *« Il y a deux choses par rapport à cette problématique des jeunes enfants en situation de pauvreté... il y a deux populations différentes avec enfants. Une population importante de familles pauvres avec parents en insertion ou en emploi précaire. Avec beaucoup d'habitats en QPV mais aussi une population irrégulière en hébergement ou hôtel social. Avec des hébergements encore concentrés sur Paris et le 93. Ce sont des problématiques différentes mais qui se rejoignent sur certaines problématiques. Ce sont des familles assez mobiles en hébergement. De familles qui peuvent aller sur d'autres départements franciliens. »* (Commissariat stratégie de lutte contre la pauvreté, Ile de France)

Même constat du côté des acteurs du Département : *« En écoutant les référents familles des familles dans les hôtels sociaux, il y a des gradients de familles dans l'insertion. La connaissance d'autres champs des politiques publiques de la part des acteurs de l'insertion est très compliqué. Les professionnels ne connaissent pas. On a fait la proposition qu'il faut qu'au moins dans chaque ALI, il y ait un référent petite enfance, aujourd'hui ce n'est pas le cas. Ce sont des domaines très déconnectés. »* (Département SSD)

➤ *Des initiatives « d'aller vers » qui ne passent pas par l'emploi et l'insertion*

Cette interrogation encore présente irrigue et motive d'autres initiatives d'aller vers les publics pauvres dans une approche globale. Une approche qui laisse la part belle aux vécus et attentes des familles plutôt qu'à une demande d'insertion à laquelle elles devraient apporter réponse. C'est une telle démarche (encore en train de se mettre en place au moment de notre terrain) que l'on trouve à Clichy sous-bois avec le dispositif PEPPs (Prévention Précoce et Parentalités). Cette initiative est issue du constat d'échec de l'ensemble des démarches précédentes d'aller vers les familles : *« On a fait le même constat : il y a énormément de jeunes enfants, une forte proportion d'enfants de 0 à 3 ans et le cœur de cible a été les familles les plus éloignées de l'offre, qui ne vont pas en crèche, ni en centre social. On a été sur le fait que l'information pouvait rallier ces familles. On a mis en place un dispositif co-animé, une forme d'aller-vers. On a proposé des temps collectifs d'information sur l'offre avec témoignages de pros, pour répondre aux questions et inquiétudes. Et en valorisant le métier d'assistante maternelle. On a fait ça pendant 3 ans sur la base de déclaration de grossesse que recevait la CAF, avec invitation des familles mais n'a pas très bien marché. Donc on a décidé d'aller vers encore plus, donc se greffer sur d'autres événements de la ville pour informer les familles mais il y a certes l'information... Intérêt de rencontrer la PMI... à peu près un des seuls services qui voit l'ensemble des familles puisque la préoccupation santé est très présente. La PMI voit les familles, et les constats qui sont remontés, ce sont les familles qui ne se sentent pas légitimes pour demander une place parce qu'elles n'ont pas de travail, dans la culture on ne confie pas son enfant hors du réseau, pas la culture de confier son enfant. Enormément de familles avec des parcours migratoires douloureux qui sont coupées de leurs réseaux familiaux ce qui rend encore plus difficile de confier son enfant. Donc plus complexe que de diffuser un flyer. Et même en cas de contacts avec une structure (...) Ce que disent toutes les familles c'est que venir dans une structure s'engager, s'inscrire, avoir des horaires ça ne marche pas du tout, et ça a conduit à imaginer de nouvelles modalités d'accueil. »* (Responsable petite enfance, Clichy sous-bois).

Aussi, la commune a décidé de porter, dans le cadre de la réponse à l'AMI « accueil pour tous » une démarche d'aller vers qui vise au rapprochement de ces familles d'avec l'offre d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité, mais en passant par leurs premières demandes, leurs problématiques pour ne faire émerger dans l'accompagnement le sujet de la petite enfance qu'au moment opportun pour les familles : *« Sur la base de ces constats partagés par la PMI, des difficultés des familles menées dans des situations impossibles. La PMI a repris les bilans de 4 ans et constaté des retards de développement important sur le quartier du chêne pointu. Et donc on a monté un projet depuis 6 ans pour proposer un accompagnement global et pluriprofessionnel. Les sages femmes qui allaient au domicile qui étaient les seules à y venir étaient assaillies de problèmes sociaux. Donc on s'est dit on va offrir un accompagnement inconditionnel, on écoute et on voit comment en instaurant un lien de confiance on peut travailler la question de la petite enfance. On a un financement de l'ARS et*

du Département pour une équipe de 5 postes, AS, puéricultrice, médiatrice santé, EJE, psychologue. Actuellement il y a 3 professionnels, ça a démarré en 2022. 3 postes portés par la ville et 2 par le Département. La médiatrice santé a travaillé pendant 6 ans dans l'association locale de médiation culturelle, et elle connaît très bien les habitants et parle les dialectes. C'est une équipe qui va sur le terrain et qui fait du vrai allers vers. » (Responsable petite enfance, Clichy sous-bois)

Au moment où nous avons mené nos entretiens, l'équipe de PEPP's n'était pas encore au complet (il manquait sa partie « petite enfance », puéricultrice et EJE), aussi on ne peut encore évaluer la pertinence de cette action et sa capacité à toucher les publics et faire émerger des besoins en rapport avec l'accueil de la petite enfance. Lors de notre terrain, nous avons croisé d'autres démarches analogues d'aller-vers des publics en dehors de perspectives immédiates d'insertion sociale et professionnelle. Elles sont le fait d'associations ou coopératives (SCOP E2S) qui travaillent notamment avec des municipalités et des centres sociaux pour toucher des publics isolés ou perçus comme ayant besoin d'un lieu de socialisation de leur parentalité. Cela peut être également des associations (type ASTI Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés) travaillant ou gestionnaire de centres d'hébergement et de foyers et ayant monté des modes d'accueil destinés spécifiquement aux publics hébergés.

➤ *La stratégie pauvreté et la petite enfance en Seine-Saint-Denis : des décisions et des questions*

A l'issue de ces analyses, sans prétendre aucunement en faire un jugement évaluatif, en Seine-Saint-Denis, la concrétisation de la stratégie pauvreté dans son volet accueil de la petite enfance est partagée entre une orientation forte déjà prise par le Département en faveur du rapprochement de l'insertion sociale et professionnelle et de l'accueil de la petite enfance via le dispositif FMUP et son extension prévue et une indécision ou un questionnement maintenu sur le fait que tous les parents pauvres avec de jeunes enfants ne sont pas engagés dans une démarche d'insertion et que, donc, d'autres approches sont nécessaires. Au milieu de ces décisions et de ces questions, les acteurs municipaux semblent plutôt « instables », en proie à des réorientations politiques et très inégalement capables de se mobiliser sur les publics fragiles en fonction de la richesse des partenariats déjà existants sur leur territoire.

▪ **Essai d'analyse transversale sur les conditions de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté en Aveyron et en Seine-Saint-Denis : la tentation de l'insertion**

A l'issue de nos deux terrains, mais aussi par entretien auprès d'acteurs en charge de l'accompagnement du déploiement des initiatives en réponse à l'AMI au niveau national, on peut esquisser une analyse transversale de ces deux déploiements, très contrastés, de la stratégie pauvreté dans son volet petite enfance. La « tentation » de l'insertion de la part de différents acteurs départementaux ou étatiques est un point sensible en Seine-Saint-Denis, mais également présent, même si plus en germe, en Aveyron, dans le cadre notamment du déploiement des crèches AVIP ou des priorités inscrites (ou non) dans les conditions d'attribution des places d'accueil.

La question de l'accès des familles pauvres aux modes d'accueil de la petite enfance apparaît avant tout comme une question d'insertion, en particulier en Seine-Saint-Denis : *« Il y a une vraie question pour insuffler une culture accueil pour tous, accueillir les enfants des familles en situation de pauvreté est un effort très important qui nécessite un accompagnement de l'ensemble des professionnels. Parce que le système est centré sur une vision assez basique de faire garder ses enfants quand on bosse. Même si les collectivités s'en défendent. En termes de priorités, les gestionnaires sont quand même d'abord pour les familles qui travaillent. Doublé d'une espèce d'auto-censure des familles qui considèrent que l'offre de service n'est pas faite pour elles. » (ANSA)*. Il serait néanmoins injuste de dire que les acteurs rencontrés ne se focalisent que sur l'insertion. C'est un tropisme qui n'exclue pas d'autres interrogations. Néanmoins, c'est une action qu'il semble plus évident et légitime de mener. Ce qui amène à se poser la question d'une telle centration sur le retour à l'emploi ? A cela, on peut apporter une première série de réponse :

- Cela répond à une tendance lourde des politiques publiques : l'activation des dépenses. Il ne s'agit pas d'accompagner des situations qui paraîtraient rester inchangées mais de « transformer l'essai » en faisant passer des parents de jeunes enfants du chômage ou de l'inactivité à l'activité.
- Une partie des familles apparaissent, plus particulièrement, en situation de pauvreté (monétaire et/ou matérielle) du fait de leur déficit d'insertion dans l'emploi. Ce qui permet, du même coup, de penser que leur pauvreté est « soluble » dans le retour à l'emploi.
- Ces familles sont repérables parce que engagées dans des actions d'insertion et, surtout, soumises à des contrôles et injonctions de retour à l'emploi liés à leur statut de chômeur ou de bénéficiaire du RSA. Elles sont donc accessibles et mobilisables.
- Ce qui permet au final de mettre en place une action perçue comme légitime, logique et efficace, applicable.

Il convient toutefois de témoigner du questionnement des acteurs, opérationnels ou institutionnels et porteurs de ces projets. Ils soulignent également l'importance, voire la nécessité pour l'action publique de se déporter d'une « logique emploi-centrée », comme condition d'accès ou perspective de parcours pour des familles trop éloignées, pour certaines, de cet objectif d'insertion professionnelle ou d'emploi. **Dans cette perspective, les ponts avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, semblent encore à travailler pour agir ensemble sur l'écosystème et l'offre.** L'interconnaissance et la collaboration des acteurs est bien évidemment à rechercher. Les Commissaires stratégie pauvreté apparaissent par ailleurs facilitants dans ce lien entre les différentes dimensions du plan. Les éléments recueillis auprès des acteurs précités et des opérationnels pointent la nécessité d'investir la question de la distance des familles en situation de pauvreté ou de précarité sous représentés dans les lieux d'accueil et les actions de parentalité malgré une proximité relative avec ces publics (**le profil de familles non connues ou captées des services sociaux, quels qu'ils soient, semble peu répandu**). Le temps de réassurance, de déconstruction des représentations ou peurs freinant l'accès des familles apparaît nécessaire au dialogue et au rapprochement des familles. Ce changement de paradigme (reconnaitre le besoin de ces familles et prendre le temps nécessaire), doit également être porté auprès des professionnels de l'insertion par de la sensibilisation, de la formation.

Essai de typologie : parentalité et distance à l'accueil du jeune enfant⁸⁵

Conformément à nos objectifs, nous nous sommes attachés, dans nos entretiens, à ne pas « réduire » nos interlocuteurs à leur condition matérielle et à leur rapport déclaré à l'accueil du jeune enfant. Nous avons cherché à saisir **comment**, dans un contexte d'adversité sociale et matérielle chronique ou survenant dans leur parcours de parents, **ils « construisaient » leur parentalité**. Comment les enfants arrivaient dans leur vie (de manière planifiée par rapport à une installation conjugale et résidentielle ou de manière imprévue...). **Comment ils se positionnaient par rapport à leurs enfants et à l'offre d'accueil** : évidence de les garder eux-mêmes ou de les faire accueillir. Quels vécus ils avaient de leur parentalité, heureux ou malheureux, sentiment d'insuffisance ou d'inquiétude etc... Ces différents éléments nous permettent, au sein de conditions matérielles relevant toute de la pauvreté monétaire, voire de la pauvreté en termes de conditions de vie, de dessiner des types qui « transcendent » relativement ces conditions et donnent à comprendre comment ces personnes agissent autour de leur jeune enfant avec et malgré ces conditions matérielles.

Aussi, la typologie que nous proposons, transverse à nos deux terrains d'enquête, ne se définit pas suivant différentes formes de recours ou de non-recours aux modes d'accueil, ou dispositifs d'aide à la parentalité, elle ne rend pas compte – non plus – de différentes formes de pauvreté ou de restriction matérielle et monétaire. **Bien sûr, les parents et le plus souvent des familles monoparentales**, que nous avons rencontrés s'affrontent - dans une même situation de pauvreté monétaire définie par le rapport entre leurs revenus et le nombre de personnes dans leur ménage - à des situations de restrictions matérielles, de précarité de leurs ressources et de leur avenir radicalement différentes : entre des parents aux ressources très modestes mais dont la situation du foyer est stable en matière de logement (même si ce dernier est indigne), d'emploi et de ressources monétaires et des parents en hébergement, sans revenus légaux ni fixes et exposés à des mesures d'expulsion du territoire national... le tout en passant par des parents suivis par les services de protection de l'enfance. **Dans notre optique de rendre compte de la manière dont la construction du positionnement parental de ces différents parents pouvait expliquer, sur les deux terrains d'enquête, leurs rapports à la question de l'accueil de leur enfant, nous avons vu les différentes situations rencontrées s'ordonner suivant une typologie définie par trois dimensions ou ordre de phénomènes :**

1. **Le rapport à un « modèle de vie familiale » caractéristique des catégories populaires.** C'est à dire un modèle de parentalité conjugale avec une répartition fortement genrée des rôles entre hommes et femmes. Les hommes étant pourvoyeurs de ressources et de statut social pour le ménage et les femmes étant dans un rôle expressif auprès des enfants et, généralement, hors emploi pour rester disponible à la famille. Indépendamment et de manière bien plus déterminante que les conditions matérielles plus ou moins sévères que peuvent connaître ces familles, la construction de leur positionnement parental dépend de la manière dont elles se rattachent ou se distancient de ce modèle. Soit qu'elles souhaitent s'y rattacher sans avoir trouvé un conjoint stable pour ce faire (les mères esseulées), soit qu'elles s'en distancient pour se construire un positionnement parental à distance de celui qu'elles ont connu dans leur enfance (les mères « célibataires »), soit qu'elles y aient accès (les mères distantes et les mères précarisées faute d'accueil). C'est ce rattachement ou cette distance à ce modèle qui explique le rôle déterminant du conjoint dans la dynamique de ces femmes (en dehors d'un apport de revenus).
2. Extrêmement liée à cette première dimension, **la deuxième dimension est le rapport à l'extérieur (de la famille et de la communauté nationale d'origine le cas échéant) de ces femmes dans leur définition d'elles-mêmes et de leur parentalité.** Soit que ces femmes se définissent comme actives professionnellement et que, donc, l'accueil de leur enfant soit une évidence (comme pour les mères précarisées faute d'accueil). Soit que ce rapport à l'extérieur via l'activité professionnelle soit plus ambivalent, changeant (pour certaines mères distantes). Soit que ces femmes souhaitent activement maintenir leur parentalité et leur identité dans une

⁸⁵ L'ensemble des noms de famille ont été modifiés. Il s'agit de noms d'emprunt.

sphère proche (communautaire et familiale) définie à distance des institutions extérieures (les mères distantes). Soit que, encore, ces femmes cherchent à construire leur parentalité et leur identité en rapport avec l'extérieur, avec les institutions scolaires, les associations, les différents lieux de rencontre de parents (les mères « célibattantes »).

3. **Troisième dimension, le rapport aux institutions d'accompagnement mais aussi de contrôle de la parentalité.** Autrement dit, le rapport aux services de protection de l'enfance et, dans une moindre mesure, aux services de PMI. Nous l'avons évoqué plus haut, ces services, dans leurs modalités d'intervention (en tout cas la plupart qui sont rapportées dans nos entretiens), effraient ces parents et leur donnent ou leur font craindre une perte de maîtrise sur leur parcours parental. Leur intervention, trop asymétrique, parfois à charge, peut venir d'une part contrarier le rapport fragile à l'extérieur de certaines de ces parents (il vaut mieux se rabattre sur la sphère du proche que d'entrer en contact avec des institutions ambivalentes voire hostiles). D'autre part, elle peut freiner ou casser leur dynamique de parentalité en questionnant leurs actions, leurs intentions. Cela peut les amener et à se tenir à distance des ressources extérieures et à « rigidifier » leurs pratiques parentales dans une volonté de conformité ou de maîtrise *a minima* d'un répertoire parental connu (plutôt qu'à évoluer et s'interroger sur leurs pratiques mais avec la crainte d'être sanctionnés).

Les types que nous avons vu apparaître par l'analyse de l'ensemble des entretiens transcendent certains critères socio-démographiques « objectivés » par ailleurs tels que l'origine migratoire, le statut juridique, l'accès à l'emploi ou le niveau de revenus. **Ainsi, si un peu moins de la moitié de notre échantillon est constitué de femmes migrantes, on retrouve dans nos différents types et ce, sur nos deux terrains d'enquête, (à l'exception, des mères esseulées et des mères « célibattantes » et à l'échelle de notre échantillon) des femmes tant migrantes que sans parcours migratoires.** On notera également que, dans les noms de nos types, nous parlons généralement de « mères » et non pas de parents. En effet, tant du fait de la structure de nombre des ménages contactés (là aussi avec un nombre notable de ménages monoparentaux ou en cours de séparation) que du sujet (la petite enfance), **nous n'avons rencontré que très peu d'hommes en interrogation directe ou en association lors de l'entretien avec leur conjointe.**

Nous analysons ici et rendons compte de parcours féminins de parentalité en situation de pauvreté transverses aux deux terrains d'enquête en Seine-Saint-Denis et Aveyron. Les cinq types détaillés dans les pages suivantes sont issus de manière équilibrée des deux terrains d'enquête et se caractérisent ainsi :

1. **Les mères esseulées** : elles subissent leur monoparentalité, restent dans le regret de la présence d'un père auprès d'elles et de leurs enfants. Elles sont également fréquemment contraintes de ne pas travailler (du fait de leur situation irrégulière). Elles se sentent tenues de faire une « transition de parentalité »⁸⁶ pour correspondre aux normes attendues par les professionnels les accompagnant mais peinent à s'y inscrire pleinement du fait de leur attachement à un premier modèle inaccessible de famille installée fortement structurée par des relations statutaires.
2. **Les mères « célibattantes »** : elles choisissent d'être mères seules sans ou avec une faible aide (et peu d'attentes) du père de leurs enfants. Contraintes parfois de ne pas travailler, elles « mènent » activement leur « transition de parentalité » en recourant aux ressources extérieures (accueil du jeune enfant, lieux d'activité parents-enfants). Très actives et très centrées sur leur parentalité, elles sont parfois violemment fragilisées par les interpellations de la protection de l'enfance.
3. **Les mères distantes.** Ces femmes sont, c'est une caractéristique structurelle de ce type, toutes en couple. Ce qui leur permet de se situer dans le modèle de famille statutaire (répartition fortement genrée des tâches, présence de la femme auprès des enfants). Elles souhaitent se tenir à distance des institutions et de la délégation de l'accueil de l'enfant à des professionnels et ne recourent, parfois, aux modes d'accueil que sous la contrainte économique de la

⁸⁶ A savoir, passer d'une éducation marquant la distance avec l'enfant à une éducation relationnelle, plus engageante.

nécessité de travailler. Quoiqu'il en soit, elles souhaitent mener leur parcours de parentalité à distance des regards professionnels extérieurs à la famille et/ou la communauté culturelle.

4. **Les mères précarisées faute d'accueil.** Ces femmes sont, elles aussi, majoritairement en couple dans des ménages au départ modestes sans être pauvres. Actives professionnellement, elles souhaitent recourir uniquement à la crèche à l'exception de tout recours aux assistants maternels. Cette focalisation débouche, avec les refus de place en crèche, sur la nécessité pour elles de garder – de manière contrainte – leurs enfants, un appauvrissement de (monétaire et matériel) du ménage et une déstabilisation de leurs pratiques parentales.
5. **Les mères ou parents (c'est un des seuls types où nous avons rencontré des hommes) défiants, qui cherchent à se soustraire aux logiques du contrôle social.** Ces femmes ont connu, dans leur propre enfance ou pour leurs enfants, l'intervention de la protection de l'enfance et souhaitent se tenir à distance de tout regard ou intervention de professionnels auprès de leurs enfants. Aussi, même si elles peuvent être actives professionnellement, ces mères préfèrent confier leurs enfants à des proches. Elles se rapprochent des modes d'accueil essentiellement par des démarches progressives de familiarisation-observation qui leur permettent de se rassurer sur l'accueil que pourra connaître leur enfant ainsi que sur les regards des professionnels à leur rencontre.

1. Les mères esseulées.

Ces femmes, dont la situation économique, matérielle et résidentielle est fragile ont connu des parcours d'instabilité parentale, résidentielle. L'arrivée non prévue des enfants, le défaut de présence des pères les déstabilisent significativement dans leur parcours (d'où le fait que nous les nommons esseulées). Ces femmes semblent dans une position d'attente, de crainte, notamment du fait de l'absence ou de la présence chancelante du père dans leur parentalité. Si elles ont été en contact avec les services de PMI, **l'ampleur de leurs problématiques a fait que la question des modes d'accueil ne leur a été peu ou que tardivement évoqué (il s'agissait de trouver un logement ou de quoi manger avant un accueil de l'enfant)**. Ces femmes, notamment du fait de leur origine subsaharienne, soit ne connaissent pas l'existence des modes d'accueil, soit pensent qu'ils sont trop coûteux, inaccessibles comme ce qui était le cas dans leur pays d'origine. **Pour autant, le recours aux modes d'accueil peut être une épreuve, parce qu'il se double d'une crainte d'exposition et/ou d'abandon de l'enfant.**

▪ La construction du positionnement parental

➤ Une arrivée des enfants peu maîtrisée

Dans la construction de leur positionnement parental, ces femmes se caractérisent par une arrivée des enfants peu, voire pas, planifiée. Les enfants arrivent conséquemment à des rencontres amoureuses, avec des perspectives plus ou moins vagues de vie conjugales. Perspectives vagues qui aboutissent à la disparition complète du père ou à sa présence à distance avec un engagement tout relatif dans l'éducation des enfants :

« C'était planifié (l'arrivée de son premier enfant), ma première quand je suis arrivée en France fin 2013 et j'ai rencontré le papa. Et quand la grossesse est arrivée, il m'a abandonnée parce que je n'avais pas de titre de séjour. J'ai dormi dans un squat et j'ai appelé le 115. J'ai accouché toute seule, dans les hôtels je n'arrivais pas à manger, les voisins ils m'aidaient. Le deuxième c'est un enfant métis, j'ai rencontré un homme sur un site de rencontre, il m'a fait des belles paroles, on s'est aimé, des belles paroles, il habitait à Saint Etienne et quand il a su que je n'avais pas de titre de séjour, il m'a dit que c'était pour les papiers. Les deux enfants portent mon nom. » (Mme Arno)

On le voit dans ce premier extrait d'entretien, cette femme évoque une arrivée planifiée de l'enfant tout en relatant la rencontre à son arrivée en France avec le père de ce premier enfant. On peut penser avec elle que l'arrivée était planifiée si l'homme a alors laissé entendre un désir commun d'enfant ou assuré de sa présence face à une grossesse déjà déclarée. Cependant, l'hypothèse d'une telle planification est moins certaine si on considère que l'arrivée de l'enfant prend place dans une relation alors récente et assez courte et dans un contexte matériel et administratif très précaire (absence de papiers et de ressources en France). On retrouve une même logique d'arrivée des enfants chez cette deuxième mère :

« Le premier j'étais chez mon oncle, ça se passait bien, après l'accouchement j'ai été de gauche à droite, j'avais pas mal de connaissances qui m'aidaient pour l'hébergement. Et j'avais connu un ami à mon cousin, c'est lui qui m'a hébergée pendant que j'avais mon bébé. Et c'est là que je suis tombée enceinte de ma deuxième fille. » (Mme Brigitte)

Ce qu'il faut néanmoins noter c'est que, même si les enfants arrivent de manière peu maîtrisée, pour ces femmes ils sont désirés et s'inscrivent dans un projet d'établissement de famille avec un père, une mère, des enfants. Promesse déçue et par rapport à laquelle elles vont rester dans une posture d'attente et de fragilité qui imprègne l'ensemble de leur parentalité au-delà de leurs conditions matérielles de vie.

➤ *Un contexte d'éducation très précaire et tendu*

Nous avons rencontré ces mères esseulées principalement en hôtel social. Elles se caractérisent donc par une grande précarité économique (puisqu'elles sont sans ressources et n'en obtiennent que par la contribution éventuelle du conjoint et par du travail au noir) et matérielle. Hébergées dans des établissements et des chambres sous dimensionnées et souvent vétustes. Aussi, être parent – pour elles – c'est d'abord tenir et préserver leurs enfants de leur propre désespoir (on retrouvera cette dimension chez les mères célibataires)

« Souvent je pleure dans mon coin quand ils dorment. Parce que là l'espoir, je nourris cet espoir depuis 9 ans. Parce que je me disais quand ma fille ira à l'école j'aurai le titre de séjour. Souvent je pleure toute seule dans mon lit parce que je suis fatiguée, je n'arrive pas... le petit garçon qui commence à grandir, tu te laves voilà quoi... souvent je pleure parce que c'est vraiment difficile... » (Mme Arno)

Il s'agit, pour ces femmes, de parvenir à répondre aux besoins et aux demandes de petits plaisirs de leurs enfants dans un cadre, encore une fois, très restreint :

« L'enfant, lui il aime les frites, mais là-bas (dans le foyer d'hébergement) on ne peut pas faire la cuisine, je suis obligée de sortir pour aller acheter. Là où je suis quand il donne le goûter quand il ne peut pas avoir il pleure, souvent je le prends, pour le faire se promener dans le quartier. » (Mme Wound)

➤ *Une crainte de l'extérieur*

Par-delà une situation matérielle et d'adversité quotidienne qu'elles partagent avec les mères célibataires (dont nous abordons l'analyse juste après), ce qui caractérise les mères esseulées, **c'est une appréhension, une crainte vis-à-vis de leur environnement et de leur situation**. Une crainte qui les amène, notamment, à ne pas chercher ni aller à la rencontre de ressources extérieures - notamment en rapport avec leurs enfants. Cela peut être une crainte, légitime, par rapport à leur situation d'irrégularité :

« Parce que mes amis c'est sur Paris. Mais ici aussi (en Seine-Saint-Denis) il y a des parcs, je les envoie. Quand ça va pas, je les cache. » (Mme Arno)

Ainsi de Mme Brigitte, qui a pris un congé parental pour son troisième enfant et s'en est occupé au moment où elle arrivait dans une nouvelle ville, sans repères.

« Mais vous avez essayé de sortir de chez vous ? »

« Quand tout a recommencé ma fille a rencontré la responsable de l'association d'aide aux parents, et ma fille m'a dit j'ai rencontré une dame pour faire les devoirs. Et c'est là que j'ai découvert la Courneuve, la mairie, la bibliothèque. Du coup, je m'enfermais du lundi au vendredi mais le week-end parfois on ressortait se promener. » (Mme Brigitte)

➤ *Le sentiment de devoir faire une « transition de parentalité » dans un contexte très inconfortable*

Ces femmes ont connu, dans leur enfance, des rapports parents-enfants distants et fortement structurés par une dimension statutaire (aînés versus cadets). Certaines d'entre elles ont connu, dans ce cadre, une famille aimante et soutenante et d'autres ont été confrontées à des formes plus ou moins violentes de rejets ou de violences (en rapport parfois avec une première grossesse adolescente qui survient dans leur pays d'origine). Quoiqu'il en soit, ces femmes associent leur présence en France (la plupart de celles que nous avons rencontrées sont d'origine étrangère) avec la possibilité de donner à leurs enfants des ressources et des possibilités qu'elles-mêmes n'ont pas connues :

« Oui parce qu'avec toute cette souffrance, je veux leur donner une meilleure vie. J'ai réussi à faire le petit boulot pour pouvoir payer les cantines. La force que j'ai pour faire les petits boulots au noir, je veux faire le meilleur pour que mes enfants vivent ici. Tout ce que je dis à ma fille :

c'est : travaille, pour avoir le meilleur, parce que je suis venue comme immigrée. Ce n'est pas facile, mais je pense qu'un jour on va s'en sortir. » (Mme Arno)

Aussi, ces femmes font en sorte de se détacher de leur premier modèle éducatif statutaire pour accéder au modèle éducatif - bien plus relationnel - qu'elles savent être en vigueur dans leur pays d'accueil :

« Vous avez déjà eu des remarques sur le fait que cette éducation c'était des « trucs de blanc » ? »

« Oui, j'ai déjà eu mais si tu trouves que ce que tu faisais chez toi ce n'est pas bon. Tu prends le bon côté. Surtout pour les enfants, j'ai souffert pour avoir mes enfants, en France ça peut me permettre d'avoir de bons résultats. Ça va m'amener de bons résultats je préfère suivre ce que je vois. » (Mme Brigitte)

Elles doivent alors passer d'une éducation marquant la distance avec l'enfant à une éducation relationnelle, bien plus engageante. Le tout dans un contexte très contraint, mais aussi en se sentant aidée et contrôlée à la fois par les ressources ambivalentes que sont les professionnels de PMI :

« Oui parce qu'en Afrique, avec les parents il y avait la distance tu étais puni, ici avec la PMI, avec la télé on te dit... ce n'est pas la même éducation. En France je n'ai pas le droit, parce que si je tape ils viendront m'accuser de maltraitances me prendre mon enfant. Je n'ai pas le droit de le taper, il faut être ensemble. C'est difficile l'éducation de la France, les enfants, ils font ce qu'ils veulent... » (Mme Arno)

Cette mère, on le voit, se sent tout aussi attirée qu'incitée et contrôlée, sous peine de placement de ses enfants, à faire preuve de plus d'écoute envers ses enfants. Soulignons néanmoins que, dans cette transition, si les professionnels peuvent se « retourner » contre les parents, ils sont également des ressources :

« Non à la PMI on explique, c'est beaucoup à la PMI. Parce que quand tu parles à un enfant... ils m'ont dit non quand tu veux parler à l'enfant et tu dis non. Quand il ne veut pas arrêter je prends ces trucs j'enlève... ou quand je veux qu'il soit calme, je fais ça. » (Mme Wound)

Néanmoins, on peut le sentir, cette transition vers un modèle éducatif privilégiant l'échange langagier avec l'enfant, l'accompagnement de ses émotions, le recours minimal à la contrainte n'est pas facile pour ces mères tant du fait de leurs conditions matérielles d'existence que de leur épuisement psychique, voire existentiel, face à une adversité constante. Ainsi Mme Arno, dans l'extrait qui suit, nous dit sur un ton harassé l'effort qu'elle fait pour se conformer à cette nouvelle donne éducative (il y a des jouets et des livres dans la chambre d'hôtel social qu'elle occupe avec ses enfants) tout en laissant apparaître des pratiques plus contraintes ou accommodantes pour obtenir le calme de l'enfant dans un quotidien lourd (les écrans et l'isolement de l'enfant) :

« Il y a des jouets. Ma grande fille c'est quelqu'un qui lit beaucoup. Et au début je n'avais pas d'argent pour acheter une télé. Et quand je mets Gulli ça reste concentré sur Gulli. Et quand il fait une bêtise qui me plaît pas je le gronde, je lui dis va dormir. » (Mme Arno)

Nous y reviendrons plus loin concernant le rapport aux modes d'accueil et aux professionnels de l'accueil, ces derniers ne semblent pas être une ressource dans cette transition, cependant l'exemple d'autres femmes prises dans cette même transition de parentalité et qui en propose l'analyse et la mise en scène est significatif :

« J'ai vu un truc que la responsable de l'association a fait sur YouTube et elle expliquait qu'elle avait 4 enfants, elle expliquait ce que je faisais aussi. J'avais l'impression que je devais crier quand je parlais aux enfants. Et elle disait j'ai 4 enfants, avant je n'étais pas trop dans la relation... et elle a expliqué j'ai l'association. Quand ma fille m'a parlé d'elle j'ai été voir sur YouTube. Et c'est là que j'ai réfléchi là je crie trop, là je me fâche trop vite, je dois faire attention. Parce ce n'est pas dans nos habitudes, au pays quand tu parles, les parents ils te frappent. Après je ne frappais pas, je parlais quand même. Et je me suis dit, je vais essayer petit à petit et je vois que ça va. » (Mme Brigitte)

▪ **Le rapport aux modes d'accueil et aux ressources extérieures**

➤ *Une information tardive sur les modes d'accueil pour un recours immédiat*

Ces femmes connaissent une situation matérielle et résidentielle très instable au gré des naissances, ce qui rend la question des modes d'accueil « urgente » mais moins urgente que la question de l'hébergement, des soins, des demandes administratives par rapport à leur situation :

« Bon la crèche je pense qu'ils avaient oublié. Ma première fille n'a jamais été dans une crèche, parce qu'avant quand j'étais à l'hôtel... Un hôtel social dans l'Est de Paris. Là-bas j'ai été à 10 mois j'ai quitté l'hôtel, on ne m'avait pas parlé de la crèche, c'est quand je suis arrivée à l'autre hôtel dans le Nord de Paris c'est là, que j'avais des amies camerounaises que j'avais rencontrées, je gardais les enfants, et elle avait un titre de séjour et elle m'a parlé de la halte-garderie et de la crèche. Et j'ai été à la mairie, et ils m'ont dit que je n'avais pas de titre de séjour. Souvent je parlais avec ma fille sur le dos faire le ménage pour avoir 20 euros pour pouvoir payer la nourriture. » (Mme Arno)

On le voit avec cet extrait, pour ces femmes, l'information sur les modes d'accueil peut tarder et dépendre des rencontres. Encore une fois, les professionnels (PMI, associations d'aide à l'obtention des papiers) traitent avec elles d'autres sujets également très urgents. Par ailleurs, ces femmes viennent de pays où les modes d'accueil sont rares, et réservés à des familles aisées, voire inexistants, ce qui fait qu'elles ne pensent pas à se renseigner, voire à imaginer, que des modes d'accueil pourraient leur être accessibles.

« Au Congo il y a des crèches mais moi je ne connaissais pas. Je ne savais pas ce que c'était la crèche, est-ce que c'est pour les gens qui ont les moyens. J'ai connu la crèche par des relations, des copines. Et j'ai obtenu mes papiers, j'ai essayé de demander, mais on m'avait dit il faut le demander dès que tu es enceinte de 6 mois, je n'avais pas obtenu la réponse avant. » (Mme Brigitte)

Néanmoins, dès que la proposition leur est faite, elles n'hésitent pas à recourir :

« Parce que moi je n'ai pas été à l'école, j'avais demandé à la PMI où est ce que je peux prendre des cours. Un jour j'étais en entretien et je rebissais ma demande et elle a tapé dans l'ordinateur elle a trouvé et elle a appelé. Et ils m'ont donné rendez-vous. Mais quand je suis venue, la dame des cours de français elle était gentille, elle m'a demandé pourquoi je suis là, j'ai expliqué. Et ils m'ont dit là on ne peut pas prendre votre enfant...et comme j'étais dans le froid avec mon bébé, elle m'a expliqué. Elle m'a dit la crèche c'est à partir de 8 mois mais l'enfant avait 6 mois elle m'a dit je vais te chercher une place. » (Mme Wound)

Malgré quelques petites craintes au départ, l'accueil de l'enfant représente une telle ressource leur permettant de se dégager du temps pour du travail que ces femmes hésitent peu à le laisser :

« Au début la première je l'ai pas (mise en crèche), mais le deuxième j'avais confiance parce que ça me permettait de sortir de chercher les petits boulots au noir. Mais ça me faisait de la peine parce que souvent quand je le posais il pleurait. Je m'inquiétais de savoir s'ils allaient lui donner à manger comme moi je le faisais. Ça lui a appris à être autonome parce qu'ici il n'y a pas d'espace et là-bas il y a plein de jeux. » (Mme Arno)

Ces femmes notent les bénéfices de cet accueil pour leurs enfants :

« Oui parce que quand je viens, je prends l'enfant et je m'en vais. Et quand je vais payer je vois la directrice, elle me dit que la crèche ça lui fait beaucoup de bien. Moi j'aime qu'il soit là parce que moi je n'ai jamais été à l'école. (...) Quand on me dit ça, ça me fait du bien. Quand je me déplace, il est beaucoup aimé par les gens, il a beaucoup de yeux sur lui, il est beaucoup aimé. Et depuis qu'il est petit il a commencé à faire 4 pattes, quand je mets les jeux... je suis très très fière de mon fils. Depuis qu'il est petit il me montre des choses. Quand je le vois je suis heureux, je suis très très fière de ce garçon. Quand je l'emmène à la crèche, quand je lave ses mains, il me dit « maman donne-moi balle » et il va avec ses copains. Parce que moi tout ce que j'ai vécu, je laisse derrière moi » (Mme Wound)

On a, tout de même, le sentiment que ce recours aux modes d'accueil se fait, pour ces mères, sur un mode principalement utilitaire. Ce que l'on veut dire par là c'est qu'elles s'attachent plus à la ressource de temps que leur donne cet accueil, au fait qu'il permet à leurs enfants d'accéder à plus d'espaces et de jeux, mais elles n'associent pas ce recours avec l'idée, ou la croyance, que l'accueil et la circulation de l'enfant est intrinsèquement bénéfique pour ce dernier. Que cela va permettre de le socialiser ou que l'échange avec les professionnels peut leur apporter quelque chose. On le voit avec le dernier extrait cité, cette mère récupère son enfant au quotidien sans échanger avec les professionnels et ne s'attarde qu'avec la directrice. De plus, elle associe l'accueil en crèche de son enfant avec l'école. Plus exactement encore, ces femmes semblent désireuses et bien disposées par rapport à l'accueil de leur enfant en crèche ou halte-garderie mais, encore une fois, elles ne sont pas déjà « converties » à l'idée que cet accueil est intrinsèquement bon pour leur enfant. **Elles vérifient que, par-delà le service que l'accueil leur rend pour organiser leur vie, il est aussi utile, bénéfique à leur enfant, mais elles n'en sont pas convaincues d'avance.**

▪ **Les mères esseulées : combattre le repli par un accompagnement concerné et personnalisé**

Ce qui est marquant, encore une fois, chez les mères esseulées, c'est le sentiment d'appréhension, de crainte, de maîtrise très relative de leur situation et de leurs parcours qui imprègne leurs entretiens. On pourrait dire, rien que de très logique au regard de la dureté et de la précarité de leur situation. C'est le contraste avec les mères célibataires qui donnera à voir que - à situation matérielle, économique et administrative égale - on observe bien là une *attitude spécifique* qui ne se déduit pas simplement de cette situation objective. C'est un sentiment de perplexité, de « débousolement », de crainte. Ces femmes ont espéré pouvoir trouver des conjoints, des pères pour les enfants, mais elles ont été déçues. Les pères se sont éloignés, ils ne sont disponibles que pour des coups de main au mieux voire, quand ils sont présents, elles ne semblent pas compter sur le fait qu'ils restent à plus long terme. Ainsi Mme Wound vit encore au moment de l'entretien avec le père de son deuxième enfant, mais ne semble pas compter sur le fait qu'il restera longtemps auprès d'elle :

« Vous êtes d'accord avec le papa sur l'éducation ? »

« Oui pour l'instant ça va. »

« Il commence à y avoir des différences ? »

« Non parce que comme c'est les hommes, pour l'instant on est ensemble. » (Mme Wound)

Elles paraissent prises entre d'une part la conscience qu'elles doivent tenir seules avec et pour leurs enfants, qu'elles doivent se battre seules pour stabiliser leur situation matérielle et administrative et, d'autre part, l'espoir déçu de n'avoir pu fonder une famille « normale » avec le soutien constant d'un homme. De ce fait, elles mènent leur « transition de parentalité » mais avec le sentiment, ne serait-ce que partiel, de la subir. Puisqu'elles ne la mènent pas dans le cadre familial qu'elles auraient souhaité. Cela pourrait sembler anecdotique puisque, au final, elles essaient de changer leurs pratiques et celles que nous avons pu interroger ont eu accès aux modes d'accueil (mais c'est un effet de notre mode de constitution de l'échantillon). **Pour autant, cette attente et cette crainte débouchent sur un repli par rapport aux ressources extérieures.** Un repli qui peut donner lieu à des occasions manquées, des moments de stress et d'isolement face aux enfants et donc autant d'occasions de voir se péjorer leur parentalité. Face à cela, comme beaucoup d'autres parents mais, on y insiste, plus que d'autres parents, ces femmes ont besoin d'un accompagnement sensible, personnalisé :

« Quand j'ai accouché ils m'ont amené ici. Mais j'ai pleuré au 115 pourquoi vous m'emenez ici je ne connais pas. J'avais commencé les démarches, les papiers, la PMI, la croix rouge française la dame qui était vraiment gentille qui me remontait le moral qui me donnait souvent 20 euros de sa poche. Qui me donnait les chèques restaurant. Qui m'a dit de m'inscrire à la crèche pour que je puisse me libérer. Et après ils m'ont emmené ici et la dame elle m'a dit je ne pourrai plus t'aider. » (Mme Arno)

Cette femme nous parle là du fait qu'elle a été amenée à être hébergée en Seine-Saint-Denis parce que l'arrivée de son fils nécessitait une chambre plus grande qui n'était pas, alors, accessible sur Paris. Ce qui est sensible dans son témoignage c'est que ce déménagement l'a coupée de ses amis mais également d'un soutien fort, personnalisé d'une professionnelle de la Croix Rouge qui l'avait amenée à faire une demande en crèche. Cela souligne l'importance, particulièrement pour ces femmes, de

disposer d'un accompagnement personnalisé, d'un regard sur leur parcours et leurs choix. D'autant plus, dans leurs attentes, en absence d'un conjoint, elles ont besoin d'un autre regard attentif et concerné qui valide leur décision de recourir à la crèche, qui valide leurs efforts et leur mobilisation pour leurs enfants.

2. Les mères célibattantes.

Ces femmes sont dans des situations économique et résidentielle, voire conjugale très proche des mères esseulées, c'est à dire que le père de leurs enfants ne vit, le plus souvent, pas avec elles. De même, du fait d'une même origine subsaharienne ou plus largement migratoire, elles n'ont pas une connaissance de l'existence ni du fonctionnement des modes d'accueil en France. Par contre, elles ont stabilisé leur système de vie avec leurs enfants en ayant placé le conjoint/coparent à distance. Elles assument alors, sans attentes, l'ensemble des tâches du quotidien. **La grande différence entre les mères esseulées et les mères célibattantes se fait dans le rapport à l'extérieur du domicile (ou de la chambre d'hôtel). Les mères célibattantes se différencient sur le fait de « socialiser » ou « publiciser » leur parentalité, c'est à dire de rechercher activement des activités pour leurs enfants, de rechercher des échanges avec d'autres parents ou des ressources pour mener leur parentalité voire de prendre des prises de position publique en rapport avec leur parentalité.** Les mères esseulées sont dans une posture de retrait sur leur domicile ou hébergement avec une perception menaçante du monde extérieur et une forme d'attente déçue envers l'homme coparent. **Les célibattantes sont en recherche active de visibilité dans une revendication d'une « bonne parentalité ».** Quand il y a recours aux modes d'accueil, ils sont un support aux parcours de maternité solitaire de ces femmes, mais également un support pour se tenir à distance des pratiques éducatives de leur culture d'origine.

▪ La construction du positionnement parental

- *Une arrivée plus ou moins maîtrisée des enfants... qui est toujours l'occasion de construire des liens d'affection et d'entourage*

Chez les mères célibattantes, l'arrivée des enfants n'est pas « subie » comme chez les mères esseulées. Plus exactement, même si les enfants peuvent arriver sans réelle coordination avec les autres dimensions de leur existence (formation, professionnelle, résidentielle, conjugale), cela peut être totalement voulu :

« J'ai la chance de savoir quand je peux avoir... je connais très bien mon corps. C'était voulu. Mon garçon c'était vraiment voulu, avec son père on avait programmé ça au moment où on avait un chez nous... avant on était dans la famille. Et quand on a eu notre appartement, le garçon est arrivé très rapidement. Et la fille a suivi très vite derrière. Mon fils avait 7 mois quand je suis tombé enceinte... pour ma fille je me suis dit le corps ne va pas réagir pareil. Mais les trois voulus... (...) Et ma fille je pense que si elle est arrivée aussi vite c'est vraiment une frustration pour les modes de garde, les portes étaient fermées » (Mme Forte)

Et, quand l'arrivée des enfants se fait par surprise, ces femmes s'en emparent pour, littéralement, créer des liens, créer de l'engagement et renforcer leur monde :

« Non vraiment une surprise, j'étais dans la dernière année de l'obtention du bac et j'ai été surprise d'être enceinte de trois mois et quand je me suis rendu compte que j'étais enceinte. Je passais des moments difficiles parce que je venais de perdre mon papa et l'arrivée de ma fille mais je me suis quand même décidée. Mais j'ai décidé de garder ».

« Qu'est-ce qui vous a décidé à garder votre fille ? »

« Le fait que je sois toute seule ben si j'ai un enfant on pourrait être à deux, c'est ce qui m'a décidée à la garder malgré les études. (...) Avec ma fille parce que je me sentais très isolée, parce que mon pays d'origine ce n'est pas France, c'est la RDC. Ici je n'ai que mon demi-frère, ça pourrait être ma fille mais aussi un membre de ma famille. » (Mme Loubiou)

C'est très sensible dans ce dernier extrait d'entretien, cette toute jeune femme au moment de cette première grossesse (18 ans), malgré la défection du père de son premier enfant, a « profité » de l'arrivée de celui-ci pour se faire une famille. Elle était, en effet, alors hébergée en France chez son demi-frère, loin de son père resté au pays et décédé juste avant cette grossesse. Grossesse qui lui a valu la franche hostilité de l'épouse de son demi-frère. Aussi, dans ce contexte d'extrême isolement, son enfant a été un lien et un partenaire pour, encore une fois, se faire un monde proche, aimable et aimant. On observe également ce phénomène chez une autre mère :

« Déjà que je suis un peu seule, que je n'ai pas de soutien de famille, mes enfants depuis qu'ils sont nés ce sont mes sacs à main je les appelle. » (Mme Forte)

Cette observation se confirme lorsque l'on constate que ces femmes investissent d'autant plus leurs enfants d'un lien fort qu'elles le font pour compenser voire répondre à une enfance marquée par des figures de parents distants, injustes et parfois maltraitants :

« Auprès de mes enfants c'est l'amour, en tout premier l'amour, la présence. Je leur dis quitte à ce que je n'ai rien, mais je veux vous voir grandir. Parce que je n'ai pas grandi avec ma mère, j'ai à peine grandi avec mon père et c'est des années de cauchemar, et je ne veux pas que mes enfants connaissent pas. Et c'est très douloureux, même en étant grands ça continue. Je me dis à cet âge j'ai déjà mes enfants, mais c'est encore douloureux et je m'interdis que mes enfants puissent me reprocher ça un jour. » (Mme Forte)

« Moi ce n'était que du bonheur pour moi (d'avoir une relation proche et chaleureuse avec ses enfants). Parce que j'en ai toujours rêvé avec ma mère. Maman ne m'a jamais fait de bisou. Mais c'est quelque chose dont je rêvais. Mais maman n'a jamais réussi à me faire. Et ça m'a manqué dans mon enfance. (...) Moi ce sont mes voisins, des retraités français qui nous ont éduqué à faire ça. Et c'est resté en nous. » (Mme Shine)

➤ *Un recours actif et précoce aux ressources extérieures autour des enfants*

Au long de ce parcours plus ou moins maîtrisé d'arrivée des enfants, ces femmes se caractérisent - par rapport aux mères esseulées notamment qui sont dans une position plus de repli et d'attente - par un recours plus fréquent et évident aux ressources extérieures. **Mais surtout un recours « socialisant » aux ressources extérieures. Ces femmes cherchent des regards, des échanges qui leur permettent de penser et ressentir autrement leur positionnement, leur parcours.** C'est-ce que l'on entend à la fin de l'extrait précédent avec le recours à des voisins français qui permettent de penser autrement le rapport aux enfants. Cette autre mère a fait appel à des travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement de sa grossesse pour pouvoir déjà penser et ressentir son mal-être mais, aussi et surtout, penser sa séparation et sa possible parentalité solitaire :

« Parce que nous (dans l'éducation Africaine) il faut supporter, supporter. Et c'est en fait les professionnels qui m'ont proposé ça et j'ai réfléchi, j'ai accepté, et après j'ai eu l'impression d'être plus légère. Et je ne regrette pas, nous on peut demander conseil mais on a nos limites. Si je n'avais pas accepté, la psychologue ne m'aurait pas aiguillée vers le service social et le service social ne m'aurait pas trouvé l'appartement (où elle a emménagé avec son deuxième enfant en sortant de la maternité pour se séparer de son conjoint). On a un peu peur de se retrouver seule et de se dire on va s'en sortir. J'ai un premier enfant, et un deuxième et on a peur. Et quand une professionnelle vous explique vous avez le choix. Elle m'a pas parlé de séparation elle m'a juste fait comprendre que je pouvais décider de continuer comme ça. Et si je vous dis véritablement ce que veux est ce que je peux... et c'est allé très vite. J'avais la possibilité de m'en sortir seule, d'avoir un suivi. » (Mme Forte)

➤ *Tenir la famille à distance*

Ce recours actif et socialisant à l'extérieur est d'autant plus fait par ces mères qu'elles savent ne pas pouvoir compter sur leur famille ou leur belle-famille. Ces familles – qui contrairement au cas des mères

esseulées - sont plus fréquemment présentes en France et sont source d'indifférence voire de franche hostilité :

« Chez votre demi-frère vous n'êtes pas restés pour une question d'espace ?

« *Pour une question d'espace et dès lors que j'étais enceinte ça n'allait plus avec sa femme. Et dès que j'ai expliqué au lycée ils ont dit avec tout ce que je vis avec ma belle-sœur ce n'était pas bon de rester.* »

« *J'étais dans la famille de monsieur. Ce qui n'a pas marché parce que vous faites la boniche comme dans toutes les belles familles africaines et j'ai décidé de partir en avril j'ai appelé le 115 et je suis partie de là* ». (Mme Wam)

Cette présence ou non des familles en France est peut-être un des points de différenciation entre les mères esseulées et célibataires qui, on l'a dit, présentent par ailleurs de nombreux points communs dans leur passé comme dans leur situation matérielle et administrative présente. On a le sentiment que les mères esseulées sont, en tant que « premières migrantes » au sein d'un réseau familial, porteuses d'un espoir d'installation (conjugale, professionnelle et économique) qui les enferme également dans l'attente où nous les avons trouvées. Alors que les mères célibataires tentent plutôt de s'éloigner et de se démarquer de réseaux familiaux déjà installés en France, mais installées avec des manières d'être, des attentes et des modalités de relation statutaires et violentes dont elles souhaitent se détacher. Ce qui les place dans une posture bien plus dynamique de recherche de supports extérieurs.

➤ *Tenir le conjoint à distance*

L'autre grande caractéristique des mères célibataires (d'où leur nom) est le fait qu'elles tiennent ou qu'elles se situent dans un système où le conjoint, père de l'ensemble ou d'un de leurs enfants est à distance sans avoir totalement disparu. Cela peut déjà indiquer qu'elles ont su nouer des relations plus durables que les mères esseulées dont les partenaires ont disparu. Mais cela peut également indiquer qu'elles ont su solliciter les pères avec la « bonne distance ». Elles ne les ont pas attendu dans une place de père et de conjoint « traditionnel » support de famille et présent au quotidien. Mais plutôt comme une ressource intermittente à laquelle elles peuvent recourir sans que l'attente du conjoint ne vienne déstabiliser ou ralentir le parcours qu'elles souhaitent vivre avec leurs enfants. Cette mise à « juste distance » du conjoint s'entend dans ce premier extrait d'entretien :

« Votre ex-conjoint il les prend les enfants ? »

« *On s'entend bien. En fait j'ai pris conscience que une fois que chacun est chez soi, on s'entend bien. J'ai ma liberté. On est tous à côté, il traîne en bas il a tous ses amis, moi c'est juste l'équilibre de mes enfants qui comptent.* » (Mme Forte)

Comme le dit cette femme « c'est l'équilibre de mes enfants qui compte ». Elle n'attend pas de celui qui est le père de ses trois enfants (avec qui elle a conçu le dernier alors qu'ils étaient déjà séparés) qu'il soit là de manière certaine, ou quotidienne. Elle ne souhaite pas que son attente déstabilise ses enfants. On entend un même positionnement chez cette autre femme :

« Et le fait de ne pas vivre avec le père comment vous le vivez ? »

« *Oui mais j'ai mon logement lui il a son logement. Le fait d'être déjà maltraitée avec le premier ça m'a servi de leçon, lui il se montre responsable, mais je n'ai pas trop confiance que je puisse aller vers lui et que l'on puisse être ensemble. J'ai déjà vécu le calvaire avec le premier. Je ne sais pas ce qui se réserve après donc je m'abstiens* ». (Mme Loubiou)

Là encore, cette femme est centrée sur son parcours avec ses enfants. Elle ne souhaite pas, même si les naissances arrivent de manière peu planifiée (ce qui ne veut pas dire qu'elles arrivent au gré de rencontres fugaces ou non significatives) que l'attitude de son partenaire puisse perturber son propre positionnement parental, son parcours. Comme la précédente, elle bâtit une parentalité solitaire. Nous avons même l'exemple, parmi les mères célibataires, d'une femme qui a mis son mari à distance de l'éducation des enfants tout en continuant à vivre avec lui :

« Et votre mari, il a évolué aussi dans son éducation des enfants ? »

« Ah non pas du tout... lui il a été plus radical. Et c'était toujours un problème avec mon mari, et il me disait que j'allais pourrir les enfants, et je lui disais tu parles d'hier. Et difficilement, il a réussi à rentrer dans notre façon de voir les choses. Mais malheureusement il n'est pas rentré dans notre culture du voyage (...) Pour répondre concrètement, mon mari a eu du mal à rentrer dans ma culture éducative. Mais au final il est rentré parce qu'il a vu que je suis restée non négociable. » (Mme Shine)

Cette mise à distance lui permet, c'est le point que nous abordons maintenant, de mener sa « transition de parentalité » de manière autonome, sans attentes ni concertations avec le conjoint. En effet, les mères célibataires se caractérisent par un même affrontement à la précarité que les mères esseulées mais, au sein de ce contexte précaire, par une recherche déterminée d'autonomie pour mener la nécessaire transition de parentalité consécutive à leur parcours biographique et leur parcours migratoire.

➤ *Une parentalité en contexte précaire*

On y insiste, ces femmes ne sont pas très différentes, sur un plan matériel, monétaire, administratif, des mères esseulées. Aussi, elles aussi doivent tenir face à l'adversité, ne pas montrer leur chagrin à leurs enfants, tenir :

« Je n'ai pas eu le choix, j'ai commencé très tôt à travailler, je n'ai pas eu le choix. Je me bats et puis... nos enfants il ne faut pas qu'ils nous voient, ils ont un exemple à suivre. Il faut que malgré que je n'aie pas grand-chose, il faut que j'essaie au maximum de leur donner ce que je peux leur donner. Le RSA c'est une aide, on survit avec, mais si c'est pour que mes enfants soient bien je ne m'en plains pas. » (Mme Forte)

Même détermination chez cette autre femme, sous la forme d'une « petite voix » qui dit de tenir et de continuer pour les enfants malgré des bouffées de désespoir :

« Si j'avais un conseil. Malgré mes grossesses, je me lève le matin, je dépose mes enfants. Ils n'ont pas demandé à avoir cette vie. Si vous arrivez dans ma chambre, j'ai tout racheté, les lits style crèche pour mes enfants. Chacun a son espace, ils ont leurs jeux. On sort au parc. Quand on a un problème comme ça, il faut trouver une petite voix. Et vous savez on ne perçoit pas la CAF, et ils nous disent on accouche pour la CAF. Je viens d'une famille modeste, ma mère se levait le matin, je lavais la vaisselle, je marchais une heure pour aller à l'école, je récupérais la nourriture au marché et je faisais à manger pour mes frères. Et il y avait cette voix, je devais être forte pour mes enfants. » (Mme Shine)

Cette autre femme encore parle d'une habitude de ne pas pleurer devant sa fille, habitude issue de l'entraînement à ne pas se laisser submerger par le chagrin :

« C'était vraiment très difficile et à chaque fois je me disais il faut que je sois forte pour ma fille. Après je me mettais à pleurer devant elle et après je la rendais triste. Si je pleurais devant elle elle faisait de la fièvre, je me disais c'est moi je ne dois pas pleurer devant elle. Après quand j'ai pris cette habitude de ne pas pleurer, d'être souriante elle n'avait plus de fièvre. Même si mon frère m'appelait c'était un moment difficile. Mais je ne voulais pas que mon enfant soit affecté à cause de ça. » (Mme Shine)

➤ *Mener activement une transition de parentalité*

Mais face à cette même adversité, ces femmes ne sont pas en attente et ce, ni sans souffrir moins, ni avec plus de ressources. Elles s'engagent dans une « transition de parentalité » à savoir, rappelons-le : changer de normes et de manières de faire avec les enfants par rapport à ce qu'elles ont-elles-mêmes connu durant leur enfance et ce que leur communauté d'origine pratique encore aujourd'hui. De manière active et non pas avec le sentiment de devoir mener une « mutation contrainte » :

« C'est simple je me comporte avec eux comme j'aurai voulu que ma mère se comporte avec moi. Je fais tout avec eux, on fait beaucoup de sorties, on fait des soirées cinéma, même des jeux de société, je fais un peu de tout. Je me rends disponible. L'été comme je n'ai pas

beaucoup de moyens je fais beaucoup de sorties avec les maisons de quartier, donc j'en fais pas mal, parce que ça ne coûte pas beaucoup... » (Mme Forte)

Cette transition active s'origine même dans un vécu enfantin peut être plus dur et adverse que celui des mères esseulées. Les mères célibattantes veulent « réparer » ce qu'elles ont vécu en donnant à leurs enfants une enfance qu'elles auraient elles-mêmes souhaité avoir. En les tenant éloignés de la violence, de l'injustice, de la brutalité :

« Ça vient de mon expérience, ma vie et mes rêves et pour guérir de ça il fallait que je ne lance pas ma main. Parce que j'en veux à ma mère, et elle est partie sans que je lui ai dit ce que je pense. Même mon petit frère il écoute, parce que je ne le frappais pas, je prenais des coups pour eux. Mes petits frères, l'image qu'ils ont de moi c'est la même image que j'aimerais que mes enfants aient de moi demain. » (Mme Wam)

Et cette transition de parentalité, ces femmes doivent la mener sous le regard notamment des autres femmes qu'elles côtoient dans les hôtels sociaux ou dans leur voisinage. Des femmes d'origine migrante comme elles et qui peuvent leur faire la remarque qu'elles s'adonnent à des 'trucs de blanc' à une éducation jugée laxiste par rapport aux rapports statutaires et brutaux traditionnels (en tout cas tels que décrit par ces mères) :

« Il y a certains parents que je vois ici se comporter comme ça mais ce n'est pas bon. Mais ce n'est pas parce que ma mère m'a frappé » que je vais frapper mes enfants. Des fois, je vois des copines qui me disent ce n'est pas parce que tu es là que tu dois faire ça.... Je leur dis vous voyez mes enfants ? Parce que ma mère là où elle est, je dis pourquoi tu m'as fait ça ? C'est resté dans ma tête... ce n'est pas facile à digérer. Je pleurais parce que je ne comprenais pas comment arriver à ce point. » (Mme Wam)

➤ *D'un changement de parentalité à une parentalité citoyenne*

Les mères célibattantes, dans leur volonté d'autonomie pour leur parentalité et leur parcours de mère, de parent, en viennent – pour certaines d'entre elles - à « publiciser » leur parentalité. C'est à dire, à utiliser leur position de mère **pour prendre position dans la cité, pour prendre la parole, revendiquer, démontrer, donner à voir, interroger** :

« Vous savez je fais pas mal de conférences avec les femmes qui viennent d'arriver. Je leur dis vous devez être forte avec vos enfants. Vous vous avez de la chance avec votre mari. Moi je n'ai pas cette chance. Même quand il est en France il cherche des bonnes affaires. Même quand il est là c'est comme s'il n'était pas là. Même à la préfecture, ils vous demandent qu'elle est votre implication. Le bénévolat. Quand on arrive quelque part il faut chercher à s'intégrer. » (Mme Wam)

Là où les mères esseulées, très significativement, se replient sur leur domicile avec une peur de l'extérieur, une peur de l'agression envers elles-mêmes et leurs enfants, les mères célibattantes **vont vers l'extérieur pour » consolider » leur posture de parent, en donnant une dimension publique à leur parcours et leurs attentes de parents** :

« En fait je suis déjà très investie en temps normal. La semaine de 4 jours on ne l'avait pas ici. (...) j'ai rencontré l'ancienne maire et un jour mon fils lui a dit pourquoi vous faites ça ? Pourquoi vous ne voulez pas nous laisser notre mercredi. J'ai vu mon fils verser des larmes et comment on peut faire pour avoir cette semaine de 4 jours, parce qu'elle répétait non je garde ça. Et c'est à partir de là que j'ai dit madame, je vais me présenter en tant que déléguée et je vais militer. (...) et c'était ma façon de me battre pour mon fils. Et comme je m'intéressais pas mal à ce qui se passe à l'école et c'est une façon d'aider aussi, et depuis je renouvelle et ça se passe très bien. » (Mme Forte)

On le voit, cet investissement extérieur est une prolongation de la défense de leurs enfants, mais aussi une manière de démontrer leur utilité *en tant que mère, en tant que parent*. Ces femmes ne sont pas toutes en recherche de travail ou en activité (c'est même minoritaire parmi celles que nous considérons comme des célibattantes) mais elles tiennent à manifester une *utilité publique de parent* :

« Ce n'est pas parce que je suis noire, que je vais me sentir diminuer. Je dois me sentir utile. Je suis venue ici c'est pourquoi... ; je suis venue ici pour montrer mon savoir. Je montre la

cuisine que je sais faire. Même quand c'est pour donner aux sans-abris, je me donne à fond. Tout se passe d'abord dans la tête. Si vous arrivez quelque part vous n'allez pas rester comme ça les bras croisés. Sinon il n'y a rien qui va venir vous trouver. J'ai appris à connaître beaucoup de monde en sortant. C'est ça que mes frères et sœurs africains doivent comprendre. Des femmes qui viennent pour écrire son nom. Je lui dis il y a des cours de français gratuits. Dans la résidence on m'appelle la maire. On me tend le téléphone pour que je puisse parler aux administrations, je dis... ça fait la honte. Parce que dans l'association, les jeunes mamans je les encourage. Ça évite d'avoir la honte. » (Mme Wam)

En s'investissant ainsi à l'extérieur, certaines de ces mères célibattantes réalisent la « veille » que Lamia Bouadi évoque dans son rapport sur le dispositif FMUP : « **Nous entendons par veille professionnelle une démarche qui permet aux mères de rester connectées à leur environnement**, cette veille pourrait passer par la connaissance de l'environnement de la solidarité locale (les centres sociaux, les maisons de quartier, autres associations de solidarité, etc.), suivi de petites formations, passer son permis de conduire, etc. Cette connexion à l'environnement local pourrait mieux préparer les mamans et les rendre prêtes à saisir des opportunités et des occasions d'insertion professionnelle ». ⁸⁷ **Mais plutôt que d'une veille strictement professionnelle permettant de saisir des opportunités d'insertion, nous préférons parler de la construction et du maintien d'une connexion à l'extérieur - soit par le travail, soit par l'engagement citoyen en rapport avec la parentalité - pour se doter d'une existence sociale, d'une utilité sociale dans la continuité de cette éprouvée auprès de leurs propres enfants.**

▪ **Le rapport aux modes d'accueil et aux ressources extérieures**

➤ *Un rapport simple aux modes d'accueil*

Les mères célibattantes ont un rapport assez simple aux modes d'accueil. Un rapport assez simple et qui est en décalque ou en continuité des modalités de construction – elles aussi très claires – de leur parentalité. Ainsi certaines d'entre elles n'envisagent pas de travailler faute de papiers et du fait des grossesses rapprochées. **Aussi, elles sont tout à fait dans le « non-recours par absence d'intérêt ».** La question de l'accueil de leurs enfants ne se posent pas pour elles, même si elles sont en recherche de ressources pour mener leur transition de parentalité. D'autres encore, sans avoir l'intention de travailler, attendent que leurs enfants soient, à leurs yeux, assez âgés pour profiter de la collectivité :

« Je suis maman. Je n'ai pas voulu laisser mes enfants à n'importe qui. J'ai appris ma grossesse à 4 mois. Sinon j'aurai trouvé, il y en a qui cherche un mode de garde à tout prix. Non moi on ne me touche pas à mes bébés. Je préfère ne pas imaginer qu'il se passe ça ou ça. La halte-garderie, j'ai plus confiance parce qu'il y a plusieurs enfants. » (Mme Forte)

Une autre femme, qui n'a pas non plus la possibilité de travailler en l'absence de papiers, a saisi l'occasion dès qu'on lui a parlé des modes d'accueil, elle ne cesse plus dès lors (pour au moins six de ses huit enfants) de faire appel à des crèches :

« Parce que l'AS du département, elle était venue je n'avais pas mes papiers, la chambre était vraiment petite et elle m'avait dit je pourrai déposer ma petite deux jours par semaine, elle pourrait jouer avec les autres enfants. Et c'est à partir de là que je savais qu'il y avait des modes de garde. Et je faisais des petits boulots je prenais mon enfant avec moi. Et j'ai été voir la directrice de la Pmi et c'est parti à partir de là elle a été 2, 3, 4 jours et ensuite tous mes enfants ils ont eu leur place à la crèche. Et même si j'ai pas mes papiers, le secours catholique, je fais des ménages, j'essaie de m'intégrer comme je peux. » (Mme Wam)

Cas encore plus marquant, celui de cette alors très jeune maman qui est devenue – alors qu'elle était elle-même hébergée en foyer mère-enfant- parent-employeur d'une assistante maternelle :

⁸⁷ Compte-rendu de l'enquête sur les bénéficiaires de l'expérimentation "Fais-moi une place", Bouadi Lamia.

« Oui c'était vraiment difficile, dans un centre maternel il n'y a pas que moi. J'étais la première maman à employer une assistante maternelle. L'éducatrice me disait tu vas me payer trop. Mais je dis... je commençais à ne plus être bien. Une dame à la mairie m'a dit si tu veux retourner à l'école il faut faire une demande à l'AM. Mon éducatrice elle m'a dit tu n'as que le RSA, tu vas rester avec quoi 200 euros ? Et j'ai essayé de les convaincre et quand ils ont vu que j'étais déterminée ils ont accepté c'est comme ça que j'ai employé une assistante maternelle. » (Mme Loubiou)

Cette jeune maman était d'autant plus déterminée à trouver une place d'accueil pour son enfant et poursuivre sa scolarité que c'était pour elle une condition de survie physique (avoir des revenus en l'absence de tout soutien familial) mais également de survie psychique puisqu'elle était assaillie d'idées noires dès qu'elle se retrouvait seule avec son enfant, mais alors également seule face à son passé traumatique. Cette mère parviendra ensuite, après deux ans de démarche sans succès auprès des crèches collective à avoir une place pour son premier enfant. Elle réitérera les démarches pour son deuxième enfant et attendra un an une réponse positive arrivée heureusement juste avant sa reprise de formation.

A travers ces rapports très différents aux modes d'accueil (collectif ou individuel, on vient de le voir), du non intérêt à la recherche « pondérée » en fonction de la perception de l'évolution de l'enfant, à la recherche déterminée au nom d'un impératif de formation et d'un intérêt perçu pour l'enfant, c'est une même simplicité qui se donne à voir. Les mères célibataires ne sont pas en mal d'information, en situation d'indécision, de retrait ou d'attentes. **Elles s'adressent ou ne s'adressent pas aux modes d'accueil en fonction de leurs impératifs et de leurs attentes pour leurs enfants.** On note également, chez elles, des rapports assez différents aux modes d'accueil. **Certaines d'entre elles sont convaincues de leur bénéfice pour le jeune enfant, d'autres sont plus en doute, cherchent à vérifier que tout se passe bien :**

« La crèche que j'ai préférée, c'est chez S. Franchement quand je suis arrivée, j'ai vu que tous les enfants étaient dans le même espace. Je me suis dit non les grands ils vont frapper ma fille. Et je faisais le ménage. J'ai rappelé la directrice, j'ai dit ça va c'est bon... mais au fil du temps, on apprend à vivre ensemble. J'aime beaucoup cette crèche là et j'aime bien le personnel. Et ils accrochent les bébés au dos, ils ont des pagnes. La directrice elle a les enfants au dos. » (Mme Wam)

Quoiqu'il en soit, ces femmes ne restent pas dans l'indécision, le retrait, l'attente, elles vérifient que les choses leur conviennent ou pas pour agir conformément à leur dynamique.

➤ *Le recours à des ressources extérieures pour conduire sa transition de parentalité*

Nous y avons insisté plus haut, que ces femmes recourent ou ne recourent pas aux modes d'accueil, **elles sont toutes dans une construction active de leur parentalité et, pour cela, n'hésitent pas à recourir à des ressources extérieures pour les aider dans leur rapport à leurs enfants,** leur positionnement parental. On se rappelle cette femme qui a pu penser sa séparation d'avec son conjoint et s'imaginer mère célibataire avec les assistantes sociales de la maternité qui suivait sa grossesse. Cette autre femme s'appuie sur la PMI et ses professionnels :

« Si j'ai été aidée, à part par les éducatrices, à la PMI il y avait une puéricultrice qui me donnait des conseils. Il y avait des choses que je savais et des choses que je ne savais pas et par elle j'ai appris des choses beaucoup pour que je m'occupe bien de ma fille. » (Mme Loubiou)

On pense également à cette autre femme qui, avant de fonder une association pour aider les parents migrants à mener une transition de parentalité analogue à la sienne (en s'emparant du rôle de parent d'élève, en ayant accès à des ressources, des activités) s'est appuyé sur des voisins français qui l'ont « initiée » à la parentalité proximale et relationnelle. Elle a également été dans une recherche active de ressources pour reconstruire son positionnement parental à la suite d'une interpellation par la protection de l'enfance :

« J'assistais beaucoup aux conférences sur YouTube J'allais aux groupes de parole. Je ne peux pas le demander aux parents qui ne savent pas manier cet outil internet. C'est pourquoi mon association est là pour ces parents. On est là pour les orienter. Pour les aider à trouver l'orientation, avec des groupes de parole. Le juge des enfants qui m'a suivi m'a donné des

références pour assister à des groupes de paroles parents-enfants et j'ai été acheter des livres.
» (Mme Shine)

On retrouve enfin cette jeune maman qui évoque, en conclusion de son entretien, son besoin d'avoir - au-delà des modes d'accueil - **accès à des lieux de socialisation de sa parentalité. Des lieux où elle puisse parler de sa situation en tant que mère mais aussi avoir des exemples d'activités à faire avec ses enfants :**

« Oui au moins avoir des rendez-vous où il y a des places pour moi, des places de rencontre, d'autres parents ou d'autres enfants, des enfants qui n'ont pas de place en crèche, d'autres parents je ne suis pas toute seule dans cette situation... à penser, parce qu'il y a des situations qui t'amènent à te faire du mal. Il y a des spécialistes qui vous aident, des structures comme ça peuvent aider à vivre. Je peux aller à la ludothèque mais je vais être toute seule avec les enfants. Mais s'il y a des spécialistes qui disent vous pouvez faire ça avec les enfants ça peut aider les parents qui se sentent seuls. » (Mme Loubiou)

➤ *Les interventions déstabilisantes de la protection de l'enfance*

On a déjà senti, chez certaines mères esseulées, planer la menace plus ou moins lointaine de la protection de l'enfance. Dans nos entretiens, aucune d'entre elles n'avaient eu concrètement à faire avec cette institution. Parmi les mères célibattantes que nous avons rencontrées, deux d'entre elles ont effectivement eu à faire à la protection de l'enfance. Nous nous y attardons pour plusieurs raisons. Premièrement parce que cet horizon du contrôle et de l'irruption d'une institution dans leur parentalité est assez présent dans le parcours de ces femmes (esseulées et célibattantes en situation irrégulière ce qui les expose particulièrement aux regards des professionnels de l'accompagnement et du contrôle social). Deuxièmement parce que ces irruptions sont de véritables moments de panique pour ces femmes. Des moments où leur parentalité, leur parcours, la dynamique de leur construction de soi est menacé. Troisièmement parce que, dans le récit de ces femmes, ces irruptions de la protection de l'enfance se font avec une ignorance de leur réalité, de leur dynamique qui ne peut que nous amener à souligner, encore une fois, **les nécessités d'un accompagnement relationnel**. Commençons par Mme Shine, signalée aux services sociaux de la maternité suite à son accouchement et au déclenchement d'une maladie du dos dans un contexte d'épuisement à l'issue de sa quatrième grossesse :

« Alors le neurologue a appelé la PMI, leur disant que je suis en train de faire une dépression et comme mon fils venait de naître il a demandé à ce que l'on retire mon fils pour que je puisse me soigner. Et les AS sont venues pour me faire leur compte rendu. Et je leur ai dit si une essaie de toucher à un de mes enfants, je monte dans ma chambre et je prends mon pistolet. Et elles m'ont cru. Moi je ne me sentais pas bien. Mais ce médecin ne s'est pas concentré sur ma maladie, il a vu que je déprimais, et pour protéger les enfants il voulait faire retirer les enfants. » (Mme Shine)

Cette femme, effectivement en souffrance et en détresse à ce moment-là, n'a pas supporté que, d'une part, son médecin prétende se soucier d'elle et de sa situation sans se concerter avec elle. D'autre part, que ces assistantes sociales venues l'interpeller sensément pour le bien de ses enfants disparaissent sans donner de nouvelles suite à ses menaces :

« C'est un épisode de ma vie que je n'ai pas digéré. Qu'est-ce que ces enfants sont devenus ? et qu'est-ce que je suis devenue ? Et quand je leur ai fait cette menace, je n'ai plus jamais eu de nouvelles. Ça pouvait être une réalité. Elles sont parties sans chercher à avoir de nouvelles et peut être que le pire va se produire. » (Mme Shine)

Cela pourrait paraître étrange, mais ce que cette femme manifeste, c'est le sentiment de violence issu du fait qu'elle a été soumise à un regard sans concertation ou échanges au préalable et que, de plus, ce regard de contrôle ne traduisait pas une véritable attention, un véritable concernement pour ses enfants et sa situation puisque ces assistantes sociales n'ont plus donné de nouvelles après ses menaces. D'où sa question : qu'elles pouvaient être leurs raisons d'agir si elles s'évanouissent à la première menace ? Quelle attention était portée à mes enfants ? A moi-même ? Une autre femme se retrouve interpellée après avoir noirci sa situation en hôtel social pour obtenir un hébergement plus grand :

« Et j'ai accouché en été et c'est là que je me suis rendu compte que je n'avais plus de papiers. Et j'ai compris qu'on allait rester à l'hôtel avec les enfants. Et j'ai menti à l'assistante sociale des mensonges, que mes enfants étaient malades, des conseils que les gens me donnaient de dire ça. Et j'ai commencé à dire... il faut dire que vous n'avez pas de quoi manger. Et elle a profité de ça pour envoyer un rapport, que je passe mon temps à pleurer, que la chambre est petite pour les enfants. Et j'ai reçu la convocation pour mes enfants et de me présenter au tribunal (...) Et là ils nous ont raconté ce qu'on nous reprochait. Et j'ai dit madame la juge, j'ai dit j'ai menti, les enfants ils n'avaient rien. Que j'ai dit ça on va me trouver un hôtel. Et elle était choquée, parce que je pleurais, j'ai dit mes enfants ils sont tout pour moi. Et elle m'a posé plein de questions. » (Mme Wam)

Dans son entretien cette femme revient dans le détail sur l'ensemble des vérifications faites par les services de protection de l'enfance et l'ensemble des éléments qu'elle a pu fournir en preuve de sa bonne parentalité. On sent à sa virulence alors et au détail de sa démonstration que la blessure est encore vive de cette attaque contre sa parentalité, son positionnement, contre la dynamique même de son parcours :

« Ils ont appelé dans le 17ème où mon fils était en halte-garderie ils ont contacté partout où je suis passée. Et les hôpitaux où j'avais fait les enfants dans le 12ème pour savoir si je n'avais pas une pathologie. Et ils ont dit non elle est même suivie à telle maternité et elle a juste dit en larmes qu'elle avait perdu ses papiers. Et il y a eu des témoignages et j'ai même demandé à des parents. Et je suis repartie dans l'ancienne école dans le 12ème. Et à telle date ils nous ont dit que ça va, qu'ils ne voyaient pas qu'il y avait un souci. Qu'ils pensent qu'il n'y a pas de danger pour les enfants. L'avocat était là, ils m'ont posé des questions, j'ai dit que je ne le referais plus. Et le papa a parlé pour dire qu'il serait plus présent pour les enfants et il y a eu l'arrêt. »

« Vous vous êtes sentie comment ? »

« Soulagée. J'étais en larmes, j'avais maigri, j'avais perdue 17 kilos, la finalité c'est quoi ? Je regardais mes enfants, même si on est dans une pièce chacun avait sa place. Les éducatrices avaient dit que j'étais ordonnée. On m'avait dit de prendre des cachets, et je ne voulais pas devenir accro et si on dit que je suis accro on va placer mes enfants. Et à l'intérieur de moi je disais je ne suis pas une mauvaise mère. J'ai eu des enfants qui ont eu le CMPP, je travaillais je revenais ils n'ont pas loupé un RV. Et il y avait cette voix-là qui me motivait. » (Mme Wam)

On le voit à l'atteinte physique, à la frénésie du récit, cette femme est attaquée, atteinte par ce procès qui lui est intenté. Il ne s'agit pas de remettre en question par ces remarques l'action de la protection de l'enfance. On notera néanmoins les vérifications pointilleuses (l'ensemble des vaccins pour l'ensemble des enfants ont-ils été fait ?), les regards suspicieux notés par cette femme, les suppositions accusatoires (elle a loupé un rendez-vous de PMI pour aller à une fête). Tout ce qui se dit là, c'est le sentiment d'être jugée globalement à charge avec le devoir de faire une contre-démonstration la plus rigoureuse possible. Cela pourrait paraître logique dans la situation mais traduit un sentiment d'absence totale d'écoute. La confrontation à la protection de l'enfance n'est pas une ressource pour ces femmes (malgré, on l'a vu, leur appétence pour les ressources extérieures en termes de parentalité) parce qu'elle ne comprend pas de dimension d'aide, d'écoute (soit les professionnels disparaissent comme dans le cas précédent, soit ils vérifient tout sans s'intéresser de manière suffisamment sensible au point de vue du parent, à son univers vécu). Encore une fois, ces deux situations sont loin d'avoir une valeur anecdotique. On y retrouve clairement la notion de « maltraitance institutionnelle » mise en avant dans le travail participatif initié par ATD Quart Monde en collaboration avec l'université d'Oxford⁸⁸. C'est-à-dire l'ignorance ou la mise de côté du point de vue de l'usager, le doute (de principe) des professionnels par rapport aux solutions proposées, une intervention qui ne tient pas compte de la situation et des logiques d'action des personnes.

⁸⁸ « Comprendre les dimensions de la pauvreté en croisant les savoirs », rapport accessible à l'adresse <https://www.atd-quartmonde.fr/produit/comprendre-les-dimensions-de-la-pauvrete-en-croisant-les-savoirs-tout-est-lie-rien-nest-fige/>

▪ Permettre la socialisation de la parentalité

Pour les mères esseulées, nous insistions sur la nécessité d'un accompagnement personnalisé, empathique pour combattre leur tendance au repli. Les mères célibataires peuvent paraître bien plus solides. En effet, face à la menace de la protection de l'enfance, face à d'autres épreuves, elles se mobilisent plus visiblement, « offensivement » pourrait-on dire. Pour autant, on est tenté de faire appel à une même attitude les concernant. Ces mères sont combattives mais elles le sont dans un combat dont l'enjeu est énorme. Il s'agit de leur survie psychique et physique, de la possibilité d'offrir à leurs enfants un autre avenir que leur propre passé, de donner sens à un parcours fait de nombreuses souffrances. **Face à cela, il ne s'agit pas de laisser les ressources (modes d'accueil et lieux de soutien à la parentalité) à disposition en attendant que ces mères, très actives, les utilisent.** Non, comme les mères esseulées mais de manière plus visible, ces femmes ont besoin de « socialiser leur parentalité ». C'est-à-dire qu'elles ont besoin de pouvoir la penser, la partager, la mettre en scène, la faire exister sur une autre scène que celle de leur logement et hébergement aux yeux de leurs enfants et de leur conjoint. Et nous parlons bien là de socialisation. C'est-ce que ces mères trouvent au contact des assistants sociaux qui leur permettent de penser une parentalité solitaire, au contact des éducatrices du foyer mère enfant qui acceptent de les laisser tenter d'être parent employeur d'une assistante maternelle ou au contact d'un juge des enfants qui accepte de les aider à monter une association d'aide aux parents :

« J'ai toujours aidé mais le déclic venait de mes actions au sein des associations de parents à l'école et de ce que j'ai reçu du tribunal avec mes enfants. Je me suis sentie diminuée alors que la situation était à côté. La solution était de comprendre pourquoi j'avais fait ça (gifler sa fille adolescente ce qui a été le déclencheur d'un deuxième signalement). Je n'avais pas cette clé-là. J'ai eu besoin d'aller devant le tribunal pour avoir cette clé-là. Et c'est pour ça que je dois faire quelque chose. Alors j'ai écrit à Mr R qui était le président du tribunal des enfants, je lui ai écrit pour lui dire que je voulais créer une association d'aide à la parentalité, et il m'a aidée et on a fait des conférences sur la parentalité et il vient faire des permanences à l'association. »
(Mme Shine)

L'intervention de la protection de l'enfance, telle que livrée par ces deux femmes, est une intervention qui n'est pas socialisante. Soit parce qu'elle est trop courte, sans clarté, sans suivi. Soit parce qu'elle se manifeste uniquement dans une logique de suspicion sans retracer les contraintes, les limites mais également les aspirations du parent. Il ne s'agit pas d'en appeler à la levée d'une crainte pour les enfants de ces familles ou à l'abandon de toute évaluation. **Mais il s'agit pour les professionnels, de la protection de l'enfance comme de l'accueil de la petite enfance comme du soutien à la parentalité, de pouvoir le faire en donnant à voir clairement aux parents ce qu'ils attendent et espèrent pour les enfants** (qu'est-ce qu'un parent suffisamment bon ?) et en leur livrant, le cas échéant, les clés, les attitudes, les méthodes pour accéder à ses bonnes pratiques. De plus, il faut pouvoir mener tout cela non pas sans juger ces parents (ce qui est impossible et est une partie de l'action attendue de ces professionnels), mais en étant curieux de leur vécu, de leurs contraintes, de leurs espoirs pour affiner ce jugement. Nous y reviendrons en conclusion pour envisager les leviers ou les modalités d'adresse afin de permettre un lien de confiance et de proximité avec ces familles distantes et rétives à « l'accompagnement » et plus largement à l'institution du fait de leur expérience.

3. Les mères distantes.

Les mères distantes affichent une nette préférence pour le fait d'accueillir elles-mêmes leurs enfants tout en recourant (parfois, c'est notre mode de recrutement pour les toucher) à des accueils à temps partiel leur permettant d'obtenir un peu de socialisation avant l'école et des petits moments de temps libre. **C'est notre premier type qui englobe aussi bien des femmes d'origine française, en tout cas qui ne se trouvent pas en plein parcours migratoire et de transition culturelle, et des femmes primo-arrivantes non ou peu francophones.** Ce qui regroupe ces mères c'est une préférence donc pour l'accueil de l'enfant par elle-même, la famille ou le recours à une communauté d'origine nationale vivant dans le voisinage. Cette préférence va avec une distance défiante vis-à-vis des services sociaux et services publics universels à destination des parents de jeunes enfants. Services qui sont vus comme étant trop suspicieux, intrusifs dans un environnement d'éducation des enfants que ces femmes (et leur

conjoint) souhaitent maîtriser encore une fois au plus proche, dans la famille et/ou la communauté. Autre particularité, **c'est notre premier type qui comprend uniquement des femmes qui sont dans des couples stables**. Cette stabilité conjugale permet et consolide leur attitude de distance à l'égard des modes d'accueil et autres ressources et services autour des jeunes enfants. Le conjoint représente en effet une source de revenus qui stabilise le positionnement matériel de ces femmes auprès de leurs enfants mais également une source d'injonction voire de renforcement normatif qui valide leur engagement auprès de leurs enfants. Néanmoins, au sein même de ce type, les mères distantes se **différencient entre elles sur le fait de devoir pour certaines, plus ou moins tôt dans la croissance des enfants, recourir à des ressources ou accueils extérieurs. Certaines doivent recourir aux modes d'accueil** (ou se poser la question de recourir) faute de moyens financiers pour garder elles-mêmes leur enfant. Pour autant, elles restent relativement à distance des normes éducatives actualisées par les modes d'accueil et axées sur l'expérimentation et le développement, ce tout en ressentant les limites de leur propre parentalité avec leur enfant (à partir du moment où ce dernier marche). **D'autres parviennent à ne pas recourir aux modes d'accueil** mais doivent se tourner, plus tard lors, vers des ressources extérieures (aide aux devoirs, aides administratives et juridiques), les aînés arrivant au collège et affrontant des enjeux scolaires et de socialisation.

▪ La construction du positionnement parental

➤ *Des enfants voulus qui arrivent parfois par surprise mais sans déstabilisation*

Par rapport à nos deux types précédents, ces femmes se caractérisent donc par une plus grande stabilité. Stabilité conjugale, stabilité résidentielle même si cette dernière peut être marquée par l'insalubrité, le faible espace disponible (l'une d'entre elles vit avec ses quatre enfants et son mari dans une simple pièce depuis 8 ans). Elles ont également évoqué des parcours de vie bien moins marqués par des traumatismes, des brutalités et violence vécues durant l'enfance que les mères célibataires et certaines mères esseulées. Dans ce contexte plus serein l'arrivée des enfants, sans être totalement maîtrisée, a lieu dans un cadre stable (même si précaire) avec un même conjoint :

« Il y a un grand écart entre vos deux derniers enfants ? »

« *Ma fille qui a 6 ans, je ne savais pas que j'étais enceinte. Je suis passé chez le médecin il m'a dit tu es enceinte, je l'ai gardée c'est ma fille.* » (Mme Sahel)

« *Les deux premiers c'était voulu. La petite fille c'était vraiment une surprise. Même papa mais surprise...* » (Mme Val)

➤ *Une parentalité sereine ?*

Ces femmes font également état, dans leurs entretiens, de peu de questions en rapport avec la parentalité. Elles ont le sentiment d'être suffisamment ajustées à leurs enfants et leurs besoins, y compris en contexte de migration qui voit leurs enfants se développer dans un environnement qu'elles ne maîtrisent pas vraiment :

« Qu'est ce qui était compliqué pour vous avec les petits ? »

« *Pour les petits comme ils bougent tout le temps, on est obligé de les emmener, après on monte à la maison, ils prennent la douche ils mangent. Maintenant ils sont grands ça va* »

« Il y avait des parcs où vous pouviez aller avec eux ? »

« *Il y a des parcs, mais c'est pas un bon parc. Le fils et la fille je les inscris au service jeunesse pour jouer là-bas, pour faire les devoirs. Au lieu de rester dehors. La grande elle est à la maison. L'autre qui est malade (son fils autiste), s'il est pas à l'école, je l'emmène au parc, on regarde les canards. C'est vrai ici il n'y a pas beaucoup de jeux qui est intéressant pour les enfants.* »

« Et pour éduquer les enfants en France, ça ne vous a posé des questions, des problèmes ? »

« Moi j'ai dit j'ai pas trop fait serrer ça, mais j'ai pas trop lâché. Il faut pas laisser tout comme ça. Sinon c'est foutu, on est en France, je n'ai pas fait comme à Madagascar. » (Mme Sahel)

Parmi les mères distantes, celles en situation de migration font donc bien état d'une transition de parentalité dans laquelle elles essaient de trouver un « équilibre » entre l'éducation qu'elles ont connue elles-mêmes dans leur pays et celle qu'elles sentent être prévalente dans leur pays d'accueil. Ce qui est différent chez elles c'est que, contrairement aux mères célibataires et – dans une moindre mesure – esseulées, **elles restent attachées positivement à leur modèle d'origine**. Ces femmes se projettent encore en partie dans leur pays d'origine (l'une d'entre elles évoque la maison qu'elle fait construire au pays). On peut faire l'hypothèse que – dans une certaine mesure – les mères esseulées sont des mères distantes qui n'ont pas eu accès à une conjugalité stable et traditionnelle comme ces dernières. Les mères esseulées ont eu des unions au cours de leur parcours migratoire avec des hommes qui se sont rapidement éloignés alors que les mères distantes ont formé des unions dans une situation sociale et culturelle stable (dans leur pays d'origine ou en France). **Aussi, elles ont bien plus les moyens de tenir à leur modèle, de le mettre en place auprès de leurs enfants tout en en ressentant les limites** (Mme Sahel évoque le peu de jeux pour les enfants dans son environnement). Certaines d'entre elles font même état d'un relatif « désenchantement » ou faible enchantement à l'égard de leur parentalité tout en tenant toujours fermement à leur modèle d'internalisation de l'enfant dans la famille.

« Mais vous, vous l'avez vécu comment de garder votre enfant ? »

« Des moments j'en avais marre... »

« A quels moments ? »

« Quand il a commencé à marcher. »

« Parce qu'il faut surveiller tout le temps ? »

« Oui c'est ça. »

« Vous alliez dans des bibliothèques ? »

« S'il y avait une bibliothèque à côté mais je n'y allais pas. »

« Pourquoi ? »

« Je n'avais pas le temps. Et aussi j'avais peut-être peur que l'enfant il déchire les livres que je repaie. »

« Un peu peur que l'enfant dérange ? »

« C'est ça. » (Mme Val)

Nous citons en détail cet extrait d'entretien parce qu'il donne à voir, chez Mme Val qui est française sans ascendance migratoire ni transition culturelle à mener, **cette distance très forte par rapport aux ressources extérieures à destination des enfants et le modèle d'enfant que ces ressources portent** (un enfant à développer, à nourrir avec des livres, de la culture, des activités) ; mais une distance qui n'est pas motivée par le sentiment de pouvoir offrir un monde alternatif à l'enfant. En effet, Mme Val a pu s'ennuyer auprès de son enfant tout en le gardant quand ce dernier était (marcheur) en recherche de découvertes, d'exploration.

Ces mères distantes adhèrent toutes à un modèle de parentalité autonome par rapport à l'extérieur. Une parentalité statutaire qui se construit en se mettant en position d'accueillir l'enfant soi-même et de se présenter à son environnement (essentiellement familial et communautaire) comme un parent responsable capable d'assumer et d'élever son enfant sans recourir ni être exposé aux interventions extérieures.

▪ **Le rapport aux modes d'accueil et aux ressources extérieures**

➤ *La mise à distance des services publics et administrations en rapport avec l'enfance*

Dans la suite logique de ce que nous venons de pointer, on observe chez ces femmes la mise à distance des services de PMI dans l'accompagnement des enfants. Ces services sont peu connus et maîtrisés pour celles d'entre elles qui ne sont pas francophones :

« *(entretien en style indirect présence d'une traductrice) Quand les enfants étaient petits ils étaient calmes, tout allait bien. Mais aujourd'hui elle espère avoir des papiers. »*

« Et elle a fréquenté la PMI ? »

« *C'est le mari qui l'a accompagné avec la première de ses filles. Avec la deuxième elle a été toute seule* » (Mme Lacry)

Le rapport aux services de PMI ne se fait pas « en direct », mais via la médiation du mari, plus anciennement présent sur le territoire français et plus conscient de la possibilité mais aussi de la nécessité d'un suivi institutionnel minimum des enfants, ne serait-ce que pour pouvoir rester « discret » (ne pas se faire remarquer par trop de demandes pas plus que par trop de repli). Mais, même pour celles maîtrisant mieux la langue française et le contexte administratif français, la PMI est maintenue à distance. Le recours se fait strictement suivant la démarche prévue pour le suivi sans questions ni exposition plus avant de leur situation :

« Avec la PMI c'est pareil vous êtes un parent discret ou pas ? »

« *Non non, juste on vient pour la pesée, on voit le médecin et on part. Parce qu'on n'a pas le temps, on part.* » (Mme Sahel)

Cette attitude est d'autant plus marquante chez Mme Sahel que son dernier enfant a été diagnostiqué d'une forme d'autisme grâce à la PMI.

« *Moi c'est ma fille je l'ai emmenée la première à la PMI, par contre le dernier, la dame qui est venue chez moi, l'infirmière. Normalement j'y allais souvent jusqu'à 6 ans. C'est eux qui ont compris que mon fils il était autiste. C'est elle qui m'a dit votre fils il est pas bien.* »

« A quel âge ? »

« *A partir de deux ans, deux ans et demi. Avant normal, pas de souci pas de problème.* »

« Vous, vous avez remarqué quelque chose »

« *Il a marché vite, mais après le langage il parlait pas. Et c'est la PMI qui a dit non non non.* »

« Elle a trouvé le problème. »

« Et après ? »

« *Oui courrier, le psychologue de la PMI après le CMP de la Courneuve, il a fait tous les dossiers, MDPH, la CAF. Le CMP de la Courneuve, ils font tous les courriers, ils suivent.* » (Mme Sahel)

On a le sentiment que face à la pathologie de son fils, cette femme ne cherche pas à maîtriser les différents recours possibles, les différentes possibilités de développement pour son enfant. Comme elle le dit « je le garde jusqu'à la fin du monde ». Cette pathologie s'inscrit plutôt dans un sentiment de devoir, de destinée que dans une interrogation sur le développement de l'enfant. Il ne s'agit pas, en disant cela, de penser que cette femme ne se donne pas tous les moyens pour son enfant, mais de dessiner un univers de parentalité marqué par le devoir, l'engagement dans un rôle solide mais qui ne se confronte pas ou qu'avec réticence à l'extérieur, aux institutions. On retrouve enfin cette même distance aux ressources extérieures pour les enfants chez Mme Val :

« Vous préférez le suivi PMI ou pédiatre ? »

« *Je ne sais pas je trouve que les pédiatres ils sont plus compétents que la PMI.* »

« Qu'est-ce qui vous fait dire ça ? »

« *Je trouve que la PMI ils ont moins de compétences.* »

« C'est quoi, c'est leurs conseils ? »

« *Oui voilà...* » (Mme Val)

Même lorsque des interventions ont eu lieu à leur domicile, il semble que la distance linguistique et sociale que ces femmes entretiennent avec les services sociaux – ainsi peut être que les modalités de ces interventions – maintiennent méfiance et distance :

« Vous n'avez pas eu de contrôle de la part des services sociaux ? (Mme Lacry a des grands problèmes de logement depuis plusieurs années) »

« *La PMI n'a pas demandé et elle n'a pas parlé. (...) Il y avait une femme qui venait chez elle pour donner des devoirs à ses enfants mais la dame est partie sans prévenir. C'était une dame qui travaillait pour l'école. Elle n'était pas d'accord avant mais son mari a dit « si c'est pour aider les enfants laisse venir ». Elle, elle ne voulait pas parce que ce genre de gens quand ils viennent chez toi ils créent des problèmes. Mais le mari a dit « laisse venir »*

« Mais quels problèmes ? »

« *Pas de problèmes par rapport à ses enfants mais elle n'a pas aimé que la dame parte sans rien dire.* » (Mme Lacry)

➤ *Un repli sur la sphère familiale et communautaire*

Cette mise à distance des institutions et ressources extérieures va de pair, pour ces femmes, avec une focalisation sur les ressources et aides dans le milieu familial ou communautaire. Les échanges autour des enfants, les conseils sont plus acceptés de figures familiales, comme la belle-sœur de Mme Val :

« Le centre social c'est un lieu où vous pouvez discuter des enfants ou non ? »

« *Non pas vraiment ça.*

« Vous en discutez où ? »

« *Dans la famille.*

« Avec qui ? »

« *Surtout ma belle-sœur* » (Mme Val)

Ou bien la communauté malgache autour de Mme Sahel :

« Vous étiez entourée ? »

« *Oui. Il y a des Malgaches, d'ailleurs il y en a qui ont quitté la ville et ils regrettent. On s'entraide, pour aller ton fils à l'école il fait comme ça, il le dépose on l'emmène. Je garde les enfants d'autres personnes. Jusqu'à ce qu'elle vient je garde son fils.* »

« Il y a beaucoup de solidarité ? »

« *Oui, beaucoup de solidarité. Des fois on reste dehors, on discute, on fait des piques niques.* »

« La communauté ça aide ? »

« *Oui exactement* »

« Vous ne regrettez pas d'avoir gardé les enfants ? »

« *Non moi depuis qu'ils sont petits pas la crèche. Comme je suis là, que je ne travaille pas je garde mes enfants.* » (Mme Sahel)

Ce recours à la famille et à la communauté semble évident pour les femmes peu ou pas francophones qui maîtrisent peu le contexte institutionnel et administratif français. Ce recours peut également être

renforcé (mais nous ne l'avons pas observé, pour ce qui concerne notre étude, dans nos entretiens qui réfèrent à un contexte migratoire) par les demandes ou injonctions du conjoint qui souhaite que son épouse s'occupe des enfants et que l'accueil des enfants soit internalisé :

« Ça c'est bien passé l'accueil à temps partiel de votre fille en crèche ? »

« Je préférerais que ce soit dans la famille qu'une personne que je connais pas. »

« Et l'assistante maternelle pourquoi vous n'avez pas tenté ? »

« Ils me plaisaient pas. La façon dont ils travaillaient et au niveau du voisinage quand je posais des questions aux gens. Et le papa il voulait pas que ce soit une autre personne qui garde son fils. » (Mme Val)

▪ Une distance infranchissable ?

Pour les mères distantes, **la principale question est celle de la démonstration de l'utilité et/ou de la pertinence des modes d'accueil et lieu de parentalité dans leurs parcours**. Ces femmes se situent typiquement dans le « **non-recours par non concernement** » identifié dans la recherche NOUR : « *Comme son nom l'indique, le non recours par « non-concernement » renvoie au fait ne pas se sentir concerné par ses droits ou, dans le cas présent, par les services auxquels on pourrait pourtant légitimement prétendre et recourir. Plus précisément, dans notre échantillon, ce type de non-recours concerne des parents qui n'identifient pas les milieux d'accueil de la petite enfance comme leur étant destinés et/ou comme pouvant être potentiellement utiles, que ce soit pour eux ou pour leurs enfants. Ne se sentant pas concernés par l'offre, la plupart d'entre eux n'ont jamais envisagé d'y recourir, ce qui explique qu'ils aient une connaissance très limitée des milieux d'accueil.* » (NOUR, p.96)

Pour celles qui y ont néanmoins recours dans le cadre d'une nécessité de travailler, l'utilité des modes d'accueil est rabattu sur sa stricte dimension de service économique, ce qui est également noté par les auteurs de NOUR : « *Les rencontres avec les familles mais aussi avec les professionnel·le·s l'ont bien montré, les trois fonctions assumées par l'accueil (économique, sociale et éducative), de même que l'articulation non hiérarchique de celles-ci (dans le sens où aucune des trois ne détient une valeur supérieure aux deux autres, chacune d'entre elles étant en lien avec un besoin particulier de l'enfant et/ou du ou des parent(s) ou encore le fait que l'accueil est un droit pour tous les enfants, n'apparaissent pas encore comme une évidence pour tou·te·s. C'est ce que l'on observe notamment à travers les situations où les familles considèrent la crèche ou l'accueil extrascolaire comme un « mal nécessaire », et y recourent essentiellement pour des raisons liées à leur fonction économique, cessant d'y recourir dès le moment où cette fonction économique n'est plus nécessaire.* » (Op. Cit., p.256)

Ainsi, qu'il y ait recours ou non, ces femmes se tiennent à distance des dimensions éducatives des actions autour de leurs enfants, voire se tiennent à distance des ressources publiques y compris quand elles pourraient améliorer leur cadre de vie. Pour celles d'entre elles qui ne viennent aux lieux ressource en parentalité que plus tard, la question de l'accueil de leur enfant n'a pas de sens dans leur système de vie qui, pour être parfois très précaire ou inconfortable, est stable (présence du conjoint, revenus constants si ce n'est suffisants...). La question de la parentalité ne survient finalement qu'avec l'école quand des questions de comportements, de « dérive de sociabilité » (mauvaises fréquentations) se posent. Comment franchir une telle distance ? La question se pose au regard de l'isolationnisme teinté de méfiance que ces femmes manifestent. On peut néanmoins esquisser plusieurs pistes :

- ✓ **Jouer avec / sur les communautés culturelles et nationales.** On l'a vu, les mères distantes en situation de migration s'appuient sur leurs communautés nationales d'origine. Ces communautés sont donc des ressources protectrices par rapport à l'extérieur et aux ressources extérieures. Nous avons notamment rencontré plusieurs de ces femmes via une association d'accompagnement à la parentalité pour les femmes d'origine africaine. On peut imaginer des démarches en vue de contacter les tissus associatifs propres aux différentes communautés culturelles pour voir quelles initiatives existent déjà autour des questions d'éducation et de parentalité et de sensibiliser ces premiers médiateurs aux ressources disponibles en matière de parentalité et d'accueil du jeune enfant. Néanmoins, on y insiste, il nous semble important de passer par les associations et les initiatives qui traduisent la façon dont ces différentes communautés de parcours se posent les

questions de parentalité et de transition de parentalité plutôt que d'arriver avec un « kit d'actions et de normes » déjà prêt.

- ✓ **Passer par les pères.** Cela pourrait paraître contre-intuitif, tant les pères sont absents de notre terrain, mais on peut observer que, dans les contextes migratoires, il semble que les maris puissent être prescripteurs auprès de leurs épouses pour la consultation des centres de PMI. Plus anciennement arrivés sur le territoire, plus au fait des suivis à mener, les hommes pourraient être des médiateurs intéressants pour amener ces femmes à fréquenter plus de lieux et de ressources extérieures avec leurs enfants.

4. Les mères précarisées faute d'accueil

Les mères précarisées faute d'accueil sont **des femmes qui sont acquises a priori aux modes d'accueil**, ne serait-ce que comme solution utilitaire pour pouvoir continuer leur travail. Elles se tournent vers les modes d'accueil collectif par difficulté financière de recourir aux assistantes maternelles mais également méfiance envers ces femmes accueillantes solitaires. Ces femmes **se retrouvent du fait de la modestie initiale de leur situation matérielle et financière et de refus réitérés d'accueil, dans une position extrêmement précaire.** Initialement, leur situation ne relève pas strictement de la pauvreté monétaire ou en conditions de vie. Le défaut de modes d'accueil les amène, d'une part à des bricolages d'accueil très coûteux pour leur parentalité (faire garder leur enfant à distance par leurs parents en ne le voyant que tous les mois par exemple), d'autre part à une précarisation de leur situation matérielle quand elles ne peuvent se maintenir en emploi. **L'absence de modes d'accueil les fait se confronter de plus à des situations de « dérive de parentalité ».** L'épuisement, l'isolement les amènent parfois à perdre trop de ressources personnelles, de repères et aux limites de la carence ou du dysfonctionnement éducatif.

Nous les avons rencontrées via des accueils à temps partiels deux demi-journées ou journées par semaine dans des crèches éphémères ou itinérantes en Seine-Saint-Denis ou dans des établissements associatifs « spécialisés » sur l'accueil de parents en difficultés. Ce simple biais de sélection indique aussi que ces femmes sont, justement, sorties du « circuit ordinaire » de la demande d'accueil aux établissements généralistes qu'ils soient publics ou associatifs pour entrer dans une période de précarisation où elles rencontrent des acteurs ou accèdent à une information les amenant à recourir à une offre d'accueil « spécialisée » sur la précarité, les accueils très temporaires de parents hors emploi etc... Néanmoins, leur accueil les structure, les « remet en selle » sur des projets personnels. Ces femmes, si elles se méfient des assistantes maternelles, n'ont qu'une confiance limitée dans l'accueil collectif. Elles sont relativement réceptives mais un travail d'approche délicat semble nécessaire pour les « raccrocher », autrement dit pour démarrer une réelle relation de coéducation avec elles.

- **Construction du positionnement parental**

- *Une arrivée incertaine des enfants dans un contexte stable*

Ces femmes sont, pour la majorité de celles que nous avons rencontrées, en couple relativement stable. Avant l'arrivée des enfants, elles sont dans une situation d'insertion professionnelle stable : elles disposent de CDI en tant qu'employées (secteur de l'animation, des services) ou profession intermédiaire (professeur d'auto-école). Les enfants arrivent dans des calendriers résidentiel, conjugal et professionnel relativement maîtrisés (logement stable, insertion professionnelle établie) mais, dans ce contexte, leur arrivée est relativement peu maîtrisée du fait de différents incidents, erreurs, incertitudes... Cette incertitude peut provenir d'accident de la vie significatif et impactant (perte d'un précédent enfant) ou alors du défaut de place d'accueil pour les premiers enfants qui place ces femmes dans une posture d'attente et d'anomie qui semble favoriser le manque de maîtrise de l'arrivée des enfants suivants :

« Le premier c'était le bon moment, je vivais avec son père ; après je me suis séparée. J'ai repris le travail, j'ai pris un petit congé parental. J'ai demandé une place en crèche que je n'ai jamais eu, je l'ai fait garder par ma mère. Je me suis séparée et je me suis remariée peu

après, et la petite sœur en 2021 ce n'était pas une surprise et aux trois mois de ma fille je suis tombée enceinte de sa petite sœur. Surprise, une petite erreur médicale. » (Mme Vel)

« L'arrivée des enfants comment cela s'est passé pour vous, c'était prévu en fonction de différents éléments de votre vie ? »

« Non, pas du tout. Il y a eu des circonstances avant d'avoir des enfants qui ont fait que je n'ai pas su que j'étais enceinte ».

« Même pour la première de vos filles ? »

« Non parce que j'ai perdu un enfant avant. Parce que je n'étais pas prête pour la suite. J'ai fait des dénis de grossesse. »

« Pour vos deux enfants ? »

« Quand j'ai su que j'étais enceinte j'ai pleuré, je n'étais pas prête à retourner dans la grossesse. A la deuxième quand j'ai su pour L, je savais que mon couple allait mal, on me l'envoie je la prends, je n'avais pas envie de faire subir quoi que ce soit à mon corps. » (Mme Arrad)

▪ Le rapport aux ressources extérieures et aux modes d'accueil de la petite enfance

➤ La mise à l'épreuve de la parentalité par l'impossibilité d'accéder à l'accueil collectif

Pour rendre compte de la dynamique de parentalité de ces femmes, nous devons tout de suite parler de leur rapport aux modes d'accueil qui, de fait, va impacter très notablement leur positionnement parental. En effet, ces femmes sont tout à fait acquises à l'idée de faire accueillir leur enfant, notamment pour pouvoir continuer à travailler. Mais, du fait qu'elles ne se concentrent que sur l'accueil collectif et reçoivent des réponses négatives qui finissent par les décourager, elles entrent dans des périodes d'inactivité forcée et d'accueil au foyer des enfants sans avoir choisi cette option, ces périodes d'accueil relativement isolées les mettent rudement à l'épreuve.

Pour ces femmes l'accueil collectif de leur enfant est une évidence pour pouvoir continuer à travailler. Aussi, leur désappointement est total lorsque les premiers refus leur sont signifiés. Mme Arrad va devoir quitter son travail et même finalement faire une demande de RSA du fait de l'absence de réponses positives à ses demandes d'accueil dans les crèches municipales de sa commune. Néanmoins, elle insiste, perplexe et indignée, tandis que sa situation se dégrade. Après ses deux dénis de grossesse et donc dans l'absence de maîtrise d'arrivée de ses filles par rapport à son calendrier professionnel et celui de son conjoint d'alors, ces refus ont eu une série de conséquences extrêmement délétères. Son conjoint l'a quittée peu après la conception de leur deuxième enfant, alors qu'elle était elle-même sans activité. Si on ne peut dire que cette séparation ait été causée par l'absence de places en crèche, elle est venue précipiter, en l'absence d'emploi, l'effondrement financier et parental de cette femme qui se retrouve seule face à deux jeunes enfants :

« Si vous connaissez la ville de X on n'a pas le privilège de se poser la question de la garder. On dit de se précipiter pour avoir une place en crèche. Et je l'ai gardé pendant deux ans. Et avec la petite sœur ça a été très compliqué, pas d'entrée en crèche, le papa m'a quittée au bout d'un mois et demi de grossesse. Elle a commencé la crèche dans une autre commune grâce à ma cousine et c'était une crèche d'un groupe privé. » (Mme Arrad)

On trouve une expérience similaire chez Mme Vel, mais avec une séparation moins catastrophique d'avec son premier conjoint :

« Oui, je suis partie, dès que j'étais enceinte j'ai été faire une inscription dans une crèche et on m'a répondu que les mères qui ne travaillaient pas étaient prioritaires. J'ai refait une demande et après il a été gardé par ma mère jusqu'à ses deux ans et demi. » (Mme Vel)

Notons que ces femmes n'envisagent d'aucune manière l'accueil par une assistante maternelle. En Seine-Saint-Denis, département urbain où les assistantes maternelles peuvent aussi exercer depuis des domiciles situés dans des quartiers n'ayant pas bonne réputation, on peut comprendre en partie

ce mouvement de recul. Néanmoins, on l'a vu plus haut avec une des mères célibattantes, même dans des situations d'hébergement et de très faibles revenus, le recours à une assistante maternelle est envisageable dans le cadre de la poursuite d'un projet d'insertion.

« Vous avez été également voir du côté des assistantes maternelles ? »

« Non parce que je connaissais personne qui pouvait me recommander une assistante maternelle et ça me rassurait plus la crèche donc je n'ai demandé qu'une place en crèche. »
(Mme Patian)

On trouve dans leur réponse une méfiance envers les assistantes maternelles relativement commune : choisir une assistante maternelle est difficile, ce professionnel exerce son métier de manière solitaire, sans surveillance et il est facile d'avoir peur pour son enfant. Ainsi, Mme Patian insiste sur le fait que personne dans son entourage n'a pu lui recommander une assistante maternelle. Mais cette méfiance est plus profonde puisque Mme Vel n'a pas souhaité essayer de recourir à une assistante maternelle même si sa mère pouvait l'aiguiller vers des amies exerçant cette activité :

« Vous vous êtes déjà renseignée sur les assistantes maternelles ? »

« Oui parce qu'avant que ma troisième fille arrive oui. Parce que ma mère m'avait dit qu'elle allait reprendre le travail. Et elle m'aidait parce qu'elle avait des copines qui gardait les enfants. Mais du coup moi je préfère rester à la maison garder mes enfants.... J'ai l'impression que c'est cher parce que moi j'ai deux enfants en bas âge après le temps que la CAF rembourse. » (Mme Vel)

On sent chez Mme Vel une profonde hésitation à se diriger vers l'accueil individuel et une certaine ignorance des conditions concrètes d'emploi des assistantes maternelles. Elle ne sait pas exactement comme se déroule la mise en place d'un contrat, le coût à un instant T du salaire de l'assistante et les conditions de remboursement ; comme elle le dit « j'ai l'impression que c'est cher » Cela signifie soit qu'elle ne s'est pas renseignée dans un Relais Petite Enfance et a fait ses inscriptions en crèche sans aller chercher l'information sur l'ensemble des modes d'accueil soit que, si cette information lui a été donnée, elle ne l'a pas du tout reçue, ni retenue. Quant à Mme Arrad, elle explique son non-recours aux assistantes maternelles par sa situation financière plus que précaire après sa séparation :

« Il faut savoir qu'avec mon conjoint ce qui n'a pas été, j'ai essayé de tout faire pour l'aider. Et les problèmes de travail sont venus dans notre couple. Il avait un proxymarket. Mais il voulait tout faire tout seul. Il baissait les bras, il ne se levait pas le matin. Quand il n'a pas d'argent pour passer la commande à 5000 euros c'est moi qui avance. Donc il m'a apportée beaucoup de soucis financiers et il ne m'a jamais aidée. Depuis deux ans qu'il n'est pas là il m'a rien donné. Donc je n'ai jamais pu envisager d'avoir une assistante maternelle. (...) sur quoi on se base, quels sont les critères pour avoir une place en crèche, je suis une femme seule, j'ai deux enfants, j'ai un boulot stable... » (Mme Arrad)

En même temps, on peut noter qu'elle avait déjà connu des premiers refus de crèche pour sa première fille mais ne s'est alors pas tournée vers les assistantes maternelles. Chez ces femmes, les assistantes maternelles représentent un angle mort de la question de l'accueil de l'enfant. Pour des questions d'ignorance, de méfiance, qui perdurent quand leur situation commence à se précariser. Ces femmes semblent adhérer ou souhaiteraient adhérer à un « modèle » de « femme-active-avec-enfant-en-crèche ». Ce qui pourrait expliquer leur rigidité. Quand elles ne parviennent à obtenir ce qu'elles souhaitent, elles restent focalisées sur de nouvelles demandes et/ou basculent dans des bricolages d'accueil périlleux.

➤ *Des bricolages d'accueil périlleux*

Pour deux d'entre elles, le manque de place en crèche a fait qu'elles ont dû demander à leur mère ou parents de garder leur enfant pour qu'elles puissent continuer à travailler. Ainsi Mme Vel doit-elle faire garder son premier fils par sa mère alors sans emploi. Même si cette dernière habite dans la même commune qu'elle, elle ne voit pas son fils tous les jours :

« Et ma mère m'aide beaucoup, ma fille était beaucoup chez ma mère mais ça me frustrait. Et même pour accompagner mon petit garçon, pendant une année et demie il est resté quasiment »

que chez ma mère. Après quand j'ai accouché avec la fatigue elle est partie chez ma mère deux semaines. Et après entretemps ma mère a repris le travail. » (Mme Vel)

Mme Patian a recouru également à ses parents... qui habitaient à l'autre bout de la France. Elle ne verra son premier fils que tous les mois entre ses un et trois ans :

« Votre enfant était gardé par ses grands-parents dans quelle ville ? »

« Toulon. »

« Vous le voyiez tous les combien ? »

« A peu près tous les mois. »

« Ils l'ont gardé de quel âge à quel âge ? »

« D'un an à trois ans »

« Et vous l'avez vécu comment ? »

« D'un côté j'étais rassurée parce qu'il était avec mes parents il avait tout l'amour nécessaire après je travaillais donc on a envie d'arrêter de travailler pour pouvoir rester avec son enfant. » (Mme Patian)

➤ *Des dérives de parentalité*

On le voit, ces arrangements sont difficiles et coûteux. On peut l'imaginer, ils sont également coûteux en termes de parentalité tant la relation au tout jeune enfant se construit plus lentement avec la distance qui s'instaure. Ces arbitrages procèdent d'une solidarité familiale, ce qui est une ressource, mais aussi d'une situation financière tendue. Même si elles sont en couple, leur conjoint ou elle-même disposent de salaires modestes, voire traversent des périodes de formation. L'arrêt de travail pour s'occuper de l'enfant n'est qu'une option, qu'elles prennent face à l'arrivée des enfants suivants et à la poursuite des réponses négatives de crèches. Ces périodes d'accueil contraint de leurs enfants vont plonger ces femmes et leur ménage dans la précarité financière (nous y revenons ensuite) mais vont également les exposer à des « dérives de parentalité ». C'est-à-dire au sentiment de perdre le contrôle de leur relation à leurs enfants. Mme Patian évoque le manque de sommeil :

« Entre le premier et le deuxième j'étais plutôt tranquille et entre le deuxième et troisième c'était plus difficile. Le deuxième était plus collé à moi. Ça a été plus difficile on va dire. »

« Vous étiez très occupée par les deux ? »

« Oui parce que la troisième était très collée à moi et j'avais un manque de sommeil. C'était plus compliqué on va dire ». (Mme Patian)

Pour Mme Arrad, la situation a été bien plus difficile, on s'en rappelle, son conjoint la quitte au début de sa seconde grossesse. Elle ne peut faire accueillir sa première fille pas plus que sa deuxième, elle n'a plus d'emploi, tombe au RSA, est seule au quotidien avec ses deux jeunes enfants. L'épuisement la gagne :

« On essaie de faire du mieux qu'on peut. Je ne sais pas si je fais bien les choses. J'essaie de donner le meilleur de moi-même. Ce n'est pas facile parce qu'il y a une période où le moindre bonbon ou verre d'eau qui tombait j'étais hors de moi. Alors ça passe.... Mais je ne veux plus être dans cette période de ma vie. Mais cette période où j'étais seule avec mes deux petites, la maison, l'administratif... même l'allaitement c'était difficile. Effectivement j'étais à un stade où je les avais tellement là... que si je pouvais me défouler.... Des fois je n'avais pas pris de douche pendant 5 jours. Ou pas de douche seule pendant deux ans. Je n'ai pas eu ce temps-là, j'ai essayé de faire le maximum mais j'ai senti aussi que j'avais du manque de patience, j'ai été un peu dure avec mes gosses. Et c'est normal mais c'est moi qui me disais... et on a du mal à se pardonner. Le soir quand on fume sa clope... on s'en rend compte mais sur le coup on ne se contrôle pas. Il y a eu ça et ça... » (Mme Arrad)

Au moment de l'entretien, grâce d'abord à un accueil à temps partiel de son aînée dans une crèche privée, puis un accueil à temps partiel puis plus complet de ses deux filles, Mme Arrad est sortie de cette période terrible. Mais elle décrit bien l'usure, le fait d'hurler sur ses filles pour le moindre bruit, de devoir gérer un stress et une tension seule avec le sentiment de faire des choix malheureux :

« Je n'ai pas peur d'aller voir un psychologue pour parler de mes problèmes. Je n'ai pas honte. Et ça permet sur une phrase que j'ai dite, de se porter sur un mot... et la psychologue m'a fait beaucoup comprendre que c'est peut-être vous qui pensez ça (qu'elle ne faisait pas assez bien pour ses enfants). Sur le coup j'ai vraiment cru qu'il y avait quelque chose qui m'échappait. Sur le côté bien faire. Sur donner à l'un et à l'autre. Et des fois on ne peut pas faire, il faut juste laisser passer le temps. Je me suis rendu compte que j'étais tellement speed, tellement de cumul. Des fois je m'apercevais que c'était une course contre la montre. Et des fois il faut reprendre juste goût à la vie. (...) Il y a des moments où ma petite pleurait tellement fort et où je me retrouvais à faire le choix entre l'enfant qui pleurait le plus fort. » (Mme Arrad)

Pour Mme Vel, cette « dérive de parentalité » s'exprime plus dans le sentiment de ne pas parvenir à tenir un cadre horaire avec ses deux filles. Son aînée est déjà scolarisée, mais – en dehors de l'accueil de sa deuxième fille de 20 mois les deux premiers jours de la semaine dans une crèche éphémère implantée ces jours-là sur sa commune – elle passe le reste de la semaine avec ses deux filles (la dernière à 10 mois) au quotidien. Si les deux premiers jours d'accueil lui donnent un rythme ainsi qu'à ses enfants, elle ne peut que voir ce rythme dériver le reste de la semaine :

« Ah oui. Pour vous dire des fois... elle fait le lundi le mardi, à partir du jeudi vendredi, samedi. C'est du n'importe quoi des fois. Le coucher le soir, ça sera 23 heures. Le réveil sera à 11 heures. Du coup on est décalé, le petit déj à 11 heures, le repas à 14h30 la sieste à 16 heures. Alors que quand elle revient de la crèche, le mercredi elle se couche tôt, parce qu'elle a sa fatigue de la journée du mardi. Et en gros ça se passe... mais j'arrive pas à garder ce rythme-là. Je ne sais pas si c'est la fatigue... c'est pour ça que j'envisage de l'inscrire dans une crèche municipale au moins 4 jours. Pour prendre vraiment une stabilité. Parce que je sais qu'avant qu'elle ne parte à la crèche les rendez-vous le matin c'était impossible. » (Mme Vel)

Autre sentiment de dérive pour Mme Vel (qui travaillait dans l'animation et a donc une sensibilité et une formation pour les enfants, le fait de leur proposer des activités etc....), l'usage de l'écran pour distraire sa plus grande fille et obtenir un peu de calme :

« Vous aviez le sentiment de pas y arriver avec elles ? »

« Oui ».

« Quels étaient vos points de frustration principaux ? »

« Là où j'étais frustrée, pour pas qu'elle me colle et pour pas qu'elle ne réveille sa sœur j'avais tendance à allumer la télé pour qu'elle se calme. Et avec la jalousie elle venait vers moi pour que je la porte et je ne pouvais pas. » (Mme Vel)

Même quand la période où ces femmes gardent leurs enfants est plutôt heureuse pour elles du fait de la proximité qu'elles cultivent alors avec ces derniers, les regards extérieurs (des proches, amis et familles) peuvent venir rendre la situation inconfortable :

« Vous l'avez vécu comment la situation de parent qui accueille ? »

« Moi très bien parce que je pouvais amener le grand à l'école. J'étais tout le temps avec eux. Après ce qui m'a choquée c'est le regard des gens. Ils ne comprenaient pas que je ne travaille pas. Ça m'a un peu surpris c'est : tu es jeune pourquoi tu restes à la maison ? C'est des remarques de la part des autres. Oui famille, amis, entourage quoi. En gros, tu as fait des études pour rester à la maison. En gros être mère à la maison c'est comme si on ne faisait rien de notre vie. » (Mme Patian)

Ces mères précarisées faute d'accueil sont les parents chez lesquels nous avons pu sentir (et qui nous ont donné à sentir par leur propre détresse) de telles dérives de parentalité qui ne sont pas présentes chez – par exemple – les mères distantes ou les mères esseulées. On a, encore une fois, le sentiment que ces femmes paient très cher la sortie d'un modèle de conciliation vie familiale et professionnelle via l'accueil collectif auquel elles aspiraient. Elles le paient très cher parce qu'elles ne parviennent pas à s'adapter via des stratégies plus « utilitaires » voire de « survie » (par exemple, recourir à une assistante maternelle même si cela leur semble très difficile). On peut faire l'hypothèse que ces femmes

font partie des franges des classes populaires stabilisées en voie d'accès aux catégories moyennes et qui, du fait de cette transition en cours, se projettent d'autant plus fermement dans ce modèle de « femme-active-avec-enfant-en-crèche ». Un modèle ou une image qu'elles vivent avec trop de rigidité ce qui fait que, malgré des ressources personnelles et familiales, les refus opposés à leurs demandes en crèche les plongent dans des situations dont elles ne peuvent s'extraire qu'en sortant (pour ce qui concerne l'accueil de la petite enfance) du droit commun pour bénéficier de réseaux et d'accueils réservés plutôt aux parents hors emploi ou précarisés.

➤ *Une précarisation financière et matérielle*

Lors de leurs phases de sortie de l'emploi, ces femmes recourent au chômage, au RSA voire prennent sur les économies qu'elles ont réalisées lors de leur phase d'activité pour maintenir l'équilibre budgétaire de leur ménage :

« Moi ce qui m'a posé le plus gros problème c'est la place en crèche. Je ne comprends pas. On travaille, on ne nous donne pas de place. On ne travaille pas, on ne nous donne pas de place. Moi j'ai des économies... quand j'ai besoin je prends. C'est tous les mois. J'ai de l'espoir pour trouver rapidement un travail. » (Mme Patian)

Mme Patian n'a, au moment de l'entretien, plus aucun revenu, son conjoint gagne environ 1500 euros et ils ont trois jeunes enfants. Mme Vel est prise dans les mêmes contraintes et questionnements avec la tension supplémentaire qu'elle souhaite changer de travail et donc commencer une nouvelle formation une fois ses filles sorties de la petite enfance :

« Vous avez des économies pour faire face à la période qui s'annonce ? »

« Si si. Pour mon fils je n'avais pas d'économies et quand j'ai repris ça a été une catastrophe, j'étais tout le temps à découvert. Et j'ai mis de l'argent de côté pour y faire ça. C'est ça qui me fait peur pour ma formation. » (Mme Vel)

Enfin, Mme Arrad n'a dû d'échapper à la perte de son logement que parce qu'elle le louait à un membre de sa famille :

« Moi je n'aurais pas ma famille derrière je serai tombée dans un gouffre. Avec monsieur j'aurais perdu ma maison. » (Mme Arrad)

➤ *Sortir du droit commun pour accéder à un accueil*

On le voit encore et toujours, la sortie de leur modèle désiré expose ces femmes et leurs ménages modestes à des déséquilibres et des tensions très fortes. Nous les avons rencontrées via des établissements associatifs d'accueil ouverts voire spécialisés sur l'accueil de publics précaires et hors emploi. Ce qui signifie qu'une partie de ces femmes précarisées (puisqu'on peut tout à fait imaginer qu'une partie d'entre elles ne parvient pas à être orientées vers ces établissements d'accueil et poursuivent leur dérive tout le temps de la petite enfance de leurs enfants) ne parviennent aux modes d'accueil qu'en quittant le modèle (demander une place dans un établissement public en tant que parent actif) et en passant par la « filière sociale ou insertion » :

« Ce n'est pas la ville qui m'a obtenu cette crèche, c'est la dame qui s'occupait de mon RSA. Je suis rentrée ici (dans la crèche associative où a eu lieu l'entretien) ma petite avait 6 mois. Et comme ils ont vu mon état ils m'ont proposée de prendre ma grande pour les vacances scolaires pour pas que j'aïlle jusqu'au (nom de ville où son aînée était accueillie à temps partiel dans une crèche privée). Et du coup c'était génial, ma grande a fait 6 mois et il n'y a que ma petite qui est restée ici. » (Mme Arrad)

Ou bien en passant par des conseils de connaissances, de proches qui leur permettent d'envisager un accueil extérieur alors qu'elle l'avait perdu de vue, comme Mme Vel :

« Vous l'avez connu comment la crèche éphémère où est accueillie votre fille ? »

« C'est la voisine de ma mère, ses petits-enfants étaient inscrits là-bas et ma cousine aussi... J'étais encore réticente, mais je me suis lancée. J'étais concentrée sur la plus petite et ma

grande ça l'a fait grandir trop vite, elle est autonome, c'est compliqué d'être avec les deux parce qu'elles n'ont pas les mêmes besoins. Après il y a le papa qui aide... mais l'inscription à la crèche je l'ai aussi fait pour éviter tout ce qui est télé. Parce que je suis animatrice, je fais des activités mais trouver le temps c'est compliqué. J'aime bien tout ce qui est manuel tout ça. Mais c'est compliqué. » (Mme Vel)

Quant à Mme Patian, elle a connu la même crèche éphémère que Mme Vel via un centre social :

« Comment vous avez eu connaissance de la crèche ? »

« *Ma voisine elle avait sa fille qui était gardée là-bas et je me suis renseignée au centre social et ils m'ont donné le dossier j'ai rempli. »*

« Ils ne proposent que des accueils sur deux jours ? »

« *Oui c'est ça et c'est déjà très bien ».*

« C'est très bien pour qui ? »

« *Pour nous deux, parce que je sens qu'elle s'amuse très bien là-bas et moi je peux me reposer. Parce que les six derniers mois c'était très compliqué parce que je faisais la formation en ligne, je la faisais la nuit et la journée je ne dormais pas. » (Mme Patian)*

Ce dernier extrait d'entretien où Mme Patian évoque sa formation nous permet de pointer une autre caractéristique de ces femmes précarisées faute d'accueil. Elles sont, on l'a dit, plutôt solidement implantées dans l'emploi et leur parcours est d'autant plus difficile, tendu, qu'elles cherchent à faire des formations, à changer de travail tout en gérant leurs jeunes enfants, le manque de place en crèche. On a bien à faire avec elles à des parcours de précarisation de foyers stables de catégorie populaire qui restent et souhaitent rester dans le droit commun et risque, de ce fait, de tomber dans la pauvreté, et non pas - à proprement parler - à des ménages pauvres « installés » plus durablement dans une distance à l'emploi et à la formation.

▪ **Amener la conversation sur les modes d'accueil**

Les mères précarisées faute d'accueil n'ont pas besoin d'être sensibilisées à l'intérêt de l'accueil de leur enfant en collectif puisque, on l'a vu, elles sont tout à fait acquises à ce principe et souffrent plutôt de leur insuccès de leur demande de places ainsi que d'une certaine « rigidité » dans leur manière de se projeter dans des alternatives au collectif. Les pistes de travail envisagées ressortiraient de modalités généralement valables pour l'ensemble des parents en demande d'accueil mais plus particulièrement nécessaire pour ce profil de parents : **accompagner l'information sur les modes d'accueil d'une conversation sur les modes d'accueil. A savoir, un échange plus élargi et souple sur le projet d'accueil des parents, les valeurs mais aussi les « images » qui le motivent.** Quelles représentations ont-ils de l'accueil de leur enfant ? Quelles qualités et inconvénients attribuent-ils aux différents modes d'accueil ? Une information qui ne soit pas « plate » et cartographique des modes d'accueil : tels modes d'accueil existent en telle quantité sur tel territoire avec tels horaires et tels tarifs – mais « problématisée » : bien sûr quels sont les horaires, tarifs, et localisation des crèches mais aussi quel est le taux de réponse positive des modes d'accueil sur la commune (une demande sur 2, 5, 10) Quels sont les critères de priorisation ? Qu'est-ce que cela peut laisser anticiper pour ces parents ? Il s'agit de permettre aux parents de passer d'une demande directe, focalisée à une attitude stratégique. Pour cela, il faut aussi présenter les assistantes maternelles, leur disponibilité en place, les conditions de recours et, de même, amener les parents à se projeter : qu'est-ce que formaliser un contrat avec une assistante maternelle ? Qu'est-ce que remplir une fiche de paie ? Comment peut se réguler la relation au quotidien concrètement avec l'assistante (sans laisser croire aux parents que l'établissement d'un contrat de travail clair et explicite suffira à réguler la relation quotidienne et les questionnements éducatifs avec l'assistante maternelle (voir Moisset, 2012)⁸⁹. Pour ces mères précarisées, on peut imaginer qu'une telle conversation aurait pu, pour certaines d'entre elles, les amener à considérer l'offre d'accueil individuel et peut-être enrayer des dynamiques négatives

⁸⁹ Etude sur la construction du rôle de parent-employeur, pour le compte de la FEPEM 2012

d'emploi, de parentalité. Les faire se projeter dans une probable réponse négative, avec le fait de devoir garder leur enfant elle-même, peut être l'occasion de les projeter très concrètement dans le recours à une assistante maternelle avec des simulations financières par exemple, et de leur exposer plus largement les ressources présentes sur le territoire pour les parents avec leurs enfants etc...

5. Les parents défiants qui cherchent à se soustraire aux logiques de contrôle social

A l'image des « mères distantes », ces parents privilégient le fait de garder eux-mêmes leurs enfants tout en recourant pour une partie d'entre eux, de manière ponctuelle ou à temps partiel, à des temps d'accueil, pour leur permettre d'exercer un emploi, plus ou moins stable, de faciliter la socialisation de leur enfant (en particulier avant l'entrée à l'école), lutter contre leur isolement, ou **se conformer à une « injonction »** - perçue comme telle – des services sociaux (PMI ou services de l'ASE). Ces parents se distinguent du fait d'avoir dû faire face ou affronter tout au long de leurs parcours de vie une grande adversité sociale, économique et biographique (ruptures familiales, suivis sociaux, violences...), qui ont engendré pour certains un **fort sentiment de protection et de responsabilité vis-à-vis de leurs enfants, mais aussi une crainte et une méfiance institutionnelle** qui a pu conduire à mettre à distance, au moins dans un premier temps, les modes d'accueil de la petite enfance et ressources d'aide à la parentalité.

Ayant vécu **des parcours chaotiques d'enfants placés, un suivi par l'aide sociale à l'enfance ou un contrôle social régulier dans leur enfance et leur parcours d'adultes et de parents**, des relations parfois conflictuelles avec les travailleurs sociaux, ces familles en ont développé une forte méfiance vis-à-vis des dispositifs d'accompagnement institutionnels, et **n'aspirent qu'à se soustraire à toute forme de contrôle social, dont les modes d'accueil et les actions d'aide à la parentalité peuvent être porteurs (ou complices) de leur point de vue.**

▪ La construction du positionnement parental

Par rapport aux types précédents, ces parents se caractérisent par des situations plus ou moins stables d'un point de vue résidentiel et matériel, variables sur le plan conjugal, mais surtout font état de **parcours de vie chaotiques marqués par des traumatismes, des ruptures familiales et un suivi souvent mal vécu par les services sociaux** (certains ayant été placés dès leur enfance), et se poursuivant dans leur vie d'adultes et de parents.

« Je suis une enfant de l'ASE. J'ai été suivie de mes 8 ans jusqu'à mes 18 ans, et après, avec mes enfants j'ai été suivie aussi, parce que quand j'étais au foyer mère-enfant j'étais mineure. Il a fallu que j'ai un tuteur, mon plus grand aussi. Donc je connais bien le centre social, car c'est là où j'allais pour le suivi » (Mme Durand)

« J'ai été suivie d'un point de vue social, psychologiquement, parce que je prenais des substances illicites avant ma grossesse. Du coup je me suis fait aider. J'avais la psychologue, le psychiatre, l'assistante sociale, j'avais des soucis avec la justice, j'en voulais au monde entier, dès que l'on s'approchait de moi, c'était dans ma tête – » je vais te faire du mal, ne t'approche pas où je vais te faire du mal » - je voulais tuer tout le monde et c'est là, un mois après où j'ai appris la grossesse, que j'ai dit 'je ne veux plus l'aide de personne'. Je suis encore suivie, ça m'aide pour certains papiers, mais c'est tout » (Mme Saivet)

« J'ai vécu une enfance un peu compliquée, j'ai fini dans un ITEP. Du coup, après l'ITEP, on m'a mis sous tutelle. J'ai eu un problème avec EDF et je me suis retrouvée avec une somme que je ne pouvais pas honorer, et j'ai été suivie par une assistante sociale. Ils voulaient me mettre sous tutelle, mais ma mère a dit stop. Mais du coup, depuis, je me méfie énormément des gens, car j'ai toujours l'impression qu'ils me prennent pour une gamine (...) Beaucoup me jugent car j'ai un énorme décalage scolaire, jusqu'à mes 10 ans je ne savais pas parler, j'étais enfermée dans une bulle neutre, j'étais à part des autres. Mais j'ai rattrapé mon retard » (M. et Mme Prades)

« Ma famille, c'est ma famille d'accueil, celle qui m'a élevée, car mes parents, mes vrais parents, je ne leur parle plus depuis une bonne dizaine d'années » (Mme Basson)

Dans ce contexte, l'arrivée de l'enfant n'est pas toujours maîtrisée ni inscrite dans un cadre de stabilité avec le conjoint, ou - si elle est voulue et préparée par le couple - elle n'est pas totalement coordonnée avec les autres dimensions de leur existence (professionnelle, résidentielle, conjugale). Toutefois, quelle que soit la situation initiale, ces parents tendent à montrer qu'ils s'en saisissent comme une opportunité de stabiliser leur parcours de vie et d'engager une autre dynamique :

« Je l'élève seule, elle n'a pas été reconnue par son papa. J'ai vécu la grossesse seule, la naissance seule. (...) Non, déjà quand je suis tombée enceinte ce n'était pas prévu, on m'avait toujours dit que je ne pourrais pas avoir d'enfant. Donc quand j'ai appris ma grossesse, je n'y croyais pas, j'étais un peu surprise. Agréablement. Mais quand j'en ai parlé au papa, lui bien sûr a refusé, il m'a dit que j'allais être seule. Du coup je l'ai gardé. (...) J'étais chez mes parents le jour où j'ai appris que j'étais enceinte. J'ai voulu avoir mon permis, chose que je n'avais pas, je l'ai passé et je l'ai obtenu juste avant d'accoucher. Toute ma grossesse j'étais chez mes parents, mais dès que ma fille a eu un mois, j'avais mon appartement, mon permis, mon travail était à Rodez et du coup voilà » (Mme Saivet)

L'intervention des services sociaux peut être vue comme une ressource, un appui pour construire son positionnement parental, disposer des repères nécessaires, même si ce ne sont pas les interlocuteurs que l'on va solliciter de prime abord (la famille, quand le lien est maintenu, est privilégiée, comme les conseils des ami.e.s) :

« Moi aussi à un moment donné j'ai été suivie par l'ASE. Ils m'ont bien aidée, ils m'ont bien soutenue. Ils m'ont reposé le cadre, les repères, parce que je ne prenais pas les rendez-vous médicaux, avec les écoles, et ils m'ont tout remis en ordre. Maintenant tout est fait. J'ai gardé le cadre. Même avec les écoles, je reste toujours en lien avec eux. L'ASE ils m'ont suivi pendant 10 ans. C'est eux qui m'ont aidé. Au début j'étais sur mes gardes, j'ai mis du temps à accepter. Ils m'ont quand même bien remontée. Tous mes efforts ont payé, car ça fait un ou deux ans que je ne suis pas suivie. J'ai juste mon assistante sociale qui me suit aussi, pour le Rsa » (Mme Lebrun).

« Moi je n'ai pas de problème avec la PMI, on est plutôt dans la transparence. S'ils voient un problème avec mon enfant ils me le disent, et puis la puéricultrice s'est aussi déjà occupée de mon plus grand, donc on est dans la continuité. Si j'ai des questions je sais que je peux leur poser, ils me répondent » (Mme Durand)

Mais cette intervention des services sociaux est aussi souvent perçue par ces parents comme une menace, un facteur supplémentaire de fragilisation de leur parentalité, de déstabilisation, dans des contextes de vie déjà difficiles, un parcours de construction de soi, une mise sous contrôle dont la légitimité leur paraît contestable au regard des efforts qu'ils déploient pour assurer les meilleures conditions d'existence et de développement pour leur enfant :

« Je suis asociale. J'ai toujours la crainte qu'on m'enlève mon enfant. Je m'en occupe super bien, mais j'ai tellement cette peur » (Mme Saivet)

« Moi, du fait que je suis jeune, on me prend pour une gamine en incapacité de s'occuper de son enfant. C'est souvent le cas, ça arrive souvent, alors que je me bats pour mon fils, pour son bien-être, malgré ma santé, tous les jours... »

« C'est la PMI qui vient vous voir, c'est ça ? »

« Oui, et ce sont toujours des critiques, du rabaissement... et elle n'a pas le même rapport avec mon conjoint. Par exemple, la dernière fois où elle est venue, j'avais des amis qui étaient là, et il y avait du sirop sur la table, et elle me l'a reproché... on a toujours peur de faire quelque chose de mal... j'avais gardé pour une amie des chatons qui avaient besoin d'un traitement et elle m'avait critiqué pour ça, que la litière, ça la gênait, les croquettes aussi... la moindre petite chose. A un moment donné, j'ai voulu faire du rangement, et du coup, il y avait un peu de bazar,

je lui ai expliqué, et à chaque fois elle me faisait des reproches. Et la question qui revient souvent, c'est la maison : quand est-ce que les travaux seront finis. J'ai l'impression d'être souvent jugée » (M. et Mme Prades)

« J'ai souvent eu l'impression, même au foyer, j'étais la plus jeune, et j'ai souvent eu l'impression qu'on profitait du fait que je sois jeune pour continuer un placement dont il n'y avait plus besoin. Donc à la fin je n'ai plus donné de nouvelles de mon fils pendant 8 mois, jusqu'à l'audience, où je leur ai dit « si vous voulez prendre mon fils, prenez-le » : j'ai été au foyer, j'ai ouvert ma maison, j'ai prouvé que je savais m'en occuper, que je savais faire à manger, que ma maison était propre. Oui j'ai un chien qui laisse des poils, mais je ne vais pas le tondre. Je passe le balais 6 fois par jour, mais... si vous voulez le prendre, prenez-le, car chaque année vous me dites que c'est la dernière année, et vous me le remettez. Donc si vous voulez le prendre, prenez-le, et ils m'ont dit « non ce n'est pas le but, on va juste remettre 6 mois le temps que vous passiez devant le juge aux affaires familiales. » Et les affaires familiales m'ont donné la garde exclusive de mon premier. Mais j'ai arrêté de donner signe de vie pour qu'ils me laissent tranquille, parce que j'avais fait tout ce qu'il fallait depuis mes 16 ans, jusqu'à mes 20 ans. J'ai prouvé. Ils veulent que je fasse quoi de plus ? » (Mme Durand)

S'il ne s'agit pas ici de remettre en question la légitimité ou la pertinence de ces interventions, on retrouve dans ces témoignages le caractère parfois déstabilisant de ces suivis et visites à domicile, également décrites précédemment dans les situations que peuvent vivre les mères « célibatantes » : le sentiment de violence d'un regard porté sans concertation ni véritable échange sur leurs réalités et les démarches qu'ils entreprennent pour favoriser le développement de leurs enfants (dans un des témoignages ces parents soulignent notamment les initiatives qu'ils ont entreprises pour passer des moments avec leur enfant à la ludothèque, l'inscrire aux « bébés nageurs », partager des temps de loisirs partagés à la mer, leur participation à des actions « cafés des parents » organisées par le centre social...), le sentiment d'être jugés à charge, sans percevoir la dimension d'aide et d'écoute que pourrait apporter cet accompagnement social de la PMI ou de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Une fragilisation d'autant plus exacerbée dans un contexte de précarité, d'instabilité ou de conflit conjugal (un des parents souligne ainsi comment la « menace » de l'aide sociale à l'enfance peut être également utilisée comme une arme de déstabilisation de l'autre dans ce contexte conflictuel), et par la crainte des représentations qui pourraient être associées à leur parcours au regard de la « reproduction » potentielle qu'ils pourraient engendrer dans la construction de leur parentalité :

« Ce n'est pas pour le divorce, c'est par rapport aux enfants. J'ai rendez-vous le 7, je sens que l'on va me placer mes enfants à cause de ses conneries à lui en fait. Depuis le départ. »

« Ah c'est ça l'inquiétude ? »

« Vous avez compris, je suis une ancienne enfant placée, il y a le risque, deux fois plus. »

« Vous pensez que ça risque d'arriver ?

« D'abord il y a un historique ça c'est clair et net, j'en avais parlé avec ma famille d'accueil : quand j'ai eu ma fille, qui est ma première, ils m'ont dit 'tu as la chance de la garder'. Il y a eu deux placements dans la semaine, ils sortaient directement de la maternité parce qu'ils avaient eu des parents maltraitants et ils avaient peur qu'ils reproduisent la même chose ».

« Ah c'est la peur de la reproduction. »

« La peur de la reproduction parce que 90% des gens vont reproduire ce que les parents leur ont fait, je le vois avec mon frère et ma sœur, ma mère est une droguée qui était battante, mon frère il finit sous drogue dure, il a 20 ans, ma sœur 37 ans ou 38 je ne sais plus, elle est comme ma mère alors qu'elle a une petite fille. Il y a de la mise en danger, il est vrai je ne leur parle plus, mais si vraiment ils regardent comment j'étais placée... là je me retrouve toute seule avec 5 enfants « mon dieu elle va faire pareil » ! Je suis quelqu'un qui gueule et j'ai une grande comédienne qui a 13 ans : vous, vous venez chez moi, vous êtes derrière la porte, vous nous entendez, vous pouvez être persuadé que si là je n'ai pas les flics un jour chez moi je ne comprendrais pas. Une fois que la porte est fermée on ne sait pas ce qui se passe. Ils peuvent penser que l'on va reproduire ce que l'on a vécu. Là en plus j'ai des enfants perturbés à l'école

avec les propos qu'ils ont, ils n'ont pas vu maman pendant un mois, « vous la verrez plus » etc. (propos du père). L'enfant de 6 ans qui est menacée aussi ou lui dire « il faut que tu dises ça, ça, ça' – 'papa m'a dit qu'il fallait vous dire que maman nous tapait tout le temps » - Maman te tape L. ? - Mais non maman ne me tape pas, c'est papa qu'il l'a dit. Il y a tout un montage de crâne derrière » (Mme Basson)

« G. (leur enfant), j'ai peur qu'il soit un peu comme moi. Je marque facilement et pas seulement des bleus. Il se fait par exemple des bleus au niveau des doigts, comme il fait ses dents, en essayant de les mettre à la bouche. »

« Quand vous me dites ça, vous avez peur aussi qu'on imagine d'autres choses, c'est ça ? »

« Oui. C'est déjà arrivé à une connaissance à moi. Son enfant a une maladie qui fait que les bleus arrivent facilement. »

« Et vous avez peur qu'on fasse de mauvaises interprétations si votre enfant a des soucis de ce type ? »

« Oui, on voit une jeune maman et on se dit que je suis en incapacité. Sachant que j'ai un handicap qui ne se voit pas. Alors du coup les critiques sont faciles. Même de notre famille » (M. et Mme Prades)

▪ **Le rapport aux modes d'accueil et aux ressources extérieures**

Ces craintes engendrent pour certains **un repli sur le domicile et l'environnement familial, et dans tous les cas une méfiance par rapport à l'extérieur**, que ce soient les professionnels de la petite enfance, les intervenants sociaux ou les autres familles, qui pourraient avoir un regard sur leur manière d'exercer leur parentalité ou les comportements de leurs enfants :

« Une nounou, non, même chez les amis je n'ai pas confiance. Je n'ai plus confiance en personne, ils m'ont trahie. Si je fais venir quelqu'un chez moi ils peuvent vous prendre des affaires, vous faire des coups dans le dos. Moi je ne veux plus de ça. Depuis que je suis chez moi avec ma fille, personne n'est venu chez moi. Que mes parents, ma sœur et mon frère. Je ne veux plus personne parce que protéger mon enfant c'est ma priorité. Je ne veux personne à la maison » (Mme Saivet)

« C'est vrai partir en vacances (dans un cadre collectif, avec d'autres familles bénéficiaires d'un dispositif d'aide au départ) c'est toute une logistique qu'il faut gérer derrière. Il faut pouvoir s'y rendre, pouvoir accepter d'être avec les autres aussi, les gens vont nous observer vivre avec nos enfants, en plus mes enfants ne mangent pas très proprement, j'en ai deux qui ont des restrictions alimentaires, ils ne font pas d'allergies... mais c'est psychologique il faut accepter que les gens voient aussi comment vous vivez, et ça j'ai du mal » (Mme Basson)

Ces parents ne se situent pas, pour une partie d'entre eux, dans une perspective d'emploi à court terme et **privilegient la garde de leur enfant par eux-mêmes ou leur famille proche**, afin de se prémunir contre les potentiels « risques » que pourrait leur faire courir, à eux-mêmes, comme à leur enfant, la mobilisation d'un mode d'accueil de la petite enfance (crainte du jugement extérieur, de la remise en cause de leurs pratiques éducatives déjà fragilisées par les formes de contrôle social vécues par ailleurs,...). Souvent confrontés à une pluralité de difficultés sociales, économiques et familiales, le recours aux modes d'accueil ne constitue par ailleurs pas nécessairement la priorité dans leur quotidien, lorsqu'il leur faut déjà assurer des conditions minimales d'existence, assurer l'accompagnement et la prise en charge d'enfants ayant un handicap ou gérer les conséquences d'un divorce conflictuel.

« Mes enfants ils sont là c'est moi qui les ai faits, je les assume, sachant que je ne vais pas travailler pourquoi je les mettrais en garderie ? non je suis là, je les garde (...) Après on en parle beaucoup au niveau de la télé de tout ce qui peut se passer, sauf que c'est ce qui peut se passer avec n'importe qui, n'importe quel parent, n'importe quel parent peut être maltraitant avec son enfant sans forcément un craquage. C'est tellement médiatisé quand ça arrive chez une nourrice, pourtant ça arrive aussi en crèche on ne va pas se leurrer, il y a des crèches qui

sont maltraitantes, la preuve ; aucune structure ne se passe pareil, qu'une personne on va dire une nounou à côté, les gens ont peur de ça. Après il faut faire confiance maintenant si vous ne voulez pas faire confiance vous gardez les enfants chez vous. En l'occurrence c'est un peu mon cas » (Mme Basson)

« Pour les 4 premiers, j'avais encore le père des enfants. Mais c'était mon quotidien, mon petit cocon. J'ai fait mes enfants, c'est à moi de les élever, c'est mon rôle » (Mme Lebrun).

L'orientation vers les modes d'accueil ou actions d'aide à la parentalité proposée par les travailleurs sociaux est alors vécue comme une « injonction », à laquelle la famille a le sentiment de devoir se « soumettre » sous peine d'en subir les conséquences, d'être jugés comme de « mauvais parents », voire de perdre la garde de l'enfant. Ces appréhensions sont décuplées dans des contextes où le parent est fragilisé par une situation conjugale conflictuelle ou instable, une situation sociale et économique précaire.

« On est en train de l'inscrire à la crèche, sous l'obligation de la dame de la PMI, qui me réclamait souvent de le mettre à la crèche, par rapport à mes problèmes de santé. (...) C'était à chaque fois qu'elle venait nous voir. Et elle continue toujours à venir, malgré les renseignements qu'on a eus. Du fait qu'on est nouveaux parents, on ne connaît pas trop les protocoles de la dame de la PMI. Normalement, on aurait été en droit d'arrêter ces visites, mais la dame en a décidé autrement, elle continue de venir voir G., et c'est pareil pour la crèche. De la manière dont elle l'a dit, moi j'ai senti que c'était une obligation. Je n'en veux pas à la crèche, mais c'est ce qui fait que j'ai un souci avec les gens comme ça, la dame de la PMI, le centre social » (M. et Mme Prades)

« Je fais des activités avec le centre social. Des sorties pour les loisirs, pour les familles. C'est important, parce que si on ne le fait pas on se le fait reprocher (par la PMI, l'ASE,). Mes deux aînés, ça fait 5 ans qu'ils sont placés. J'ai une heure de visite médiatisée tous les 15 jours. L'ASE doit venir chez moi voir mon appartement, pour voir s'ils peuvent venir par la suite. Je voudrais pouvoir faire des activités avec eux. Qu'ils soient contents quand ils repartent après de la maison... On est encadrés, mais moi le regard des gens je m'en fous » (Mme Nouri).

Le sentiment de protection et de responsabilité vis-à-vis de leur enfant est aussi souvent fortement invoqué dans les entretiens pour justifier le non ou le faible recours aux modes d'accueil, en particulier lorsque l'enfant vit déjà des difficultés au sein même de la cellule familiale (conditions de vie difficile, rapports conflictuels au sein du couple,...) : le réflexe de protection est alors fortement mis en avant pour ne pas fragiliser encore plus l'équilibre psychologique de l'enfant, le mettre dans une potentielle nouvelle situation de stress (dans un cadre qu'il ne connaît pas, avec des personnes qui ne sauront peut-être pas comprendre ses besoins aussi bien que leur parent,...).

« Je connaissais mais je refusais d'aller chez une nounou. Parce que je n'ai pas confiance, j'avais peur de la malveillance, je ne voulais pas donner mon enfant à une dame que je ne connais pas. Moi mon enfant il faut qu'il soit en sécurité. En crèche je ne dis pas qu'il est totalement en sécurité loin de là, mais il y a du personnel s'il venait à passer du monde, s'il y a quelque chose, il y en a qui pourraient réagir » (Mme Saivet)

« Il y a tellement de choses qui se passent maintenant que mes enfants, c'est mieux qu'ils soient avec moi, et s'il arrive quelque chose, je ne pourrai pas m'en prendre à quelqu'un d'autre » (Mme Durand)

« Après ça dépend des crèches, toutes ne se ressemblent pas. Moi sur une où j'étais allée, c'était à la chaîne, ils ne prenaient pas de temps pour les enfants. Il y en a qui restaient couchés alors qu'ils étaient réveillés, ce n'est pas forcément de maltraitance volontaire mais c'est plus du manque de personnel, si un enfant pleure bah tant pis ils le laissent pleurer. Vraiment 4 personnes pour trente enfants ; on ne peut pas changer trente couches en même temps, leurs donner à manger... s'il y en a un qui pleure parce qu'il a faim, tant pis il va attendre c'est malheureux mais il n'y a que 4 personnes, il n'en y a pas trente malheureusement. C'est vrai que c'est assez compliqué de ce point de vue-là, pour moi c'est l'usine quand j'y ai mis ma fille j'ai fait exprès de la mettre à des horaires où normalement il y a moins d'enfants. J'avais raison, j'ai pu faire son adaptation etc. je l'avais mis à ces fameux horaires, elle était toute seule, elle

pleurait et toutes les quatre étaient au fond de la pièce entrain de ce boire un café et laissaient pleurer la petite » (Mme Basson).

D'autres paramètres sont également évoqués tels que les difficultés logistiques engendrées par le nombre de leurs enfants (parmi ces parents, certains ont 4, 5 ou 6 enfants à charge), ou les difficultés de mobilité (très problématiques en Aveyron).

L'utilisation de ces ressources n'est alors envisagée qu'en dernier recours, lorsqu'il n'est plus possible de repousser le retour à l'emploi, en alternance avec une garde familiale, **ou à temps très partiel, de manière à ménager les possibilités de socialisation pour leur enfant** (un besoin clairement perçu par les parents), une entrée en formation ou respecter pour partie des injonctions institutionnelles.

« Il n'y avait pas d'autre solution, il était hors de question que je donne mon enfant à qui que ce soit. Papy et Mamie ne travaillant plus, et sachant que ce serait la dernière (enfant), ils se feraient un plaisir de la garder. D'ailleurs, ils sont assez réticents aussi pour la crèche, ils ne veulent pas que je la mette, mais bon, pour moi c'est quelque chose qui me tenait à cœur de la mettre pour qu'elle soit sociable, qu'elle voit d'autres enfants, qu'elle rencontre d'autres personnes que nous » (Mme Saivet)

Avec toujours une grande vigilance quant aux conditions d'accueil proposées et à la sécurité de cet accueil :

« Le lendemain j'ai dit à la crèche 'attention ma fille se lève, et elle ne sait pas s'asseoir, elle se jette en arrière'. Ils m'ont répondu 'c'est pour ça qu'on la laisse couchée par terre et elle se débrouille, c'est comme ça qu'elle y arrivera'. C'est comme ça que j'ai su que ma fille était en danger. »

« Et ça, ça vous fait hésiter à continuer l'accueil en crèche ? »

« Ça peut me faire hésiter oui. Avec mes parents et mes proches, plus ça va, et plus ça nous donne envie de la retirer à l'heure actuelle. Elle a neuf mois, elle n'est pas en retard mais elle ne fait pratiquement rien si on ne la stimule pas ».

« Du coup si vous la retirez, ce seront vos parents qui la garderaient ? »

« Oui ».

« Parce que vous êtes plus en phase avec vos parents ? »

« Totalement. Après, comme je l'ai dit, je la ramène de temps en temps pour qu'elle soit avec d'autres enfants » (Mme Saivet)

Là aussi, les possibilités d'accueil occasionnel et les dispositifs permettant un accueil libre enfant parent, voire des possibilités d'activité partagée, comme les LAEP, peuvent rencontrer un écho plus favorable, et **permettre progressivement de tisser des liens entre ces parents et les professionnel(le)s de ces structures, de poser les bases d'une relation apaisée et constructive pour l'enfant.**

VIII. Structuration du référentiel éducatif et parental. Le rapport à la norme et à l'institution des familles.

Après analyse des deux terrains auprès des acteurs institutionnels, reprenons le fil de nos interrogations issus de la revue de littérature : les parents en situation de pauvreté se posent-ils la question de l'accueil extérieur de leurs enfants ? A quels moments de l'arrivée et de l'évolution de leurs enfants ? Suivant quelles logiques ? Que peut-on dire du vécu de leur parentalité indépendamment de la question de l'accueil de leurs enfants ? Est-ce un vécu heureux ou problématique (sentiment d'inadéquation, évocation de pratiques éducatives inadaptées) ? Et si ces parents ne se posent pas la question de l'accueil de leur jeune enfant peut-on dire, au regard de leur situation et de leur vécu, qu'un tel accueil leur serait bénéfique ? A eux-mêmes ainsi qu'à leur enfant ?

1. Des parents qui adhèrent aux normes centrales de la parentalité contemporaine

On l'a vu plus haut, dans la revue de littérature. **On ne discerne pas réellement, dans les différents travaux, ce qui fait la spécificité de la parentalité en situation de pauvreté.** Encore une fois, **on observe plutôt un « gradient social de parentalité »** où des pratiques d'information, de stimulation, de développement, de recours à des ressources extérieures sont plus ou moins présentes (moins dans les catégories modestes, populaires ou fragiles et plus à mesure que l'on monte l'échelle sociale). Mais on voit difficilement ce qui fait la spécificité de la pauvreté. Peut-être, comme nous le notions alors, peut-on particulariser la parentalité en situation de pauvreté par le fait que s'y croise ou s'y cristallise une faiblesse des pratiques, une plus forte absence d'intérêt pour des ressources extérieures autour des enfants et une crainte pour des institutions perçues comme menaçantes.

Néanmoins, la plupart des parents que nous avons rencontrés semblent adhérer (à travers ce qu'ils ont pu nous dire lors des entretiens) aux normes centrales de la parentalité contemporaine⁹⁰ et à l'idée que l'enfant est un sujet. Un sujet jeune soit, mais un sujet de parole qui mérite attention, accompagnement, d'être écouté de différentes manières et non pas d'être façonné, modelé par des principes moraux surplombants. Bien sûr, les parents interrogés n'ont pas que des pratiques qui correspondent à ce modèle. Ils peuvent se décrire comme parfois autoritaires, décalés, inattentifs, voire ayant recours aux écrans pour gérer leurs enfants... mais ils nous ont surtout fait part de ces éléments pour dire comment ils s'en dégagent ou tentent de s'en dégager.

Seules certaines des « mères distantes » (cf. typologie) nous ont semblé adhérer à un modèle plus « traditionnel » privilégiant une approche de l'enfant où il s'agit de le câliner et le protéger, **sans notion de stimulation ou de développement, voire de partages de moments et d'activité avec l'enfant.** Cela pourrait paraître étrange, en effet, les parents en situation de pauvreté sont parfois décrits comme adhérant à des modèles parentaux et éducatifs relevant des milieux populaires mais presque « durcis » par leurs conditions de vie. C'est ce que semble pointer Chantal Zaouche Gaudron : « *Bien que l'on assiste dans les familles favorisées à une redistribution des rôles parentaux, force est de constater que, dans ce contexte particulier (de pauvreté), les pères accordent une grande importance au rôle de pourvoyeur, et l'incapacité de répondre aux besoins économiques familiaux peut affecter leur identité de père. En effet, dans les familles à faibles revenus, la perception par les pères de la primauté des rôles plus traditionnels et de pourvoyeur est plus saillante.* »⁹¹ Or, ces modèles parentaux populaires mettraient plus l'accent sur un fort clivage de genre avec les femmes au pôle expressif et affectif et les hommes au pôle autoritaire, statutaire et pratique : « *Cette séparation du travail paternel et maternel est justifiée par l'idée qu'il existe des compétences innées et s'appuie sur une conception naturalisante des rôles féminins et masculins. Ainsi, les femmes seraient plus aptes à assurer le travail affectif de soutien et de communication auprès des enfants. À l'inverse, le travail*

⁹⁰ De Singly, F. (2017). Sociologie de la famille contemporaine. Armand Colin.

De Singly, F. (2009). Comment aider l'enfant à devenir lui-même : Guide de voyage à l'intention du parent. Armand Colin.

⁹¹ Rouyer, V., Devault, A. & Zaouche Gaudron, C. (2005). Conjugalité et parentalité. Dans : Chantal Zaouche Gaudron éd., Les conditions de vie défavorisées influent-elles sur le développement des jeunes enfants (pp. 37-71). Toulouse : Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.zaouc.2005.01.0037>

*paternel supposerait une prise en charge des problèmes techniques qu'un jeune peut rencontrer au quotidien ».*⁹²

Ce fort clivage de genre allant avec une distance avec la norme de l'enfant sujet, l'enfant interlocuteur qui doit être écouté, compris, accompagné plus que cadré : « *Loin de souscrire passivement au modèle négociateur et égalitaire des classes moyennes et supérieures, les parents des classes populaires le fustigent pour son hypocrisie sociale. Cette forme de résistance montre donc les limites du modèle – souvent évoqué par les sociologues de la famille – de diffusion verticale des valeurs éducatives du haut vers le bas de la société, sans traduire pour autant une réaction de repli sur soi ni une hostilité à tout changement. La transformation du mode d'autorité associée au statut de pater familias constitue ainsi, à nos yeux, un exemple éloquent de l'adaptation des pères des milieux populaires aux normes relationnelles actuelles. Loin d'être imperméables à toute évolution, ils s'inscrivent néanmoins dans une certaine tradition familiale qui valorise le respect des normes statutaires. Leurs valeurs éducatives révèlent une position de compromis entre les exigences communicationnelles contemporaines et l'adhésion à un modèle familial basé sur le respect des différences générationnelles.* » (Ibid.)

A ce titre-là, seules quelques familles de notre échantillon semblent adhérer à ce modèle populaire et, significativement, il semble que ce soit, en partie, les familles comprenant un couple de parents et moins fréquemment les femmes seules.

2. La mère, le père et la transition de parentalité

Significativement, le travail de Marie-Clémence Le Pape que nous venons de citer met l'accent, pour illustrer la dynamique spécifique du modèle éducatif des catégories populaires, sur le positionnement des pères. Des pères qui tiennent, même si cela leur coûte, un rôle d'autorité à distance relationnellement de leurs enfants et qui, ainsi, initient et reproduisent auprès de ces derniers les relations d'autorité qu'ils connaissent eux-mêmes dans leur activité professionnelle. **On a justement le sentiment que le positionnement éducatif « contemporain » d'une partie des femmes que nous avons interrogées est lié à la distance ou à l'absence du père dans leur vie avec leurs enfants.** Comme s'il était d'autant moins pensable et envisageable pour ces femmes de se situer dans un modèle éducatif « traditionnel » qu'un des rôles de ce modèle n'est pas ou trop mal, trop intermittemment, tenu. Plus précisément, nous avons le sentiment que la mise à distance du modèle « statutaire traditionnel » est en quelque sorte facilitée par la mise à distance du père des questions éducatives. Ainsi, certaines femmes interviewées mettent à distance activement (même en continuant à vivre maritalement) leur conjoint des questions éducatives pour **mener une « transition de parentalité » de l'éducation statutaire de la sphère culturelle d'origine vers une éducation estimée « moderne »** (ce sont les mères « célibattantes », nous en reparlons ci-dessous).

D'autres femmes, prises dans la même transition ont beaucoup plus de mal à la mener parce que, même si le père n'est pas présent, elles paraissent le regretter et s'inscrivent davantage dans un modèle traditionnel complet. Aussi, même **si elles sont sensibles mais aussi incitées à changer leur référentiel éducatif, elles le font plus de manière subie**, perplexe, en ayant le sentiment de perdre une référence (ce sont les « mères esseulées »). Les femmes qui sont dans des modèles peut être plus traditionnels sont en couple avec une répartition des rôles peu questionnée (c'est le cas des « mères distantes »). Une répartition des rôles entre parents et entre adultes et enfants qui permet aux normes plus « traditionnelles » de s'exercer (même si certaines de ces femmes insistent sur le fait qu'elles n'ont pas reproduit avec leurs enfants ce qui était les pratiques dominantes et traditionnelles dans leur aire culturelle). Autrement dit encore, on a le sentiment que la figure du père, pourvoyeur pour la famille de revenus et de statut en milieu populaire, est aussi, par là même, ce qui peut contribuer à ancrer les pratiques et les références éducatives dans un modèle traditionnel. La femme seule, pourra d'autant moins se référer à cette image de la famille, à cette image des rôles et **pourrait s'autoriser d'autant plus** (à mesure qu'elle prend de la distance à ce modèle plutôt que le regretter) **à faire une transition vers un modèle éducatif central qui est fortement prescrit socialement** (par les institutions d'accueil et d'accompagnement) mais aussi plus cohérent avec l'idée d'une promotion, d'une projection de leurs enfants dans un avenir autre et meilleur.

⁹² Le Pape, M. (2009). Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives. Informations sociales, 154, 88-95. <https://doi.org/10.3917/inso.154.0088>

3. Accompagnement ou contrôle social ?

Quelle que soit la dynamique des parents que nous avons interrogés, on note que leurs parcours sont très significativement **et négativement marqués par l'intervention ou la menace de l'intervention de la protection de l'enfance**. Une de nos interviewées avait ainsi noirci le tableau de sa vie en hôtel social avec ses enfants pour pouvoir obtenir un hébergement plus grand et se retrouve avec un signalement en protection de l'enfance et une audition subséquente. Une autre mère a été signalée par le médecin qui la suivait pour une maladie de dos incapacitante suite à sa dernière grossesse. Le praticien, bien intentionné, signale son état de fatigue aux services sociaux de l'hôpital et ceux-ci mènent une visite à domicile. **Dans ces différentes situations, ces femmes se sentent non seulement menacées dans ce qui constitue l'essentiel de leur univers, leurs enfants et la possibilité qu'ils leur soient retirés.**

Mais elles se sentent également menacées et négligées par **des professionnels prompts à agir sans leur donner les motivations de leurs actions, leurs attendus et leurs critères d'évaluation**. Ces femmes ont le sentiment d'être confrontées à un jeu « aveugle » où des professionnels prétendent les évaluer et sanctionner la validité de leur parentalité **sans leur laisser voir ni leur transmettre ce que sont leurs attendus concernant la « bonne parentalité »**.

Nous insistons sur ce point : il nous a semblé que **ces parents ne refusent pas l'intervention** de la protection de l'enfance en soi (même si elle est très menaçante), ils en refusent surtout des modalités d'intervention extrêmement asymétriques où ils sont piégés dans un jeu institutionnel à leur détriment. On a presque le sentiment, à les entendre, qu'ils sont perplexes et déçus que les professionnels de la protection de l'enfance **interviennent auprès d'eux mais sans leur donner à voir le regard, le concernement, les attentes qu'ils pourraient avoir envers eux et pour leurs enfants**. Comme si ces professionnels intervenaient au nom de la protection des enfants mais manifestaient – en même temps – qu'ils n'ont pas vraiment de considération pour leurs enfants.

Aussi, il nous semble que ces femmes ne refusent pas d'être accompagnées mais cherchent, au contraire, un « véritable » accompagnement. **C'est-à-dire, un accompagnement où la conception de l'enfant mise en jeu, les critères d'évaluation de sa situation soient clairs et partagés. Qu'elles puissent s'en emparer dans leur propre transition de parentalité**. Autrement dit encore, l'intervention sociale menacerait la dynamique de certaines des femmes que nous avons interrogées quand elle se rapproche d'une forme d'intrusion sociale qui ne laisse pas de place à un accompagnement. Cette « intrusion » tend justement à menacer la transition de parentalité que la plupart de ces femmes tentent de mener. Elle met en grande tension, les fait douter **et peut aboutir à des formes de repli où, justement, ces femmes se tiennent encore plus à distance des ressources qui leur seraient utiles**.

IX. Analyse de la distance des familles en situation de pauvreté à l'offre d'accueil et de parentalité

Les parcours de vie et de parentalité des femmes rencontrées attestent de la justesse des hypothèses préalables à ce travail de terrain. Une partie d'entre elles aimeraient à court ou moyen terme accéder à l'emploi et sortir ainsi d'une situation complexe et douloureuse de précarité qui abîme leur relation à l'enfant et leur rôle parental. Confrontées à une ou plusieurs non attributions de places en accueil collectif, les précarisées faute d'accueil notamment lâchent prise et par défiance, autocensure ou méconnaissance n'envisagent pas d'orienter leur recherche vers l'accueil par une assistante maternelle (hypothèse 1). Une majorité de ces femmes, loin de l'emploi, pour des raisons administratives ou familiales, ne se sentent pas réellement légitimes à accéder à cette offre d'accueil, même à temps très partiel (hypothèse 2). Le statut de « parents gardien » affleure de plus dans la distance de ces femmes à l'offre dans une logique de non besoin ou de non demande vis-à-vis de leur enfant (hypothèse 3).

Si le matériau recueilli confirme les hypothèses de départ, il permet par ailleurs de les dépasser et de les affiner par la constitution de 5 positionnements type laissant apparaître entre autres les dimensions de « transition de parentalité » ou de cheminement vers un référentiel éducatif et de parentalité partagé, de crainte à l'égard du professionnel, de son regard, de son jugement, voire de son pouvoir sur la situation de vie, et donc d'anxiété à l'idée de fréquenter un lieu potentiellement insécurisant, sans parler de la difficulté majeure à se séparer de l'enfant. Des parentalités en construction, des recherches parfois difficiles ou contraintes de conformation qui interrogent les transitions, les médiations nécessaires entre professionnels de l'accueil et parents pauvres ou en précarité (hypothèse 4). Ces transitions de normes, d'accueil et plus largement le partage d'un référentiel parental et éducatif apparaissent ici nécessaires pour une interaction en confiance des parents, de l'enfant et des accueillants.

Nous reprenons dans le développement ici les principaux empêchements « objectifs » et « subjectifs » des familles rencontrées à l'accès aux modes d'accueil et aux actions de parentalité, transverses aux différents types proposés, avant de proposer quelques pistes de réflexion pour un rapprochement de l'offre et des familles (partie XI).

1. Des freins « objectifs »⁹³ à l'accès aux modes d'accueil formels en résonance avec la revue de littérature

▪ Le coût, un facteur pas si évident de renoncement

Les différents travaux qui pointent le frein que représente le coût de l'accueil pour les familles les plus pauvres projettent – ou rendent compte – d'un calcul d'ordre quasi-économique de la part de ces dernières : les plus pauvres, n'envisagent pas de possibilité d'une accessibilité financière et, renoncent, pour la plupart, à demander l'accès : non recours primaire. Les femmes précaires, susceptibles d'assumer le coût d'un mode de garde sont exclues de l'offre faute de propositions et sont dans un non-recours secondaire (Van Oorschot). **Dans notre terrain, le coût de l'accueil, s'il peut être conséquent par rapport aux revenus des familles (notamment les familles sans aucuns revenus légaux du fait de l'irrégularité de leur situation) n'est pas apparu comme un véritable frein « objectif ».** A partir du moment où la proposition d'accueil est faite, que les familles savent pouvoir y avoir recours, elles mobilisent des ressources très contraintes pour le rendre possible. Pour expliquer cela, on peut, peut-être, invoquer que – notamment en Seine-Saint-Denis - les familles abordées (notamment celles en hôtel social) sont dans une situation matérielle tellement contrainte **qu'il ne s'agit pas pour elles d'arbitrer entre le coût de l'accueil et d'autres consommations possibles. L'accueil représente une ressource** (en dégageant du temps pour des activités professionnelles au noir notamment et en ouvrant un autre espace de développement à des enfants cantonnés dans des chambres d'hôtel social le reste du temps) telle que la dépense est envisagée.

⁹³ Reprise de la catégorie d'analyse de la revue de littérature du LIEPP.

En revanche, la question du coût (et de la complexité du recours via le contrat de travail) est bien plus présente concernant le recours aux **assistantes maternelles qui apparaissent hors de portée financière et administrative. Remarquons néanmoins, à ce propos, que face à une détermination parentale, cet argument peut ne pas tenir.** En effet, en Seine-Saint-Denis, une des plus jeunes mères de notre échantillon a recouru à une assistante maternelle au prix de la quasi-entièreté de son RSA durant son hébergement en foyer mère-enfant pour pouvoir finir ses études. Là encore, il faut être attentif au fait que nous ne sommes pas que sur un calcul d'arbitrage entre différentes dépenses **mais sur l'établissement de priorités dans des vies contraintes et sans marges.**

- **Des critères d'accès aux modes d'accueil collectifs peu « inclusifs » vis-à-vis du non-emploi ou du handicap**

Parmi les facteurs exogènes, les critères d'attribution des places d'accueil collectif établis par les collectivités locales et/ou les gestionnaires d'équipements – la priorité donnée aux enfants des parents qui travaillent - et les contraintes économiques posées par le financement en mode PSU, constituent des freins incontournables en Aveyron à l'accès aux modes d'accueil pour les familles en situation de pauvreté qui font la démarche d'inscription pour leurs enfants (ou envisagent de le faire). L'offre d'accueil collectif est plébiscitée par les deux tiers des parents qui ont été interrogés lors des enquêtes menées dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental des services aux familles. Or, cette offre d'accueil est loin d'être majoritaire sur le département, même si le nombre d'assistantes maternelles ne cesse de diminuer, en Aveyron comme ailleurs. Dès lors ces équipements peuvent rarement faire face à la diversité des demandes et privilégient l'accueil régulier au détriment de l'accueil occasionnel (plus recherché par les familles interrogées dans le cadre de cette recherche), pour ménager l'équilibre économique de la structure et faciliter la gestion des accueils (plannings).

Une partie des EAJE (13 en 2019) **bénéficient du Bonus mixité et portent une réelle attention à la prise en compte des besoins des publics les plus précarisés (certains entretiens ont été menés avec des familles dont les enfants ont été accueillis dans ces établissements). Cependant, même sur ces équipements, les heures en contrats réguliers sont bien supérieures à l'accueil occasionnel**, à l'image de la crèche de Decazeville dont le ratio entre les accueils occasionnels et les accueils réguliers a largement basculé en faveur des seconds, alors que l'inverse était constaté dix ans auparavant, sous l'effet de la pression croissante de la demande des familles sur cet équipement (en lien avec la baisse drastique des assistantes maternelles en activité sur ce bassin).

En Seine-Saint-Denis, même si cela est lié à la particularité de notre recrutement⁹⁴, on constate que la plupart des familles que nous avons rencontrées et qui ont accès à un accueil, accèdent à une offre d'accueil associative explicitement orientée vers les publics fragiles (migrants, irréguliers, hébergés en centre ou en hôtel social). Encore une fois, cela traduit la particularité de notre recrutement et ne signifie pas que les établissements d'accueils municipaux ou départementaux sont fermés à ces publics ou à d'autres publics modestes (les acteurs départementaux nous ont évoqué un fort pourcentage de parents accueillis en crèche départementale ayant de faibles revenus). **Néanmoins, cela peut également traduire le fait que ces publics (encore une fois principalement des publics avec des problématiques migratoires) restent à distance de l'offre de droit commun. Ils ne savent pas pouvoir y avoir accès et n'ont, pour la plupart, pas approché cette offre.**

La question du handicap renforce ces difficultés d'inclusion dans un droit commun, encore peu adapté et dans un contexte de faiblesse de l'offre d'accueil spécialisé. Dans quelques entretiens, le handicap de l'enfant, creuse de fait la distance aux modes d'accueil et **l'isolement social**. L'accès à l'emploi ou le retour à l'emploi est en conséquence largement compromis. Isolement dramatique pour des familles monoparentales le plus souvent sans ressource familiale et particulièrement précarisées, avec ou sans accès aux aides existantes.

⁹⁴ Pour rappel, recrutement des familles par des réseaux associatifs ou dispositifs spécialisés dans l'accompagnement ou l'accueil de familles en difficultés sociales.

- **Une information trop administrative, non valorisée dans ses bénéfiques**

Si une partie des familles ont une vision parcellaire de l'offre, et des représentations parfois erronées de l'accueil proposé, certaines semblent trouver au cours de leurs parcours des relais pour les informer sur les ressources disponibles sur leur territoire (associations locales, centres sociaux, mais aussi réseau amical, voisins, services de la collectivité...). Une partie des acteurs interrogés dans le cadre de cette recherche regrettent toutefois que les informations communiquées **aillent peu au-delà du nombre de places disponibles et des conditions à remplir pour inscrire leur enfant, alors que ces familles ont plus besoin d'être rassurées sur les conditions d'accueil de leur enfant** (coût, sécurité, prise en compte de ses besoins), les bienfaits que leur enfant peut en retirer, et pleinement écoutées quant à leurs attentes vis-à-vis de cet accueil.

Plus qu'une information, ces familles ont besoin d'une démonstration, d'une illustration sensible de ce en quoi peut consister l'accueil de leur jeune enfant. En effet elles sont, pour la plupart, à distance socialement et culturellement de cette offre. Elles ne partagent pas la croyance relativement commune dans le bénéfice de l'accueil collectif pour l'enfant et les parents. En dehors du fait que, pour certaines, cet accueil peut leur paraître injustifié au regard de leurs conditions de vie (elles ont choisi d'accueillir elles-mêmes leurs enfants), l'accueil collectif ne les convainc pas *à priori*. Il faudrait donc une mise en image sensible, des illustrations bien plus précises et sensibles de ce que les enfants peuvent vivre dans leur accueil pour que ces parents, attentifs au bien être de leur enfant, se décident (un peu plus) à y recourir.

2. Les freins « subjectifs » à l'accès aux modes d'accueil et actions de parentalité

- **L'enfant, support identitaire fort, mais levier pour la valorisation de l'investissement parental**

Le facteur culturel peut amplifier cette distance aux dispositifs d'accueil lorsque les personnes sont issues de pays et de cultures où la garde de l'enfant est en premier lieu dévolue et valorisée culturellement à la mère et/ou la famille au sens large, à la communauté, et où l'offre d'accueil « extérieure » est limitée voire inexistante ou réservée aux familles plus fortunées. La non-maîtrise de la langue, de la culture et des modalités de fonctionnement du pays d'accueil, la crainte générée par les démarches administratives (inscriptions, rôle de parent employeur...), sont autant de freins qui s'ajoutent pour mettre à distance ces familles des modes d'accueil de la petite enfance et ressources d'aide à la parentalité.

Les entretiens réalisés montrent également que l'enfant constitue un support identitaire très fort pour des parents, et en particulier des mères de famille sans emploi ou faiblement en emploi, et que le choix de garder elles-mêmes leurs enfants est un choix pleinement voulu pour assumer leur « rôle » de mère, leur parentalité à temps plein, contribuer à l'équilibre de vie de leurs enfants, développer un lien privilégié avec eux, en particulier dans leurs jeunes années. Beaucoup soulignent lors des entretiens la difficulté qu'elles peuvent avoir à se séparer de leurs enfants, même quelques heures, même avec leur propre famille, tout en reconnaissant les problématiques que cela peut générer dans les comportements de leurs enfants si cette relation devient trop « fusionnelle » (cette qualification est fréquemment employée par ces parents) : crainte de l'extérieur, troubles du comportement, ...

Le fait de pouvoir disposer de ressources d'accueil à temps partiel, en occasionnel, préservant une place centrale au parent (comme les LAEP par exemple) est souvent un levier très bénéfique pour ces parents, pour leur permettre de favoriser la socialisation de leur enfant et créer les conditions d'une séparation progressive, en particulier à l'approche de l'entrée à l'école.

De manière transverse, l'enfant pour les mères interrogées est un socle identitaire très marqué. **L'engagement parental est un levier de valorisation particulièrement important dans des contextes éducatifs et sociaux complexes.** La méfiance à l'égard des accueillantes (mode individuel), moindre concernant l'offre d'accueil collective, **peut en partie être levée par la valorisation de ces compétences et réussites et d'une « bonne » parentalité recherchée par ces mères qui revendiquent leur motivation éducative et leur rôle en la matière.**

▪ Une défiance à l'égard des assistantes maternelles

L'offre d'accueil des assistantes maternelles, plus importante et plus diffuse sur le département de l'Aveyron, moins présente sur le département de Seine-Saint-Denis ne rencontre pas souvent un écho positif du côté des familles interrogées, qui sont réticentes à adopter le statut de parent employeur (en raison de la complexité administrative que cela peut générer), ne peuvent faire face au coût de cet accueil (généralement supérieur à celui de l'accueil collectif) **et suscite pour certains une appréhension quant à la sécurité de l'accueil proposé à leur enfant (les médias et réseaux sociaux pouvant véhiculer des représentations dépréciatives de cet accueil, comme la circulation de témoignages mitigés de leur environnement familial ou amical)**. Confier leur enfant à une autre femme, qu'elles ne connaissent pas, est par ailleurs loin d'être facile à accepter pour ces familles.

Dans cette réticence, on sent surtout **l'impossibilité d'envisager l'accueil par une autre personne pouvant nouer une relation personnalisée, privilégiée avec l'enfant**. On a le sentiment que ces femmes ont une sensation de fragilité dans leur lien à leur enfant. Une fragilité qui n'autorise pas l'exposition de l'enfant à des liens personnalisés en dehors de la famille.

Cette réticence plutôt « psychologique » au recours à une assistante maternelle détermine en partie les parcours des mères « précarisées faute d'accueil » repérées sur les deux départements. Ces femmes dont la situation économique de départ (au moment où le besoin d'accueil du jeune enfant se pose) est modeste, face aux refus réitérés des modes d'accueil collectifs, n'envisagent à aucun moment de passer par une assistante maternelle.

D'un autre côté, **nombre d'assistantes maternelles sont très réticentes à accepter des petits contrats⁹⁵**, du fait des difficultés de gestion (des plannings, et de leurs revenus) que cela peut engendrer. Les problématiques de mobilité constituent par ailleurs en Aveyron un frein non négligeable pour des publics qui ne sont pas nécessairement véhiculés, l'offre de transports collectifs étant très souvent totalement inadaptée à une bonne gestion des déplacements entre le domicile et la structure d'accueil de l'enfant.

▪ La crainte du contrôle social

La distance aux mode d'accueil et ressources d'aide à la parentalité est également pour certaines familles étroitement reliée à leur souhait **de se soustraire aux différentes formes de contrôle social**, auxquelles elles ont eu à faire face parfois tout au long de leur vie d'enfant, d'adulte et de jeunes parents. Mettre à distance des services, c'est une manière pour ces parents de mettre également à distance la protection de l'enfance, ou le travail social, avec lesquels certains ont une histoire faite de conflits et de ressentiments. **Mobiliser les modes d'accueil de la petite enfance ou les services et actions d'aide à la parentalité, c'est s'exposer au regard du professionnel, mais aussi des autres parents, prendre le risque de fragiliser encore un peu plus une parentalité parfois peu assurée (surtout quand on est jeune parent)**.

Une bonne partie du corpus de femmes de Seine-Saint-Denis, compte tenu de leur parcours de migration douloureux, de leur situation familiale et administrative particulièrement précaire se tiennent à distance plus ou moins grande de l'intervention sociale par peur du contrôle social et d'un possible éloignement et placement des enfants. Distantes de l'offre d'accueil, le rapprochement passe par les pairs, les femmes en proximité avec une expérience partagée. La connaissance de l'offre apparait tardive ou retardée selon les rencontres et les échanges. On retrouve cette distance voire cette défiance chez certaines femmes interrogées en Aveyron qui ont également connu l'intervention des services sociaux ou de la protection de l'enfance dans leur parcours de vie.

⁹⁵ Des constats clairement établis dans le cadre d'une enquête départementale menée en Aveyron auprès de 300 assistantes maternelles dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental des services aux familles, et des entretiens réalisés avec le réseau des Relais petite enfance du département.

Certains s'y résoudront afin de « jouer le jeu » avec l'institution (« montrer qu'on est des bons parents », comme le souligne un couple rencontré dans le cadre de cette recherche), et créer les conditions d'un retour ou d'un accès progressif à une parentalité « sans » surveillance. D'autres y viendront progressivement, avec l'appui des ressources « non menaçantes » qu'ils mobilisent par ailleurs pour faciliter leurs conditions de vie (bénévole d'une association caritative, référent familles d'un centre social...), ou via l'utilisation occasionnelle de ces services et actions, leur permettant d'être rassurés quant à la préservation de leur parentalité et de tisser des liens de confiance avec les professionnels de ces lieux. **Le rôle de l'intermédiation est essentiel là aussi pour ces parents.**

- **L'aide à la parentalité : la peur de la stigmatisation, le besoin de trouver des ressources en résonance avec son parcours**

La majorité des familles rencontrées ont peu de questions en matière de parentalité ou en tout cas n'éprouvent pas le besoin de se tourner vers les ressources d'aide à la parentalité pour trouver des réponses à leurs questionnements. La plupart savent pouvoir s'adresser à leur famille, leurs amis, professionnels de santé (médecin, PMI...) et se sentent suffisamment entourées ou « armées » pour faire face à d'éventuels questionnements. Les besoins d'accompagnement sont plus facilement exprimés avec la montée en âge de l'enfant, et l'accompagnement du parcours éducatif, de troubles du comportement qui s'affirment progressivement, ou lorsqu'il s'agit de faire face aux complexités de la prise en charge du handicap de l'enfant.

La « peur d'être jugées » revient également très fortement dans les entretiens pour expliquer le peu d'intérêt des familles en direction des ressources d'aide à la parentalité qui peuvent leur être proposées. Certaines y associent également une vocation sociale et normative, à laquelle elles ne veulent pas être associées, afin de ne pas être assimilées à des parents « en difficulté » avec leurs enfants ou à des publics « assistés ». Les actions de type groupe de parole ou conférences, souvent financées dans le cadre du REAAP, ne suscitent pas de prime abord l'intérêt ou tout au moins la curiosité des familles rencontrées.

En revanche, des liens peuvent plus facilement être tissés lorsque l'action propose une possibilité d'activité partagée avec leurs enfants, via différents objets médians, des sorties loisirs qu'elles ne peuvent pas forcément partager habituellement avec eux (faute de moyens le plus souvent), ou des temps conviviaux durant lesquels elles peuvent rompre des situations d'isolement, échanger avec d'autres parents, apporter leur contribution (cuisine,...) de manière libre et sans enjeu autre que passer un moment agréable avec ou sans leurs enfants.

On note également, parmi les mères de migration récente, un fort désir de changement dans leur façon d'être parent par rapport à ce qu'elles ont-elles-mêmes connues durant leur enfance. Ces femmes, toutes issues d'Afrique Subsaharienne, décrivent une éducation faite de distance, de froideur, de dureté, entrecoupée de ruptures affectives extrêmement brutales. Aussi, elles ont le désir, par elles-mêmes, de changer leur positionnement éducatif. Elles ne semblent toutefois pas du tout attirées (ou ne pas rechercher et donc ne pas percevoir) par les ressources d'aide à la parentalité type REEAP ou LAEP. **Elles sont à la recherche de ressources leur parlant de leur parcours.** C'est-à-dire de témoignages et réflexions de femmes africaines prises dans une même transition de parentalité avec les mêmes coordonnées culturelles que les leurs, **ce qui esquisse une piste de réflexion consistant à valoriser et à diffuser des initiatives prises par des parents de différentes aires culturelles.**

X. Pistes de réflexion pour un rapprochement de l'offre et des familles

Les familles, les femmes rencontrées, ont dans leur parcours de vie, de mobilité, d'insertion sociale et professionnelle, des attentes ou des représentations qui ne coïncident pas avec un accueil formel, le plus souvent collectif de leur enfant. Si nous considérons comme un frein subjectif la centralité qu'elles donnent (mais de manière différenciée entre les mères célibataires, esseulées et distantes) à leurs enfants, alors il faut – pour lever ce frein – leur parler de leurs enfants. Nombre de ces femmes ne sont pas, *a priori*, en recherche de modes d'accueil pour elles-mêmes et leur activité professionnelle (sauf les mères précarisées faute d'accueil). En revanche, elles sont sensibles au devenir de leurs enfants.

La question du coût, bien que centrale en termes strict d'accès, notamment pour l'accueil individuel, ne semble pas ici « empêchante » dans la mobilisation d'une partie des personnes interrogées en Seine-Saint-Denis, notamment les femmes les plus en difficultés, qui trouvent par des activités non déclarées les montants nécessaires pour l'accueil de leur enfant, le plus souvent à temps partiel, dans des structures associatives. On peut, bien sûr, souligner le fait que l'offre d'accueil collective en Seine-Saint-Denis (municipale et départementale) n'est pas accessible à ces femmes qui accèdent par des acteurs spécifiques à une offre relativement déployée en comparaison au territoire Aveyronnais. Mais nous retombons là sur des observations et recommandations déjà faites et connues sur la nécessaire ouverture des gestionnaires, quel que soit leur statut, et sur l'ensemble du territoire aux publics précaires, si ce n'est vulnérables, vis-à-vis de l'emploi. Les critères d'accès au collectif étant à date essentiellement centrés sur les conditions d'activités et de revenus.

1. Informer et démontrer les bénéfices possibles des modes d'accueil collectifs et individuels pour les enfants.

Le principal frein objectif nous semble, au regard de notre échantillon, **la question de l'information et des représentations**. Il ne s'agit pas là de prôner pour une plus grande information sur l'accessibilité de modes d'accueil qui seraient spontanément considérés comme bénéfiques pour les enfants et les parents. Il s'agit de remarquer que, non seulement nombre des femmes interrogées n'imaginent pas que des modes d'accueil puissent leur être ouverts mais que, qui plus est, **elles n'adhèrent pas entièrement à priori à leurs bénéfices supposés**.

Autrement dit, il s'agirait de faire véritablement œuvre d'information auprès de ces publics **sur les objectifs et prétentions des lieux d'accueil collectif** : offrir aux enfants accueillis plus d'espace de jeux, plus de stimulation, plus d'activités, plus d'interactions que ce que la plupart des parents peuvent leur donner. En effet, du fait que nous n'avons pas ou que trop peu rencontrés de parents engagés dans des parcours d'insertion professionnelle, peu des parents interrogés cherchent principalement un mode d'accueil pour pouvoir travailler. Bien sûr, le fait de pouvoir travailler joue dans leur décision d'accepter une place d'accueil quand elle leur est proposée même pour les mères sans papier qui travaillent au noir. Mais justement, elles ne peuvent pas imaginer que leurs stratégies de survie et leur situation administrative pourrait justifier un accueil de leur enfant. Ces parents ne sont donc pas principalement sensibles (sauf peut-être, et paradoxalement, certaines mères distantes) à l'aspect « pratique », « utilitaire » des modes d'accueil pour l'activité professionnelle des parents. En revanche, **ils se saisissent d'une opportunité pour leurs enfants au regard de ce qu'ils savent ne pas pouvoir leur donner du fait de leurs conditions de vie quotidiennes**. Il y a donc tout lieu de communiquer sur les modes d'accueil comme étant accessibles (théoriquement, la pénurie de places oblige à des choix qui doivent pouvoir être justifiés) **à tous les parents parce qu'ils sont principalement destinés à apporter quelque chose aux enfants**. Et il s'agit de pouvoir le démontrer aux parents concernés : en les laissant observer des moments d'accueil au sein des établissements, en les associant – avec leurs enfants - à des moments de jeux, d'ateliers organisés par les structures. C'est ainsi que l'on peut penser toucher des parents **qui sont souvent loin de l'emploi mais très préoccupés de leurs enfants, de ce qu'ils peuvent leur offrir**.

Distantes de l'offre d'accueil collectif, la grande majorité des mères n'ont pas idée de l'existence d'un accueil individuel par une assistante maternelle et la faible part des informées en ont une représentation négative faite de défiance au-delà de la question de l'accessibilité financière. Un travail là aussi sur les représentations, l'opportunité d'un accueil pour l'enfant en termes de développement, de bien être, d'un accueil personnalisé et professionnel apparaît nécessaire. Les mères « précarisées faute d'accueil » pourraient notamment être informées, rassurées sur la qualité de l'accueil **et soutenues administrativement, financièrement** dans cette orientation possible vers ce mode d'accueil individuel. Crainte et méconnaissance d'un accueil individuel, qui pourraient également être en partie levées par **la dimension plus collective de cet accueil dans le cadre de crèches familiales ou de maisons d'assistantes maternelles (MAM).**

2. Penser l'accueil progressif, penser des formes d'accueils mixtes

Autre frein à lever : **la méfiance de ses parents et la crainte de se séparer de leurs enfants trop vite** et, encore une fois, souvent sans réelle motivation. Nous traitons cette crainte comme un frein objectif puisque c'est le fonctionnement de l'offre d'accueil en mode « binaire » : accueil de l'enfant avec séparation du parent ou absence d'accueil qui est interpellé ici. En effet, certains des parents que nous avons interrogés ne peuvent s'accorder la possibilité de faire accueillir leur enfant que s'ils ont accès à une sorte de « **sas** » **d'accommodation** qui dépasse la période d'adaptation. Ils veulent être rassurés sur ce que va vivre et devenir leur enfant en leur absence s'ils le font accueillir. Ils doivent pouvoir observer les professionnels, participer à des temps d'accueil. Ce qui leur permet d'observer, mais aussi de ressentir ce que va vivre leur enfant et d'accepter cet accueil. **On ne peut donc que préconiser des formes d'accueil très progressifs pour les parents les plus méfiants et des formes « mixtes »** c'est à dire des accueils où les parents peuvent venir avec leur enfant pour participer à des activités avec les professionnels et les autres enfants accueillis, avant toute idée de séparation.

On peut tout à fait imaginer que pourraient utilement leur être proposés des ateliers portant non pas sur leur parentalité mais sur les enfants : « venez découvrir votre enfant », « explorez les capacités et la curiosité de votre enfant », « atelier autour des activités et des possibilités d'interaction avec votre enfant ». Ces ateliers étant vraiment centrés sur les activités et les explorations des enfants sans aborder en tant que telle la parentalité. **Ces femmes pourraient alors avoir accès à une ressource qui les intéressent sans se sentir menacées dans leur parcours de parentalité, dans leur recherche de nouvelles références et manières de faire.**

3. Restaurer un « contrat de confiance » entre professionnels et parents

Un autre grand frein objectif pour les parents rencontrés **est la peur, justifiée au regard de leurs expériences, de l'exposition et de la dénonciation au contrôle social** et à l'action de la protection de l'enfance en se rapprochant des professionnels de l'accueil. Cette crainte est d'autant plus un frein que, nous l'avons dit, les parents ont été confrontés à des interventions peu claires, peu justifiées où ils se sont sentis jugés et suivis sans avoir la possibilité de se défendre, de faire démonstration de leur bonne foi, de leurs bonnes pratiques et **de leur réel concernement pour leurs enfants**. Ce qui est interpellé là ce sont les modalités d'action des professionnels de la protection de l'enfance qui peuvent faire montre de suspicions sans avoir de critères d'évaluation très clairs sur lesquels discuter avec les parents (voir les travaux de Nadège Séverac sur les informations préoccupantes et les pratiques d'évaluation en protection de l'enfance). **Mais ce sont également les modalités de communication des professionnels de l'accueil collectif de la petite enfance avec les parents**. Une communication qui est trop souvent parcellaire, défensive, émaillée de nombreux sous-entendus et d'attendus peu clairs. Pour travailler avec les parents en situation de pauvreté, vulnérables, les professionnels de l'accueil, de la prévention, de la protection doivent savoir ce qu'ils attendent plus spécifiquement en termes de développement et de bien-être de l'enfant, établir un référentiel qu'**ils doivent pouvoir partager et débattre avec les parents. Ils doivent dans un contrat de confiance s'exposer aux parents en tant qu'acteurs concernés par et pour leurs enfants s'ils veulent espérer pouvoir travailler avec eux.**

4. Penser, outiller, accompagner la gouvernance territoriale des politiques de la petite enfance et de l'emploi

Sur nos différents terrains de recherche, l'implication des partenaires du champ des services aux familles, mais aussi de l'insertion et de l'emploi, autour de la prise en compte des besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité apparaît extrêmement variable suivant le contexte institutionnel et territorial existant. Si ces enjeux sont inscrits comme des axes prioritaires dans le cadre des Schémas départementaux des services aux familles et déployés via différents dispositifs (comme les crèches AVIP par exemple, ou les projets AMI en Seine-Saint-Denis), force est de constater que leur appropriation est loin d'être homogène parmi l'ensemble des acteurs qui œuvrent au développement des politiques d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité sur les territoires. Les Caf sont particulièrement actives pour accompagner le déploiement des différents leviers de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, mais l'exemple de l'Aveyron montre bien qu'elles ne sont pas toujours suffisamment outillées et accompagnées pour mobiliser au mieux ces dispositifs, et favoriser le déploiement d'une stratégie et d'une dynamique départementale autour de ces enjeux, aussi bien auprès de leurs principaux partenaires départementaux (Conseil départemental, Msa, Pôle emploi...), que des collectivités locales. Collectivités dont les priorités politiques ne coïncident pas toujours avec les objectifs de la Stratégie pauvreté, en particulier lorsque l'offre d'accueil petite enfance est saturée et qu'elles privilégient la réponse aux besoins des parents en emploi.

XI. Annexes : Corpus acteurs institutionnels, associatifs et familles, monoparentales essentiellement

1. 11 entretiens réalisés auprès des acteurs institutionnels en Seine-Saint-Denis

Institution / Organisme	Acteurs interrogés
Commissaire à la stratégie pauvreté d'Ile-de-France	<ul style="list-style-type: none"> Cécile Tagliana – Commissaire à la lutte contre la pauvreté – région Ile de France
DREETS en charge de l'accompagnement des AMI	<ul style="list-style-type: none"> Sophie Chaillet, directrice régionale adjointe, conseillère Solidarités
Conseil départemental 93	<ul style="list-style-type: none"> Anna La Règle, Responsable du Pôle Innovation Petite Enfance-Parentalité Actions communes CAF
DDETSPP de Seine-Saint-Denis	<ul style="list-style-type: none"> Anne Grangé, Responsable unité départementale de la CCD pôle entreprise emploi et solidarité Laurence Renaudie, adjointe au chef protection insertion des jeunes UD SSD Théo Coppel, Responsable animation territoriale UD SSD.
CAF 93	<ul style="list-style-type: none"> Tanguy Wybo Kheira Benhamuda – responsable département développement des services aux familles Valérie Gauvain
Ville de Seine-Saint Denis	<ul style="list-style-type: none"> Mme Penon Plenel Directrice de la Petite enfance
Ville de Clichy-sous-Bois	<ul style="list-style-type: none"> Françoise Gauthier, chargée de mission projet social de territoire.

2. 13 entretiens réalisés acteurs des acteurs institutionnels et opérationnels en Aveyron

Institution / Organisme	Acteurs interrogés
Caf de l'Aveyron	<ul style="list-style-type: none"> • Marlène Baumgart-Bouzat, responsable du Pôle Partenaires • Véronique Labro et Marie Raynal, Conseillères techniques parentalité et petite enfance • Sylvie Lerare, responsable du Pôle AFI-OSI • 4 travailleurs sociaux de la Caf
DDETSPP de l'Aveyron	<ul style="list-style-type: none"> • Isabelle Serres, Directrice adjointe • Claire Alazard, Conseillère technique
Département de l'Aveyron	<ul style="list-style-type: none"> • Laure Valade, Directrice Générale adjointe, Pôle des Solidarités humaines • Nathalie Bonnefé, Directrice Prévention et Protection de l'Enfance et de la Famille, Pôle des Solidarités humaines • Elodie Foulquier, Médecin coordonnateur PMI
Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène	<ul style="list-style-type: none"> • Lucile Nugon, Coordinatrice petite enfance
Centre social du Pays Segali	<ul style="list-style-type: none"> • Véronique Moretti, Directrice • Claire Pithon, référente Familles
Secours Populaire de Decazeville	<ul style="list-style-type: none"> • Danielle Bastide, Responsable • 3 personnes bénévoles de l'association
Pôle petite enfance d'Onet-le-Château	<ul style="list-style-type: none"> • Laure Vignon, Référente de parcours « Parent » et référente de la classe de Toute Petite Section (TPS)
Réseau Parentalité et Pôle petite enfance - Decazeville Communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Dominique Guioz, directrice du Pôle petite enfance - la Capirole - et chargée de coopération CTG, animatrice du Réseau Parentalité du bassin de Decazeville
Centre social intercommunal de Decazeville Communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Aurélie Raynal, Directrice et Christophe Veyri, Coordinateur Réussite éducative - référent de parcours
Centre social Caf de Rodez	<ul style="list-style-type: none"> • Véronique San Martin, Directrice
Centres sociaux - Collectif Parentalité de Millau	<ul style="list-style-type: none"> • Karine Marre, coordinatrice et directrice des centres sociaux et du Collectif parentalité de Millau
Association Conques-Marcillac Solidarités	<ul style="list-style-type: none"> • Cathy Barret, Présidente, et Nanou Phalip, Trésorière

3. 20 entretiens familles menés (19 mères et 2 pères – un couple interrogé ensemble) en Aveyron (les entretiens ont été anonymisés par noms d'emprunt)

- 1 Mme Andry**, 33 ans, séparée, élève seule ses **3 enfants (de 19 mois à 10 ans)**. En emploi (agent d'entretien), à temps partiel. Parcours migratoire : venue de Madagascar, en France depuis 10 ans. Suivi social. N'a pas souhaité faire appel à un accueil petite enfance, pour son premier enfant : souhait de le garder elle-même. Influence des facteurs culturels, méconnaissance de l'offre, difficulté à faire les démarches administratives, sentiment d'illégitimité (pas d'emploi à l'époque). S'est tournée vers l'offre d'accueil juste avant l'entrée à l'école pour son deuxième enfant : nécessité du retour à l'emploi et des perspectives en la matière. Des difficultés à y accéder cependant (obligation de fournir une preuve d'inscription dans un dispositif d'insertion). Souhait également de favoriser la socialisation de son enfant avant l'école, d'anticiper la transition, en particulier dans le contexte du Covid, qui a eu des conséquences en la matière pour l'équilibre de ses enfants. A participé à des sorties loisirs proposées par le Centre social, pour que ses enfants aient « les mêmes choses que les autres » (accès aux loisirs, à la culture,), mais moins d'appétence pour les actions plus tournées « parentalité »
- 2 Mme Rina**. 27 ans, en cours de séparation. Elève (plus ou moins) seule ses **2 enfants (4 ans et 21 mois)**. Parcours migratoire : venue de Roumanie, en France depuis 5 ans. Au Rsa, des missions en intérim de manière épisodique. Suivi social sur l'accès aux droits. Pas d'intention initiale de se tourner vers l'offre d'accueil petite enfance : volonté de garder elle-même ses enfants dans leurs premières années (« rôle de la mère »), influence du facteur culturel, méconnaissance de l'offre et sentiment d'illégitimité (pas en emploi), craintes des contraintes financières. A fini par se tourner vers l'offre d'accueil sur recommandation des services sociaux et du fait du sentiment d'épuisement vécu. Séparation très difficile avec l'enfant, mais a trouvé un cadre adapté avec la crèche parentale : possibilité de laisser l'enfant seulement un ou deux jours, de rester quelques heures sur place pour voir comment cela se passe, qualité de l'accueil. Pas d'appétence pour les actions d'aide à la parentalité.
- 3 Mme Saivet** célibataire, 26 ans, en emploi (employée polyvalente grande surface). Un **enfant de 9 mois**. Suivi social important depuis de nombreuses années (parcours chaotique : addictions, errance...). Situation financière difficile. Famille présente sur le territoire, sur laquelle elle s'est fortement appuyée pour la garde de son enfant. S'est toutefois tournée vers l'offre d'accueil collective du territoire, par défaut (aurait souhaité s'en passer). Crainte très forte du contrôle social (liée à son parcours de vie). Rejet de l'accueil individuel (pas confiance : « il y a tellement d'enfants maltraités », coût financier), mais également de l'ensemble des ressources du territoire dédiées à la famille : volonté de se concentrer sur sa cellule familiale, crainte du regard de « l'autre » (autres parents, services sociaux,), ne veut pas de « conseils »
- 4 Mme Basson** en cours de séparation, 31 ans, au RSA. **5 enfants de 3 à 13 ans**. Un enfant ayant un handicap lourd. Parcours d'enfant placé. Forte méfiance vis-à-vis des services sociaux et services publics, y compris d'accueil de l'enfant. Crainte des conséquences de son divorce très conflictuel (accusations respectives de violences,) et vécu difficile du relationnel avec les services sociaux. Perspectives d'emploi difficiles pendant plusieurs années, du fait des difficultés de prise en charge de son enfant en situation de handicap. Regard plus positif sur l'accueil individuel que sur l'accueil collectif (« c'est l'usine »), mais accueil individuel pas envisageable financièrement. Pas le souhait de mobiliser les ressources d'aide à la parentalité, préfère faire appel à son réseau amical. A participé à une sortie familles dernièrement, mais réticente à participer à ces actions : peur de regard de « l'autre » sur ses enfants et ses pratiques éducatives.
- 5 Mme Lebrun**, **42 ans. Elève seule 6 enfants de 4 à 21 ans** (pas de père.s présent.s). Au Rsa. Situation financière difficile. Fort suivi de l'ASE pendant 10 ans. Le dernier enfant est allé quelques mois à la crèche, mais pas les précédents : sentiment que c'était son « rôle » de les garder dans leurs premières années, autocensure également car pas en emploi, crainte d'un accueil pas adapté aux besoins de ses enfants (« mes enfants sont hyperactifs »), et des ressources familiales de proximité au besoin. Elle n'a pas pensé à l'accueil individuel (pour des questions financières et de craintes liées à la sécurité de l'enfant). Aucune appétence pour les actions d'aide à la parentalité – « les trucs de

parents cela ne m'intéresse pas trop » - et sait pouvoir se tourner vers ses interlocuteurs de l'ASE en cas de besoin sur ces sujets.

- 6 **Mme André, 32 ans, mariée, sans emploi** (Rsa, mari entrepreneur en bâtiment). **3 enfants de 6, 2 et 1 ans.** Un rapport à l'emploi épisodique, lié notamment à des problèmes de santé récurrent (y compris son mari). Des démarches ont été faites auprès de plusieurs crèches pour obtenir une place d'accueil, mais se sont vu répondre qu'ils n'étaient pas prioritaires, car pas en emploi. Peu d'appétence toutefois pour l'accueil collectif et des expériences d'accueil difficiles en accueil individuel (suspicion de violences sur les enfants). Démarches effectuées sur recommandations de professionnels de santé (médecin) et sociaux du fait de problématiques de santé de la maman (épuisement, dépression). Situation financière difficile. Ne connaît pas les ressources d'aide à la parentalité du territoire et ne participe pas aux actions dédiées à la famille qui ont pu lui être présentées, pour partie afin de ne pas se mélanger aux publics « assistés » auxquels elle ne veut pas être identifiée
- 7 **M et Mme Prades. M (32 ans, en emploi, bâtiment) et Mme (25 ans, sans emploi, dossier AAH en cours). Parents d'un enfant de 8 mois.** Famille suivie par les travailleurs sociaux, et en particulier la PMI. Suivi social mal vécu, sentiment d'être sous un contrôle social permanent. Ont fait des démarches pour inscrire leur enfant à la crèche (un ou deux jours au départ), mais sur l'injonction (vécue comme telle) de la PMI. Pas véritablement un choix de leur part, auraient souhaité garder leur enfant plus longtemps. Le couple a participé en revanche à des actions parentalité du Centre social (cafés des parents), au départ notamment pour montrer leur bonne volonté (être de « bons parents »), mais en ont vu tout l'intérêt, sont également allés à la ludothèque.
- 8 **Mme Carrière, 37 ans, séparée, au Rsa, 5 enfants de 19, 14, 9, 3 ans et 20 mois.** A dû arrêter de travailler du fait de la difficulté de trouver une prise en charge pour le suivi psychologique d'un de ses enfants. A eu une mauvaise expérience de garde par une assistante maternelle pour son premier enfant (suspicion de violences), et a gardé elle-même les deux suivants (pas pu avoir de places en crèches, difficile aussi de gérer les déplacements, manque de confiance). Après un déménagement forcé lié à un contexte de violences conjugales, ses deux derniers enfants ont pu aller au jardin d'enfant (elle a été orientée vers cette solution par les travailleurs sociaux de son foyer, les médecins de ses enfants), une solution qui lui convenait bien car ses enfants étaient plus âgés (séparation moins douloureuse, intérêt de la socialisation, possibilité de sortir du foyer mère-enfants), la formule était souple et à l'écoute des besoins de l'enfant et du parent (contrairement de son point de vue à la crèche), dans un cadre plus restreint, ... Une possibilité aussi pour elle de sortir de son isolement. Ne participe pas à des actions parentalité (elle va toutefois à la ludothèque), pas par manque d'intérêt, mais difficile de s'organiser avec 5 enfants...
- 9 **Mme Varault, 22 ans, au chômage, en couple (conjoint en emploi). Un enfant de 2 ans.** Souhait de s'occuper de sa fille jusqu'à l'entrée à l'école. Ne s'est pas tournée vers l'offre d'accueil par « manque de confiance » envers les crèches comme les assistantes maternelles (des retours mitigés de ses amies, des représentations véhiculées par les médias,). L'aspect financier rentrait également en ligne de compte : « *on a conclu que ce serait mieux que je ne reprenne pas le travail* ». Mais aurait eu de toutes manières beaucoup de mal à « *la confier à quelqu'un d'autre, j'ai besoin de ma fille près de moi, ce n'est pas envisageable de la laisser* ». Un manque de confiance lié également à un manque de confiance en elle, en tant que jeune mère (crainte d'être jugée...). Elle est toutefois consciente des besoins de socialisation de son enfant et fréquente autant que possible le LAEP du centre social, qui lui permet d'être avec son enfant, tout en l'ouvrant sur l'extérieur et les autres enfants.
- 10 **Mme Lamy, 46 ans, mère au foyer, après congé parental. En couple. Deux enfants, de 15 et 2 ans.** Ne pas fréquenter un mode d'accueil petite enfance est un choix totalement assumé – idéologique - de passer le plus de temps possible avec son plus jeune enfant, après avoir eu le sentiment de ne pas en avoir assez profité pour son premier enfant (qui avait été gardé par une assistante maternelle) – « pour se conformer à la norme » - quitte à vivre dans des conditions économiques difficiles en attendant l'entrée à l'école. Une volonté de développer la richesse de la relation avec son enfant (le sentiment de ne pas avoir eu cette relation avec ses parents). Elle fréquente cependant autant que possible le LAEP ouvert au sein du centre social : la conscience d'un

besoin de socialisation de son enfant mais aussi un souhait de lutter contre le sentiment d'isolement fortement ressenti du fait de ce choix de se concentrer totalement à l'éducation de son enfant. Un sentiment d'isolement et un besoin de partager qui l'a également poussée dernièrement à s'inscrire à un temps d'échange parentalité proposé par le Centre social.

- 11 Mme Nouri, 34 ans, demandeuse d'emploi, en formation (remise à niveau), en cours de divorce. 3 enfants de 7, 5 et 3,5 ans.** Ses deux premiers enfants ont été placés (famille d'accueil et foyer). Seul son plus jeune enfant reste encore à sa charge. Famille suivie depuis longtemps par les services sociaux (PMI, ASE,). Sa première intention n'était pas de se tourner vers l'offre d'accueil petite enfance, la « séparation » avec l'enfant ayant toujours constitué un passage difficile (pour ses trois enfants, mais en particulier le premier), bien qu'elle en perçoive la nécessité – « *on était trop fusionnels* ». Elle s'y est résolue progressivement sur les recommandations de son entourage (mari...) et de la PMI en particulier, qui l'a orientée vers l'offre collective (l'offre d'accueil individuel n'était pas envisageable : craintes pour la sécurité de l'enfant...). Cette « séparation » s'est faite très progressivement, ce qui constituait une condition importante de son acceptation. En voit tout l'intérêt pour son enfant et pour elle. Participe également à des activités familles du Centre social, mais avec le sentiment que « *si on ne le fait pas, on se le fait reprocher* » (ASE,).
- 12 Mme Gimbault, 27 ans, travaille en intérim, en couple (mari en intérim également). 2 enfants de 7 et 1 an.** Aurait souhaité garder son plus jeune enfant au moins jusqu'à ses 1,5 ans, comme cela a pu être le cas pour le plus grand pendant qu'elle était au chômage. Elle a pu le garder 9 mois, mais elle a été radiée de Pôle emploi et s'est retrouvée dans l'obligation de s'adresser à la crèche du territoire pour lui permettre de retrouver rapidement un emploi. Elle ne voulait pas s'adresser à une assistante maternelle, car « *le côté employeur, c'est tout un bordel* », et elle avait eu une mauvaise expérience avec son premier enfant. La crèche est perçue comme « *plus sécurisée et beaucoup moins chère. Les couches et les repas sont fournis* ». Elle n'a pas pu obtenir de place à temps plein mais se satisfait pleinement des accueils occasionnels (16h par semaine), qui lui permettent d'avoir quand même tous ses après-midis avec son enfant (« *car ces moments ne se rattrapent pas* »), tout en reprenant une activité à temps partiel. Un équilibre par ailleurs favorisé par la proximité des grands parents qui s'occupent de son enfant lorsque la crèche ne peut l'accueillir. Elle connaît les ressources mobilisables si elle a besoin d'une aide à la parentalité (pédiatre, PMI), se sent bien entourée, et n'éprouve pas le besoin d'aller plus loin en la matière (voire craint « *le côté trop social* » de ces actions, auquel elle ne souhaite pas être assimilée).
- 13 M. Barral, 23 ans, travaille en intérim, parent d'une fille de 20 mois, en couple mais pas avec la mère de l'enfant (sans emploi) avec laquelle il est en cours de séparation** (processus judiciaire pour la garde). La question de la garde de l'enfant ne s'est pas posée pour les 6 premiers mois car il était au chômage et ne se voyait pas mobiliser des services qu'il n'était pas sûr de pouvoir assumer financièrement. La situation étant par ailleurs très instable et complexe avec la mère de l'enfant, sur les modalités de la garde de leur fille. La possibilité de retrouver un emploi l'a amené à se tourner vers la crèche (sur la recommandation de l'assistante sociale qui le suivait), seule option d'accueil envisageable de son point de vue financièrement (d'autant plus qu'il ne bénéficie pas des aides de la Caf, celles-ci étant attribuées à son ex-compagne). Le cadre sécurisant, le professionnalisme des personnes en charge de l'accueil de son enfant, et les dispositifs dédiés à ses apprentissages, tout comme l'adaptabilité dont la structure a fait preuve pour répondre à ses besoins (complexe au regard de l'instabilité de sa situation avec la mère de l'enfant) l'ont convaincu de la pertinence de ce choix (mais il n'en avait pas vraiment d'autres) et de ses bienfaits pour son enfant. Il ne connaît pas les actions et dispositifs d'aide à la parentalité existants (le centre social est à côté mais il ne le fréquente pas) et n'en voit pas l'intérêt, ayant la possibilité de s'adresser à ses parents ou ses amis si besoin d'une écoute ou de conseils en la matière.
- 14 Mme Durand, 23 ans, mère au foyer, en couple (compagnon en emploi). 2 enfants de 6 ans et 15 mois.** Etant sans emploi, elle ne voit pas l'intérêt de mobiliser une garde d'enfant extérieure. Elle a eu une mauvaise expérience avec une assistante maternelle pour le plus grand, et juge que la crèche ne permet pas de s'occuper pleinement des enfants (« *trop peu de personnes, pour beaucoup d'enfants* »). En revanche, elle perçoit bien la nécessité d'ouvrir son enfant vers l'extérieur, de lui permettre de se socialiser pour se détacher un peu d'elle, et fréquente régulièrement depuis un mois

les halte-jeux du Relais petite enfance, situé dans les locaux de la crèche. Elle peut par ailleurs s'appuyer sur sa famille, qui réside à proximité, en cas de besoin. Ayant connu un parcours d'enfant suivi par l'aide sociale à l'enfance (ASE) puis un suivi ASE en tant que parent, un parcours chaotique (accueil en foyer mère – enfant les premières années), elle souhaite par ailleurs s'affranchir autant que possible de toute forme de contrôle social, dont pourraient être porteurs les équipements d'accueil de la petite enfance ou les ressources locales d'aide à la parentalité.

- 15 Mme Carrion, 33 ans, vendeuse en intérim depuis peu, en couple (famille recomposée). 4 enfants de 9, 7, 4 ans et 11 mois.** Même si son mari et elle sont en emploi, elle mobilise régulièrement le soutien apporté par l'association de solidarité de sa commune pour bénéficier d'une aide alimentaire et du vestiaire solidaire. C'est elle qui a gardé ses enfants majoritairement, car elle ne travaillait pas la plupart du temps, mais elle a ponctuellement mobilisé l'accueil d'une Maison d'assistantes maternelles (MAM), de même que son mari (avant qu'ils ne soient ensemble). Elle a sollicité le multi-accueil de sa commune, mais il n'y avait pas de places disponibles (la directrice lui aurait annoncé 2 ans d'attente...). Du coup quand elle a repris son activité, ce sont ses parents et beaux-parents qui ont gardé son enfant. Pour autant la solution idéale pour elle, ce serait de pouvoir « soulager les mamies (l'une n'habite pas à côté et l'autre a des problèmes de santé), et les mettre de temps en temps en structure » (de temps en temps pour pouvoir faire face au coût de cette garde). Idéalement en MAM, car il y a peu d'enfants, un cadre collectif (plusieurs regards sur l'enfant) et le sentiment de pouvoir disposer d'une proximité plus importante avec l'assistante maternelle (un fonctionnement par ailleurs expliqué directement par sa voisine qui travaille dans cette MAM). Elle fréquente la PMI avec son plus jeune enfant, mais souhaiterait être mieux accompagnée pour répondre aux besoins de son enfant en situation de handicap. Se sent un peu seule et démunie en la matière, et serait vraiment intéressée par des temps d'échanges entre parents (qui ne lui ont jamais été proposés).
- 16 Mme Granier, 38 ans, au RSA, en couple (famille recomposée). Mère de 4 enfants de 22, 14 et 15 ans (première union), et d'un enfant de 20 mois (enceinte du 5ème).** Elle et son mari gardent eux-mêmes leur enfant de 20 mois. Pas d'autres solutions envisageables : ses plus grands enfants étaient allés en crèche, mais le multi-accueil de sa commune est saturé et elle n'a pas pu inscrire le dernier (pas de place avant juillet 2023, qu'elle ait une perspective d'emploi ou pas). Elle avait trouvé un emploi à temps partiel à l'ADMR (aide à domicile), mais n'a pas pu le prendre faute de place d'accueil pour son enfant. L'emploi d'une assistante maternelle n'était pas envisageable financièrement (elle s'est renseignée au Ram), et elle et son mari ne disposent pas de ressources familiales à proximité pour les aider. Peu d'assistantes maternelles étaient par ailleurs disponibles en proximité (des contraintes de mobilité à prendre en compte). Si elle en avait la possibilité, elle mobiliserait l'offre d'accueil, dont elle a perçu tout l'intérêt pour le développement de ses plus grands enfants, leur sociabilité, et elle regrette que son plus jeune enfant ne puisse pas bénéficier de cette stimulation avant l'école. Elle fréquente la PMI, qui vient à domicile, sait qu'elle peut s'appuyer sur les conseils de son médecin, est ouverte à des échanges avec d'autres parents, si on le lui propose ou si l'occasion se présente, mais ne fera pas la démarche de se renseigner sur les actions existantes en la matière sur le territoire.
- 17 Mme Hassani, 35 ans, mère au foyer, en couple (compagnon en emploi). 4 enfants de 11, 8, 6 ans et 4 mois.** Originaire de Mayotte et arrivée en France métropolitaine depuis 2012, elle a fait le choix de garder elle-même ses enfants, et préfère reporter une reprise d'emploi à plus tard. Elle avait pensé mettre son dernier au multi-accueil du centre social quelques heures, le temps de passer le permis, mais elle n'a pas pu s'y résoudre. Elle présente à la fois cela comme « un blocage », mais aussi comme une volonté de privilégier le bien-être de ses enfants (pour que le plus petit puisse bénéficier de l'allaitement plus longtemps, que les plus grands aient toujours quelqu'un à la maison quand ils rentrent de l'école.). Elle n'a jamais envisagé de faire appel à une assistante maternelle, mais a sollicité par le passé une amie pour garder ses plus grands enfants de temps en temps pendant qu'elle travaillait comme agent d'entretien, mais cela la stressait plus qu'autre chose et fragilisait la relation avec son employeur, son amie l'appelant souvent sur son lieu de travail dès qu'un enfant avait un souci. Elle fréquente toutefois le LAEP deux fois par semaine et y trouve des possibilités d'échange avec d'autres parents, ainsi qu'une opportunité de rompre un peu son isolement. Elle a connu le centre social via l'aide aux devoirs proposée à ses enfants, et a participé par la suite aux ateliers cuisine et sorties proposées. Elle regrette toutefois de ne pas avoir sa famille sur place, soulignant que ses enfants y étaient beaucoup plus entourés qu'en France, avec toute la communauté : « *Chez nous, les*

enfants, c'est pour tout le monde. La journée, cela peut être mes cousines qui s'occupent de nos enfants, c'est nous tous, on s'entraide ». D'où l'importance des temps d'accueil et de convivialité proposés par le Centre social.

- 18 Mme Muriqi. 35 ans, 4 enfants de 14, 12, 7 et 4 ans et enceinte du 5ème. Originaire du Kosovo, en France depuis deux ans, actuellement sans papiers (de même que son époux).** Même si elle avait des papiers, il n'est pas du tout sûr qu'elle utiliserait les modes d'accueil de la petite enfance. Elle souligne que ce n'est pas dans sa « culture » : au Kosovo les crèches sont réservées aux plus fortunés, et ses grands enfants n'y sont pas allés. A partir du moment où elle ne travaille pas, la question ne se pose pas pour elle. Sur le principe, elle n'est pas contre un accueil en crèche, mais elle souhaiterait d'abord qu'on lui en explique bien les modalités (elle ne connaît pas) en étant accompagnée par une personne de confiance (elle craint de ne pas tout comprendre du fait de sa maîtrise limitée de la langue française). Sa priorité n'est pas de trouver un mode d'accueil mais d'avoir des papiers, elle ne peut pas se projeter dans sa situation actuelle. Dans ce contexte, le centre social comme l'ensemble des acteurs associatifs qui œuvrent auprès des publics migrants (elle est soutenue par plusieurs associations locales pour différents besoins : aide alimentaire, cours de français,) a toutefois été d'un grand soutien pour rompre son isolement, favoriser l'apprentissage de la langue, la scolarité de ses enfants (aide aux devoirs...), leur proposer des sorties, échanger avec d'autres parents et mieux connaître son territoire.
- 19 Mme Onazi. 37 ans, 5 enfants (12, 11, 9, 6, et 10 mois), en couple (conjoint en emploi), en congé parental depuis juillet 2022.** Elle souhaiterait faire accueillir son plus jeune enfant à la crèche et reprendre un travail 4 jours par semaine. Son congé parental va s'arrêter et elle doit trouver un emploi rapidement. Elle n'a jamais eu le souhait de rester chez elle pour garder ses enfants, elle juge que ce n'est pas viable économiquement. Deux de ses plus grands enfants sont allés en halte-garderie et crèche familiale, lorsqu'elle travaillait, et elle y a vu tout l'intérêt pour leur permettre de développer leurs apprentissages (de la langue notamment, elle est originaire du Nigéria, en France depuis 2012). Elle n'a jamais envisagé de faire appel à une assistante maternelle, mais elle ne s'est pas véritablement renseignée sur cette offre : elle a entendu que c'était très cher, et elle ne se sent pas rassurée à l'idée de laisser son enfant à une seule personne. Elle ne connaît pas le Relais petite enfance. En revanche, elle ne sait pas si elle obtiendra rapidement une place en crèche, la mairie lui ayant expliqué qu'il n'y avait pas de disponibilités avant au moins 6 mois. Ses enfants bénéficient de l'aide aux devoirs proposée par le centre social, et elle participe parfois à des sorties loisirs ou des ateliers cuisine. Ces actions lui permettent de sortir de son isolement. En revanche, elle ne fréquente pas le LAEP ni les actions qui relèvent spécifiquement de l'aide à la parentalité : bien qu'arrivée en France depuis 2012, elle maîtrise peu la langue, a des difficultés de compréhension, et ne se sent pas vraiment à l'aise pour prendre la parole dans un cadre collectif, partager une expérience...
- 20 Mme Saadi, 43 ans, 3 enfants de 7, 5 et 2,5 ans, en couple.** Demandeuse d'emploi, elle effectue de temps en temps des travaux de couturière chez elle. D'origine algérienne, elle est en France depuis 8 ans. Elle a souhaité garder sa première enfant elle-même, car elle ne connaissait pas les structures d'accueil existantes et ne savait pas vraiment à qui s'adresser, ni comment (barrière de la langue) : *« je ne savais pas comment ça se passait à la crèche, je ne parlais pas bien, et ça me faisait peur. Je me suis bloquée, je ne comprenais pas la langue. Même les courses, je n'y arrivais pas »*. Elle n'a eu une information sur les ressources existantes qu'après les 3 ans de sa première fille, via la Caf, et a fait appel à la crèche pour son deuxième enfant quand elle prenait des cours de français. L'accueil et le temps qui lui ont été consacré à la crèche a été déterminant – *« Quand je suis venue la première fois, le premier jour je suis restée avec lui pendant 30 minutes. Elle m'a tout présenté, les lieux, comment ils s'en occupaient, qu'est-ce qu'ils mangeaient... ils s'adaptent (par exemple, mes enfants ils sont végétariens) »* - mais elle ne se voyait pas demander plus d'accueil alors qu'elle ne travaillait pas. C'était également un vrai choix de sa part de passer du temps avec ses enfants, tout en les ouvrant à toutes les possibilités de socialisation que lui offrait son environnement et en particulier le centre social. Elle fréquente le LAEP et participe autant que possible à toutes les actions familles. Elle attendra en revanche l'entrée à l'école de la dernière pour reprendre un travail.

4. 24 entretiens mères menés en Seine-Saint-Denis (les entretiens ont été anonymisés par noms d'emprunt)

- 21. Mme Arrad. 33 ans 2 enfants de bientôt 4 ans et 2 ans**, un premier enfant mort-né. Monoparent. Anciennement monitrice d'auto-école, tombé au chômage puis au RSA suite à la perte de ses indemnités à la fin de son congé parental pour sa première fille (elle pensait avoir droit à un congé parental de deux ans en comptant son premier enfant mort-né mais la sécurité sociale et la CAF ont considéré sa fille comme son premier enfant). Son conjoint la quitte un mois et demi la naissance de sa deuxième fille. Naissance peu prévue et maîtrisée puisqu'elle a fait un déni de grossesse pour ses deux filles suite à la naissance mort-né de son premier enfant. L'absence de mode d'accueil (avant l'accueil à temps partiel de sa première puis seconde fille) l'a plongé dans un état quasi dépressif qu'elle décrit comme presque maltraitant pour ses enfants. Le tout associé avec le choc de la séparation et de la précarisation financière. Elle n'envisage que depuis récemment de reprendre en main son parcours professionnel, l'accueil de sa deuxième étant enfin garanti dans la crèche gérée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire.
- 22. Mme Patian. 37 ans.** Anciennement employée administrative. A suivi une formation à distance pour un travail de gestion plus qualifié. En couple avec conjoint de 45 ans, vendeur. Trois enfants de 7, 4 et 2 ans. De même, choix précoce et ferme de la crèche comme mode d'accueil, démarches précoces et surprise devant les refus successifs. Son premier enfant a été gardé pendant deux ans par ses parents en province faute de modes d'accueil. Elle n'a pas fait de demande de place en crèche pour son deuxième enfant avec la conviction que cela ne marcherait pas. Même avec le soutien de son conjoint, elle vit difficilement la situation de « mère au foyer » malgré un contexte agréable avec ses enfants. Elle passe entretemps du chômage à l'Allocation de Solidarité Spécifique, son conjoint étant encore au travail. Elle va connaître l'association qui tient la crèche itinérante qui accueille son dernier enfant deux jours par semaines grâce à des voisines qui l'orientent vers le centre social qui héberge cet accueil. Au moment de l'entretien, son conjoint est en formation et indemnisé pour cette formation, elle cherche à nouveau du travail et doit puiser dans des économies constituées lors de sa période d'activité pour faire face aux dépenses courantes concernant ses enfants.
- 23. Mme Vel. 30 ans, animatrice en couple avec conjoint conseiller clientèle.** Trois enfants (dont premier issu d'une précédente union) de 5 ans, 19 mois et 9 mois. Les deux premières grossesses étaient prévues et souhaitées chacune dans leur contexte. Sa troisième fille est cependant arrivée par surprise et a notablement impacté sa parentalité. Là aussi, souhait et démarches précoces auprès des crèches municipales et refus répétés. Là aussi, abandon des démarches après le premier enfant devant la conviction que la demande ne remportera pas de succès. En l'absence de mode d'accueil, le premier enfant a été gardé par sa mère, résidant dans la même ville qu'elle. Elle ne voit alors son fils qu'une fois par semaine. Elle ne fera pas de demandes de place pour son deuxième enfant et, ce n'est qu'avec la naissance surprise de sa troisième enfant que, devant la charge et la désorganisation de son quotidien, elle va parler à des voisines qui l'orientent vers le centre social hébergeant la garderie éphémère.
- 24. Mme Forte. 36 ans – au RSA, niveau bac. Père non-cohabitant** mais présent de 42 ans, sans emploi. Trois enfants de 12, 10 et 6 ans. Les deux derniers enfants ont été accueillis à temps partiel en halte-garderie après un refus de place en crèche pour le premier. Cette femme s'est séparée, à la naissance de son deuxième enfant de son conjoint qui était contrôlant pour ses relations mais ne se mobilisait absolument pas pour les soins aux enfants. Elle parvient à obtenir un logement via une assistante sociale. Le troisième enfant naît dans cette situation de la relation avec le même homme. Au moment de l'entretien, celui-ci est présent de manière légère (pas beaucoup d'aides pratiques mais présence relationnelle) auprès de ses enfants dont elle assume principalement la charge seule. Elle envisage seulement, au moment de l'entretien, de reprendre une formation.

- 25. Mme Loubiou. 25 ans, en formation petite enfance** après passage d'un concours pour une formation d'auxiliaire de puériculture, niveau bac. Vit séparément du père de son deuxième enfant. Deux enfants de 5 ans et 12 mois, le deuxième est accueilli dans une crèche collective associative. Après être arrivée à l'adolescence d'Afrique pour être hébergée par son frère, elle s'affronte à un contexte familial très adverse quand elle tombe enceinte lors de son année de terminale. Sa belle-sœur lui étant alors franchement hostile. Cette première grossesse est une totale surprise. En l'absence du géniteur, elle est prise en charge par les travailleurs sociaux du lycée qui l'orientent vers un foyer mère enfant. Elle profite de l'accompagnement des éducatrices-teurs dans ce lieu et de l'accueil de son enfant pour terminer son baccalauréat et assurer une première insertion professionnelle. Après avoir fait des démarches précoces pour son premier enfant, faute de place en crèche, elle emploiera une assistante maternelle. Elle s'en séparera en la jugeant inadaptée et obtiendra finalement une place dans une crèche associative. Son deuxième enfant y est également gardé au moment de l'entretien. Elle travaille et sort du centre maternel et a récemment repris une formation. Elle tient à ne pas vivre avec le père de son deuxième enfant pour observer son attitude (conjugale et parentale) et, également, par souci de maîtrise de son univers avec ses enfants habituée qu'elle est à ne compter que sur elle-même.
- 26. Mme Wam. 28 ans. 8 enfants de 13 ans à 12 mois.** Tous les enfants avec le même père, 36 ans, non cohabitant, commerçant (et en itinérance) entre l'Afrique et la France. Le père est présent financièrement pour les enfants ainsi qu'à certains moments critiques. Mme B est hébergée en hôtel social, elle est sans papier depuis plusieurs années, elle a été sous le coup d'une OQTF il y a quelques années. Là aussi, parcours de mobilisation permanent pour ses enfants qui sont tous désirés et semblent être la manifestation d'un désir extrêmement fort et profond de compensation (ou réparation) d'une relation désastreuse avec sa mère (maltraitante et injuste) lors de son enfance en Afrique. L'absence de son conjoint au quotidien lui correspond. Elle reste très mobilisée pour ses enfants, inscrite dans une parentalité militante.
- 27. Mme Lacry. 40 ans, sans emploi. Trois enfants de 12, 10 et 4 ans.** En France depuis 12 ans, non francophone du fait qu'elle n'a pas réussi, jusqu'ici, à trouver des cours de FLE. Elle est inscrite dans des réseaux d'entraide de voisinage et communautaire auprès des enfants mais a récemment rejoint une association d'aide aux devoirs et de débats sur la transition de parentalité entre l'Afrique et la France. Sa problématique principale est le logement précaire, elle vit dans une pièce avec ses trois enfants et son conjoint depuis 8 ans. Elle ne commence que depuis récemment des démarches administratives avec l'aide de l'association et une meilleure compréhension du français.
- 28. Mme Sahel, 44 ans, 4 enfants de 20, 16, 14 et 6 ans.** En couple avec conjoint, 55 ans, en CDI stable employé municipal. Ressources monétaires restreintes mais stable. Elle gère personnellement l'argent des aides liées aux enfants et assure ainsi un niveau de confort qu'elle juge satisfaisant. Elle est aussi inscrite dans des réseaux d'entraide communautaire mais assure une transition culturelle de parentalité (surveillance de l'enfant, ne pas le laisser dehors, attention à lui parler, lui expliquer) via l'inscription dans des associations d'aides aux devoirs et cette même association d'aide aux parents africains.
- 29. Mme Shine, 42 ans, sans emploi, 5 enfants de 15 à 3 ans. Conjoint, 50 ans, employé.** A rencontré son conjoint en France, elle avait alors déjà son premier enfant. A commencé par travailler comme femme de ménage puis a fini par garder ses enfants devant la difficulté d'accéder à une place d'accueil. Elle s'est beaucoup appuyée sur un réseau de voisins français retraités et des associations pour assurer sa « transition de parentalité » d'un modèle africain qu'elle décrit comme distant et rude à un modèle relationnel et proche. Elle est très consciente du coût et de l'investissement que demande une telle transition. Le recours aux modes d'accueil n'a pas été envisagé dans cette transition.
- 30. Mme Gymna. Trois enfants de 10, 2 ans et demi et 3 mois.** Hébergée en hôtel social, sans emploi, sans revenus. En attente de régularisation pour reprendre le travail depuis trois ans. Son conjoint de 49 ans est présent auprès d'elle. Atteint d'une maladie chronique, il peut réaliser des travaux de force au noir mais de manière intermittente. Cette femme souhaite reprendre des études en France après sa régularisation. Elle recourt aux modes d'accueil pour

faire face au quotidien et exercer quelques activités rémunérées au noir. Elle a la volonté d'assurer une éducation adaptée au pays d'accueil pour ses enfants mais reste assez effrayée et à distance de l'extérieur. Ce du fait notamment d'une arrivée en France au moment du Covid et une hospitalisation de son conjoint à ce moment-là.

- 31.** Mme Val. 37 ans, niveau BEP, anciennement caissière, **actuellement en attente d'une formation** pour changer de travail. Elle vit avec son conjoint de 38 ans, niveau Bac exerçant depuis récemment la profession de conducteur VTC. **Ils ont trois enfants de 11, 8 et 2 ans.** Le dernier est accueilli deux jours par semaine dans une garderie éphémère. Mme Val est peu intéressée par les démarches et échanges autour de ses enfants (avec les professionnels). Elle a comme principale ressource en matière d'éducation sa belle-sœur, notamment pour faire face aux pressions éducatives de sa belle-mère.
- 32.** Mme Arno. **Femme seule, 32 ans** sans emploi et sans revenus hébergée en hôtel social depuis 8 ans. Elle a **deux enfants de 8 ans et 3 ans** et demi issus de deux unions passagères et sans présence ni aide aucune des deux pères. Sa problématique principale est l'obtention de papiers et d'un logement régulier. Cette femme se sent piégée par ses « mauvais choix » conjugaux et est prise dans une attente indéterminée de régularisation. Son deuxième enfant est accueilli dans une crèche associative dont elle a appris l'existence par une connaissance (Mme Wam) de son hôtel social. Si cet accueil la soulage matériellement, elle reste relativement à distance des professionnels, dans une attitude de méfiance et d'attente
- 33.** Mme Brigitte, **47 ans, trois ans de 13, 10 et 2 ans et demi.** Elle a eu son premier enfant dans son pays d'origine mais est venue rapidement en France avec lui. Hébergée dans de la famille à son arrivée en France, elle a eu son deuxième enfant d'une relation passagère. Puis son troisième enfant avec l'homme qui l'a hébergé suite à son départ de sa famille. Elle a obtenu ses papiers et exerce une activité de service à la personne en CDI. Elle a toujours été seule pour s'occuper concrètement de ses enfants, elle a alterné entre des périodes de congé parental et le recours à la crèche, notamment pour le troisième. Assez à distance et effrayée par rapport à l'extérieur (sentiment d'insécurité au quotidien), elle cherche -au moment de l'entretien - à aller vers plus de ressources en matière d'accompagnement à la parentalité et s'est rapprochée, pour cela, d'une association proposant aides aux devoirs, activités pour les enfants mais aussi des échanges autour de la « transition de parentalité » depuis un contexte africain vers la France.
- 34.** Mme Wound. **25 ans, deux enfants de 8 et 2 ans.** Arrivée en France depuis 3 ans. Son premier enfant est issu d'une relation passagère dans son pays d'origine. Elle a dû le laisser au pays dans sa famille pour émigrer afin de fuir les violences familiales suite à sa grossesse. Elle n'a que de rares contacts avec lui. Elle a eu son deuxième enfant avec un homme de 32 ans encore présent par intermittence auprès d'elle mais sur lequel elle ne semble pas compter à long terme. Son deuxième enfant est accueilli dans une crèche associative tenue par une association d'aide aux migrants. Elle a connu la possibilité de cet accueil en venant se renseigner auprès de cette association sur les cours de langue française.
- 35.** Mme Holi, **43 ans, 5 enfants de 16 ans à 23 mois, elle vit avec son conjoint de 34 ans** qui est le père de l'ensemble des enfants. Cette femme est en France depuis presque 20 ans et a obtenu ses papiers en 3 ans. Elle a exercé différentes professions d'employée et de service et est actuellement en congé parental avec toujours un CDI d'employée dans une entreprise de reliure. Ayant toujours eu la possibilité et la volonté d'être active, cette femme a toujours recherché, de manière stratégique, différentes solutions d'accueil pour ses enfants. Elle a ainsi recouru à une nourrice non agréée, une assistante maternelle agréée, un accueil à temps partiel dans un multi-accueil. Elle est en congé parental depuis un peu plus de 3 ans notamment du fait que son avant dernier enfant est né prématuré. Cette femme est déterminée à s'installer socialement et économiquement en France. Aussi, elle recourt facilement et de manière stratégique aux ressources extérieures autour de ses enfants (PMI et modes d'accueil). Elle est consciente et décrit posément la différence de conditions, pour elle-même et ses enfants, entre son pays d'origine et la France. La faiblesse de ses revenus la place clairement en pauvreté monétaire mais sans ressentis de restrictions ou de contrôle. Les principales problématiques de cette femme sont le logement (ils vivent à 7 dans un trois pièces) et le fait

que son conjoint ne partage aucune tâche d'éducation et domestique avec elle et reste sur un positionnement éducatif plus "traditionnel".

- 36. Mme Deter. 31 ans, vit en foyer avec son conjoint de 41 ans et leurs trois enfants de 10, 5 et 2 ans.** D'origine maghrébine, ils sont venus en France il y a 6 ans pour faire soigner une maladie chronique de leur premier enfant. Ils font partie des rares parents de l'échantillon à être diplômés du supérieur dans leur pays d'origine. Elle a exercé alors des métiers du service et de secrétariat et son conjoint des métiers de maîtrise technique. Ils sont arrivés durant la grossesse de leur deuxième enfant mais se sont retrouvés à la rue après une période d'hébergement précaire et sont depuis hébergés en foyer et hôtel social dans l'attente de régularisation. Elle a exercé des activités de garde d'enfant et son conjoint des activités dans le bâtiment. Son troisième enfant est accueilli dans une crèche associative tenue par une association d'aide aux migrants. Elle a connu la possibilité de cet accueil en cherchant des cours de français. Malgré la précarité de sa situation, elle tient un cadre éducatif ambitieux auprès de ses enfants avec une forte implication dans leurs scolarités et un usage intensif des ressources extérieures (PMI et bibliothèques).
- 37. Mme Ludo. 34 ans, titulaire d'un BAFD anciennement responsable d'un centre de loisirs. En couple stable avec son conjoint (41 ans) intérimaire dans l'électricité industrielle.** 3 enfants de 11, 7 ans et demi et 24 mois. Elle a commencé par vouloir recourir à une assistante maternelle pour son premier enfant avant de renoncer suite à l'arbitrage économique : chômage / coût de de l'emploi et disponibilité pour son enfant. Elle est restée depuis hors emploi en recourant, pour son deuxième enfant à un accueil en halte-garderie puis à la crèche éphémère, mode d'accueil qu'elle utilise – toujours à temps partiel - également pour son troisième enfant. Elle se décrit comme heureuse, stable et bien installée dans sa vie actuelle de mère auprès de ses enfants. Elle utilise de nombreuses ressources extérieures accessibles à ses enfants : centre social, groupe de paroles de parents, activités... et entretient également une importante sociabilité de voisinage autour des enfants qui lui permet d'organiser des pique-niques, sorties etc... Elle se décrit comme sensible et attentive aux enfants, à la recherche d'activités manuelles et attentive à leur procurer du matériel dans la limite de ses moyens actuels. Elle envisage de reprendre une activité à l'entrée de son dernier en école maternelle devant le renchérissement du coût de la vie qui rend l'équilibre économique actuel de son ménage de moins en moins tenable.
- 38. Mme König. 28 ans, mère célibataire de deux enfants, une fille de 12 ans et un garçon de 4 ans issus d'unions différentes.** Les deux naissances n'étaient pas prévues. Mme a connu deux dénis de grossesse (7 mois et 4 mois), le premier à 16 ans, et un placement en famille d'accueil avec son enfant suite au rejet de sa mère. La naissance prématurée de son fils à 5 mois a bousculé l'équilibre familial, par le caractère inattendu de cette naissance et l'état de santé très fragile de l'enfant (sortie d'hospitalisation à 7 mois, puis hospitalisations récurrentes en raison de problèmes respiratoires graves. À la suite de la séparation du couple parental, Madame se retrouve seule, sans ressources familiale et amicale et en difficulté à garder le lien avec sa fille. L'état de santé de son fils se dégrade, avec la découverte d'une malformation et la suspicion d'un autisme (absence de sommeil, agitation, difficultés en collectivité). Face aux difficultés de santé et de comportement de son fils, Mme a dû se résoudre à prendre un congé parental jusqu'à l'entrée à temps très partiel de son fils à l'école maternelle (uniquement l'après-midi). Elle a toutefois essayé de le faire garder sans succès par des nounous à domicile, toutes ayant renoncé, afin de reprendre son activité professionnelle, particulièrement importante pour Mme, qui « aime être active », son activité. Mme König a une formation pressing (CAP ?), est en CDI employée dans un pressing depuis 2016. Mme König exprime son épuisement, l'impossibilité de « se soigner », « Je n'ai plus du tout de sommeil », et son isolement social particulièrement pesant. Bien que relativement accompagnée dans le suivi de son fils notamment par le CAMPS, Mme König souhaiterait vivement « se libérer, parler pour ôter un poids, échanger avec d'autres parents dans la même situation, permettre à son fils de sortir de sa différence ». « Je n'en peux plus ». Elle se déclare particulièrement préoccupée de sa fille, adolescente » qui a besoin encore d'être entourée, accompagnée » et s'inquiète de ne pouvoir lui accorder du temps, « un temps mère-fille », qu'elles aimaient jusqu'à la naissance du petit frère, partager par des sorties, des activités... Elle aimerait reprendre une activité à temps partiel, mais son employeur lui a refusé, ainsi qu'un licenciement amiable. Elle a basculé en congé de présence parentale, en espérant une évolution positive de son fils et un accueil à

l'école ou l'accès à des modes d'accueil spécifiques au handicap. La situation financière est estimée difficile.

- 39. Mme Triki, tunisienne a 31 ans, elle arrivée en septembre à Saint-Denis pour rejoindre avec son fils ainé de 3 ans, son conjoint, ingénieur, installé en France depuis 5 ans.** Elle est enceinte de son deuxième enfant (6ème mois), un couple d'amis lui a conseillé de se rendre à la PMI pour son suivi de grossesse. La PMI l'accompagne et l'oriente vers l'hôpital pour des examens complémentaires, l'accès à la vaccination et à un traitement pour son diabète. Mme Triki est en attente de la régularisation de sa situation administrative (titre de séjour), ne bénéficie aujourd'hui d'aucune aide financière ou prise en charge « et c'est compliqué, mais les soins sont gratuits ». Mme Triki a du mal à se repérer dans le système administratif français, ne connaît pas bien la ville et ne bénéficie d'aucun entourage familial. Son fils ainé de 3 ans, a été gardé par ses soins et la famille proche en Tunisie et a bénéficié d'une place en crèche pour « s'intégrer, il était toujours à la maison » Il est scolarisé à l'école maternelle depuis son arrivée et éprouve beaucoup de difficultés à l'école, déstabilisé par le changement d'environnement (une grande ville, la collectivité, un petit appartement et la séparation d'avec sa mère) et la faible maîtrise de la langue. Sa mère l'a également inscrit au centre de loisirs « pour apprendre la langue et se faire des copains ». Mme Triki apparaît également perturbée par l'ampleur du changement de vie, loin de sa famille mais se déclare très heureuse du rapprochement avec son mari. Elle n'a pas encore pris contact avec la mairie pour envisager un mode de garde pour l'enfant à naître. Elle souhaite reprendre une activité professionnelle à moyen terme (elle est docteur en sciences), a fait une partie de ses études en France), envisage une place en crèche « mais pas tout de suite après la naissance, mais je veux travailler quand même, je ne veux pas rester sans travail, je travaille depuis 2015 ». « J'ai une idée de crèche mais je ne sais pas comment, mais dans un an, sinon c'est trop tôt, je ne peux pas. Je veux pas après trois mois le remettre dans une garde, non je ne veux pas. Mais on m'a dit que c'est compliqué. » Mme T ne connaît pas les assistantes maternelles. Après explication, elle pense que ce mode d'accueil est plus couteux. « A la crèche, il y a d'autres petits enfants. Mais je peux savoir si la crèche est bien ou pas mais l'assistante je ne sais pas comment évaluer. Et elles ont des locaux ? »
- 40. Mme Koffi. 30 ans, en couple, mère de trois enfants (7 ans, 2 ans, 1 mois).** Arrivée de Côte d'Ivoire pour raison économique et difficultés relationnelles avec les parents en 2013 pour le travail à la suite d'un BTS en ressources humaines. Son mari est agent de rayon en grande surface. Actuellement en congé maternité pour son fils, elle reprend un CDD d'agent d'accueil à Pôle emploi en février. Son enfant de 7 ans est à l'école, celui de 2 ans à la crèche et le dernier ira chez une « dame » quand elle reprendra le travail en attendant de trouver un autre mode de garde. « C'est le travail qui m'a donné la crèche, quand j'ai le contrat à Pôle emploi, ma conseillère a appelé un service et j'ai eu la crèche, sinon je cherchais et je n'obtenais rien ». « Je paie 100 euros par mois, c'est pas mal » Actuellement l'idée de la crèche est privilégiée puisque le prix est correct et permet à l'enfant de « voir du monde, de s'épanouir, de voir autre chose que la maison ». Sa problématique principale est son logement qui est précaire : ils sont 5 dans un deux pièces. Cela ne permet pas à tous les membres de la famille de se sentir bien, ils sont bloqués et les démarches n'aboutissent pas à grand-chose. Des démarches pour des aides financières qui n'aboutissent pas. Très peu de loisirs pour le moment, un point d'honneur est mis sur l'école et les devoirs. Volonté de résoudre le problème de logement avant tout. Un suivi par la PMI est effectué et par une assistante sociale mais qui n'est pas vraiment présente. Très peu de soutien de la famille malgré de bonnes relations car elle garde ses soucis pour elle.
- 41. Mme Bruno, 31 ans, élève seule ses 3 enfants, âgés de 14, 11 et 2 ans.** Aide-soignante à temps partiel, Mme et travaille parfois le week-end pour « éviter d'être dans le rouge ». Son dernier enfant est accueilli à temps plein en crèche. Sa sœur l'accompagne à la crèche lorsqu'elle commence trop tôt pour pouvoir l'accompagner et sa mère s'en occupe lorsqu'elle travaille le week-end. Elle a refusé que sa mère garde son enfant « elle est trop vieille, c'est trop fatigant » « Pour avoir cette place en crèche, j'ai été accompagnée par une autre crèche de la ville, ils m'ont bien informée sur les assistantes maternelles, les budgets, les démarches... et j'ai eu la crèche et donc j'ai pris ça, c'est ce que voulais en premier lieu. » Mme Bruno n'est pas isolée, entourée par sa sœur, sa mère mais aimerait pouvoir échanger avec d'autres

parents « ceux notamment qui sont deux, moi je suis célibataire, sans homme dans ma vie avec 3 enfants ; j'aimerais voir des parents. » Mme Bruno estime avoir une bonne relation avec ses aînés, communiquer sans difficultés même si le rapport à l'école peut être complexe. Le grand est estimé un peu turbulent et le plus jeune en difficultés bénéficie de soutien et de l'aide aux devoirs

- 42. Mme M'Barek, 32 ans, mariée. Elle est arrivée du Maroc en 2018, n'a pas de titre de séjour contrairement à son mari. Elle est en formation CFG (certificat formation général), pour une remise à niveau en français, son mari travaille sur des chantiers. Ils ont un enfant de 1 an, qui est inscrit à la crèche de Clichy-sous-Bois. Place en crèche obtenue via l'association ASTI (Association de Solidarité avec Tous les Immigrés) dans laquelle elle effectue sa formation et qui propose des places dans cette crèche. Un soulagement pour cette maman qui veut que son enfant se socialise. Elle obtient de très bons conseils de la crèche et n'hésite pas à faire appel à sa famille au Maroc en cas de problème avec son enfant ou bien sur des forums. Elle est aussi suivie par la PMI depuis la naissance de son enfant, où elle continue d'aller aujourd'hui. Des difficultés au niveau du logement : insalubre, une chambre pour trois. Une demande de logement a été faite.**
- 43. Mme Tia, 45 ans, mariée, 2 enfants (3 ans et demi et 8 mois).** Ivoirienne arrivée en France depuis plus de 10 ans, elle élève seule ses deux enfants, père non-cohabitant. Elle est dotée d'une formation d'aide-soignante et d'un CAP petite enfance mais ne travaille plus depuis la naissance de ses enfants à la suite de complications de grossesses. En raison d'un arrêt maladie long, son mari ne peut plus l'aider financièrement, le RSA est sa seule source de revenu. Souhait de retrouver un travail mais rencontre des difficultés pour faire garder son enfant de 8 mois. Une demande en crèche a été refusée et les autres modes de garde sont onéreux (assistantes maternelles). Son logement pose un problème actuellement en raison de la moisissure grandissante. Cette situation nuit à la santé de sa famille. Une demande de logement sera déposée seulement si les travaux ne sont pas effectués par le propriétaire. Trouvant les démarches de suivi par des travailleurs sociaux ou spécialistes de santé trop longues, elle préfère rester dans sa situation actuelle et ne demander de l'aide qu'en cas d'urgence. Toutefois, dans l'idéal, elle aimerait être accompagnée pour trouver une place en crèche, obtenir des aides financières ou avoir des renseignements sur les activités proposées sur sa commune.
- 44. Mme Diop, en couple, 2 enfants (2 ans et demi et 1 mois).** Arrivé du Mali il y a 10 mois pour rejoindre son mari étant en France depuis plusieurs années. Ils vivent tous les quatre dans un studio, les demandes de logement n'étant pas encore aboutie. Lui est manager dans un magasin, elle, est diplômée d'une licence en comptabilité. N'étant pas régularisée ici, elle ne travaille pas encore. Elle fait une formation de remise à niveau en français. Sa fille de 2 ans est gardée toute la journée en crèche. La place a été obtenue assez rapidement grâce à l'association ASTI (Association de Solidarité avec Tous les Immigrés) qui est en partenariat avec la crèche de Clichy-sous-Bois. Très satisfaite du service et de voir sa fille heureuse car elle s'ennuyait à la maison. Sa fille rencontre des difficultés de communication du fait de l'introduction d'une nouvelle langue depuis son arrivée en France. Souhait d'avoir l'aide d'un professionnel à ce niveau. Son fils d'un mois est quant à lui à la maison avec elle et des devoirs lui sont envoyés par la formation. La finance n'est pas un sujet abordé dans la famille, seul le mari s'en occupe.

Correspondance et tableau de profils

N°	Sexe	Âge	Situation maritale	Nombre et âge des enfants	Situation d'accueil des plus jeunes	Recours antérieur à l'offre d'accueil	Situation d'emploi	Parcours de migration	Territoire
1	F	33 ans	Célibataire	3 enfants de 19 mois à 10 ans	Garde son enfant elle-même, mais volonté de recourir à l'accueil collectif	Souhait de garder elle-même son premier enfant	Agent d'entretien	Oui	Aveyron
2	F	27 ans	En cours de séparation	2 enfants de 4 ans et 21 mois	Accueilli dans une crèche parentale avec la possibilité de laisser l'enfant un ou deux jours ou de rester sur place	Souhait de garder ses enfants par elle-même durant leurs premières années	Au RSA et effectue quelques missions en interim de manière épisodique	Oui	Aveyron
3	F	26 ans	Célibataire	1 enfant de 9 mois	Gardé en accueil collectif	/	Employée polyvalente en grande surface	Non	Aveyron
4	F	31 ans	En cours de séparation	5 enfants de 3 à 13 ans	Méfiance des différents services d'accueil	Méfiance des différents services d'accueils	Au RSA	Non	Aveyron
5	F	42 ans	Célibataire	6 enfants de 4 à 21 ans	Le dernier enfant a été gardé quelques mois à la crèche	A gardé de ses premiers enfants car avait le sentiment que c'était son "rôle"	Au RSA	Non	Aveyron
6	F	32 ans	Mariée	3 enfants de 1 à 6 ans	Garde son enfant elle-même	Démarches effectuées auprès de plusieurs crèches mais demandes refusées	Mère au RSA / père entrepreneur en bâtiment	Non	Aveyron
7	Couple	32 ans et 25 ans	En couple	1 enfant de 8 mois	Accueilli dans une crèche sous les conseils de la PMI malgré le souhait de garder son enfant plus longtemps	/	Mère sans emploi (dossier AAH en cours) / père travaille dans le bâtiment	Non	Aveyron
8	F	37 ans	Célibataire	5 enfants de 20 mois à 19 ans	Accueilli au jardin d'enfant	Recours à une assistante maternelle pour le premier (mauvaise expérience), n'ayant pas eu de places en crèche pour les suivants, elle les a gardé elle-même	Au RSA	Non	Aveyron
9	F	22 ans	En couple	1 enfant de 2 ans	Garde son enfant elle-même (manque de confiance envers les services d'accueil)	/	Mère au chômage / père en emploi	Non	Aveyron
10	F	46 ans	En couple	2 enfants de 15 et 2 ans	Garde son enfant elle-même	Recours à une assistante maternelle pour le premier	Mère au foyer	Non	Aveyron

France stratégie – Familles pauvres et distance aux modes d'accueil et actions de parentalité –
Rapport final CREDOC mars 2023

11	F	34 ans	En cours de divorce	3 enfants de 3 à 7 ans	Accueilli dans un accueil collectif	Premiers enfants placés en foyer et famille d'accueil	Demandeuse d'emploi (fait une formation de remise à niveau)	Non	Aveyron
12	F	27 ans	En couple	2 enfants 1 et 7 ans	Accueilli dans une crèche à temps partiel et soutien des grands-parents pour compléter	Recours à une assistante maternelle	Les parents sont intérimaires	Non	Aveyron
13	H	23 ans	En couple (mais séparée de la mère de l'enfant)	1 enfant de 20 mois	Inscrit dans une crèche	/	Intérimaire	Non	Aveyron
14	F	23 ans	En couple	2 enfants de 6 ans et 15 mois	Garde son enfant elle-même	Recours à une assistante maternelle	Mère au foyer / père en emploi	Non	Aveyron
15	F	33 ans	En couple (famille recomposée)	4 enfants de 11 mois à 9 ans	N'ayant pas obtenu de place dans le multi-accueil, l'enfant est gardé par les grands-parents. Souhait de trouver une place dans	Premiers enfants gardés par leur mère	Mère intérimaire / père en emploi	Non	Aveyron
16	F	38 ans	En couple (famille recomposée)	4 enfants de 20 mois à 22 ans (enceinte du 5ème)	Gardé par ses parents, mais volonté de trouver une place en accueil collectif	Recours à la crèche	Au RSA	Non	Aveyron
17	F	35 ans	En couple	4 enfants de 4 mois à 11 ans	N'étant pas en confiance avec les professionnels de la petite enfance, la mère garde elle-même son enfant	Premiers enfants gardés par leur mère	Mère au foyer / père en emploi	Oui	Aveyron
18	F	35 ans	En couple	4 enfants de 4 ans à 14 ans (enceinte du 5ème)	/	Premiers enfants gardés par leur mère	Sans emploi	Oui	Aveyron
19	F	37 ans	En couple	5 enfants de 10 mois à 12 ans	Gardé par sa mère (en congé parental), mais souhait de trouver une place en crèche	Recours à la halte garderie et à la crèche familiale	Mère en congé parental / père en emploi	Oui	Aveyron
20	F	43 ans	En couple	3 enfants de 2 ans à 7 ans	Garde son enfant elle-même	Premier enfant gardé par sa mère. Les autres ont été à la crèche (seulement sur ses heures de formation)	Demandeuse d'emploi	Oui	Aveyron
21	F	33 ans	Célibataire	2 enfants de 2 et 4 ans	Accueilli dans une crèche	Accueil à temps partiel de son premier enfant	Au RSA	Non	Seine-Saint-Denis

France stratégie – Familles pauvres et distance aux modes d'accueil et actions de parentalité –
Rapport final CREDOC mars 2023

22	F	37 ans	En couple	3 enfants de 2 ans à 7 ans	Accueilli dans une crèche (2 jours par semaine)	Demandes de places en crèche refusées, le premier enfant est gardé par ses parents. Le deuxième le sera aussi après un abandon des démarches.	Mère au foyer / père vendeur	Non	Seine-Saint-Denis
23	F	30 ans	En couple	3 enfants de 9 mois à 5 ans	Accueilli à la garderie éphémère du centre social	Demandes de places en crèches refusées, le premier enfant est gardé par sa grand-mère. Elle garde elle-même son deuxième	Mère animatrice / père conseiller clientèle	Non	Seine-Saint-Denis
24	F	36 ans	En couple (père non-cohabitant)	3 enfants de 6 à 12 ans	/	Demandes de places en crèche refusées pour le premier enfant. Les deux derniers ont été accueillis à temps partiel en halte garderie	Au RSA	Non	Seine-Saint-Denis
25	F	25 ans	Séparée	2 enfants de 12 mois et 5 ans	Accueilli dans une crèche collective associative	D'abord accueilli par une assistante maternelle puis en crèche collective	En formation petite enfance	Oui	Seine-Saint-Denis
26	F	28 ans	Père non-cohabitant	8 enfants de 12 mois à 13 ans	Garde ses enfants elle-même	Garde ses enfants elle-même	Sans emploi	Oui	Seine-Saint-Denis
27	F	40 ans	En couple	3 enfants de 4 à 12 ans	Garde ses enfants elle-même	Garde ses enfants elle-même	Sans emploi	Oui	Seine-Saint-Denis
28	F	44 ans	En couple	4 enfants de 6 à 20 ans	Garde ses enfants elle-même	Garde ses enfants elle-même	Mère sans emploi / père employé municipal	Oui	Seine-Saint-Denis
29	F	42 ans	En couple	5 enfants de 3 à 15 ans	Garde ses enfants elle-même	Ayant eu des difficultés à trouver des places d'accueil, elle fini par arrêter de travailler pour garder ses enfants	Mère sans emploi / père employé	Oui	Seine-Saint-Denis
30	F	/	En couple	3 enfants de 3 mois à 10 ans	Gardés par leur mère (souhait d'obtenir une place en accueil collectif)	Garde son enfant elle-même	Sans emploi	Oui	Seine-Saint-Denis
31	F	37 ans	En couple	3 enfants de 2 à 11 ans	Accueilli 2 jours par semaine dans une garderie éphémère	/	Mère sans emploi / père VTC	Non	Seine-Saint-Denis
32	F	32 ans	Célibataire	2 enfants de 3 et 8 ans	Accueilli dans une crèche associative	/	Sans emploi	Non	Seine-Saint-Denis

France stratégie – Familles pauvres et distance aux modes d'accueil et actions de parentalité –
Rapport final CREDOC mars 2023

33	F	47 ans	Célibataire	3 enfants de 2 à 13 ans	/	/	Aide à domicile pour personnes âgées	Non	Seine-Saint-Denis
34	F	25 ans	Célibataire	2 enfants de 8 et 2 ans	Accueil crèche associative	/	en apprentissage langue française	Oui	Seine-Saint-Denis
35	F	43 ans	En couple	5 enfants de 23 mois à 16 ans	Recours à des assistants maternels et des crèches	Recours à des assistants maternels et des crèches	Mère employée dans l'imprimerie / père cariste	Oui	Seine-Saint-Denis
36	F	31 ans	En couple	3 enfants de 10, 5 ans et 2 ans	Logement en foyer social. Accueil du dernier enfant en crèche associative d'aide aux migrants	/	Mère diplômée travail de secrétariat. Père maîtrise technique, actuellement interim dans le bâtiment. En attente de régularisation.	Oui	Seine-Saint-Denis
37	F	34 ans	En couple	3 enfants de 11, 7ans et 24 mois	Recours à la garderie éphémère et à temps partiel pour le dernier enfant	Renoncement économique à l'assistante maternelle pour le premier enfant	mère titulaire BAFD brevet d'aptitude au fonction de directeur (centre de loisirs) au chômage. Recherche d'emploi à l'entrée en maternelle du dernier enfant. Père intérimaire dans l'électricité industrielle	Non	Seine-Saint-Denis
38	F	28 ans	Célibataire	2 enfants de 4 et 12 ans	Difficulté à trouver un mode de garde qui convient à son enfant en situation de handicap	Gardé par des membres de sa famille	Actuellement en congé présence parentale sinon employée dans un pressing	Non	Seine-Saint-Denis
39	F	31 ans	En couple	1 enfant de 3 ans (enceinte du 2ème)	Inscrit au centre de loisirs	D'abord gardé par sa mère et sa famille proche puis accueilli dans une crèche	Mère docteure en sciences (sans emploi pour le moment)/ père ingénieur	Oui	Seine-Saint-Denis
40	F	30 ans	En couple	3 enfants de 1 mois à 7 ans	Un est à la crèche, le plus petit ira chez une "dame" lorsqu'elle reprendra le travail en attendant de trouver un autre mode de	/	Mère en congé maternité (reprend un poste d'agent d'accueil en février) / père agent de rayon en grande surface	Oui	Seine-Saint-Denis
41	F	31 ans	Célibataire	3 enfants de 2 à 14 ans	Accueilli à temps plein en crèche	/	Aide soignante à temps partiel	Non	Seine-Saint-Denis
42	F	32 ans	Mariée	1 enfant de 1 an	Accueilli dans une crèche	/	Mère sans emploi (en formation CFG) / père travaille sur des chnatiars	Oui	Seine-Saint-Denis
43	F	45 ans	Mariée (père non-cohabitant)	2 enfants 3 ans et 8 mois	Garde ses enfants elle-même	/	Mère au RSA / père médecin (en Côte d'Ivoire)	Oui	Seine-Saint-Denis
44	F	/	En couple	2 enfants de 2 ans et 1 mois	Le plus grand est accueilli dans une crèche, le plus jeune est gardé par sa mère	/	Mère sans emploi (en formation CFG) / père manager	Oui	Seine-Saint-Denis